# TRAQUER ET FAIRE DISPARAÎTRE LES ÉTRANGER·ES INDÉSIRABLES

## La fabrique de l'invisibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne du Briançonnais

Sarah BACHELLERIE
Mémoire de recherche
M2 – Sciences Sociales
ENS de Lyon

Mémoire soutenu à Poitiers le 30/08/2019
Devant la commission d'examen constituée de :
M. CLOCHARD Olivier et Mme DEL BIAGIO Cristina

Au Refuge Solidaire, je retrouve des personnes que j'ai rencontrées la veille au soir, à Clavière, dans la montagne. A. et son ami me racontent : « Heureusement qu'on vous a croisé·s, vos conseils ça nous a sauvé la vie. Plusieurs fois, on s'est souvenus de ce que vous nous avez dit. J'ai vu tout défiler, plusieurs fois j'ai cru que c'était fini. C'est tout, la froid, la neige… C'est très difficile. Par la grâce de Dieu, on est arrivés. »

Plus tard, alors que nous marchons dans Briançon, je leur dis qu'il y a des touristes qui viennent voir la montagne pendant leurs vacances. Les deux amis rigolent. « Moi c'est bon, je l'ai bien vue hier la montagne, j'ai pris un pass pour deux ans ! », plaisante A. « Oui, mais c'était pas une visite ça, c'était une visite forcée ! », répond son ami en riant.

Extrait du carnet de terrain, 16/01/2019

*Parking de Clavière, mars 2018, 20h30, -7°C. A gauche, des touristes se promènent dans le village. A droite, des personnes se préparent pour traverser la frontière. Iels ne se voient pas, ne se rencontrent pas.*

*(Photographie de couverture : Manifestation à Montgenèvre suite au décès de T., 23/02/2019)*

## Note préliminaire 1 - Ecriture inclusive et non-discriminatoire

Le terme *migrant,* défini par l'ONU comme "*une personne qui change de pays pour sa résidence habituelle*" est souvent considéré comme étant le plus large pour parler des personnes qui passent les frontières de manière irrégulière, puisqu'il n'implique pas de classification entre différentes raisons, manières ou légitimités de se déplacer (voir E. Ritaine, 2015). Cependant, dans un contexte de saturation des discours stigmatisant "l*es migrants*" comme population unifiée et/ou homogène, je fais le choix de ne pas employer ce terme afin d'éviter qu'y soient associées des images stéréotypées.

L'expression qui revêt à mes yeux la plus grande neutralité axiologique est "*les personnes qui traversent la frontière*" (c'est-à-dire les personnes qui peuvent être arrêtées à la frontière). Par ailleurs, selon une démarche scientifique qui consiste à décrire de la manière la plus explicite les phénomènes étudiés, je m'attache à caractériser avec précision les processus par lesquels ces individus sont constitués comme un groupe, et distingués du reste de la population : ainsi, par souci de précision, quand la distinction opère sur une base administrative, dans la situation de la frontière, je parle *« d'étranger·es en situation irrégulière »* ; quand il s'agit d'une distinction de classe sociale, je parle *« de migrant·es pauvres »* (par opposition aux étranger·es dont la nationalité ou les moyens économiques permettent l'accès à un visa Shengen) ; et quand il s'agit d'une distinction sur la base de la race, *« d'étranger·es racisées »* (par opposition aux étranger·es qui ne sont pas identifiées comme « autres » sur la base de leur faciès dans le contexte de la zone-frontière). Outre la migration, le point commun des personnes traversant la frontière franco-italienne de manière irrégulière étant l'exil, il m'arrive de parler de "*personnes exilées*"

Ces réflexions s'inscrivent dans une démarche d'écriture inclusive, qui s'applique à trouver un langage qui caractérise de la manière la plus précise la société décrite, en évitant certaines de discriminations rendues implicites par la langue française, notamment celles liées au genre (écriture épicène). Cela permet de déconstruire certaines idées reçues : par exemple, celle que toutes les personnes qui émigrent, ou les agents de forces de l'ordre, sont des hommes.

## Note préliminaire 2 - Anonymiser

Lorsque j'ai mené mon enquête auprès des habitant·es de la zone-frontière au printemps 2019, j'ai constaté que, pour beaucoup de personnes que j'ai rencontrées, participer à ma recherche était source de craintes personnelles. J'ai pris au sérieux la possibilité que la retranscription de leurs propos puisse avoir des retombées locales qui affectent les personnes qui ont accepté de discuter avec moi. J'ai donc fait le choix d'anonymiser complètement les noms des habitant·es et travailleur·euses de la zone-frontière que je cite dans ce travail, de sorte que les initiales ne correspondent pas à leurs véritables noms.

# Remerciements

Je remercie les personnes qui m'ont accompagnée dans la réalisation de ce mémoire de recherche : mon directeur de mémoire Olivier Clochard ; Cristina Del Biaggio pour faire partie de mon jury de soutenance ; Yasmine Bouagga qui a dirigé mes recherches de M1 ; mais aussi tou·te·s les chercheurs et chercheuses, professeur·es, doctorant·es (notamment de MigrEurop), dont la rencontre et le travail m'ont inspirée.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont accordé du temps pour les entretiens, et plus particulièrement celles qui, à Montgenèvre, témoins quotidiens de la mise en œuvre du « système-frontière », tentent à leur discrète manière d'y résister. Je remercie également mes amis Yannick et Destin pour les longues discussions sur la frontière, sur les frontières, sur la politique migratoire et sur le racisme et sur l'impérialisme européen, et pour avoir participé à ce mémoire en réfléchissant avec moi sur les sujets dont je traite ici.

Je remercie Raphaëlle Segond pour m'avoir accompagnée sur le terrain en mars 2019, avoir mené avec moi quelques entretiens difficiles et m'avoir également soutenue par la relecture du chapitre 4, et éclairée par ses observations sur la situation.

Je remercie toutes les personnes de la Cimade (national ou région Sud-Est), de l'ANAFE, de la CAFFIM, avec qui j'ai travaillé dans le cadre de mon stage à la Cimade en 2018 et qui ont continué d'être des soutiens par la suite.

Je remercie tou·te·s les bénévoles de Briançon qui m'ont chaleureusement accueillie lors de mon arrivée (MJC, Tous Migrants, maraudeur·euses) et qui œuvrent pour faire de leur région un territoire d'accueil et de résistance.

Je remercie toutes les personnes, venues des quatre coins du monde, avec qui j'ai vécu pendant un an et demi au quotidien sur des lieux que nous avons construits autour, et en luttant contre la frontière : chez Marcel, « Chez Jésus » et la Casa Cantonier. L'expérience de notre lutte collective a créé autour de cette frontière des liens qui unissent des centaines de personnes, d'une puissance qui fera un jour trembler leurs murs.

Autour de ces camarades du quotidien, existe toute une toile de réseaux de copaines croisé·es par ces montagnes ou ailleurs qui soutiennent nos activités à la frontière, dans les villes (Grenoble, Lyon, Turin, Marseille, Paris) et à la campagne (Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Drôme, Cévennes, Creuse, Alpes-Maritimes), et je remercie tou·te·s cel·leux qui sont venu·es nous soutenir sur place, nous invitent à témoigner, travaillent avec nous sur des projets communs, mais aussi s'organisent de leur côté contre la répression administrative contre étranger·es, les politiques de

non-hébergement, les rafles et les déportations.

Je remercie surtout toutes les personnes qui ont traversé ces montagnes, mais aussi beaucoup d'autres frontières avant celle-ci, et dont j'ai été témoin du courage extraordinaire ; les habitant-e-s de Chez Marcel, cell-eux qui restent et cell-eux qui sont partis ; et les centaines de personnes croisées d'un côté ou de l'autre et qui continuent leur chemin de vie à travers la France et l'Europe.

Je remercie mes amies extraordinaires qui me soutiennent et m'éclairent par leur propre engagement contre le régime de répression contre les personnes sans-papiers.

Je remercie aussi tou·te·s mes ami·es qui connaissent ou ont connu un parcours d'exil et se battent chacune à leur manière pour que les choses changent, en Afrique comme en Europe : je remercie particulièrement toutes les personnes que j'ai rencontrées au camp Transborder en juillet 2019 (les membres d'Afrique-Europe Interact, d'AlarmPhone Sahara et Méditerranée, de Welcome United) ; mais aussi de nombreux-ses autres qui, à distance, m'inspirent quotidiennement par leur détermination (CSP de Paris, Gilets noirs...)

Enfin, pour le soutien moral au cours de mon terrain et de la rédaction de mon mémoire, et pour me soutenir même dans mes projets les plus téméraires, tou·tes mes autres ami·es de Lyon, de Paris, de Provence, et surtout ma famille pour le temps passé à relire mon travail, et pour leurs remarques toujours pertinentes.

# Avant-propos. Produire un « savoir situé »

Dans la mesure où la frontière est précisément un lieu où (et le processus par lequel) un certain nombre d'inégalités sociales sont particulièrement exacerbées et réaffirmées, il paraît nécessaire qu'en tant que chercheuse en sciences sociales, j'explicite où je suis située dans les hiérarchies sociales définies par la frontière.

Bien que, pendant toute la durée de mon terrain, j'aie vécu quotidiennement avec des personnes africaines qui avaient récemment traversé la frontière, mon expérience de Briançon, en tant que personne française (donc citoyenne de plein droit, *avec-papiers*) et Blanche, ne saurait être plus radicalement différente de la leur. J'allais « du côté italien » tous les jours, je passais le poste-frontière tous les jours, en voiture, sans être arrêtée ; c'était à peine si la personne de garde au poste-frontière jetais un œil à mon passage. Personne ne me regardait quand je me promenais dans la forêt, dans le centre de Montgenèvre, ou dans Briançon, y compris les voitures de police qui font régulièrement des rondes. Ma présence, construite comme « normale » par les dispositifs spatiaux et envisagée comme « normale » par la société, se fondait dans un paysage qui avait d'emblée intégré la possibilité que mon corps s'y trouve, s'y déplace, y agisse selon les codes et les règles prévus. Comme toutes les personnes qui se trouvent du « bon » côté d'un rapport de domination, le réel se présentait spontanément à moi comme si mon expérience était universelle – puisqu'elle était la seule qui soit prévue, rendue possible.

Je n'ai jamais pratiqué le tourisme dans le Briançonnais, mais ma condition sociale fait que j'aurais pu appartenir aux « touristes mondialisé·es » dont je parle en deuxième partie. Or, si j'avais endossé le rôle de « touriste » en me comportant de la manière qui avait été prévue par l'agencement de l'espace ; si je n'avais pas écouté quotidiennement les récits des personnes africaines qui traversaient la frontière, et si je n'avais pas été témoin de cette réalité grâce à ma présence à leurs côtés au début ou par brefs instants durant la traversée ; je ne pourrais pas voir la frontière, ni savoir qu'elle existe.

Mon choix de vivre et d'agir en solidarité avec les personnes qui traversaient la frontière a eu un impact décisif sur la manière dont j'étais positionnée sur le terrain : identifiée par les acteurs locaux de la solidarité comme une « d'entre ell-eux » ; identifiée par les agents du contrôle à la frontière comme quelqu'un à contrôler, voire à arrêter ; a rendu mon expérience du terrain similaire à celle des autres personnes solidaires du Briançonnais.

Cette position particulière m'a permis de *devenir témoin* de ce qui se jouait à la frontière. La violence raciale de la frontière, telle que je l'ai *observée*, m'a été démontrée par les situations auxquelles j'ai assisté et les nombreuses histoires que j'ai recueillies, souvent dans l'immédiateté, auprès des personnes une fois parvenue du côté français ou renvoyées du côté italien.

Cependant, convaincue que je ne pouvais pas m'appuyer sur mon seul jugement (même

nourri par des lectures scientifiques) pour prétendre *comprendre* la violence de la frontière de manière pertinente, j'ai demandé l'aide de deux amis, avec lesquels j'avais partagé un temps mon lieu de vie au squat chez Marcel durant l'été 2018. Par nos discussions quotidiennes, ces deux personnes comptaient parmi celles qui m'ont le plus ouvert les yeux sur les dynamiques racistes qui sont au cœur de nos vies quotidiennes, ici en France, souvent en les éclairant de la comparaison avec la situation avec leur pays d'origine, le Cameroun, et plus généralement en Afrique. L'analyse que je propose en troisième partie s'appuie donc largement sur la retranscription de deux discussions que nous avons eus en mai 2019, l'une à Arles avec Y., l'autre à Marseille avec D., sur les liens entre le racisme structurel dans le monde, et la frontière près de laquelle nous avons vécu. Ces échanges faisaient écho à beaucoup d'autres discussions que nous avons eues par le passé, sur les politiques migratoires, sur questions de racisme, d'impérialisme, de colonialisme, et sur notre vécu commun à Briançon.

# Table des matières

Note préliminaire 1 - Ecriture inclusive et non-discriminatoire ..... 5

Note préliminaire 2 - Anonymiser ..... 5

Remerciements ..... 6

Avant-propos. La production d'un « savoir situé » ..... 8

INTRODUCTION ..... 17

1) Pourquoi étudier les frontières ? ..... 17

A - La frontière comme processus historique ..... 17

B - Régimes de mobilité différentielle et exposition à la violence ..... 18

C - Étudier la frontière : de la limite territoriale à la fabrication des populations indésirables ..... 20

2) Le contrôle migratoire à la frontière des Hautes-Alpes ..... 22

A - Frontière franco-italienne : un retour des contrôles ? ..... 22

B – Comment s'organise la frontière ? ..... 24

C – Des initiatives solidaires qui influencent la géographie des traversées ..... 25

D – Qui passe la frontière ? ..... 28

3) Méthodologie de l'enquête ..... 30

4) Interroger les « régimes de visibilité » mis en œuvre dans le contrôle de la frontière franco-italienne ..... 31

**Chapitre préliminaire. L'émergence du contrôle policier des migrant·es en montagne** ..... 36

1) Citoyenneté de papiers et débuts du contrôle policier ..... 36

2) Organisation d'une immigration de travail officielle, apparition de routes « clandestines » ..... 37

3) L'Europe et la fin des frontières… ? ..... 38

PARTIE 1. MANIPULER DES « REGIMES DE VISIBILITE » VARIABLES A LA FRONTIERE, UNE STRATEGIE POLITIQUE ..... 40

**Chapitre 1. Contrôle policier et militaire, et mise en scène de la frontière** ..... 40

I - La « frontière-spectacle » ..... 41

1) Historiciser la mise en visibilité de la frontière ..... 41

2) Discours politiques et construction d'une fiction ..... 42

A - Le pouvoir de l'image : un matin à Clavière... ..... 42

B - Reconduire à la frontière, la fiction des chiffres ..... 44

C - L'apparence du dispositif de contrôle comme scénographie ..... 45

II - La variabilité du dispositif : quelles logiques chronologiques ? ..... 47

1) Été 2017 : une militarisation spectaculaire ..... 48

2) Hiver 2017 – Été 2019 : faire varier la visibilité du contrôle ..... 49

**Chapitre 2. Dissimuler la violence** ..... 50

I - L'invisibilisation du contrôle de la frontière (hiver 2017-automne 2018) ..... 50

1) Disparition du contrôle ou évolution des stratégies policières ? ..... 50

A – Le temps et l'espace ..... 50

B – Pratiques de contrôle et discrétion ..... 51

C – S'informer en amont pour mieux cibler ..... 54

D – Plus d'efficacité, moins de visibilité ..... 57

2) Faire disparaître les contrôles et les personnes : quelles logiques spatiales ? ..... 59

A – Repousser dans la montagne ..... 59

B – Concentrer, enfermer ..... 61

C – La dispersion des contrôles dans l'espace ..... 62

D – Du côté Italien : décourager, disperser, renforcer le contrôle ..... 64

II - La montagne comme outil de la frontière ..... 67

1) L'exposition aux risques naturels comme stratégie de « prévention par le découragement » ..... 67

A - « L'abandon à la mort » en zone de haute-montagne ..... 67

B - Un choix stratégique : la politique de « prévention par le découragement » 69

2) La rétention indirecte des moyens de subsistance ..... 70

A – La résurgence frontière au sein des dispositifs de secours ..... 70

B – La pression sur les activités solidaires..... 71

3) Une « assistance » officielle qui participe au découragement et à l'éloignement des personnes migrantes ..... 72

Conclusion de la première partie..... 75

PARTIE 2 - FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE, FAIRE DISPARAÎTRE LES INDESIRABLES..... 76

**Chapitre 3 - Les vacances à la montagne, au paradis de la consommation touristique** ..... 78

I - La production de l'espace : construire l' « hyperréalité » touristique..... 80

1) « Beauté » du décor et quête du plaisir ..... 80

A – Travailler sur l'image à distance ..... 80

B – Travailler l'image sur place..... 81

2) Les barrières sociales comme frontières invisibles de la station touristique..... 87

3) Organiser des flux différenciés ..... 88

A – Fluidifier ou bloquer ? ..... 88

B – Un contrôle variable au poste-frontière..... 91

C – Circuler à Montgenèvre..... 91

D – Filtrer l'accès aux transports publics..... 92

II – Sécuriser l'espace par l'exclusion/expulsion des indésirables ..... 93

1) La « *Montgenèvre smart station* » : un urbanisme sécuritaire au service de l'exclusion et de la surveillance des indésirables ..... 93

A – Espace privatisé et frontières "invisibles" ..... 93

B – Banque de donnée et accès exclusif à l'espace..... 94

C - La fonction policière du *data collecting*..... 95

2) La chasse aux pauvres..... 96

A – En quoi la présence de « vagabonds » est-elle une menace pour l'économie touristique ? ..... 96

B – La fonction politique des chasses aux pauvres..... 97

C – L'accumulation par la sécurisation ..... 98

**Chapitre 4 - Se taire, protéger l'ordre de la frontière** ..... 100

I - Le tabou et la peur ..... 100

1) La fabrique du silence ..... 100

A - La mairie de Montgenèvre ou le silence des pouvoirs publics locaux ..... 100

B – Enquêter sur un tabou ..... 101

2) Rester discret, garder sa place ..... 102

A - Tout le monde se connaît ..... 102

B – Économie touristique et image de soi : pourquoi il ne faut pas parler de politique ..... 103

3) Le climat de méfiance et de peur ..... 106

A - Côtoyer les agents du contrôle ..... 106

B - Des micro-solidarités, solitaires et discrètes, pour se camoufler du regard policier ..... 107

II - Dénoncer, collaborer ..... 108

1) La problématique de la « délation » à Montgenèvre ..... 109

2) La mise à contribution des infrastructures et des employé·es pour le contrôle de la frontière ..... 110

A – Le cas des lignes de transport ..... 110

B – Le cas de la station ..... 111

III - La « neutralité » au service du maintien de l'ordre de la frontière ..... 114

1) De quel côté se situe la « neutralité » ? ..... 114

A - Tolérer le travail policier ..... 114

B – Un cas révélateur : la « neutralité » des chauffeurs de bus ..... 115

2) Accepter la situation à la frontière pour préserver l'ordre social local ..... 118

A – La frontière comme système de places ..... 118

B – Refuser, voire réprimer, des oppositions ouvertes à cet ordre social ..... 120

Conclusion de la deuxième partie ..... 121

PARTIE III – IMPOSER UN RAPPORT A L'ESPACE POUR (RE)PRODUIRE DES STRUCTURES DE DOMINATION....122

**Chapitre 5. Instaurer un rapport différencié à l'espace, produire des catégories sociales et raciales**....124

I - Des contrôles discriminatoires ?....124

1) Dépasser la question de l'intentionnalité....124

2) Le ciblage territorial....125

3) Mécanismes d'exclusion et relégation vers les espaces du contrôle....126

4) Contrôles à la frontière et racisme : la perception des personnes interpellées 127

II - L'exposition à la violence....129

1) De l' « inaction violente » à la mise en danger des personnes dans un milieu montagneux « à risques »....129

2) La frontière comme mise en œuvre de la violence structurelle....130

III - La traque comme rappel à l'ordre....133

1) Un "jeu" mortifère....133

A – La chasse comme jeu....133

B – La traque comme technique de domination....135

2) Pourquoi prendre la fuite ?....135

A – Fuir jusqu'à se mettre soi-même en danger....135

B – Sortir de la relation de prédation ?....137

**Chapitre 6. La frontière comme mise en œuvre d'un « présent colonial »**....141

I - La compartimentation de l'espace....141

II - Gouverner par l'inquiétude, inculquer la domination....143

1) La peur et l'ordre de la frontière....144

2) Transformer des sujets en proies....144

3) De la « chasse-expulsion » à la « prédation capitaliste »....147

Conclusion de la troisième partie....148

CONCLUSION....149

# INTRODUCTION

## 1) Pourquoi étudier les frontières ?

### A - La frontière comme processus historique

> « (…) Celui qui a créé le monde ici, il n'avait pas mis de frontière, mais c'est nous les humains là, qui avons dit que tel, tu dois traverser telle frontière (…) Le monde est divisé comme ça parce que certains ils veulent montrer que certains marchent à deux pieds et d'autres à quatre pieds, là, ça ne peut pas marcher comme ça. Je voudrais qu'en ce XXIe siècle, là, nous laissons le mauvais côté et prendre le bon côté. Vivre comme des oiseaux, comme des animaux. »
>
> Discussion avec Y., 04/05/19, qui a traversé plusieurs frontières pour venir en France depuis le Cameroun, dont la frontière des Hautes-Alpes.

Dans un monde dominé par le modèle politique des États-nations, les frontières ont tendance à être présentées comme des objets naturels puisque ce sont elles qui délimitent le territoire national sans lequel l'État n'existerait pas. Elles sont les garantes de la superposition du pouvoir souverain avec le territoire et la population sur lesquels il s'exerce ; et elles délimitent un « extérieur » où le pouvoir de l'État ne s'exerce pas. Les frontières sont également la fixation dans l'espace d'un rapport de force entre deux entités politiques, traces des fronts qui ont constitué la ligne « avant » des territoires conquis ou perdus en temps de guerre.

Après la prédominance des modèles de la cité (entourée de murailles), de l'Empire (dont les confins sont de vastes espaces aux limites floues) et de la féodalité (qui s'organise sur un encastrement d'enclaves), la création de monopoles territoriaux entre le XIe et XIIe siècle entraîne la construction de territoires nationaux continus, gouvernés par un État souverain, dont les frontières deviennent la matérialisation conventionnelle (Scott, 1999).

La diffusion du concept de « nation », à partir du XVIIIe siècle, suggère que la continuité du territoire impliquerait une certaine homogénéité (culturelle, ethnique, ou raciale) de la population qui vit « à l'intérieur ». Pourtant, arrêter les étranger·es aux frontières nationales n'est pas une pratique courante avant le début du XXe siècle. Auparavant, les migrations s'effectuent de manière transnationale et transfrontalière en suivant des logiques principalement économiques ou climatiques, sans que cela ne soit considéré comme étant un enjeu politique : depuis le XVIIe siècle, les passeports sont avant tout un moyen de contrôler les déplacements des populations les plus pauvres, étranger·es ou non (Noiriel, 1998, p. 79). Au début du XXe siècle, les États mettent en place un cadre législatif ainsi qu'un dispositif de contrôle administratif des populations étrangères qui

régule les flux officiels, et permet d'identifier les personnes qui circulent en-dehors de ces flux. A partir de 1914, le permis de séjour devient obligatoire pour les étranger·es qui résident sur le territoire français (Noiriel, 1998) ; puis, dans les années 1920, la présence sur le territoire de ces étranger-·es devient un « problème » politique qui doit être réglé de manière policière, par l'arrestation, parfois la détention ou la déportation des personnes étrangères (Blanchard, 2017). Les frontières comptent parmi les espaces majeurs où sont effectués de tels contrôles et où des agents policiers ou militaires ont pour tâche d'identifier et de trier les étranger·es qui se déplacent. Depuis les années 1980, cette logique ne cesse de s'accroître : la loi du 10 juin 1983 articule pour la première fois les contrôles d'identité sur toute personne pouvant porter atteinte à « l'ordre public » et le contrôle de la régularité du séjour des étranger·es (N. Ferré, 2009).

Depuis la fin des années 1980, les discours sur la « mondialisation » ont répandu l'idée que le contrôle des frontières s'affaiblirait au profit de la liberté de circulation, celle des personnes imitant celle des flux de capitaux et de marchandises. Mais les contrôles, s'ils ont changé de forme et de spatialités, n'ont pas disparu. Désormais, les frontières ne sont plus tant des remparts à défendre que des sas grâce auxquels on peut réguler, gérer, filtrer la mobilité globale en triant les personnes. Les institutions chargées de la gestion des « flux migratoires » parlent désormais de « *border management* ». Sur le plan spatial, la multiplication des moyens de transports étend le contrôle à tous les espaces où peut s'opérer la circulation transfrontalière : les gares, les ports, les aéroports, créent un faisceau de « points-frontière » sur l'ensemble du territoire. Les systèmes informatiques dans lesquels sont enregistrées les informations sur les personnes étrangères, le recours à des technologies d'identification et de reconnaissance corporelle donne la possibilité au contrôle de se démultiplier jusqu'à tous les endroits où il est possible d'arrêter une personne et de l'identifier. Enfin, le contrôle mobile sur l'ensemble du territoire, dans le cadre de procédures administratives par exemple, se développe fortement depuis le début des années 2000 : protéiforme, la frontière contemporaine se glisse dans un nombre grandissant de lieux ordinaires de la vie sociale (la ville, la route, le foyer, le transport, le travail, etc).

## B - Régimes de mobilité différentielle et exposition à la violence

Alors que les évolutions techniques récentes ont permis d'accroître considérablement la mobilité des humains à travers le monde, la possibilité de se déplacer n'est pas donnée à tout le monde de la même manière. En effet, les différents pays conditionnent l'accès à leur territoire, d'une part à la nationalité de la personne qui circule, d'autre part à son capital économique (car l'accès à un visa est soumis à de nombreuses conditions, notamment la nécessité d'attester de ses moyens de subsistance). Ces deux dimensions sont fortement imbriquées : par exemple, les nationalités qui ont

droit de venir sans visa en France appartiennent aux pays qui détiennent les plus forts capitaux économiques, tandis que les ressortissant·es des pays dits « du Sud » sont soumis·es à des conditions de plus en plus sévères. Le monde contemporain est ainsi caractérisé par ce que S. Le Courant et C. Kobelinsky (2017) appellent le « régime différentiel des frontières » : la distinction ne s'opère plus entre les nationaux et les étranger-es, mais à l'échelle de la planète, entre « les élites mondialisées » qui bénéficient de l'accès à la mobilité internationale (Z. Bauman, 1997), et le reste de la population mondiale qui subit une forme d'assignation à un territoire.

> « (…) Tu vois, parce que tu es Noir tu ne dois pas avoir accès à telle frontière. Pourquoi toute cette haine ? Ce n'est pas bien. Le Noir aimerait aussi se sentir à l'aise partout, partout où il se trouve, comme l'homme Blanc. C'est vrai, aujourd'hui je suis en France là, il est bien vrai que je suis entré illégalement, clandestinement, mais si peut-être, au début, je voulais d'abord passer par la voie normale là, ils [n'auraient] jamais accepté. Or, de l'autre côté, on voit comme le Français, il va dans mon pays, il va dans les autres pays tranquillement, il n'a pas de formalité à remplir, tout ça là. Bon, on aimerait que ce soit aussi équilibré. »
>
> Discussion avec Y., 04/05/19

Comme le met en lumière Y., il y a des gens pour qui les frontières n'existent pratiquement pas, et d'autres qui les rencontrent constamment sur leur chemin. L'intersection des différents rapports d'inégalité fait que, la plupart du temps, le profilage national est également un profilage économique, social et racial. C'est ce qui pousse E. Balibar à parler « d'apartheid en voie de formation » à l'échelle mondiale qui se formerait sur l'exclusion et l'assignation à résidence des populations du « Sud » et celles de l' « Est » (Balibar 2001, 24-25).

Depuis les années 1990, le contrôle aux frontières européennes n'a cessé de se durcir à l'extérieur de l'Europe. L'augmentation des moyens techniques déployés aux frontières pour en assurer le contrôle constitue une aubaine pour les marchés de l'industrie de la sécurité et de l'armement (C. Rodier, 2012, montre le rôle joué par ces lobbies industriels dans le processus de militarisation des frontières extérieures de l'UE). La militarisation[1] des frontières se justifie par des dispositifs juridiques qui criminalisent l'immigration irrégulière. Elle s'appuie sur un imaginaire qui construit l'immigration comme un risque sécuritaire, alors qu'elle était représentée dans les décennies précédentes comme une ressource économique (Ritaine, 2015). « Le migrant » devient ainsi une catégorie « déréalisée » (Butler, 2002), c'est-à-dire à qui l'on a retiré toute empathie ; tantôt représenté comme une victime dans le besoin (notamment à travers la figure des « réfugié·es

[1] Définie comme la « saturation [de l'espace] par des agents du contrôle migratoire » et la transformation des pratiques de ceux-ci au moyen « de tactiques et d'armes de type militaire » par S. Sabo, et alii (2013)

politiques »), tantôt comme un terroriste ou un criminel, cette figure est une menace pour sécurité du territoire ou les ressources économiques du pays, face à laquelle les États et l'Union Européenne devraient renforcer le contrôle à leurs frontières et augmenter les expulsions. Au fur et à mesure que la politique migratoire se durcit afin de décourager (en vain) les candidat·es à la migration, les conséquences mortifères sur les personnes en migration suivent un processus d'escalade : « Les espaces aisément franchissables sont ainsi devenus de plus en plus difficiles à contrôler ; leur blindage progressif a entraîné la découverte de nouvelles routes clandestines, de plus en plus dangereuses pour les migrants (…) » (E. Ritaine, 2015). Ainsi, l'OIM estime à 40 000 le nombre de personnes mortes ou disparues en essayant de rejoindre l'Europe entre 1993 et 2016[2].

La violence[3] est ainsi devenue un outil de la politique de gestion des frontières puisqu'elle a pour fonction explicite de décourager certaines personnes de pénétrer ou de demeurer sur un territoire. Or, parce le régime différentiel des frontières crée de la violence à l'égard de personnes qui subissent également d'autres types de régimes discriminatoires, sur le plan économique, social ou racial, on peut définir les frontières européennes contemporaines comme un outil de la *violence structurelle*, que J. Galtung a définie (1969) comme « toutes les formes de répression institutionnelle sur les populations définies comme "autres" ». Contrairement aux violences individuelles, manifestes, la violence structurelle est latente, inscrite dans l'ordre social lui-même, qu'elle contribue à renforcer.

## C - Étudier la frontière : de la limite territoriale à la fabrication des populations indésirables

Les études qui abordent la frontière comme une construction historique, sociale et culturelle, se sont beaucoup développées dans les années 1990, formant le champ transdisciplinaire des *new border studies*. Celles-ci ont largement participé à déconstruire l'imaginaire cartographique qui représente la frontière comme ligne pour insister sur son caractère protéiforme, multiple, et diffus, remettant en question les évidences du discours étatique en cherchant à se demander : où se trouve la frontière ?

Les *border studies* abordent également la frontière à travers la question : qui crée la frontière ? Elles partent du principe que la frontière n'existe que parce qu'elle est produite par différents acteurs à des échelles multiples qui participent au *borderwork*, au travail de fabrication

[2]Source : UNITED for Intercultural Action, The Migrant Files project, OIM, janvier 2017

[3] Définie par le CNRTL comme la « force exercée par une personne ou un groupe de personnes pour soumettre, contraindre quelqu'un ou pour obtenir quelque chose »

de la frontière. Par ailleurs, les *border studies* ont été largement influencées par le concept de « biopolitique » de Foucault (1978) (c'est-à-dire la manière dont la vie humaine entre dans le champ des stratégies du pouvoir politique) : les frontières sont analysées comme des dispositifs de contrôle des populations mis en œuvre par les gouvernements « sécuritaires ».

Récemment, en France comme en Europe, de plus en plus de travaux se situent à l'intersection entre les études de frontière et les études des migrations.

D'une part, on constate l'essor, dans les années 2010, des *Migration* et des *Refugee Studies* bénéficiant de financements de plus en plus importants de la part d'institutions nationales, européennes, et de *think tanks* transnationaux, ou d'organismes non-gouvernementaux. L'intérêt pour ces questions s'explique par la multiplication des discours politiques sur les migrations, et par la construction de la migration comme problème public, ce qui explique que les pouvoirs publics et les acteurs privés aient recours à des expertises. La multiplication des programmes de recherches sur les thèmes des routes migratoires, de l'intégration des personnes réfugiées, des réseaux informels des communautés migrantes, pose la question de la manière dont la production de la connaissance scientifique peut être instrumentalisée par les institutions qui la commandent.

D'autre part, un grand nombre de travaux qui croisent la question des frontières avec celle des migrations abordent plutôt ces dernières sous l'angle des politiques migratoires. La question de la gestion de la frontière est étudiée à travers le traitement policier et administratif des personnes étrangères, en mobilisant des outils de géopolitique, de science politique et de droit. Ces recherches, proches d'acteurs de terrain non-gouvernementaux (comme le Gisti), privilégient une approche critique du droit comme instrument au service de politiques répressives à l'encontre de certaines catégories d'étranger·es.

La notion « d'indésirables » a été rendue populaire par M. Agier (2008) pour parler des personnes exilées devenues des étranger·es illégalisé·es : les sciences sociales qui étudient les questions d'exclusion sociale et spatiale, de fabrication de la précarité, de violences structurelles, ont également tendance à s'intéresser de plus en plus aux personnes en migration en tant qu'elles sont placées dans des conditions de marginalisation, de minorisation et de vulnérabilité par des processus politiques et sociaux.

Parmi ces courants, on compte celui de la géographie radicale (d'inspiration marxiste) ou critique, qui s'est développée dans les universités anglo-saxonnes et en France dans les années 1970, et qui s'intéresse à la dimension spatiale des rapports de domination. Elle conçoit l'espace comme un instrument du pouvoir qui peut être utilisé pour fabriquer des processus de contrôle, d'exclusion et d'exploitation, mais également comme une ressource pour les personnes « subalternes » pour subvertir ou contester ces rapports de domination. Dans le cas des étranger·es illégalisé·es, il s'agit d'étudier les processus sociaux et spatiaux qui les construisent comme « Autres ». La question de la

frontière peut alors être déconnectée de son seul sens de géographie politique et être abordée sous l'angle beaucoup plus large de l'ensemble des mécanismes qui produisent la mise à l'écart, la fabrique de l'altérité pour une partie de la population, à des fins de domination.

Je situe mon travail parmi un ensemble de travaux de recherches qui se trouvent à l'intersection entre les *border studies*, les études sur les politiques migratoires et la géographie critique sur la spatialité des rapports de domination. Le fait de puiser dans ces divers champs théoriques me permet de concevoir la frontière contemporaine comme un instrument des politiques migratoires dont le but est de créer une ligne de démarcation, non pas entre « nationaux » et « étranger·es », mais entre des populations « légitimes » et des populations « indésirables », entre des populations qui ont accès à la libre circulation et des populations assignées à résidence. C'est ainsi que je mobilise une littérature scientifique très diverse, qui comprend la géographie urbaine, politique et sociale, mais également l'histoire des migrations, la sociologie de la police, les sciences politiques, et la philosophie politique.

## 2) Le contrôle migratoire à la frontière des Hautes-Alpes

Mon enquête se situe à la frontière franco-italienne, dans le Briançonnais, c'est-à-dire aux points frontaliers du col de l'Echelle et du col du Montgenèvre (sur lequel je me concentre plus particulièrement).

### A - Frontière franco-italienne : un retour des contrôles ?

Depuis les années 1960, le processus de « construction européenne » a fait dela mobilité des personnes sur le territoire européen un enjeu majeur. En 1992, le traité de Maastricht a distingué les citoyen·nes européen·nes, libres de circuler, de s'installer et de travailler sur l'ensemble du territoire européen, des « ressortissant·es de pays tiers » dont la présence comme la circulation sont contrôlé·es et soumis·es à condition. La convention de Schengen (signée le 19 juin 1990), tout en durcissant le contrôle migratoire aux frontières extérieures de l'UE, a établi la fin des contrôles aux frontières internes des pays européens signataires, dont la frontière franco-italienne. Les articles 25 à 29 laissent cependant la possibilité aux États membres de rétablir des contrôles « aléatoires et mobiles » aux frontières internes lorsqu'ils l'estiment nécessaire, ce qui explique que le contrôle à la frontière franco-italienne ait régulièrement été rétabli depuis 1990, lors d'événements politiques (G7, Cop 21 en 2015...) ou lors de circonstances exceptionnelles liées à une « menace terroriste ».

Suite aux attentats de Paris du 13 novembre 2015, l'État français a institué le dispositif des

Points de Passage Autorisés (285 en France), constitué de points de contrôles fixes, et de zones surveillées par des patrouilles mobiles de manière dynamique et ponctuelle. Le contrôle aux frontières internes, motivé par l'état d'urgence, a été prolongé jusqu'à la loi du 30 octobre 2017 (actuellement en vigueur), qui autorise les contrôles d'identité sur toute personne que les agents de police judiciaire soupçonnent d'avoir commis ou tenté de commettre une infraction, ou de se préparer à commettre une infraction, dans une zone comprise entre une ligne de 20 km autour de la frontière terrestre de la France avec les États parties à la convention de Schengen ; ainsi que dans un rayon de dix kilomètres autour des ports et aéroports constituant des points de passage frontaliers. Selon la Cimade (2018), le rétablissement du contrôle aux frontières, dans le cadre de la lutte antiterroriste, a fait exploser le nombre d'étranger·es refoulé·es du territoire français, qui est passé de 15 849 en 2015 à 85 408 en 2017.

Les habitant·es que j'ai rencontré·es dans les Hautes-Alpes ou les Alpes-Maritimes, racontent que, d'autant qu'iels se souviennent, il y a « toujours eu des contrôles » ; mais ils sont plus ou moins visibles ou fréquents selon les périodes. Cela s'explique par les différents changements de légalisation qui encadrent le contrôle policier à la frontière italienne (voir Annexe 1).

En 2011, le contrôle a été renforcé dans le contexte de la migration d'exilé·es tunisien·nes, ce qui a laissé des traces dans la mémoire des habitant·es des vallées transfrontalières : des solidarités locales ont émergé pour soutenir les exilé·es mis·es en difficulté par les pratiques de contrôle à la frontière. Mais les arrivées migratoires, à partir de 2013 dans les Alpes-Maritimes et 2017dans les Hautes-Alpes, connaissent des proportions nouvelles. En trois ans, le département des Alpes-Maritimes est devenu le principal point d'entrée des routes migratoires, passant de 1 193 non-admissions en 2015 à 44 433 en 2017[4]. Aux seuls points frontaliers des Hautes-Alpes, la préfecture dénombre 6538 non-admissions depuis 2016 (Annexe 2) :

| 2016 | 2017 | 2018 | Janvier-mai 2019 |
|---|---|---|---|
| 315 | 1 900 | 3 587 | 736 |

Tableau des non-admissions prononcées par la préfecture des Hautes-Alpes à la frontière italienne, Source : Tous Migrants (mai 2019)

Depuis 2015, les personnes qui tentent de traverser la frontière de l'Italie vers la France de manière dite « irrégulière » proviennent parfois d'Afrique du Nord, d'Asie Mineure et du Moyen-Orient, mais, en très grande majorité, il s'agit de personnes originaires d'Afrique sub-saharienne,

[4] Source : La Cimade, 2018

arrivées par bateau depuis la Libye jusqu'en Sicile. Dans le cadre du règlement dit de « Dublin III » (2013), les pays européens font pression sur les autorités italiennes pour que celles-ci prennent dès leur arrivée sur le sol italien les empreintes des personnes qui arrivent en Sicile par bateau ; elles relèvent ensuite de la procédure de « Dublin » qui les oblige à demander l'asile en Italie, et pas dans un autre pays européen. Mais les mauvaises conditions d'accueil de demandeur·euses d'asile en Italie poussent une partie de ces personnes à essayer de demander l'asile en France. N'ayant pas la possibilité de demander l'asile à un poste-frontière, elles doivent traverser la frontière française de manière irrégulière pour rejoindre une préfecture où elles pourront légalement déposer leur demande d'asile.

## B – Comment s'organise la frontière ?

Depuis 2017, on peut dire que la frontière franco-italienne comme lieu de contrôle des flux migratoires s'organise autour de deux pôles principaux (voir Annexe 3) :

1) La frontière dite « basse » (Ligurie/Alpes-Maritimes) :

- Sur le littoral maritime (mer, route, train), dans la zone de Menton-Vintimille
- Dans la vallée de la Roya jusqu'au col de Tende, avec une forte présence policière et militaire, le contrôle du train à Breil-sur-Roya et des voitures à Sospel
- Dans toute la région entre la frontière et Nice, voire Canne.

2) La frontière dite « haute » (Val de Suse/Hautes-Alpes/Savoie) :

- Sur l'autoroute au niveau du tunnel du Fréjus (PPA dit de « Bardonnecchia »)
- A la gare de Modane où se trouve une zone d'attente
- Au PPA du col du Montgenèvre, sur la route
- Au col de l'Echelle (PPA actif l'été seulement)
- Dans toute la zone entre la frontière et Briançon.

En-dehors de Menton, sur le littoral méditerranéen, Briançon (12 000 habitant·es, 1200m d'altitude) est la plus grande ville française située à moins de 20km de la frontière franco-italienne. Sous-préfecture des Hautes-Alpes (05), elle est le principal point d'accès à la France depuis la frontière italienne, puisqu'elle est reliée par la route et les réseaux d'autobus à Gap, vers Marseille, et à Grenoble vers Lyon et Paris ; elle est par le train à Gap, Paris, Grenoble et Marseille. Côté italien, la région frontalière du Haut Val de Suse s'articule principalement autour des villes d'Oulx (3 119 habitant·es, 1100m, à 16 km de la frontière) et Bardonecchia (3313 habitant·es, 1312m, 4,3 km de la frontière).

La frontière dans le Briançonnais s'étend sur différents cols, dont celui du Montgenèvre (1850 m) et dans la vallée étroite, au pied du col de l'Échelle (1762m), qui comptent parmi les plus

bas de la frontière alpine : cela explique en partie que le Briançonnais ait toujours été une région privilégiée de passage. Ces deux cols sont aménagés d'une route goudronnée franchissable en véhicule motorisé (Montgenèvre toute l'année, l'Echelle en été seulement), et une ligne de bus relie Briançon à Oulx/Bardonecchia en passant par le col du Montgenèvre. Ainsi, bien que de nombreux chemins aménagés pour la randonnée offrent d'autres voies de passage pédestre entre l'Italie et la France, le franchissement de la frontière se localise principalement dans deux secteurs :

1) Bardonecchia - Col de l'Echelle - Névache, relié à Briançon par la vallée de la Clarée (commune de Val-des-prés)
2) Oulx – Clavière - Montgenèvre, relié à Briançon par la route ou le GR5 (14km). La frontière se situe dans la commune de Montgenèvre (France, 510 habitant·es), qui forme avec Clavière (Italie, 212 habitant·es) le domaine skiable transnational de la Voie Lactée (Annexes 4 et 5).

## C – Lieux solidaires et géographie des traversées dans la région

En réaction à la multiplication des arrivées de personnes étrangères « migrantes » dans la région, des initiatives solidaires, d'abord individuelles et informelles, puis collectives, se sont développées et structurées dans la région du Briançonnais (voir Annexes 6 et 7). Ces solidarités s'organisent autour de différents lieux d'accueil qui influencent la géographie des passages (puisque ces lieux où sont apportés de l'aide deviennent connus et circulent parmi les candidat-es à la migration comme des « refuges » sur le chemin de la traversée), si bien qu'ils en viennent à structurer les routes migratoires à l'échelle micro-régionale.

Les personnes exilées arrivent en général depuis les diverses régions d'Italie en prenant le train de Turin jusqu'à Oulx ou Bardonecchia, ou bien le bus qui passe par la Haute-Savoie (les personnes non-admises à Modane sont renvoyées par la PAF française à Bardonecchia). Jusqu'à l'hiver 2017, depuis Bardonecchia, elles prenaient majoritairement la route à pied en traversant le col de l'Echelle. Si elles rencontraient des personnes solidaires, elles pouvaient faire une escale à Névache, avant de gagner Briançon. Depuis février 2018, la majorité des personnes prend le bus d'Oulx à Clavière – entre mars et novembre 2018, elles étaient accueillies au « Refuge Autogéré Chez Jésus », squat ouvert dans la salle paroissiale au sous-sol de l'église de Clavière. A partir de là, elles marchent sur la route ou les chemins de montagne jusqu'à Briançon. Si elles sont arrêtées, la police les reconduit à l'entrée de Clavière. Depuis l'expulsion de « Chez Jésus » en novembre 2018, les personnes continuent de passer en grande partie par Clavière et Montgenèvre pour aller en France. A Oulx, différents lieux d'accueil humanitaires (point d'accueil à la gare et refuge des Salesiani tenu par la Croix-Rouge) ou militants (squat de la Casa Cantoniera) peuvent servir de lieux d'hébergement pour les personnes en transit.

Une fois à Briançon, les personnes nouvellement arrivées peuvent être accueillies au Refuge

Solidaire, où des bénévoles les aident à entrer en contact vers d'autres villes en France, prendre leurs billets de bus ou de train, les conseiller, etc. Même si une grande partie d'entre elles se dirige vers Paris, les personnes en transit ont des destinations extrêmement diverses à travers la France et l'Europe. Celles qui n'ont pas d'endroit où aller peuvent parfois être accueillies par le réseau de solidarités locales, via le réseau Welcome, à la maison Chez Marcel (squat ouvert à Briançon pendant l'été 2017), ou dans d'autres lieux d'accueil ouverts dans la vallée (à l'Argentière, Guillestre, la Roche de Rame...).

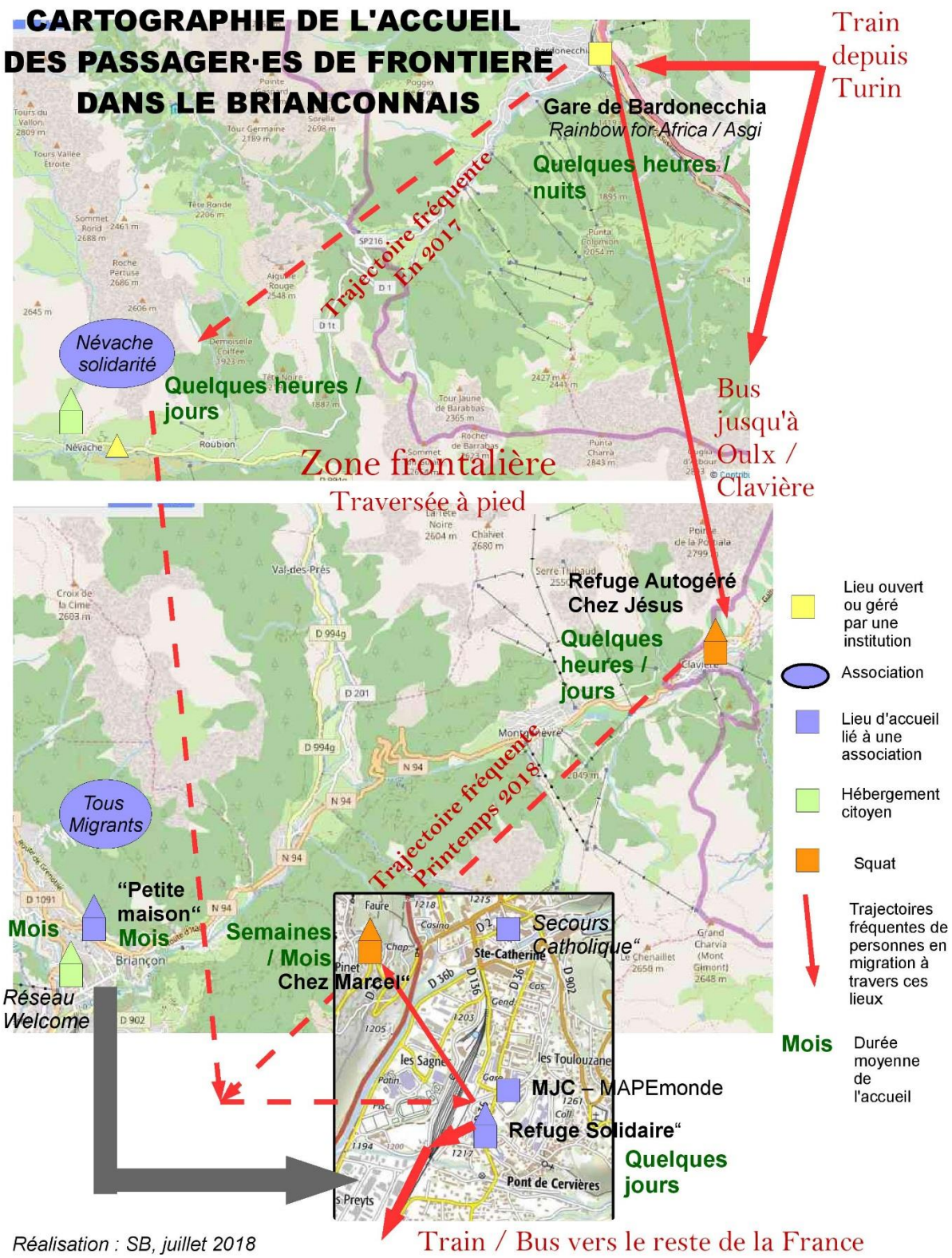


Figure 1 - Cartographie des lieux d'accueil dans le Briançonnais

(Source : Mémoire de M1, été 2018)

## D – Qui passe la frontière ?

Les habitant·es solidaires de la région Briançonnaise estiment être venu·es en aide à une cinquantaine de personnes exilées durant l'hiver 2016-2017 ; puis à partir de la fin du printemps 2017, le nombre de passages a brutalement augmenté pour alterner entre 10 et 50 personnes par jour, un rythme qui s'est maintenu jusqu'à l'été 2018. A partir de l'hiver 2018-2019, les arrivées des personnes exilées à Briançon ont baissé autour d'une moyenne d'une dizaine de personnes par jour, avec des jours creux dans la semaine et plus de passage le week-end. Les statistiques du Refuge Solidaire de Briançon dénombrent 8 293 personnes accueillies au Refuge Solidaire depuis son ouverture en juillet 2017 (dont 2207 personnes en 2017, 5202 en 2018 et 1042 sur entre janvier et mai 2019)[5].

Le nombre de personnes accueillies au Refuge Solidaire ne recouvre pas l'ensemble des personnes qui transitent par cette frontière, or, il est déjà bien supérieur à celui des reconduites à la frontière (6538 entre 2016 et 2019). On voit donc que l'écrasante majorité des personnes qui tentent le passage dans cette région parvient à gagner la France ; simplement, pour réussir à passer, certaines doivent faire plusieurs tentatives qui se soldent par des arrestations et des reconduites côté italien.

La diversité des origines des personnes en transit, entre les Alpes-Maritimes (Soudan, Erythrée, principalement, entre 2015 et 2018) et les Hautes-Alpes (selon les chiffres du Refuge Solidaire : majoritairement Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Cameroun et Nigeria) montre que la route des Hautes-Alpes n'est pas devenue une route de substitution suite au « blocage » de Menton-Vintimille en 2017, mais plutôt que les informations concernant les différentes routes circulent différemment selon les communautés. En 2019, de plus en plus de personnes venues d'Afrique centrale et de l'Ouest, francophones et anglophones, sont présentes à la frontière des Alpes-Maritimes, et du côté des Hautes-Alpes, les pays d'origine des personnes se diversifient (Pakistan, Soudan, Afrique du Nord, Burkina Faso, Erythrée, Kosovo, Kurdistan...).

Les personnes qui se présentent à la frontière des Hautes-Alpes pour la traverser « clandestinement » arrivent depuis toutes les régions d'Italie. En 2017-2018, elles ont, pour la plupart, vécu en Italie pendant plusieurs mois (seule une minorité cherche à rejoindre directement la France dès leur arrivée en Sicile), voire plusieurs années. La majorité d'entre elles a été prise en charge dans des centres d'accueil dans le cadre de leur procédure d'asile ou de leur minorité. Les mauvaises conditions d'accueil (matérielles et psychologiques), voire le mauvais traitement (travail non-rémunéré, violences...) qu'elles ont subi dans les « *campos* », l'attente « infinie » des procédures pour obtenir un statut régulier, le délaissement de la part des institutions, le « racisme » de la

[5] Source : Rapport de Tous Migrants, mai 2019

population locale, sont généralement invoqués pour expliquer les raisons du départ d'Italie. Malgré la présence officielle de personnel médical dans les centres d'accueil, un très grand nombre d'exilé·es invoque également l'absence de soins médicaux comme motivation de leur départ. L'idée que la langue commune peut être un facteur d'intégration, les représentations très positives dont bénéficie la France, le lien historique et culturel forgé par la colonisation, la présence sur le territoire français de membres de la famille, nourrissent chez la majorité des personnes qui se présentent à cette frontière l'espoir que ce pays sera celui dans lequel elles pourront enfin s'intégrer et vivre décemment.

En 2017, la moitié des exilé·es qui passaient par Briançon se déclaraient mineurs et la plupart des adultes avaient moins de 30 ans (Annexe 8). En 2018, la proportion de mineurs a baissé à un tiers des personnes (1 940 mineur·es, soit 37% selon le Refuge Solidaire), et la population est caractérisée par une plus grande vulnérabilité : part plus importante de femmes enceintes, de très jeunes enfants, et de personnes atteintes de blessures, de maladies et même de handicaps, quel que soit le pays d'origine.

Depuis février 2019, le Refuge solidaire observe une baisse importante des arrivées à Briançon, par rapport à l'année précédente : 773 personnes de février à mai contre 1555 sur la même période en 2018. Cette évolution peut être considérée comme l'effet de différents événements qui ont des impacts à différentes échelles temporelles et spatiales : un certain renforcement du contrôle à la frontière franco-italienne, y est pour une part, mais aussi, plus en amont, la baisse des arrivées de migrant·es en Italie depuis la fermeture des ports italiens aux bateaux de secours (suite à l'arrivée, en mai 2018, de M. Salvini au Ministère de l'Intérieur, voir Annexe 9a) et plus en amont encore, la fermeture de la route de la Libye avec la mise en détention de la majorité des personnes d'Afrique subsaharienne en migration (début 2018).

Ainsi, en 2019, les personnes qui traversent la frontière à Briançon ne sont plus les mêmes que l'année précédente : il n'y a plus que très rarement des femmes, les personnes sont plus âgées. Les trois profils majoritaires que l'on rencontre sont les suivants :

Les personnes à qui l'asile a été refusé après avoir épuisé tous les recours possibles en deux ou trois ans de procédure. A cela les personnes ajoutent l'épuisement psychologique de n'avoir pas trouvé de travail : l'intégration en Italie, sur le plan des papiers comme sur le plan social, est un échec. L'émigration vers la France n'est plus motivée par le désir, même de fuir l'Italie, mais se présente comme la seule issue pour continuer à vivre sur le sol européen.

De plus en plus de personnes, émigrées depuis de nombreuses années, sont également arrivées au bout de leur titre de séjour qui n'a pas été renouvelé ; notamment, depuis les différentes mesures regroupées sous le nom de « décret Salvini » (décembre 2018), le titre de séjour au motif de la protection « humanitaire » n'est plus renouvelé (Annexe 9b).

Enfin (alors que ces cas étaient rarissimes avant l'été 2018) les personnes qui résident en France depuis plusieurs mois (dont une grande partie a franchi cette même frontière au cours de

l'année passée), et qui ont été expulsées par avion en Italie suite à leur arrêté de transfert dans le cadre de la procédure « Dublin » : on observe donc une évolution dans l'application effective des accords de Dublin par rapport aux années précédentes et la multiplication des expulsions, ce qui exprime un durcissement de la politique migratoire française. Les personnes parviennent par leurs propres moyens à la frontière française en moins de vingt-quatre heures après avoir atterri à Turin, Rome ou Milan, et elles cherchent à regagner leur lieu d'habitation en France pour recommencer une procédure d'asile, en espérant, cette fois, « sortir de Dublin » et demander l'asile dans la procédure « normale » (Annexe 10).

## 3) Méthodologie de l'enquête

Ma recherche de terrain dans le Briançonnais s'est organisée principalement en deux temps : une première période à partir de laquelle j'ai produit mon mémoire de M1 (mars-juin 2018) et un second terrain long (janvier-mai 2019).

Le cœur de mon enquête se situe dans une méthode de participation observante au sein des différents lieux d'accueil et réseaux de bénévoles : accueil et information des personnes arrivées au Refuge Solidaire de Briançon (2018 et 2019), participation à 8 « maraudes » en montagne dans la zone-frontière en saison hivernale (2018 et 2019), fréquentation quotidienne de la maison Chez Marcel (2018 et 2019), participation et organisation d'événements politiques (manifestations diverses dans la zone-frontière, et en 2019 dans la station de ski de Montgenèvre), recueil de témoignages pour l'ANAFE et la Cimade en 2018 et participation à la communication associative autour des questions de violences policières. Mon investissement le plus important a eu lieu à Clavière : entre mars et août 2018, au Refuge Autogéré « Chez Jésus », il consistait en l'accueil diurne et nocturne des nouveaux arrivants ou des personnes refoulées, échanges sur les droits et la politique migratoire en Europe, échanges autour de la géographie régionale et des risques de la montagne, équipement et prévention des risques, information téléphonique pour les personnes perdues en montagne, suivi avec le Refuge Solidaire pour l'arrivée des personnes... en 2019, il consistait à assurer une présence informative à Clavière pour les personnes qui passent la frontière le soir. A la Casa Cantoniera d'Oulx (2019) j'ai pratiqué les mêmes activités qu'au Refuge « Chez Jésus ». Ma recherche de terrain est donc caractérisée par une situation de forte implication personnelle au sein du terrain, si bien qu'on peut dire qu'elle dépasse la méthode de participation observante (Soulé, 2016) pour soulever les questions liées à une position de chercheur·euse qui est également acteur·ice local·e, partie prenante de la société étudiée (Annexe 11).

Par ailleurs, j'ai effectué 17 entretiens non-directifs et semi-directifs avec des personnes engagées dans le mouvement de solidarité Briançonnais depuis le printemps 2017, 40 entretiens

semi-directifs avec des personnes en situation de passage de frontière, 22 entretiens semi-directifs avec des habitant·es et des travailleur·euses de Montgenèvre et de Clavière, 3 discussions informelles avec des chauffeurs de bus de la ligne transfrontalière, 1 entretien avec le maire de Clavière, 1 entretien avec l'office du tourisme de la région du Val de Suse (voir détail en Annexe 12).

J'ai également effectué de nombreuses séances d'observation du dispositif frontalier à différentes périodes (hiver, printemps, été, jour / nuit) et à différents points de la zone-frontière côté italien et français.

Cette recherche se fonde enfin sur une revue de presse sur le sujet des migrations dans le Briançonnais entre 2017 et 2019 ; ainsi qu'une lecture et une analyse de l'ensemble des bulletins d'information diffusés par la mairie de Montgenèvre à ses habitant·es ainsi que des compte-rendus des conseils municipaux entre juin 2017 et juin 2019 (en libre accès sur le site internet de la mairie).

En ce qui concerne les données quantitatives, en-dehors de la base de données du Refuge Solidaire qui recense les nationalités et l'âge des personnes accueillies, le caractère très mouvant, très aléatoire de la situation, et le contexte d'urgence, font qu'il est impossible pour les personnes sur place de quantifier de manière fiable les événements à la frontière. Une des grandes entreprises de ma recherche a été d'identifier, grâce à une observation assidue, mais une comptabilité approximative et aléatoire, les principales tendances à la frontière en termes de nombres de passages et de renvois. La tenue de mon carnet de terrain a également permis de garder une trace chronologique précise d'événements qu'un quotidien secoué par l'urgence tend à brouiller.

## 4) Interroger les « régimes de visibilité » mis en œuvre dans le contrôle de la frontière franco-italienne

La situation dans le Briançonnais n'est pas caractérisée par un blocage des flux de population qui empêcherait les étranger·es en situation irrégulière de pénétrer sur le territoire français, mais par une surveillance des axes principaux pour effectuer un tri discrétionnaire des voyageur·euses ; et par des contrôles d'identité diffus dans toute la bande de 20 km au-delà de la frontière physique. Ces contrôles visant spécifiquement des personnes identifiées comme « étrangères en situation irrégulière » prennent la forme de traques à travers le massif montagneux.

Dans le premier travail de mémoire que j'ai présenté en septembre 2018, intitulé *Montagne*

*dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger·es indésirables à la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes,* j'ai montré la manière dont le contrôle migratoire à la frontière des Hautes-Alpes s'était reconfiguré depuis que la région était devenue une route de fort passage pour les personnes exilées cherchant à rejoindre la France (printemps 2017). J'ai mis en avant le renforcement de la présence policière et la diversification des corps de police, des pratiques et des équipements policiers ; ainsi que l'extension spatiale des lieux du contrôle au-delà PPA instaurés en 2015, vers l'ensemble de la zone-frontière (20km).

Ma démonstration se construisait autour de l'idée que le renforcement du contrôle avait produit, selon un processus d'escalade, une multiplication des dangers encourus par les étranger·es en situation irrégulière pour franchir cette frontière du fait du milieu de haute-montagne ; cependant, loin d'être une conséquence accidentelle des contrôles policiers, j'ai défendu l'idée que la mise en danger des personnes en migration s'inscrivait dans le cadre des violences structurelles qui s'exercent contre ces dernières à diverses zones de frontières dans le cadre répressif des politiques migratoires européennes. Les pratiques policières à la frontière des Hautes-Alpes obéissent à une logique contradictoire qui consiste à éviter qu'il y ait des morts tout en assurant une certaine efficacité du contrôle dans un contexte d'environnement « à risques ».

L'analyse que j'avais développée restait toutefois insatisfaisante face à certains paradoxes entre la logique de militarisation de la frontière et les pratiques policières observées sur le terrain. Je constatais en effet un décalage entre les récits d'habitant·es qui témoignaient de la démonstration évidente et impressionnante du déploiement des forces policières, et la réaction de personnes fréquentant le territoire sans y vivre, qui ne percevaient même pas qu'il « y avait une frontière » à cet endroit-là ; par ailleurs, j'avais établi une connexion entre le degré de violence des pratiques policières et leur caractère invisible.

Cela m'a poussée à réfléchir à la gestion de la visibilité du travail de la frontière comme faisant l'objet d'une stratégie *en soi* : les pratiques policières mises en œuvre à la frontière des Hautes-Alpes pouvaient alors être interrogées non pas sous l'angle de leur efficacité à arrêter les personnes en situation irrégulière, mais sous l'angle de la production d'un « régime de visibilité » (Guénebeaud, 2017) du contrôle migratoire qui correspond aux objectifs du pouvoir politique à un moment donné.

En effet, il serait faux d'affirmer que le Briançonnais a connu une militarisation croissante depuis 2017. Les stratégies privilégiées pour le contrôle de la frontière haute-alpine, le ciblage et la traque des personnes suspectées d'être des « migrant·es », visent plutôt la discrétion.

Le choix de la traque comme pratique de contrôle migratoire peut paraître surprenant si on envisage la frontière nationale comme une performance de l'affirmation d'un pouvoir fort face à un flux de « migrants clandestins » construits comme une menace. Mais la dissimulation des contrôles policiers à la frontière peut en réalité répondre à différentes fonctions : policière, politique, et

économique.

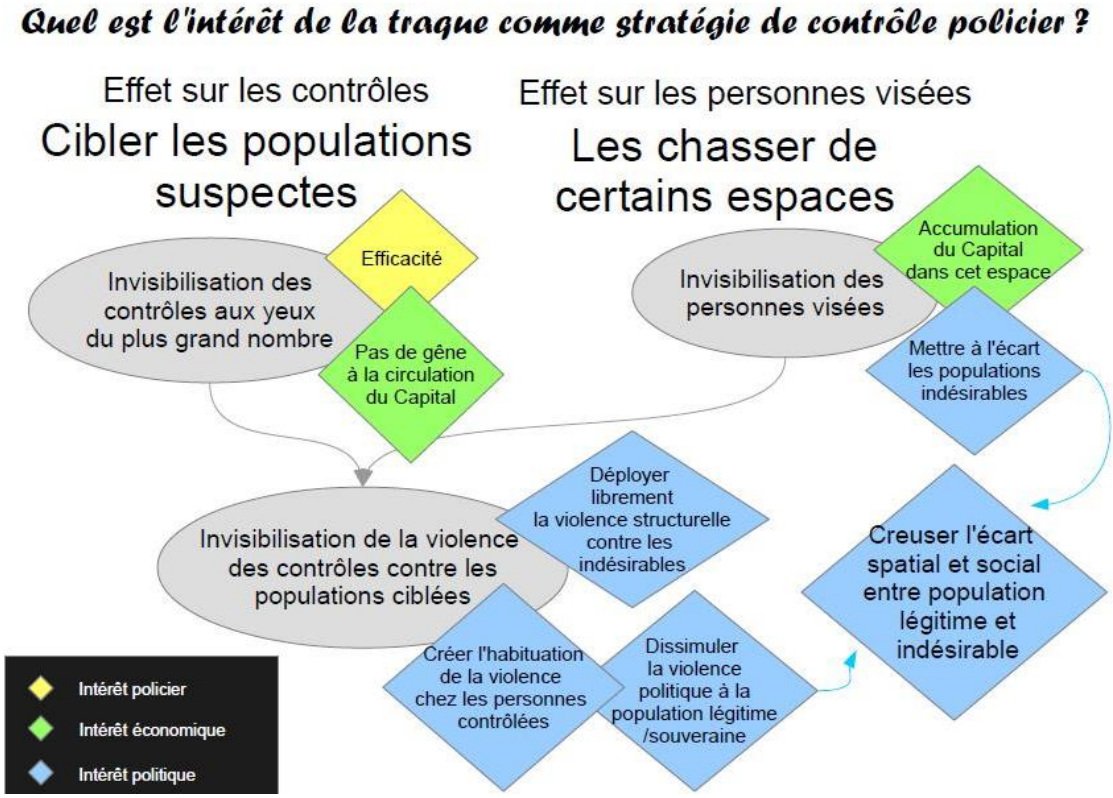


Figure 2 – Les enjeux de l'usage de la traque comme stratégie policière

J'ai voulu élargir ma perspective en m'intéressant aux les enjeux touristiques de la zone transfrontalière, puisque la présence dans l'espace visible de personnes s'apparentant à des figures de « migrant·es, ou un dispositif policier et militaire « trop » massif, pourraient créer une atmosphère anxiogène qui desservirait les intérêts de la station de ski transfrontalière. Mon travail de terrain m'a permis de constater que, jusqu'à présent la « situation à la frontière » depuis 2017 n'avait pas affecté l'économie touristique locale, ce qui m'a conduite à me demander si le maintien sous silence de la « situation à la frontière » (c'est-à-dire la présence d' exilé·es et leur mise en danger dans la montagne par les pratiques policières) pouvait également être lié aux intérêts économiques locaux.

Je vais tenter de montrer par ce travail de recherche que dans la zone-frontière du Briançonnais se met en place une *chasse* aux étranger·es indésirables : comme d'autres chasses aux humains, il s'agit d'une technologie de pouvoir qui a pour fonction de perpétrer un rapport de domination (Chamayou, 2010). Cette pratique de contrôle obéit à deux logiques spatiales qui ont pour point commun l'invisibilisation des personnes traquées : d'une part, la chasse, au sens de *capture*, en vue de l'*expulsion* du territoire national (qui répond à des objectifs politiques du gouvernement national) ; d'autre part, la chasse, au sens *d'expulsion*, de la zone touristique (qui

répond à des objectifs économiques locaux). J'analyse les pratiques policières mises en œuvre à la frontière, non pas à partir de leur justification officielle, ni de l'intention des agents du contrôle, mais des effets de ces pratiques, aussi bien sur l'espace que sur les personnes.

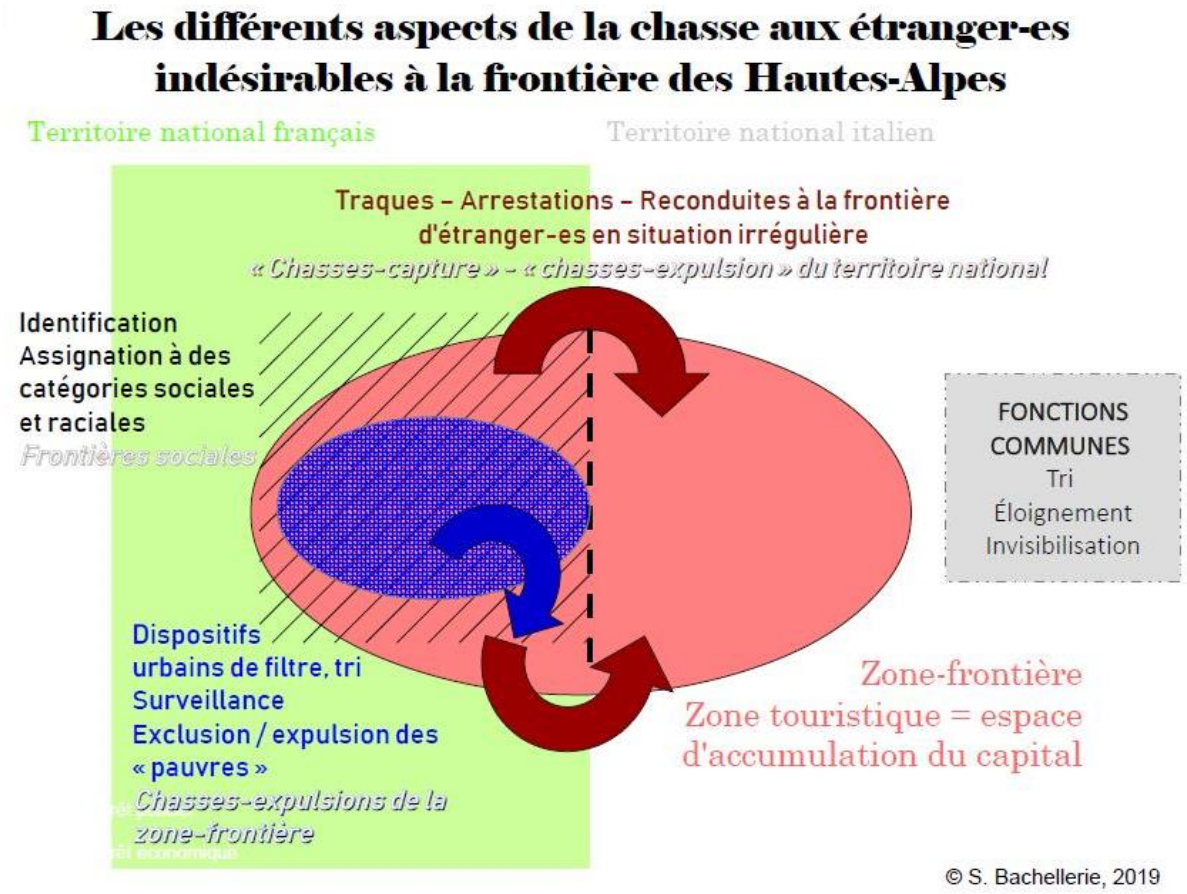


Figure 3 – Les différents aspects de la chasse aux étranger·es indésirables à la frontière des Hautes-Alpes

Dans le cadre de cette recherche, j'ai cherché à prendre en compte l'ensemble des dispositifs sécuritaires à l'œuvre dans la zone-frontière qui pouvaient produire l'exclusion, et ainsi, favoriser l'arrestation, des étranger··es indésirables. J'appréhende ainsi la manière dont les dynamiques urbaines à l'œuvre dans les stations touristiques participent de la logique de *chasse-expulsion* des étranger·es « pauvres ». Prendre en compte le rôle des dispositifs urbains et des travailleur·euses de la station dans le *borderwork*, et les intérêts économiques locaux qui sont en jeu, me permet par ailleurs d'analyser la place du contrôle migratoire dans un processus beaucoup plus large d'évolutions sociales et spatiales liées à l'implantation grandissante des logiques néolibérales dans la gestion des territoires, en l'occurrence frontaliers.

En fin de compte, j'interroge dans ce travail la manière dont différents dispositifs (policiers, urbains, sociaux), en produisant l'exclusion d'une partie des personnes étrangères en vue de leur expulsion, créent une fragmentation de l'espace, tel qu'il est expérimenté par les touristes, d'un côté, et par les personnes en situation irrégulière, de l'autre ; or, ces « géographies » différentiées, produites par la frontière, s'alignent sur des catégories sociales qui réactualisent des rapports de domination sociaux et raciaux. La frontière est ainsi abordée dans cette étude aussi bien sous sa dimension politique que sociale et symbolique (séparation spatiale entre les différents groupes sociaux), et il s'agira de montrer comment ces différents aspects s'imbriquent et nourrissent mutuellement. En effet, les personnes étrangères irrégularisées se trouvent à l'intersection de différents mécanismes d'exclusion comme l'illégalité de statut administratif, l'absence d'accès à l'économie formelle, la discrimination sociale et raciale, sont, dans la région frontalière comme ailleurs dans les métropoles occidentales, reléguées aux marges urbaines dans le contexte des transformations néolibérales des territoires. Cette réflexion participe à la mise en évidence, par le prisme de l'espace, du processus d'intersectionnalité (Chapuis, 2019) des différents rapports de domination.

Dans un premier temps, je veux montrer que les pratiques policières à la frontière relèvent d'une double mise en scène, c'est-à-dire qu'elles visent à produire un effet visuel, un effet de croyance, plutôt que véritablement d'arrêter les étranger·es clandestins. Cette mise en scène a connu deux actes : d'abord, pendant l'été 2017, l'affirmation du pouvoir souverain par la démonstration de la puissance du dispositif frontalier ; puis la disparition d'une démonstration militaire et policière du pouvoir au profit d'une épuration visuelle des populations indésirables et des contrôles qu'elles subissent.

Dans un deuxième temps, je veux montrer que l'expulsion des populations indésirables a pour effet de protéger un territoire-bulle touristique pour y permettre l'accumulation du capital. J'interroge alors les liens entre l'activité du contrôle de la frontière et la création d'un espace à destination des touristes, épuré, surveillé, lissé, et protégé par la population locale qui vit de cette économie.

Enfin dans un dernier temps, j'analyse les traques policières à la frontière comme outils de la production de catégories qui légitiment la violence à l'encontre d'une partie de la population. Cette violence met en place une compartimentation de l'espace de la zone-frontière telle qu'elle est perçue par les populations « légitimes » et les populations « illégitimes » : elle a pour fonction de participer à produire une condition spécifique pour les étranger·es illégalisé·es, marquée par la peur constante de l'arrestation et de la déportation.

# Chapitre préliminaire. L'émergence du contrôle policier des personnes migrantes en montagne

L'histoire ancienne des migrations transfrontalières entre Dauphiné et Piémont, souvent motivée par des raisons économiques (migrations saisonnières ouvrières au XIXè siècle) a inscrit dans le territoire une « géographie des morts » liée aux déplacements à pied à travers la montagne. « L'inventaire macabre des accidents mortels permet d'établir la vraie géographie de l'occupation humaine de la montagne. On emprunte un col quelle que soit son altitude, quelle que soit la saison (…). Ainsi, cet ouvrier italien, parti durant l'hiver 1911 d'Abriès et se rendant dans son village de l'autre versant par le col de Valante (2815 mètres) et dont le corps est retrouvé au mois d'août suivant » (Siestrunck, 2013).

L'histoire de la fortification et du contrôle de la frontière relève du domaine militaire, et elle est déconnectée de celle des migrations saisonnières, qui font partie de la vie régionale (Annexe 13a).

A la fin du XIXè siècle, période de mise en coïncidence des frontières nationales avec les lignes de crête dans un contexte d'affirmation des États-nations (Hanus, 2012), la présence militaire dans la zone, liée à la *défense* du territoire face à l'ennemi, a pu être reconvertie dans le *contrôle* de la zone frontalière pour des objectifs militaires.

La présence militaire sur les cols expose alors les soldats au spectacle des populations ouvrières en migration : en novembre 1905 trois Italiens qui tentaient de franchir le col de Montgenèvre sont sauvés par les habitants des Alberts, le village situé au pied du versant français (Siestrunck, 2013). L'occupation des postes d'hiver par les membres du Club Alpin Français, qui comprend de nombreux militaires, a donné l'occasion à certains d'entre eux d'assister, impuissants, à la répétition de ce genre d'événements, ce qui pousse certains membres du corps armé à vouloir organiser le secours des personnes en migration (Annexe 13b). Mais la présence militaire sur le territoire a également fourni un corps armé capable d'expulser du territoire les ouvrier·es étranger·es indociles, notamment lors de mouvements grèves dans les chantiers des forts ou à l'usine de la Schappe, qui employaient majoritairement une main d'œuvre piémontaise (Annexe 13c).

## 1) Citoyenneté de papiers et débuts du contrôle policier

Selon P. Hanus (2012), « A la fin du XIXe siècle, l'histoire ancestrale des migrations à travers la montagne change de signification. Les voyageurs se déplacent désormais dans un monde découpé en territoires strictement délimités par des frontières et soumis aux lois d'un État national. Des

ouvertures partielles succèdent ainsi aux fermetures nées des tensions diplomatiques, les fermetures officielles s'accompagnant inéluctablement de déplacements cachés et d'une économie de l'ombre (contrebande). »

C'est le passage d'une histoire *militaire* à une histoire *policière* de la frontière. La circulaire du 29 décembre 1908 crée des brigades de douaniers skieurs, mobiles à travers la montagne, pour lutter contre « la fraude dans la saison des neiges ». Après la Première Guerre Mondiale, les autorités font le choix de donner « une nouvelle consistance à la frontière, non par des obstacles matériels mais par des documents administratifs. » (Siestrunck, 2013), rendant ainsi illégaux des mouvements de population qui avaient toujours existé. Au cours de l'année 1920, dans les gares, dans les villages de pied de cols, les patrouilles de gendarmes redoublent leurs contrôles. Le préfet des Hautes-Alpes publie un arrêté interdisant le passage du col de l'Échelle à toute personne qui n'est pas munie d'une autorisation frontalière, afin d'orienter le flux des migrant·es vers le Montgenèvre, plus facile à surveiller. Les gendarmes interpellent les émigré·es dans la zone frontalière alors que certain·es sont établis pour certains depuis plus de dix ans en France, et les archives de gendarmerie attestent que beaucoup d'entre ell·eux n'avaient jamais eu de carte d'identité et ignoraient que cette formalité était nécessaire pour résider en France. C'est le début de la période où la citoyenneté de droit commence à être subordonnée à la possession de titres de séjour et cartes d'identité, faisant de tous ceux qui n'en possèdent pas des "sans-papiers" (Annexe 14).

## 2) Organisation d'une immigration de travail officielle, apparition de routes « clandestines »

La période de l'après-guerre est celle où les dispositifs de contrôle de l'immigration officielle se structurent, ayant pour effet-miroir le développement d'une immigration spontanée de « travailleurs clandestins », disent les autorités françaises, c'est-à-dire des individus circulant sans documents officiels ni de contrat de travail, ou bien entrés en France sous couvert d'un passeport touristique.

À la Libération, un vaste programme de recrutement de main-d'œuvre italienne est lancé pour rebâtir le pays. La France crée l'ONI, l'Office national d'immigration (ONI), afin de sélectionner les « bons éléments » et d'organiser leur acheminement par convoi ferroviaire (du centre de Milan à Modane). L'ONI créé également des « centres de criblage » pour rassembler les Italien·nes dont la situation a été provisoirement régularisée, où règne une promiscuité épouvantable (Hanus, 2012). Afin d'encadrer les mouvements d'ouvrier·es saisonnier·es (bûcheron·nes, berger·es), un bureau de l'ONI est installé au Montgenèvre. Il ferme en 1964,

obligeant désormais les saisonnier·es à se faire enregistrer aux bureaux de Modane ou de Vintimille, ce qui complique encore plus pour ell·eux la possibilité de passer par les voies d'immigration régulière.

En 1946, un travailleur italien résidant à Grenoble, retourné quelques jours en Italie régler des formalités et arrêté par la brigade de Bourg-Saint-Maurice déclare aux gendarmes : « C'est pour éviter d'être contrôlé par vous que j'avais emprunté un sentier muletier ». Dès cette époque, la nécessité de contourner les points de contrôle policier encourage les migrants dits "clandestins" à emprunter des chemins de montagne pour passer en France. « En famille ou entre collègues d'un même village, [ils] descendent du train à Bardonecchia puis gagnent à pied la Vallée étroite, le col du Chaberton et surtout celui de la Roue, sous la responsabilité d'un "pionnier" qui connaît l'itinéraire. Certains d'entre eux, déjà présents en France durant les années 1930, sont en effet dépositaires d'un savoir-circuler qui se traduit par la connaissance d'itinéraires dont la détection est difficile pour les fonctionnaires qui surveillent la frontière. Entre janvier et mai 1946, l'ambassade d'Italie estime que plus de 10 000 de ses ressortissants ont ainsi emprunté la voie irrégulière. Plusieurs centaines d'entre eux sont néanmoins arrêtés par les gendarmes. » (Hanus, 2012)

P. Hanus remarque que les agents de l'État font toutefois preuve « d'une certaine compréhension dans leur mission de surveillance », si bien qu'en 1950, le préfet déclare le poste du Montgenèvre « défectueux par suite d'un relâchement dans la discipline des gendarmes ». Il décide alors d'envoyer sur place des CRS, « peu suspects de connivence avec la population ». A partir de 1955, en remplacement des gendarmes, ce sont des officiers de police assistés par des CRS qui contrôlent quotidiennement la frontière. Pendant la guerre d'Algérie, des unités auxiliaires de la police affectées en renfort procèdent, du 21 septembre au 31 octobre 1958, « à la fouille des camions italiens au poste de Montgenèvre-Clavière dont les chauffeurs étaient susceptibles de transporter des armes pour servir en France aux membres du FLN ».

## 3) L'Europe et la fin des frontières… ?

En 1993, l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen instaure la libre circulation des personnes dans l'espace européen, supprime les bureaux de douanes sans assise territoriale et limite le contrôle des marchandises à la douane volante dans différents points stratégiques du territoire, ce qui « transforme la zone frontière en la dilatant à l'échelle d'une région frontière » (Hanus, 2012).

Désormais, les travailleur·euses italien·nes peuvent circuler librement entre l'Italie et la France. Mais les postes de Menton, Modane et Montgenèvre demeurent toutefois très surveillés par la Police de l'air et des frontières (PAF) pour le trafic de stupéfiants et les « voyageurs clandestins ».

A mesure que les discours politiques et médiatiques construisent des figures hostiles de “migrants” venus du Sud ou de l’Est de la Méditerranée, les fonctionnaires de police sont encouragés à cibler dans leur contrôle les personnes suspectées de “risque migratoire”. Le 26 février 2011, le *Dauphiné Libéré* écrit : « *Les raids de Tunisiens clandestins se poursuivent au poste-frontière de Montgenèvre. En conséquence [...], les effectifs [...] de la Police aux frontières des Hautes-Alpes [...] multiplient les contrôles d’identité* ».

La frontière n’est plus désormais un dispositif territorial ou architectural qui concerne toute la population, mais un curseur invisible distinguant la population européenne qui circule librement, de celle, extra-européenne, qui subit les contrôles. Le profil-type des populations “suspectes” évolue en fonction du contexte géopolitique et des ennemis de la nation que la France construit dans les discours, que ce soit pour “risque terroriste” ou pour “risque migratoire”. C'est ainsi qu'en 2015, la France rétablit le contrôle à ses frontières “terrestres” pendant la durée de l'Etat d'urgence, puis le pérennise avec la Loi sur la Sécurité Intérieure du 31 novembre 2017.

Ainsi, comme l’explique P. Hanus, l’analyse historique permet de constater que « la frontière n’est jamais un régime de fermeture radicale, mais bien plutôt une relation du clos et de l’ouvert, variant en fonction des intérêts économiques et politiques des nations, mais aussi des candidats à l’émigration » - nous allons voir que les intérêts économiques privés rentrent également en ligne de compte. En tous les cas, le fait que la frontière soit un lieu de focalisation des médias ou des débats politiques, et que la question migratoire le soit à travers elle, est une donnée récente pour un territoire très anciennement concerné par les traversées transfrontalières.

# PARTIE 1. MANIPULER DES « REGIMES DE VISIBILITE » VARIABLES A LA FRONTIERE, UNE STRATEGIE POLITIQUE

## Chapitre 1. Contrôle policier et militaire, et mise en scène de la frontière

Selon Michel Foucher (2012, p.23-24), les frontières opèrent à différents niveaux. A l'échelle inter-étatique, elles « imposent le fondement de l'ordre international et l'inviolabilité des frontières » ; à l'échelle étatique, elles « sont pour l'État un théâtre où la légitimité de son pouvoir est observée avec attention » ; et à l'échelle locale, elles reposent sur des pratiques sociales qui varient selon le degré d'ouverture.

La frontière comme « spectacle » (N. De Genova, 2013) est ainsi mise en scène (P. Cuttita, 2015) par différents acteurs politiques et médiatiques. Au théâtre, chaque élément est signifiant, c'est-à-dire que sa place dans la totalité de la mise en scène a été pensée en fonction de l'impact qu'il produit sur les spectateurs. La réaction que l'on cherche à produire chez les populations « citoyennes », dans le cas des systèmes politiques dits « démocratiques » répond à des intérêts politiques à un moment donné de l'agenda électoral. L'effet scénographique peut également jouer sans une conscientisation de la part des acteurs de faire partie d'un théâtre, qu'il s'agisse des acteurs du contrôle, des locaux, ou des personnes arrêtées à la frontière.

Ce qui compte, c'est que toute une série d'éléments sur le terrain (architectures, agents de contrôle, uniformes, équipements, déploiement spatial, pratiques de contrôle), mais aussi la médiatisation des événements (audiovisuel, presse, rumeurs, discours politiques), participent à produire des *régimes de visibilité* du contrôle de la frontière (Guénebeaud, 2017). Cette visibilité est tournée vers des publics spécifiques (touristes, riverain·es, policier·es, étranger·es irrégularisé·es) sur lesquels elle produit des effets. En prenant en compte les évolutions des formes prises par le contrôle de la frontière franco-italienne dans leur profondeur historique, je vais tenter de montrer que dans le contexte actuel, à la frontière haute-alpine, comme à d'autres frontières françaises, « cette visibilité à géométrie variable révèle les stratégies spatiales des autorités pour retirer les migrant·es du paysage » (C. Guébeneaud, 2017, p. 150).

# I - La « frontière-spectacle »

## 1) Historiciser la mise en visibilité de la frontière

L'extrait du Guide Michelin de 1930 cité par P. Hanus (2012) montre bien le tournant pris dans l'entre-deux-guerres, par le contrôle policier aux frontières du territoire national : *«Halte ! Faire viser le carnet de passages en douane, ou le carnet d'identité, ou le passavant ; sinon... ne pas dépasser la frontière au col du Montgenèvr*e ». « Le poste-frontière est désormais un lieu qui mobilise les symboles (panneaux bilingues, barrières, drapeaux… et agents en uniforme) de la souveraineté nationale. L'État y manifeste de manière ostentatoire la maîtrise de son territoire par le comptage et le filtrage des individus cherchant à y pénétrer ou à en sortir » (Hanus, 2012). A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, alors que le tracé de la frontière se renégocie encore entre vainqueur (France) et vaincu (Italie) jusqu'en 1947, les représentants de l'autorité française font installer à Clavière un nouveau poste visant à contrôler le passage, mais également à maintenir le prestige français à la frontière «par la présence d'un poste de gendarmerie, d'une guérite et d'une barrière peinte aux couleurs françaises et par la cérémonie journalière de l'envoi (…) des couleurs ».

Selon Y. Gastaud (2019[6]), l'étude des archives de l'INA permet d'identifier une période où, juste après la Seconde Guerre Mondiale, la télévision cherche à montrer l'intensité des flux migratoires de l'Italie vers la France, en mettant en scène les Alpes comme principal territoire des migrations. Les reportages télévisuels sont construits comme des odyssées, le journaliste suivant les groupes de migrant·es italien·nes à travers les sentiers des Alpes, sur un ton misérabiliste qui insiste sur l'exil du pays d'origine ainsi que les morts de ces migrant·es en montagne, et l'accueil et la solidarité des villageois·es des cols et vallées frontalières. Ce type de documents, qui disparaît après 1946, s'inscrit dans un ensemble de discours politiques de l'époque sur l'accueil des migrant·es italien·nes (Annexe 15).

Par la suite, des années 1950 aux années 1970, les frontières ne font plus l'objet d'une focalisation médiatique en France, pas plus que l'immigration clandestine. La frontière franco-italienne apparaît dans les médias télévisuels quand elle est contestée par des manifestant·es pro-européen·nes qui demandent son abolition. A partir des années 1960, au fur et à mesure qu'avance le projet européen, les médias français mettent en scène la fin des contrôles, en filmant par exemple

[6] Intervention lors de la journée d'étude de l'Observatoire des Territoires Frontaliers, Vintimille, 22/06/2019

l'abandon des postes-frontière. Durant la même période, celle du “Plan Neige” et de la promotion du tourisme de masse, les agences touristiques font la publicité de la « montagne sans frontière » pour les skieur·euses en vacances.

Selon Y. Gastaud, à partir de 2002, le traitement médiatique des passages migratoire aux frontières françaises connaît un basculement. Le gouvernement médiatise la destruction du camp de Sangatte (alors que l'installation de celui-ci n'avait pas fait l'objet de discours politiques et était demeurée dans l'ombre des caméras) : à la télévision apparaissent les premières mises en scène visuelles qui représentent les personnes en migration comme un groupe d'hommes amassés, vivant dans des conditions insalubres, en train de se confronter à un grand nombre de policiers dans une atmosphère anxiogène. Ce genre d'images devient par la suite le traitement médiatique privilégié de la question des frontières jusqu'à aujourd'hui (Annexe 16).

A l'époque, N. Sarkozy déclare qu' : « Il faut envoyer un signal au monde entier pour dire que ce n’est plus la peine de venir dans ce hangar du bout du monde parce qu’il n’y a pas d’avenir. » C. Guénebeaud (2017, p. 168) montre que depuis le début des années 2000, les différents Ministres de l'Intérieur reprennent la métaphore filée du signal pour évoquer les politiques policières qu'ils engagent dans les zones de frontière. La frontière comprise comme une pratique de contrôle migratoire devient aussi bien l’objet de discours qu’un signifiant en elle-même, un ensemble de gestes, de dispositifs et d'architectures que l’on peut analyser sur le plan de la sémiotique, c’est-à-dire le déchiffrage des signes.

## 2) Discours politiques et construction d'une fiction

### A - Le pouvoir de l'image : un matin à Clavière...

17 octobre 2018. A Clavière, c’est un matin comme un autre. Un habitant de Clavière filme avec son téléphone portable une voiture de la PAF en train se garer sur le parking qui se trouve juste derrière le panneau « Italie », à l’entrée du village, puis un gendarme en sortir et montrer le chemin vers le centre du village à trois hommes à la peau foncée. Cette scène est d’une grande banalité pour quiconque vit à Clavière puisqu’elle se répète plusieurs fois par jour : des voitures de la police aux frontières française reconduisent sur la route à l’entrée de Clavière des personnes étrangères qui ont été arrêtées alors qu’elles marchaient dans la montagne, « côté français ». Mais voilà que cette vidéo est diffusée sur le réseau social Facebook par le Ministre de l’Intérieur italien, Matteo Salvini. La vidéo est accompagnée d’une musique dramatique et de sous-titres clignotants : « *Esso succede al confine* » (Ça se passe à la frontière). Dans le *post* Facebook qui l’accompagne, Matteo Salvini commente : « *Vidéo incroyable, à diffuser plus largement !* » - Internet indique qu’elle a été vue près d’un million deux cent mille fois. M. Salvini dénonce l’action du gendarme de la vidéo comme « *une provocation », « un acte hostile », « une honte internationale », « une offense pour l’Italie* » (Annexe

17).

Face à cette dramatisation d'un événement banal, le gouvernement français n'a pas d'autre choix que de répondre sur le même ton ; il tempère en disant qu'il s'agit d'un « *incident* », d'une « *erreur* » pour laquelle il présente des excuses, puisque selon les règles internationales les gendarmes n'auraient pas dû passer en territoire italien sans autorisation de la police italienne.

Mais peu importe les raisons invoquées par la France : Matteo Salvini a bien réussi à faire « le *buzz* ». Les médias français et italiens parlent de situation « de crise », « de tension » à la frontière italienne. Le ministre de l'Intérieur italien dispose alors d'une fenêtre pour créer une fiction à partir de l'événement : « *Je ne veux pas croire que la France de Macron utilise sa police pour débarquer clandestinement les immigrés en Italie* », et enfin : « *si quelqu'un pense vraiment nous utiliser comme le camp de réfugiés de l'Europe, en violant les lois, les frontières et les accords, il se trompe grossièrement* »[7]. La vidéo de Clavière n'était qu'un prétexte pour accuser la France et l'Union Européenne du rôle qu'elles font jouer à l'Italie dans le cadre des politiques migratoires et d'asile communes et utiliser une fois de plus le thème de l'immigration pour susciter une forte réaction dans la population – une stratégie de communication caractéristique du parti de la Lega Norte et de M. Salvini.

Ce dernier décrète que « *l'énième abus des autorités françaises, qui ont aussi profité de la bonne foi de notre police, aura des conséquences: des voitures de patrouille ont été envoyées à Clavière pour contrôler et garder la frontière* ». En réalité, trois voitures de police italienne se trouveront jour et nuit sur le minuscule parking qui apparaît dans la vidéo, afin de s'assurer que désormais, les voitures de la police française s'arrêteront en plein milieu de la route pour ne pas avoir à dépasser d'un ou deux mètres le fameux panneau « Italie » qui a tant fait scandale.

Pour quiconque vit sur place, le fait d'opérer une distinction entre reconduire des étranger·es en situation irrégulier·e *à la frontière* et « débarquer des migrants *en Italie* » (je souligne) n'a aucun sens concret. Cet exemple est emblématique de la manière dont le sens de la frontière en tant que limite du territoire national est avant tout discursif. A la frontière franco-italienne, les événements sont traités sur le mode de la « crise » ou du « scandale » de sorte qu'elle n'apparaît que périodiquement dans les médias, lors de grandes opérations de communication visant la plupart du temps à créer un effet polémique, ou de peur : ainsi en est-il allé, dans les médias italiens, de l'occupation de l'église de Clavière par des militant·es (mars 2018), d'une intervention de la police française dans le local l'association Rainbow 4 Africa à Bardonecchia (mars 2018), ou de la manifestation « Passamontagna » (septembre 2018) ; et dans les médias français, de l'opération du groupe nationaliste « Générations Identitaires » au col de l'Echelle (avril 2018).

[7] Source : le Point, 17/10/2018.

## B - Reconduire à la frontière, la fiction des chiffres

« *Il y a un vrai décalage entre le discours de nos dirigeants, qui affirment la nécessité d'un contrôle accru des frontières, et nos réalités de terrain* », déclare un policier de la PAF de Modane dans une interview de Politis[8].

Mis en valeur comme le principal élément permettant de juger de l'efficacité du contrôle de la frontière, les chiffres des refus d'entrée sur le territoire sont pourtant déconnectés de la réalité des passages, puisqu'une seule personne peut très bien tenter cinq fois d'entrer sur le territoire et être reconduite cinq fois à la frontière (voir Annexe 18). Mon observation d'un an et demi sur le terrain m'a permis de constater que la totalité des étranger·es en situation irrégulier·e qui avaient la force physique nécessaire pour marcher plusieurs fois dans la montagne parvenaient à « passer » en France, au bout d'une ou plusieurs tentatives.

Tou·te·s les habitant·es locaux qui se font le relais auprès de moi des propos des policier·es qu'iels connaissent parlent de « lassitude », « d'incompréhension » face un travail qui semble ne servir à rien. « *Les renforts c'est quand même loin d'être inutile parce qu'on en est à 30 personnes par jour... Mais renvoyer à Clavière c'est complètement inutile, c'est uniquement pour donner l'impression que des choses se font. C'est juste maintenir la situation* », estime K., femme de policier[9].

Ainsi, si la multiplication des refus d'entrée témoigne d'une augmentation du nombre d'arrestations, elle ne traduit pas forcément une augmentation du nombre d'étranger·es qui cherchent à franchir clandestinement la frontière. En 2010, D. Fassin écrit (p. 122-123) : « Pour ce qui est des ILE (Infractions à la Législation des Etranger-es), les forces de l'ordre bénéficient incontestablement des encouragements de leur ministre qui a fait des reconduites à la frontière d'étranger·es en situation irrégulière le symbole de sa politique répressive. A certaines périodes de mon enquête, notamment juste après l'élection présidentielle et l'annonce de l'objectif de 28 000 reconduites à la frontière par an, les policiers étaient envoyés régulièrement dans les aires de la circonscription pour y contrôler systématiquement des personnes dont l'apparence physique pouvait laisser penser qu'ils étaient étrangers. » Le sociologue en conclut que les ILE sont une « variable d'ajustement » au service de l'auto-promotion du gouvernement (quand on ne parvient pas à arrêter des « criminels » ou, plus récemment, des « terroristes » pour faire croire qu'on assure la sécurité du territoire, on arrête des étranger·es). La frontière est un des théâtres où on met à l'œuvre cette variable d'ajustement.

---

[8] Hugo Boursier, « On agit sans cadre juridique », *Politis*, 15/03/2019

[9] Entretien avec K., 15/03/2019

K. me raconte[10] : « *En fait il y a pas de contrôle réel ! Les gens ils traversent, ils sont déposés sur la route, ou à Clavière. C'est tout ! (…) Cette image donnée médiatiquement est fausse. (…)La majorité [des policiers] se dit juste « à quoi on sert* ». Dès lors, les pratiques policières ne peuvent pas être interprétées en termes d'utilité pratique par rapport à la fonction officielle de garde-frontière (empêcher les étranger·es en situation irrégulière de rentrer sur le territoire), mais comme le moyen de produire la fiction que cette fonction officielle est bien remplie. Les agents du contrôle à la frontière, loin de la description officielle de leur fonction, se retrouvent consciemment ou non à être acteurs de cette mise en scène.

## C - L'apparence du dispositif de contrôle comme scénographie

Sur le terrain, tels des costumes et accessoires, les équipements policiers prennent part à la scénographie de la militarisation : les équipements dont la fonction est d'aider les forces de l'ordre dans leur travail (tenue de camouflage militaire, équipements de vision nocturne, torches et les phares des voitures, par exemple) ont également pour corollaire de *produire* une impression chez les personnes qui les observent.

Cas emblématique, l'arme à feu sert uniquement dans sa dimension symbolique, qui renforce le caractère spectaculaire des rares arrestations où elle est utilisée ; elle a pour effet de provoquer la peur dans un objectif de dissuasion.

> « Il y avait plusieurs voitures garées sur la route, ils ont éteint leurs phares, c'est pour ça que je suis passé sur la route, je ne les avais pas vus. Dès qu'on est arrivés sur la route, ils sont sortis en courant des véhicules, en agitant leur armes en l'air, en hurlant "Personne ne bouge !". Mon ami s'est jeté à terre, moi aussi j'étais [accroupi] par terre, pendant qu'ils nous ont interrogés. Ils nous ont interrogés avec leurs armes braquées sur nous. »
>
> A, témoignage recueilli le 29/04/18

Je propose d'analyser l'ensemble des dispositifs déployés à la frontière haute-alpine en fonction du type de spectateur·ices auquel ils s'adressent et de l'effet produit sur ce public.

[10] Entretien avec K., 15/03/2019

| ÉLÉMENT SCENIQUE | PUBLIC VISÉ | | | EFFET RECHERCHÉ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nationaux *(si médiatisation )* | Locaux | Étranger-es en situation irrégulière (cibles du contrôle) | Effet de choc, sidération, sur les témoins | Effet de peur sur les témoins | Effet de découragement sur les étranger-e en situation irrégulière |
| **Scénographie / Architecture** | | | | | | |
| Barbelés | ⊙ | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ |
| Grillages | ⊙ | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ |
| Mur | ⊙ | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ |
| Caméras de surveillance | | ⊙ | ⊙ | | | ⊙ |
| **Acteurs** | | | | | | |
| Policier-es | | ⊙ | ⊙ | O | O | ⊙ |
| Gendarmes | O | ⊙ | ⊙ | O | O | ⊙ |
| Militaires | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Agents de sécurité privée | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Chiens | | | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| **Costumes** | | | | | | |
| Uniforme policier | ⊙ | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Uniforme militaire | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Camouflage noir | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Equipement pour une situation extrême (montagne) | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Tenue civile | | | ⊙ | | | ⊙ |
| **Accessoires** | | | | | | |
| Petite arme à feu (ex. pistolet) | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Grande arme à feu (ex. FAMAS) | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Matraques | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Jumelles thermiques | | ⊙ | ⊙ | | | ⊙ |
| Drones | | ⊙ | ⊙ | | ⊙ | ⊙ |
| Hélicoptères | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Véhicule type char militaire | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Camions (CRS, Gendarmerie) | O | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ | ⊙ |
| Voitures de police et gendarmerie | | O | ⊙ | | O | ⊙ |
| Voitures banalisées | | | ⊙ | | | ⊙ |
| Véhicules tout terrain (4x4, quads, motos triales, motoneiges, VTT) | | | ⊙ | | | ⊙ |

*Légende :*

| | |
|---|---|
| ⊙ | Produit de l'effet en toutes circonstances |
| O | Produit de l'effet seulement si présent-es en nombre important |
| | Élément qui fait partie du dispositif frontalier dans les Hautes-Alpes |

Figure 4

La contrôle à la frontière comme scénographie : quel effet produit, sur quel public ?

Mes recherches précédentes ont montré que le type de dispositif frontalier privilégié à la frontière des Hautes-Alpes est intégralement de type mobile (pas d'architecture), reposant ainsi sur le corps physique des agents du contrôle ainsi que leurs véhicules.

Le dispositif mobilisé recourt fortement (mais pas exclusivement) aux équipements dont l'impact en terme de visibilité sur les nationaux est moindre, au regard de l'impact en terme de visibilité sur les habitant·es locaux et a fortiori sur les personnes ciblées par les contrôles. A la

frontière Haute-alpine, c'est donc avant tout aux étranger·es en situation irrégulière spécifiquement que s'adresse le dispositif de contrôle à la frontière *en tant que mise en scène.* Celle-ci vise moins à choquer et à sidérer l'ensemble de la population nationale qu'à adresser un message aux « immigrant·es clandestin·es » de sorte à les décourager de passer.

# II - La variabilité du dispositif : quelles logiques chronologiques ?

Le choix d'un dispositif mobile dans l'espace peut être mise en corrélation avec la variabilité chronologique des formes du contrôle de la frontière : le dispositif choisi à la frontière italienne haute-alpine doit pouvoir rester absolument flexible, aussi bien dans l'espace que dans le temps. Dans mon précédent travail de recherche, j'avais montré une grande variabilité dans le contrôle de la frontière au cours du premier semestre de 2018, tendance qui persiste jusqu'à l'été 2019. Les périodes où sont affrétés des renforts ou de l'équipement matériel ne coïncident pas nécessairement avec les périodes où les reconduites à la frontière sont les plus importantes, au regard du nombre de gens qui passent : le renforcement de la présence policière n'implique pas forcément un renforcement du contrôle. De même, l'application du droit à la frontière connaît une forte variabilité (Annexe 19).

Ainsi, la logique de la *visibilité* du contrôle et la logique de *l'efficacité* opèrent-elles séparément. Or, vu des habitant·es locaux, et même de la base de la hiérarchie policière, cette grande variabilité rend difficile toute interprétation des ordres et de la stratégie « d'en-haut ». Pour K., dont le mari travaillait déjà à la frontière de Menton-Vintimille avant de rejoindre la PAF de Montgenèvre, la logique aux niveaux supérieurs de la hiérarchie (envoi de renforts, envoi de matériel) répond précisément à la nécessité de fabriquer des événements médiatiques :

> « On fait des coups médiatiques. Une action médiatique, par exemple quand un ministre descend à Nice, ils nettoient les cités dans la semaine qui précède. Et ensuite rien ne change. Pour les migrants c'est pareil. (…) Les renforts qui viennent à différents moments : ce sont les ordres qui viennent d'en haut. Quand il y a des bruits qui courent, qu'ils entendent qu'il va y avoir une manif par exemple, que quelqu'un d'important vient comme un ministre ... C'est pour faire jouer la médiatisation. »
>
> Entretien avec K., 15/03/19

## 1) Été 2017 : une militarisation spectaculaire

Après novembre 2015, le rétablissement du contrôle aux frontières intérieures de l'espace Schengen avait eu pour simple effet le réinvestissement du poste-frontière de Montgenèvre par une équipe d'agents de la PAF et de la douane. L'augmentation du dispositif de contrôle dans les Hautes-Alpes et sa mise en visibilité n'ont pas eu lieu avant le printemps 2017 : ainsi, durant l'hiver 2016-2017, des personnes en situation de migration passaient la frontière à pied dans un contexte où les contrôles demeuraient relativement faibles[11] et étaient exécutés uniquement par la PAF et la gendarmerie locale. A partir du printemps 2017, les forces de l'ordre ont commencé à faire des rondes dans les différents villages de la vallée de la Clarée à la recherche de personnes en situation irrégulière et à chercher à interroger des habitant·es suspecté·es de solidarité avec des personnes qui passent la frontière.

Une première vague de renforts policiers (gendarmerie mobile), est arrivée en juin 2017[12]. Dès cette période, les barrages policiers se sont multipliés, sans être systématiques ; puis fin juin-début juillet, toutes les routes ont été bloquées. Une centaine de renforts policiers sont arrivés de différentes régions, ainsi que des militaires (50 réservistes, 60 militaires).

L'occupation soudaine de l'espace par des technologies du contrôle (voitures de police, véhicules militaires, camions de gendarmes ou CRS, occasionnellement hélicoptère...) et des agents de police a constitué une rupture dans le paysage familier, notamment des villages haut-alpins, si bien que des habitant·es locaux et des touristes confient avoir eu l'impression de connaître « *une période d'occupation* »[13]. La rapidité brutale de l'installation du dispositif, au début de l'été 2017, renforce l'idée qu'il s'agit d'un « *décor de cinéma* », d'un décor « *de guerre* ». Les touristes présents dans les différents refuges de la vallée de la Clarée pour la période estivale manifestent leur surprise, voire leur choc[14].

Après un relâchement au cours de l'été, une deuxième vague de renforts policiers est arrivée à la fin du mois d'août, caractérisée par l'arrivée du PSIG, et à nouveau une soixantaine de militaires en uniforme et équipement (casques, gilets pare-balle) – dont un armement (FAMAS, fusils automatiques) dont ils ne faisaient absolument pas usage. Cet épisode de présence militaire est particulièrement éclairant pour comprendre le décalage entre l'apparente militarisation de la frontière et l'effectivité du contrôle migratoire : « *on a l'impression d'être en zone d'opération* »[15] alors même que la mission des sentinelles mobilisé·es était consistait avant tout en une présence à

---

[11] La préfecture dénombre 315 non-admissions dans les Hautes-Alpes en 2016

[12] Entretiens avec B, Br, mars 2018

[13] Entretien avec H., mars 2018

[14] Sources : Entretien avec H., discussions avec différentes personnes qui pratiquent le tourisme dans la Clarée

[15] Entretien avec Bd., habitant de la Clarée et ancien militaire, mars 2018

des postes fixes et éventuellement, une surveillance en lien avec leurs collègues policier·es et gendarmes, qui ell·eux seul·es sont missionnés pour le contrôle d'étranger·es en situation irrégulière. Selon Bt., « *le 28 août, les touristes sont partis, et les militaires sont arrivés* ». Cette présence s'est maintenue pendant tout l'automne. A ce moment-là, « *la police était là, mais surtout la journée, avec des militaires, [leur présence était] moins importante la nuit* ».[16] C'est donc la présence des militaires et de leur équipement, et ce qu'ils symbolisent pour un public de spectateurs, qui explique leur affectation à la frontière dans les Hautes-Alpes, et non le durcissement du contrôle à la frontière.

Les habitant·es racontent la pression psychologique que représentaient les rondes de voitures de police permanentes dans les villages, ainsi que les rondes d'hélicoptère deux fois par jour (Annexe 20). Cette période a marqué le début des traques et des course-poursuites comme pratique d'interpellation privilégiée dans ce territoire montagneux de la zone-frontière. Durant l'été 2017, de nombreuses course-poursuites se déroulaient en plein jour, à côté de la route, ce qui donnait à voir aux témoins des « *scènes hallucinantes* »[17].

## 2) Hiver 2017 – Été 2019 : faire varier la visibilité du contrôle

Or, aussi rapidement qu'il s'était installé, le dispositif de militarisation de la frontière s'est évanoui après le 15 décembre 2017. Mais les contrôles à la frontière n'ont pas cessé : simplement, comme ils se sont étendus dans le temps et dans l'espace, la préfecture a fait varier les spatialités et les visibilités des pratiques policières (Annexe 21)

Durant les premières semaines d'avril 2018, le constat que les policier·es ont « laissé passer » les personnes en transit, pendant plusieurs semaines, a été émis par tou·te·s les habitant·es régulièrement présent·es à la frontière la nuit, puis confirmé par les nombreuses arrivées au Refuge Solidaire (50 personnes par jour). Une situation similaire a eu lieu durant la dernière semaine de mars 2019. Qu'il s'agisse d'une « stratégie de pourrissement », ou bien priorité mise sur la surveillance des « flux », l'analyse des trajectoires et l'identification des véhicules mobilisés pour la solidarité en montagne ; de multiples interprétations sont possibles pour expliquer la décorrélation entre présence policière et effectivité des arrestations.

Une des logiques les plus évidentes est que la présence policière se multiplie dans les semaines qui suivent des événements politiques nationaux (événement nommé « attentat terroriste » dans les médias, par exemple à Strasbourg en décembre 2018), ou locaux, comme des manifestations. Dans ces circonstances, tous les éléments de la scénographie qui mettent en scène

[16] Entretien avec Bt, mars 2018

[17] Entretien avec P, avril 2019

un pouvoir fort et efficace sont déployés (Annexe 22).

En-dehors de ces événements exceptionnels, plus coûteux en termes de personnel et d'équipement, la présence policière est réduite « au minimum ». En ce sens, on peut dire que depuis l'hiver 2017, la logique qui prévaut dans la mise en scène de la frontière des Hautes-Alpes est une logique coût/bénéfice, où les coûts se calculent en termes budgétaires, et les bénéfices en termes politiques auprès de l'électorat local ou national.

# Chapitre 2. Dissimuler la violence

## I - L'invisibilisation du contrôle de la frontière (hiver 2017-automne 2018)

### 1) Disparition du contrôle ou évolution des stratégies policières ?

#### A – Le temps et l'espace

Je rencontre Z. en mars 2018. Habitante de la Clarée et bénévole au Refuge Solidaire, elle me raconte le déploiement militaire auquel elle a assisté durant l'été précédent, et finit son récit par : « *La neige nous a quelque part sauvé·es : il a beaucoup neigé, du coup il n'y avait plus de gendarmes et de militaires.* » D'autres habitant·es sont persuadé·es que c'est le début de la saison touristique qui a « fait disparaître » les militaires : arrivés à la fin de la saison d'été, repartis au début de la saison d'hiver. A Montgenèvre, en journée, les agents de la PAF font quelques rondes sur les pistes de ski, mais selon plusieurs travailleurs de la station, ils ne sont pas tellement visibles et leur présence est fluctuante[18].

La nuit en revanche, le spectacle est très différent : à partir de décembre 2017, Ca. se rend à Montgenèvre plusieurs nuits par semaine pour aller chercher des gens qui se seraient perdus dans le village ou sur les chemins. « *Des courses-poursuites j'en ai vues plein. Je dirais, des chasses à l'homme plus que des course-poursuites. Ils arrivaient en voiture comme des cow-boys en hurlant. Ça m'est arrivé au moins une dizaine ou une quinzaine de fois, sur les pistes de ski en motoneige, ou sur les routes en voiture. Ils les traquaient, j'ai vu des scènes démentielles dans les rues de Montgenèvre.* »[19]

---

[18] Entretiens avec P., F., avril 2019

[19] Entretien avec Ba., mars 2018

Ainsi, au moment où les contrôles policiers ont disparu aux yeux de Z., où ils sont apparus discrètement aux yeux des travailleur·eus de la station, ils ont surgi dans la vie de Ca., parce qu'il se rendait précisément à l'endroit et à l'heure où ils ont lieu. Les contrôles se sont restreints sur le plan spatial et temporel : ils se sont retirés de la vallée de la Clarée (la route principale vers Briançon), se sont rapprochés de la frontière-ligne et du poste de la PAF, et se sont renforcés la nuit. Les scènes qui peuvent s'apparenter à de la violence visible ont dès lors été réservées à cet espace et cet horaire-là.

## B – Pratiques de contrôle et discrétion

| Méthodes | Formes du contrôle policier | Fréqu-ence | Visible | Caché, (discret ou invisible) | Pourrait s'appliquer à toute la population | Vise uniquement les personnes identifiées comme "migrantes" | Cadre légal | Absence de cadre légal |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **FONCTION DE SURVEILLANCE** | | | | | | | | |
| Identification de véhicules ou personnes "suspectes" | Présence policière sur les routes et barrages aléatoires | 3 | * | | * | | * | |
| | Points fixes de surveillance sur les cols | 2 | * | | * | | * | |
| Démonstration et mise en scène du contrôle | Patrouilles mobiles sur les routes | 3 | * | | * | | * | |
| | Patrouilles mobiles dans les villes de Briançon, Montgenèvre, Névache et vallée de la Clarée | 3 | * | | * | | * | |
| **FONCTION D'ARRESTATION** | | | | | | | | |
| Contrôle intense, Arrestation des personnes qui aident à la traversée | Barrage total des routes | 1 | * | | * | | | |
| | | | | | | | | |
| **Pratiques de traque et de pièges** | Patrouilles véhiculées en montagne : 4x4, motoneiges, motos triales... | 2 | | * | | * | | ** |
| | Patrouilles à pied | 3 | | * | | * | | ** |
| | Course-poursuites en voiture, en motoneige, motocycle, ou à pied | 2 | | * | | * | | ** |
| | Guet-apens (attente camouflée puis arrestation par surprise) | 2 | | * | | * | | ** |
| **Contrôle ciblé, discrétion-naire** | Contrôle aléatoire dans la ville | 2 | | * | | * | * | |
| | Arrestation en gare ou dans les trains | 1 | * | | | * | | * |

*Fréquence : 3 – Quasi-quotidienne / 2 – Régulière / 1 – Uniquement à certaines périodes*
*Absence de cadre légal : * - exception pratiquée en-dehors du périmètre légal / ** - pratiques illégales*

Figure 5 – Les différentes pratiques policières de contrôle à la frontière haute-alpine

Le tableau présentant les différentes pratiques de contrôle policier à la frontière rend visible une différenciation sensible entre des pratiques de surveillance plutôt routinières et celles qui visent spécifiquement l'arrestation de personnes en situation irrégulière. Le tableau met en évidence une corrélation entre le caractère discret, voire caché, des méthodes proactives, le fait qu'elles visent spécifiquement des "suspects", et le fait que beaucoup se situent en-dehors du cadre légal.

(Analyse extraite du mémoire de M1)

Fin décembre 2017, les pratiques de contrôle ont évolué : les rondes dans les villages ainsi que les barrages fixes sur les routes passantes, qui bloquaient la circulation et concernent toute la population, ont été abandonnées, pour se concentrer sur des points de contrôle mobiles et nocturnes. Les stratégies policières d'intimidation ont commencé à cibler certaines habitant·es solidaires et à organiser leur surveillance. Au poste-frontière de Montgenèvre, désormais, les rares voitures arrêtées sont celles qui ont déjà été repérées par la police comme appartenant aux collectifs de solidarité avec les étranger·es exilé·es.

La principale stratégie policière pour arrêter des étranger·es en situation irrégulière mise en œuvre à partir de l'hiver 2017 a été celle des traques (Annexes 23 et 24). Contrairement à la ronde, qui balise un territoire en y manifestant une présence policière et en jouant sur un effet de menace lié à la surveillance générale de la population, la traque s'adresse à une cible en particulier qu'elle a déjà identifiée et qu'elle cherche à saisir. La police cherche à affiner la connaissance des stratégies de passage pour aller chercher les personnes dans les lieux et aux horaires où elles ont le plus de chances de se trouver.

Évidemment, dans la mesure où les stratégies de blocage et les stratégies de passage, les zones d'arrestation et les routes de contournement, sont interdépendantes, à partir de ce moment-là, les voies de passage comme les lieux et les pratiques de contrôle n'ont cessé de se déplacer à travers le massif montagneux, évoluant l'une en fonction de l'autre. Le climat est également un facteur important de déplacement des routes migratoires et des pratiques de contrôle puisque la fonte des neiges « débloque » une grande partie des chemins et donc des possibilités de passage, et que les moyens techniques utilisés par la police s'adaptent aussi largement au contexte climatique (motoneige en hiver ; 4x4, VTT et motos triales en été…). Avec la fonte des neiges à la fin du printemps 2018, les voies de passage ont quitté la route goudronnée pour emprunter les chemins de randonnée dans la forêt, et monter de plus en plus haut dans la montagne, voire contourner le massif montagneux au Sud entre Clavière et Montgenèvre. Les contrôles relèguent ainsi les passages vers les zones les moins urbanisées, les moins éclairées, voire les plus hautes, et, la nuit, très certainement les plus invisibles (Annexe 25).

Enfin, les changements dans l'équipement policier manifestent également des évolutions stratégiques : à partir de l'été 2018, de plus en plus, les agents du contrôle à la frontière ont eu recours à des équipements civils (tenue de randonneurs en été, d'habitant·es à partir de l'automne) pour procéder à des interpellations, et ont utilisé des véhicules banalisés (une tendance devenue majoritaire à partir de l'hiver 2018-2019).

## C – S'informer en amont pour mieux cibler

La dernière évolution majeure que l'on a pu observer entre 2017 et 2019 est le resserrement de la coopération entre la police française et la police italienne. Il a été déclaré dans la presse que suite aux « incidents diplomatiques » déclenchés par des pratiques irrégulières de reconduite sur le territoire italien en mars et octobre 2018, les relations diplomatiques entre les deux pays étaient tendues et toute forme de coopération policière gelée. Or, sur le terrain, on a constaté l'inverse. Depuis l'automne 2018, les *carabinieri* en civil présents tous les jours au départ du bus d'Oulx-Briançon comptent les personnes qu'ils identifient comme « migrant·es », donc susceptibles de passer la frontière à pied ; une autre voiture de *carabinieri* attend à l'arrêt à Clavière pour compter les gens qui descendent de ce même bus pour marcher dans la forêt. Le 15 mars 2019 un *carabinieri* parlant français a informé devant moi les personnes qui descendaient du bus de Clavière qu'il s'apprêtait à signaler par talkie-walkie à ses collègues de la PAF française les chemins qu'ils emprunteraient – joignant ensuite le geste à la parole. Le partage d'informations entre les côtés italiens et français participe à la stratégie policière de ciblage, accumulant des données sur le public visé (combien, à quelle heure, par quels chemins?) pour multiplier les chances d'arrestations. Ainsi, plutôt que de sillonner au hasard l'ensemble de la zone-frontière, les forces policières peuvent se concentrer sur les lieux où elles savent que les personnes qui traversent ont toutes les chances d'arriver et tout simplement, les « cueillir ».

Figure 6 – Une évolution de la visibilité des pratiques policières entre 2017 et 2019 (légende en Annexe 26)

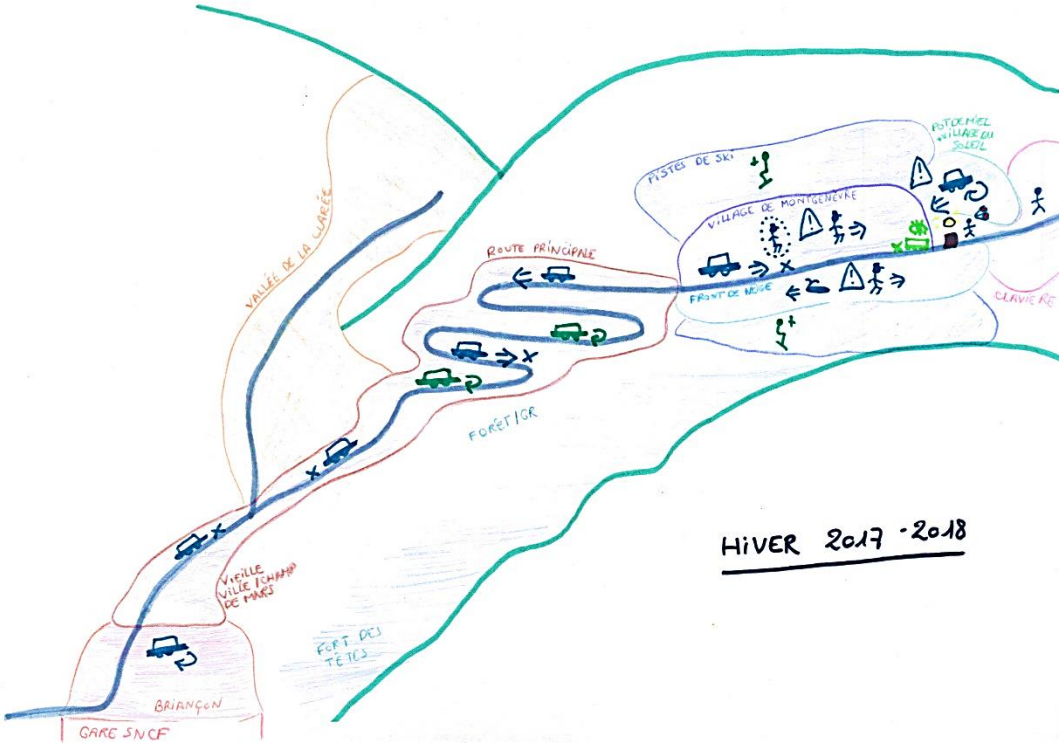

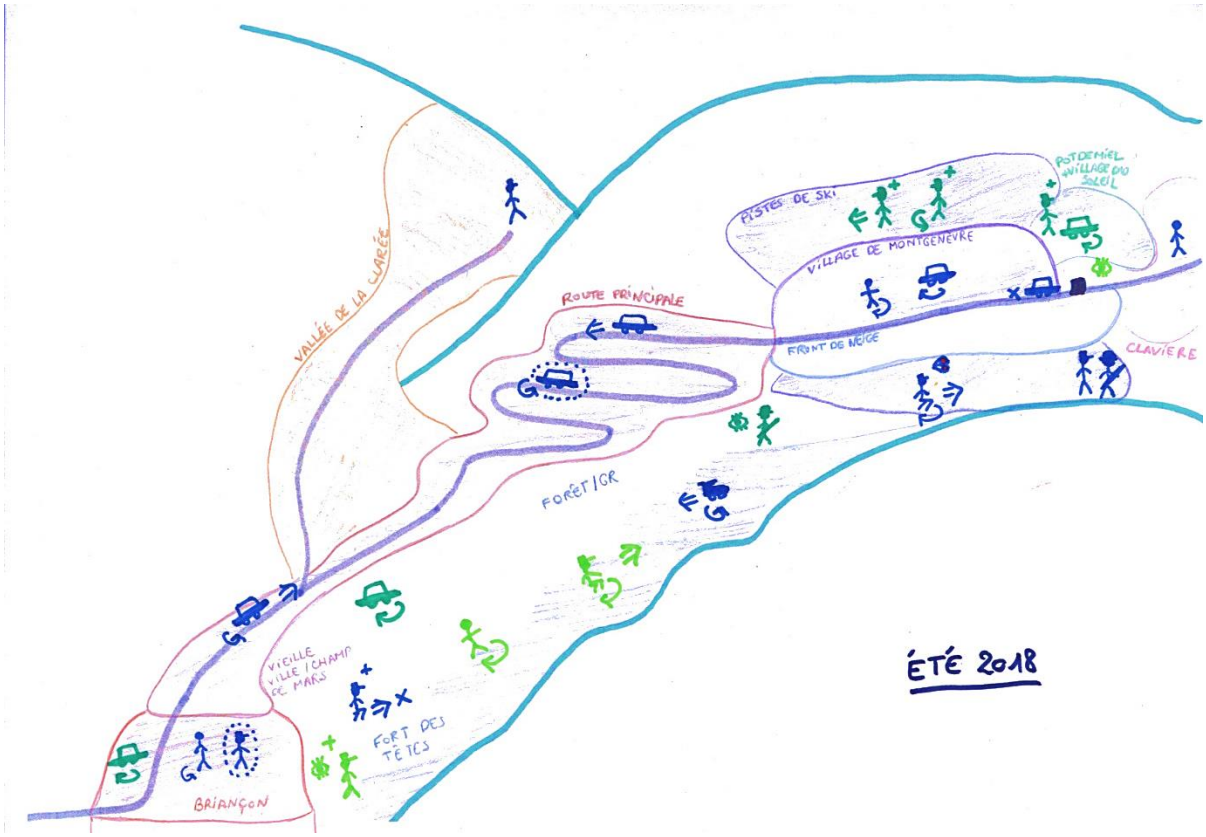
VALLÉE DE LA CLARÉE
ROUTE PRINCIPALE
PISTES DE SKI
POT DE MIEL
VILLAGE DU SOLEIL
VILLAGE DE MONTGENEVRE
FRONT DE NEIGE
CLAVIÈRE
FORÊT IGR
VIEILLE VILLE / CHAMP DE MARS
FORT DES TÊTES
BRIANÇON
ÉTÉ 2018

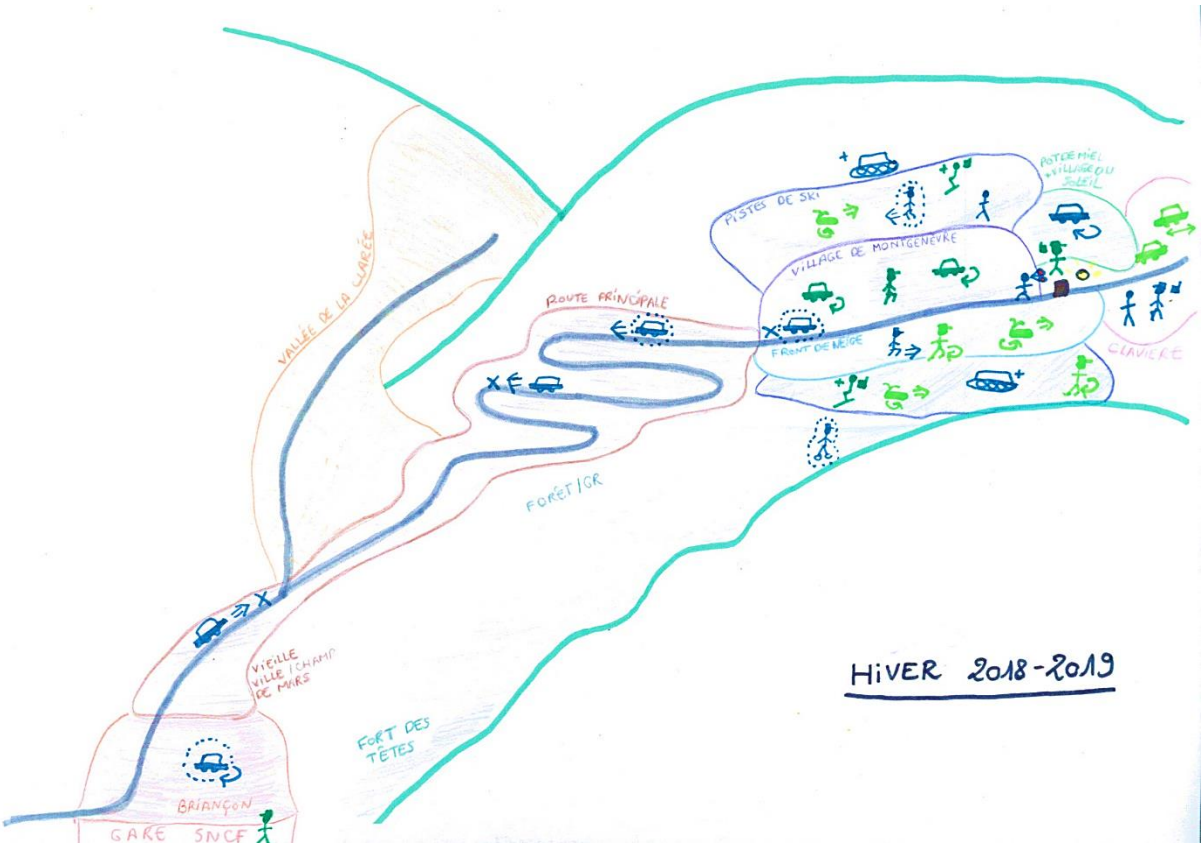
VALLÉE DE LA CLARÉE
ROUTE PRINCIPALE
PISTES DE SKI
POT DE MIEL
VILLAGE DU SOLEIL
VILLAGE DE MONTGENEVRE
FRONT DE NEIGE
CLAVIÈRE
FORÊT IGR
VIEILLE VILLE / CHAMP DE MARS
FORT DES TÊTES
BRIANÇON
GARE SNCF
HIVER 2018-2019

# *LEGENDE* - « Voir » la frontière ? Une évolution de la gestion policière de la visibilité des contrôles (2017-2019)

Renfort (GM, CRS, PSIG, militaires…)

Arrestation violente signalée par des témoins

## I - La visibilité du contrôle de la frontière : une variable exposition au regard extérieur

Présence et activité policière visibles par tout le monde

Présence et activité policière discrètes mais perçues par les habitué-es (habitant-es, travailleur-euses) / principalement la journée

Présence et activité policière destinées à n'être perçues que par les personnes ciblées par les contrôles. Visibles pour les exilé-es et les personnes solidaires / principalement la nuit

## II - Des stratégies de contrôle qui évoluent au fil du temps

A) Contrôle fixe

Simple présence

Présence militaire

Surveillance

Communication avec les collègues en charge de l'arrestation

Contrôle sur la route (cible certaines voitures)

Barrage (contrôle de toutes les voitures)

B) Contrôle mobile

Rondes à pied

Rondes en voiture

Course-poursuites à pied

Course-poursuites en voiture

C) Stratégies de camouflage

Tenue civile

Véhicule banalisé

Planque (dans la ville, dans la forêt)

## III – De nouveaux moyens techniques apparaissent

A) Equipement des agents du contrôle

Motoneiges

Hélicoptères

Moto triales + VTT

Jumelles

Matériel de vision nocturne

Spot lumineux

B) S'appuyer sur le personnel et les équipements de la station

Faire appel aux pisteurs pour aller chercher les « ESI » identifié-es

Circuler sur les pistes en dameuses (nuit)

Faire passer des informations sur les radios de la station

## D – Plus d'efficacité, moins de visibilité

L'évolution des pratiques du contrôle de la frontière entre 2017 et 2018 répond à deux objectifs importants de la stratégie policière. D'une part, l'efficacité en termes d'arrestations, si on considère celle-ci comme le bon rendement au terme d'un calcul coût/bénéfices. La stratégie de restriction des contrôles et de ciblage des interpel·lées est beaucoup moins coûteuse en termes de moyens techniques et humains.

D'autre part, on dissimule progressivement le travail de la frontière. Durant cette période, on passe de la « mise en scène du spectacle » de la frontière à la « mise en scène de sa disparition » (Guénebeaud, 2017). Tout comme le déploiement spectaculaire des forces de l'ordre, la dissimulation des contrôles aux regards permet « avant tout de *montrer* que la question est réglée et non pas qu'elle le soit concrètement. Dans cette optique, la gestion de la visibilité des migrants à

la frontière prend le pas sur leur disparition effective » (Guénebeaud, 2017, p. 168).

La dissimulation a pour principal avantage de faire en sorte que les contrôles continuent à agir de manière efficace contre les personnes qu'ils ciblent : pour elles, ils sont bien réels, bien visibles et bien tangibles ; et ils sont totalement ignorés du reste des personnes qui vivent et transitent sur cette zone.

Ce qui se met en place à travers elle, c'est « un ordre territorial qui les exclut et les éloigne progressivement (...) de la frontière et de l'espace national. » De fait, « la mise en scène de leur disparition ne dissuade pas leur présence, mais modifie leur implantation locale et rend leurs conditions de vie plus précaires. » (Guénebeaud, p. 222)

## 2) Faire disparaître les contrôles et les personnes : quelles logiques spatiales ?

### A – Repousser dans la montagne

La dissimulation des contrôles policiers s'exerce selon trois logiques spatiales différentes. La première est celle d'une relégation des zones d'interpellation vers des espaces de forêt et de montagne. La mécanique d'entraînement mutuel entre présence de contrôles et création de routes de contournement, explique que les contrôles repoussent les personnes qu'ils ciblent vers des zones abritées du regard du reste de la population : comme on l'a vu au printemps 2018, le déplacement des chemins de passage vers des zones de plus en plus inaccessibles dans la montagne, du centre-ville de Montgenèvre et de la route principale vers des espaces caractérisés par une forme de *wilderness* (Annexe 27). Ainsi la fabrique de l'invisibilité des contrôles est-elle également une fabrique de l'invisibilité des étranger·es qui traversent la frontière. A la même période, on constate une augmentation des pratiques policières pro-actives de nature à mettre en danger les personnes qui traversent la frontière : entre mars et juin 2018, j'ai recueilli 14 récits de personnes en exil faisant état de « courses-poursuites » policières. J'utilise ce mot pour qualifier le fait qu'une personne, poursuivie à pied ou en véhicule par des agents des forces de l'ordre qui la recherche, est contrainte à courir ou se cacher dans l'espace urbain ou montagneux d'une manière qui met sa santé ou sa vie en péril. On constate donc, à nouveau, une corrélation entre l'écartement des pratiques policières au regard extérieur et l'augmentation du caractère dangereux, voire violent, de ces pratiques.

Figure 7 – Cartographie des pratiques proactives « violentes » recensées entre juin 2017 et juin 2018 à la frontière briançonnaise

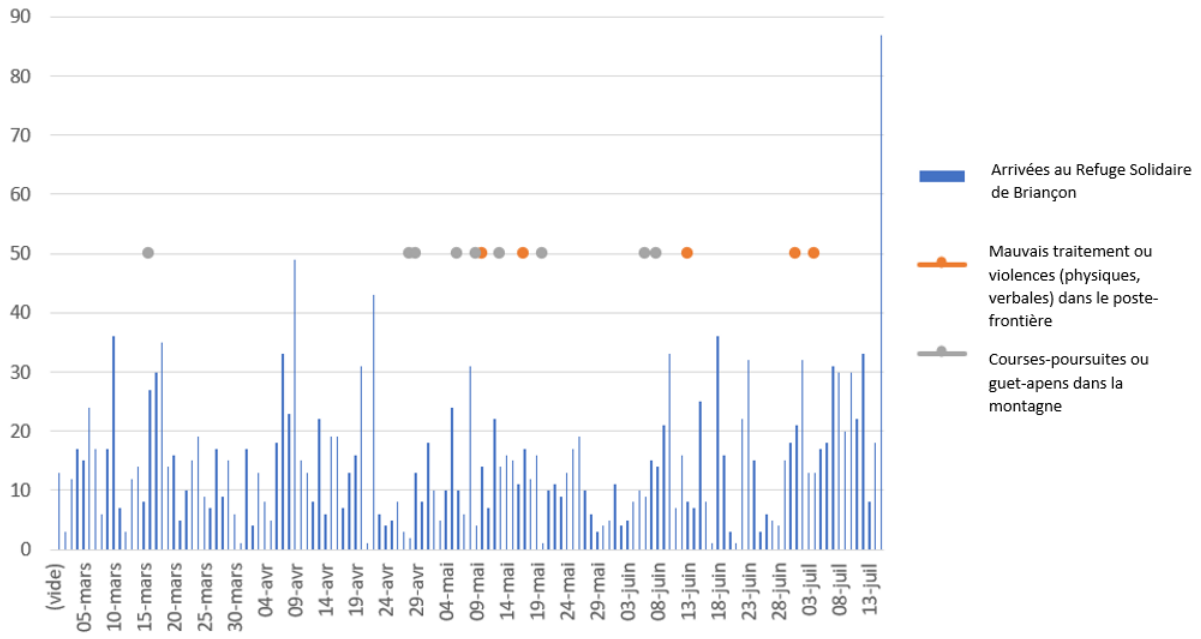


**Cas de violences à la frontière relatés dans les témoignages de personnes exilées entre mars et juillet 2018**

Figure 8 – Répartition chronologique des pratiques proactives « violentes » recensées entre mars et juin 2018

## B – Concentrer, enfermer

Dans le même temps, les espaces du contrôle migratoire se concentrent dans des lieux fermés. Alors que des reconduites immédiates à la frontière depuis la montagne, sans passer par le poste-frontière, étaient signalées durant l'été 2017, à partir de l'hiver ces pratiques (illégales) se sont faites plus rares. Les personnes arrêtées sont conduites au poste-frontière, et donc soustraites à l'espace public, soustraites au regard extérieur, pour un contrôle plus approfondi. Elles ont la possibilité d'y passer la nuit enfermées dans un Algeco qui jouxte le commissariat de la PAF, et d'être reconduites le lendemain matin directement à l'entrée de Clavière, à moins de 2km, en voiture de police, donc sans être exposées de nouveau au regard des passant-es. Dans le petit espace cloisonné du commissariat de la police aux frontières, la procédure de contrôle peut alors se dérouler sans contrainte : parfois s'y trouvent entassées des dizaines de personnes interpellées et des dizaines de gendarmes et policiers[20].

[20] Sources : Témoignages de personnes reconduites à la frontière, recueillis entre 2018 et 2019

## C – La dispersion des contrôles dans l'espace

Enfin, les contrôles se diffusent sur un territoire beaucoup plus large que la zone-frontière elle-même. Les espaces où le contrôle d'identité peuvent donner lieu à une reconduite immédiate sur le territoire italien se multiplient et leur diversité accroît – ce qui rend les arrestations plus imprévisibles. Les barrages mobiles s'étendent dans toute la vallée de la Durance jusqu'à Gap, opérant de manière aléatoire. Durant l'automne 2017 ont eu lieu de nombreuses arrestations en gare de Briançon, mais aussi dans les autres gares de la vallée (l'Argentière, Guillestre, Gap), c'est-à-dire bien au-delà des 20km officiels de la zone-frontière. En avril et mai 2019 des cas d'arrestation par des agents de police en civil à l'intérieur dans le train Briançon-Paris ont également été signalés : les personnes interpellées sont descendues du train alors que celui-ci quitte tout juste la gare de Briançon.

Cette dernière logique spatiale est celle qui s'est le plus résolument affirmée entre 2018 et 2019. La loi du 31 octobre 2017 sur la sécurité intérieure autorisant les reconduites à la frontière depuis une zone de 10km autour tous les points de passage frontaliers, c'est-à-dire tous les ports, gares internationales et aéroports, a étendu à l'ensemble du territoire national la possibilité d'être d'être arrêté·e et renvoyé·e d'emblée en Italie. En avril 2018, pour la première fois, des arrestations ont été signalées sur le quai de la gare d'Austerlitz à l'arrivée du train de Briançon, conduisant à des « remises au train » immédiates pour l'Italie : des arrestations collectives (rafles) sur ces quais de gare se sont reproduites au cours de l'été. En avril 2019, j'ai rencontré à Oulx une personne qui venait d'être arrêtée en gare de Lyon-Perrache par la PAF alors qu'elle attendait son frère et remise de force dans un train pour l'Italie.

On passe ainsi d'une frontière-zone de contrôle à l'extension à l'infini des « espaces de déportabilité » qui se confondent progressivement avec la totalité du territoire national, voire européen (*spaces of deportability*, N. de Genova, cité par K. Nordentoft Mose, 2015). Ce passage traduit également l'évolution de la frontière comme ligne de démarcation territoriale à une ligne de démarcation sociale entre les personnes pouvant circuler librement et celles toujours exposées à la potentialité d'une arrestation.

Figure 9 – La profondeur de la frontière (légende en Annexe 28)

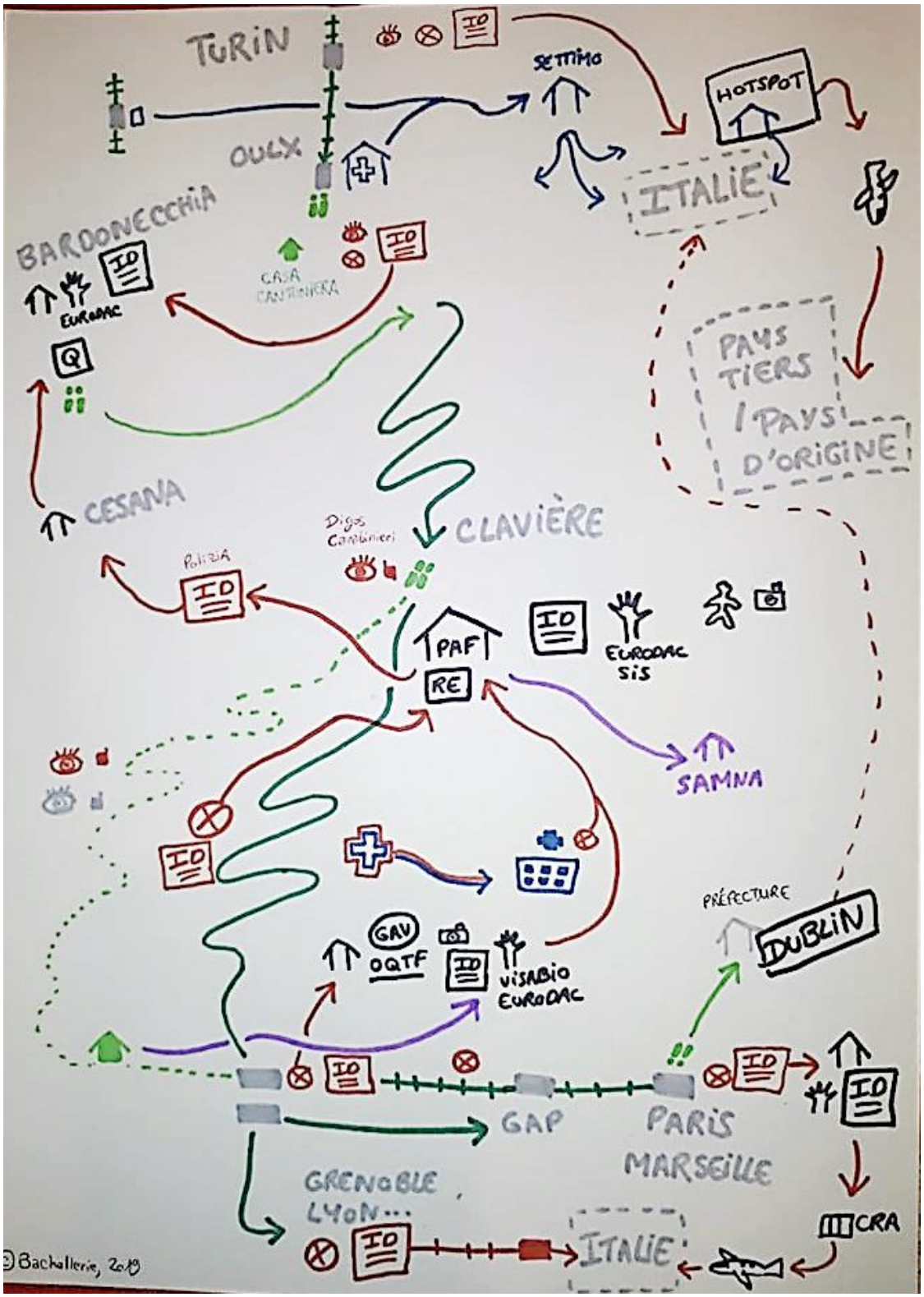

# *LEGENDE* - L'épaisseur de la frontière (2019)

## I – Traverser la frontière

TRAJECTOIRE LIBRE

- A pied
- En véhicule (bus)
- En train
- (Re)mise en liberté
- Refuges autogérés

## II – Gérer le « flux » : la prise en charge humanitaire

TRAJECTOIRE ORGANISÉE

- Prise en charge, acheminement vers un centre d'accueil, hôpital…
- Centre d'accueil officiel
- Hôpital
- Croix-Rouge
- Secours (PGHM / Pisteurs)
- SAMNA (Accueil temporaire des mineurs)
- Prise en charge des mineurs

## III – L'ampleur du dispositif frontalier

TRAJECTOIRE FORCÉE

A) Le contrôle du territoire

- Surveillance policière
- Surveillance par les habitant-es
- Zone de rondes / traques
- Communication à la PAF
- Interpellation
- Contrôle d'identité sommaire
- Convoi policier vers un commissariat
- Intervention policière lors d'un secours

B) La répression de l'immigration irrégulière

Enfermement dans un commissariat

Garde-à-vue

Obligation de Quitter le Territoire Français

Enfermement en centre de rétention

*Possibilité*

*(Cas rares)*

Contrôle d'identité approfondi

*Contrôle des personnes*

Fouille, fouille de téléphone

Prise d'empreinte (base de données européenne)

Photographie du visage

*Accumulation de données*

Refus d'entrée

Convocation à la préfecture de Turin

Expulsion par avion

*Répression administrative*

## D – Du côté Italien : décourager, disperser, renforcer le contrôle

En décembre 2017, la préfecture de Turin a mis en place en coopération avec les mairies locales des postes de « médiateurs culturels » dont la fonction semble a priori déconnectée de celle des policiers français à la frontière, mais dont les tâches complètent le travail policier. Les médiateurs culturels sont présents en gares d'Oulx et de Bardonnecchia et ils sont censés informer les personnes qui arrivent pour passer la frontière des risques de la traversée en montagne, de l'impasse que constitue le système de Dublin, et des possibilités d'être réinséré dans le système d'accueil italien si elles décident de ne pas passer la frontière française. La préfecture de Turin a mis en place tout un dispositif pour les personnes qui se décourageraient de franchir « la montagne » : une voiture de la Croix-Rouge conduit des personnes au centre de Settimo, en périphérie de Turin, où elles passent quelques jours avant d'être à nouveau dispersées dans des centres d'accueil dans tout le Piémont. Spatialement, ce dispositif organise une pause dans la trajectoire migratoire, et cherche à rediriger les gens vers l'arrière selon une logique de concentration/éparpillement à travers le Piémont qui favorise le contrôle en les réinsérant dans le système d'accueil gestionnaire.

Par ailleurs, une coopération policière transfrontalière est également en place lors des reconduites à la frontière : depuis novembre 2018, lorsque la PAF effectue des reconduites à la frontière à Clavière, elle « remet » aux policier·es italien·nes les personnes non-admises. La *polizia* effectue alors un second contrôle d'identité dans la rue : les personnes en situation régulière en Italie (par exemple les demandeur·euses d'asile) sont laissées libres de circuler ; en revanche, les personnes en situation irrégulière (par exemple, celles à qui l'asile a été refusé) sont conduites au commissariat de Cesana ou de Bardonnecchia. On prend une nouvelle fois leurs empreintes à Bardonnechia (qui sont enregistrées dans la base de données EURODAC), puis elles reçoivent une convocation à la préfecture de Turin (se présenter sous 48h) pour « examen approfondi de leur situation en Italie ». Elles sortent libres du commissariat, mais s'exposent à une amende de plus de 500€ si on découvre qu'elles ne se sont pas rendues au rendez-vous de la préfecture.

Tout cela forme à partir de l'automne 2018 une sorte de couloir policier dans lequel sont placées les personnes à partir de leur arrestation du côté français : de voitures de police en commissariats, elles ne seront laissées libres qu'une fois franchement écartées de la zone-frontière, c'est-à-dire redescendues du col, à Bardonnecchia (à plus de 30km de Clavière), avec une obligation de retourner à Turin. Spatialement, ce dispositif organise l'éloignement de la frontière en même temps qu'il favorise la mise sous contrôle policier du corps des personnes et l'accumulation d'informations sur leur trajectoire par le biais de la prise d'empreinte. L'État italien est ainsi également gagnant dans ce dispositif transfrontalier puisqu'il profite de la frontière

française pour contrôler les personnes qui sont en situation irrégulière sur le territoire italien lui-même : mieux les identifier pourra aider, à terme, à mieux organiser leur retour dans leur pays d'origine.

# II - La montagne comme outil de la frontière

## 1) L'exposition aux risques naturels comme stratégie de « prévention par le découragement »

### A - « L'abandon à la mort » en zone de haute-montagne

Dans le mémoire que j'ai présenté l'année dernière, j'ai montré que les pratiques d'arrestation utilisées à la frontière des Hautes-Alpes, du fait du contexte montagneux, produisaient une mise en danger des personnes lors de leur passage de frontière. La montagne est considérée comme un milieu « naturel à risques »[21] du fait des pentes fortes, des terrains instables, et de l'évolution très rapide des phénomènes météorologiques. Or, la majorité des personnes exilées qui traversent la zone se trouvent en général dans un état de vulnérabilité structurelle qui différencie d'emblée leur expérience de la marche en montagne de celle des locaux ou des touristes : elles viennent de passer plusieurs jours de voyage, parfois en dormant à la rue ; elles n'ont pas forcément d'expérience de marche en milieu montagneux ; elles ne possèdent pas d'équipement approprié, hiver (manteau chaud, pantalon de ski, chaussures de neige) comme été (chaussures de randonnée, eau…) ; elles n'ont pas d'idée de la géographie de la zone montagneuse, de l'orientation, ni nécessairement des chemins à prendre, voire même de la destination précise ; et enfin, elles n'ont pas connaissance des conditions et des risques spécifiques liés au milieu de montagne ni des gestes préventifs pour se maintenir en sécurité.

Les contrôles balisent en grande partie les zones les plus fréquentées (centre du village, route principale) de sorte que le blocage de voies de passage pousse indirectement les personnes désirant traverser vers des chemins plus "à risques" : on assiste alors à une escalade (topographique), dans la prise de risque liée à la traversée ; monter plus haut dans la montagne, s'éloigner des chemins fréquentés, traverser des zones avalancheuses...

[21] Source : guide montagne Météo France 2016-2017

« A Montgenèvre, où la route principale sur le col se situe entre deux versants, celui du Mont Chaberton au Nord, et le bois du Prarial au Sud. Bien que la marche jusqu'à Briançon consiste a priori en une descente du versant, le contournement de la route implique qu'il faille s'éloigner du village et monter dans la montagne pour éviter le poste-frontière, mais aussi les contrôles mobiles dans le village. En journée, la crainte des délations ou de rencontrer des gardes-frontière en civil conduit régulièrement les exilé·es à éviter des groupes de personnes qui pourraient leur apporter une aide. En saison touristique, la présence très importante de gens sur les différents chemins incite les exilé·es à passer la nuit. La nuit, la peur d'être visible conduit les personnes craignant les contrôles à s'éloigner de tout point lumineux, s'enfonçant dans l'obscurité garantie par la forêt, ce qui diminue nécessairement la visibilité des marcheur·euses sur le trajet, ainsi que la possibilité de s'orienter. Les pistes de ski du front de neige, larges et planes, permettent de conserver une vue dégagée sur la route goudronnée, principal repère pour ne pas se tromper de direction ; et de limiter les efforts physiques requis par la marche en montagne. Or, à partir du moment où les agents du contrôle sillonnent ces pistes, les personnes cherchant à les éviter doivent monter plus haut, passant parfois derrière la montagne (par le vallon et le Brousset) empruntant des pentes plus raides parfois en coupant hors-sentier sur les versants, où elles perdent de vue la route principale et multiplient ainsi les risques de perdre leur orientation. »[22]

L'escalade des risques possède également une dimension chronologique puisque chaque arrestation pousse la personne reconduite du côté italien à tenter à nouveau de traverser, dans un état de vulnérabilité accru.

Par ailleurs, pendant l'hiver 2017-2018, les personnes reconduites à la frontière étaient laissées sur le bord de la route à l'entrée de Clavière, vers 6h du matin, sans que les personnes ne soient équipées contre le froid ni n'aient endroit où s'abriter, sur un col balayé par les vents où la température descend facilement en-dessous de -10°C. Les personnes vulnérabilisées par une marche de plusieurs heures en montagne étaient ainsi abandonnées dans un environnement où elles ne peuvent pas recevoir de soins, et où elles sont dépossédées des moyens structurels de faire appel à l'aide (connaissance des numéros du secours, pratique de la langue italienne, faible densité de population et de transports en demi-saison). Bien que des dispositifs de mise à l'abri des personnes non-admises ont été mis en place pour l'hiver 2018-2019, il est arrivé plusieurs reprises qu'ils soient défaillants et que des personnes soient reconduites à Clavière vers une heure du matin, en plein hiver, sans lieu où s'abriter ni aucun moyen de quitter le col.

Ces « refoulements en zone à risque » relève d'une politique d'*abandon à la mort* qui

[22] Extrait du mémoire de M1

présente de nombreuses similitudes avec les politiques de non-secours en Méditerranée. Ch. Heller et L. Penzani (2016) ont mené l'enquête sur le cas du naufrage d'un bateau, en 2011, transportant à son bord des personnes en migration, et dont les appels à l'aide avaient été ignorés par tous les secours. Ils ont rebaptisé cet épisode le « *left-to-die boat* », car refuser de venir en aide à un bateau à la dérive revient à laisser les personnes être mises en danger par le milieu naturel où elles se trouvent, et donc à provoquer indirectement leur mort.

### B - Un choix stratégique : la politique de « prévention par le découragement »

La diminution en apparence des contrôles tout en arrangeant le retrait des moyens de subsistance pendant la traversée fait partie d'une stratégie du contrôle frontalier qui a été théorisée dans les années 1990 à la frontière entre les États-Unis et le Mexique sous le terme de « *prevention through deterrence* » (Rodriguez, 2012) : l'idée est de rendre les conditions de passage tellement douloureuses pour celles et ceux qui s'y essayent et que le message se diffusera ensuite à travers toute la « communauté des migrant·es » qu'il est trop risqué de tenter le passage. Aux États-Unis, la consolidation des frontières architecturales (murs, barbelés, vidéosurveillance, postes de douane) sur les routes de passage du proche du littoral a repoussé les routes migratoires vers la zone désertique au Sud de l'Arizona et du Texas, où certes, les contrôles policiers sont moins denses, organisés sous forme de rondes et de traques, mais où les personnes risquent leur vie en traversant pendant plusieurs jours un désert à pied. Quand on envisage la frontière franco-italienne dans son ensemble, en partant du resserrement des contrôles sur la zone littorale de Menton-Vintimille qui ouvre une route dans les montagnes hautes-alpines, on voit que le même mécanisme s'est mis en place.

Une grande partie des travaux sur les politiques migratoires (voir Ritaine, 2015) ont montré que la stratégie de *prevention through deterrence* était fondée sur une méconnaissance de la détermination des migrant·es à fuir et qu'elle était inapte à les décourager de passer une frontière. En revanche, l'effet direct de cette politique est de mettre en danger de mort les personnes qui tenteront toujours de traverser la zone de frontière.

A la frontière Haute-alpine, l'abandon des personnes aux risques de la montagne dissimule la responsabilité policière de la violence de la frontière sur deux plans : visuel, d'une part, logique, d'autre part. Sur le plan visuel, la présence policière dans les zones fréquentées, donc visibles, produit le contournement par les personnes exilées et reléguer les zones de passage et d'arrestation à la nuit, la forêt, et à des topographies plus discrètes. Sur le plan logique, la violence connue par les personnes qui franchissent la frontière des Hautes-Alpes est spontanément attribuée au milieu

de montagne. La médiatisation des migrations à Briançon durant l'hiver 2017-2018 s'est ainsi largement construite autour du stéréotype de la montagne comme « dangereuse » et « hostile », et c'est à l'environnement montagneux que la plupart des médias ont imputé la responsabilité des nombreuses blessures, gelures, épuisements physiques, maux divers pouvant conduire à des cas d'hospitalisation des personnes qui parvenaient à Briançon.

Le milieu naturel « à risque » assure deux des fonctions essentielles d'une frontière, à savoir dissuader les personnes de la traverser, et trier les arrivant·es (sauf qu'au lieu de s'effectuer sur la base du statut légal, le tri « de la montagne » se fait sur la base de la force physique). Or, ces fonctions, le milieu montagneux les réalise à moindre coût, puisqu'il est déjà là (contre de dispositifs matériels et architecturaux très lourds et coûteux). Cela caractérise le dispositif de sécurité tel qu'il est défini par Foucault (1979, p. 43) : « La discipline architecture un espace (…) ; La sécurité aménage un milieu. (…) » ; « La sécurité laisse faire : elle a pour fonction de prendre appui sur des détails que l'on ne va pas valoriser en eux-mêmes comme bien ou mal, que l'on va prendre comme des processus nécessaires, inévitables, de Nature au sens large, pour obtenir quelque chose qui sera pertinent du point de vue de la population. »

D'autre part, le rôle du milieu naturel permet de minimiser la responsabilité policière dans les souffrances vécues par les personnes qui la traversent tout en rendant la menace du contrôle très nette pour les personnes qui en sont la cible. En s'appuyant sur le milieu naturel, on réduit ainsi les coûts financiers et les coûts « politiques » de la frontière (en terme d'image pour un pays qui se promeut défenseur des « droits de l'Homme )».

## 2) La rétention indirecte des moyens de subsistance

### A – La résurgence de la frontière au sein des dispositifs de secours

Dans mon travail de mémoire de M1, j'ai montré que le dispositif de secours pour les personnes en danger en montagne faisait l'objet d'une altération à partir du moment où la personne secourue était catégorisée comme « migrante ». Dans la zone-frontière, quand des personnes exilées blessées appellent le 112 pour faire appel à une ambulance, celle-ci vient systématiquement accompagnée d'une voiture de police ; voire, parfois, la voiture de police vient seule, et ce n'est qu'après avoir évalué elles-mêmes la condition qu'elles décident de conduire ces personnes à l'hôpital ou au poste-frontière, alors que le soin médical ne relève pas de leur compétences. (voir Annexe 29) Cette incorporation de l'intervention policière et du contrôle migratoire dans les espaces du secours participe à multiplier les possibilités de l'arrestation pour les étranger-es en situation irrégulière ; mais également à produire une condition spécifique pour les personnes

irrégularisées en entravant leur accès aux soins dans l'espace de la zone frontière.

## B – La pression sur les activités solidaires

La dimension politique et organisée de la rétention du soin dans la zone de frontière est particulièrement visible quand on s'intéresse aux pressions policières effectuées sur les organisations solidaires : cette dimension fait partie intégrante de la stratégie du *« left-to-die »* (Heller et Penzani, 2016). Dans la zone désertique entre les USA et le Mexique, les gardes-frontière détruisent les bidons d'eau laissés par les associations dans le désert à destination des gens qui traversent la frontière ; en Méditerranée, les gouvernements menacent de poursuites judiciaires les équipages des bateaux d'ONG qui pratiquent le sauvetage en mer. De la même manière, dans les Hautes-Alpes, supprimer les moyens de subsistance mis en place par les personnes solidaires est un élément-clé de la stratégie de prévention par le découragement. En effet, à la frontière haute-alpine, l'ensemble de la stratégie répressive vis-à-vis des personnes solidaires peut être analysée sous le prisme de l'intimidation (Annexe 30).

L'intimidation des personnes solidaires mise en œuvre sur les deux plans (policier et judiciaire) produit localement un climat de peur qui parvient bel et bien à refréner la volonté d'agir de personnes qui voudraient venir en aide aux personnes exilées. La crainte de la répression conduit par anticipation certain·es habitant·es de la zone-frontière à refuser de prendre des gens en voiture ou même de leur donner des informations pour bien s'orienter. Parmi les personnes qui se rendent dans la zone-frontière pour voir si des gens sont perdus dans la montagne, une partie refuse de s'organiser en collectif de peur que l'organisation solidaire soit passible d'être assimilée à un « réseau de passeurs », tel que la dépeignent les discours du Ministère de l'Intérieur (Annexe 31)z. Or, refuser toute forme d'organisation collective avec d'autres personnes solidaires, avec des informateur·ices du côté italien ou avec les personnes qui traversent la frontière elles-mêmes, revient quasiment à annuler ses propres chances de localiser dans la montagne les personnes perdues qui pourraient avoir besoin d'aide – donc à réduire considérablement l'efficacité de sa propre action. Finalement, on peut dire que pour le procureur et la préfecture des Hautes-Alpes, le fait de poursuivre en justice des personnes solidaires dans la zone-frontière n'a pas pour principal objectif la condamnation des prévenu·es, mais le découragement d'autres personnes de venir en aide aux exilé·es.

Du côté italien, les pressions policières exercées sur les personnes qui cherchent à aider celles et ceux qui veulent tenter d'entrer irrégulièrement en France ont pour principal effet d'entraver leur contact avec les personnes exilées à la gare d'Oulx et à l'arrêt de bus de Clavière (pratiques détaillées en Annexe 32). En empêchant les personnes solidaires de donner des équipements appropriés à la marche en montagne ainsi que des informations salutaires pour les

personnes qui passent la frontière (jusqu'au nom de la ville de Briançon, les lieux où s'abriter, ou le numéro des urgences), la police italienne organise la rétention des moyens de subsistance nécessaires aux personnes qui traversent la montagne. L'association Tous Migrants[23] note que pour 50 opérations du PGHM pour secourir des personnes en migration dans la montagne entre l'automne et le printemps 2017-2018, le seul mois de novembre 2018 a compté 30 opérations sur le secteur de Clavière-Montgenèvre : l'augmentation soudaine des interventions de secours à ce moment-là s'explique par la fermeture, quelques semaines plus tôt, du lieu de transit et d'information « chez Jésus » où les personnes qui passaient la frontière pouvaient échanger des conseils pour éviter les danger durant la traversée.

Cibler les personnes solidaires en les empêchant de donner des informations cruciales est doublement efficace pour mettre en œuvre la *prévention par le découragement* : cette stratégie nécessite très peu de moyens techniques (du côté italien, seuls trois ou quatre *carabinieri* dédiés à cette tâche au quotidien), aucune bureaucratie, et elle est invisible aux yeux des gens qui ne sont pas concerné·es. Les carabiniers chargés du renseignement sur les personnes solidaires sont toujours en civil et circulent en voiture banalisée : les contrôles d'identité en gare d'Oulx et à Clavière sont ainsi quasiment imperceptibles aux yeux de ceux qui ne sont pas en train de les subir, et ils ne perturbent en rien le flux des voyageurs qui vont et viennent tout autour.

## 3) Une « assistance » officielle qui participe au découragement et à l'éloignement des personnes migrantes

Alors même que l'intervention policière peut dissuader des personnes qui craignent d'être contrôlées de faire appel aux secours officiels, la présence de ces derniers sert d'argument aux politique pour disqualifier, voire justifier la répression, de toute activité solidaire ou humanitaire « informelle », c'est-à-dire émanent de la population locale et non pas des pouvoirs publics : au mois d'avril 2018, les discours du Ministère de l'Intérieur concernant Briançon accusaient l'activité solidaire d'être un encouragement à passer la montagne, donc à la mort, par opposition aux secours officiels qui sauveraient les gens de la mort. *« On a incité les migrants à franchir un certain nombre de cols dans les Alpes, s'il n'y avait pas la gendarmerie de haute-montagne, il y aurait eu des morts »*[24].

---

[23] Source : Tous Migrants, mai 2019, L'accueil des personnes exilées dans les Hautes-Alpes, Constats, Initiatives, Perspectives

[24] Source : *Le Monde*, 20 avril 2018

Du côté italien, la mise en place d'un dispositif humanitaire concerté entre les mairies d'Oulx, de Bardonnecchia, de Clavière et la préfecture est allé de concert avec la répression de la solidarité informelle qui s'est organisée autour de la frontière depuis l'hiver 2017 (voir Annexe 33)

L'expulsion du squat « Chez Jésus » (9 octobre 2018) a coïncidé avec la mise en place du dispositif humanitaire mobile de la Croix-Rouge mais également l'instauration d'une présence policière permanente à Clavière et d'une coopération entre la *polizia* et la PAF au moment des reconduites à la frontière. Si bien que cette période (octobre 2018) a constitué un tournant dans la configuration spatiale du passage de la frontière, du moins en ce qui concerne les événements qui se déroulent à Clavière. Auparavant, la PAF laissait les personnes libres à l'entrée de Clavière, ce qui facilitait pour elle la possibilité de tenter à nouveau de traverser. Laisser les personnes à Clavière sans aucun abri pour les accueillir pouvait consister en une mise en danger de ces personnes, mais cette question n'était plus en jeu à partir de l'ouverture du Refuge Autogéré « Chez Jésus » qui proposait un abri à toutes les personnes renvoyées sur le territoire italien. L'expulsion du squat a donné lieu ensuite à une configuration où la PAF remet les personnes arrêtées aux autorités italiennes qui trient les personnes en situation irrégulière pour les conduire au commissariat et proposent à celles qui sont en situation régulière la seule alternative pour ne pas rester dehors dans le froid, sur le col : quitter la frontière en redescendant dans la vallée, à Oulx, où se trouve le lieu d'accueil de la Croix-Rouge.

Figure 10 - “Organiser” La circulation des personnes en migration en amont de la frontière : évolution des trajectoires entre Oulx et Montgenèvre, 2017-2019

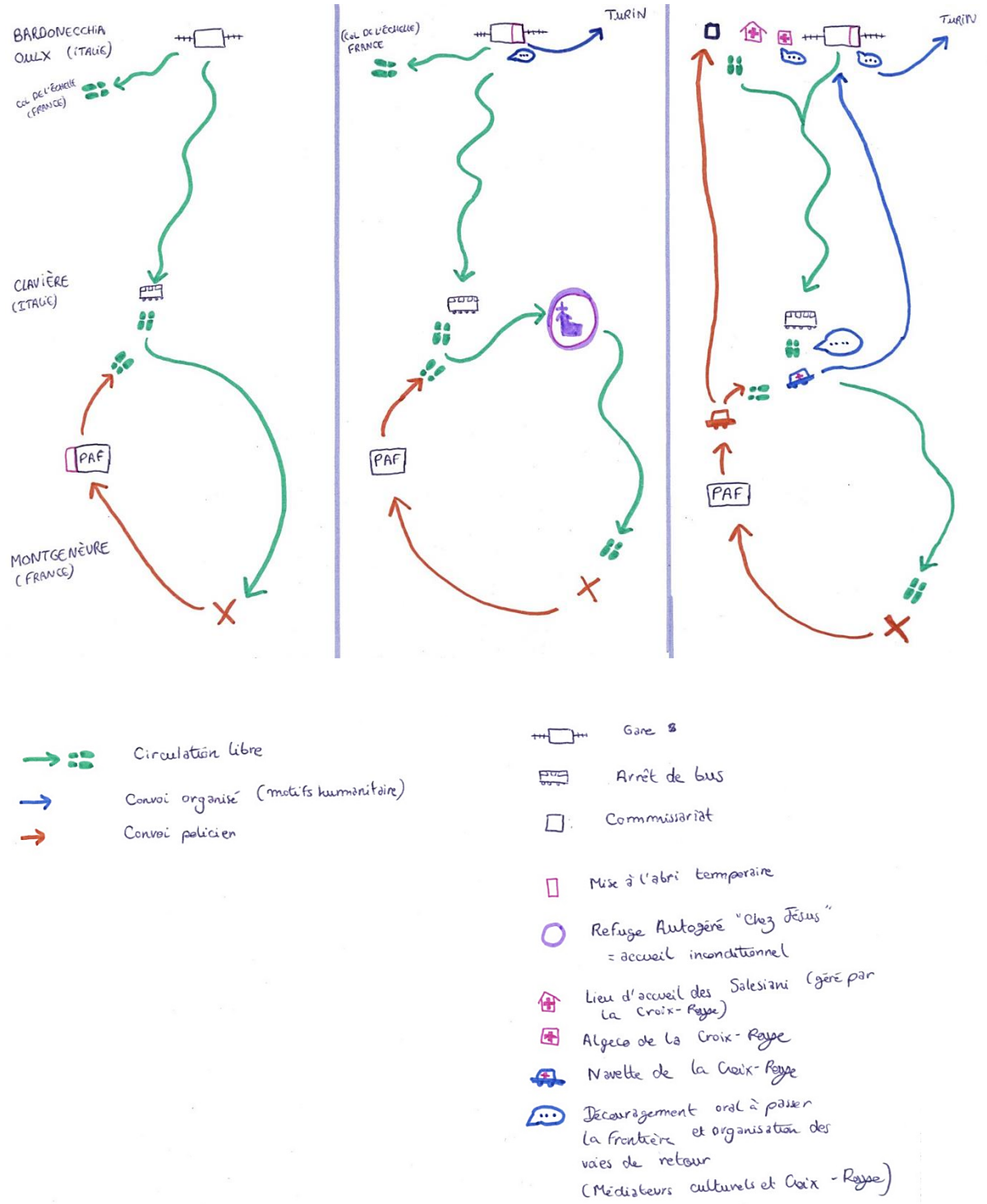


La nouvelle configuration participe donc à la logique de concentration et de contrôle des personnes en migration, mais aussi de leur éloignement de la frontière.

# Conclusion de la première partie

Une double analyse, historique et géographique, du déploiement du contrôle policier et militaire à la frontière franco-italienne dans la région Briançonnaise, nous a permis de voir que loin de la dimension spectaculaire de la frontière qui est mise en avant périodiquement lors de « crises » définies politiquement et médiatiquement, les stratégies privilégiées du contrôle à la frontière des Hautes-Alpes ont pour point commun de rendre invisible, aussi bien les contrôles eux-mêmes, que les personnes qui les subissent, contribuant ainsi à isoler spatialement et socialement ces dernières du reste de la population transitant par la zone-frontière. Cela crée pour ces personnes une condition spécifique caractérisée par la surexposition aux risques du milieu de haute-montagne et la difficulté d'accès à différentes formes d'assistance et de soin.

# PARTIE 2 - FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE, FAIRE DISPARAÎTRE LES INDESIRABLES

« Mais enfin, il n'y a pas de frontière à Montgenèvre ! Je le sais, on y va en week-end très souvent, on va à Clavière tout le temps, je t'assure qu'il n'y a pas de police, et pas de contrôle ! »

Discussion avec S., vacancière et propriétaire d'un appartement à Montgenèvre, mai 2018

Le tourisme dans les espaces de montagne est une pratique initiée par la bourgeoisie à la fin du XIXè siècle ; son émergence est liée à une évolution des représentations sociales de la Nature, connotée de plus en plus positivement au cours du XIXè siècle (Keucheyan, 2014, pp. 54-63) : les forêts sont considérées comme un « havre » où s'incarne la mémoire collective de la France. Cela a pour conséquence qu'il faille déployer es moyens économiques et militaires pour les préserver.

Les marches en raquette et le ski trouvent quant à eux leur origine dans les « courses d'hiver » crées par le Club Alpin français à partir de 1869 suite à la démonstration par les militaires de la possibilité d'investir la montagne hivernale (Drouet et Luciani, 2006). A cette époque, l'autorité militaire estime que, si la pratique du ski constitue un moyen efficace d'améliorer la défense de la zone alpine, elle constitue aussi un moyen de lutter efficacement contre la « dégénérescence de la race montagnarde » : dans le vocabulaire de l'époque, la défense militaire, spatiale, de la montagne et des zones frontalières, est liée à une défense idéologique de la nation et de la race. Entre 1903 et 1913, les colonels de l'époque requièrent la création de la première école de ski à Briançon pour diffuser dans la population « civile » cette pratique, afin de fournir un contingent suffisant de skieurs-militaires pour améliorer la défense des frontières. Le CAF met en place une véritable propagande, entre 1903 et 1913, pour inciter les montagnards à pratiquer le ski : celui-ci permettrait également de désenclaver la montagne et de l'ouvrir aux opportunités économiques. (Annexe 34)

De tels discours traduisent l'émergence de nouveaux paradigmes de représentations de la Nature, qui avait longtemps été considérée comme l'opposée de la civilisation, un lieu de sauvagerie inspirant la terreur. Au cours du XIXè siècle (notamment avec le mouvement romantique), les valeurs de Nature et Culture, distribuées entre le rural et l'urbain, s'inversent. La Nature idéalisée pour sa « pureté » s'oppose terme à terme à la ville moderne. La valorisation de la Nature peut également être mise en parallèle avec la massification travail salarié et le sentiment d'aliénation que celui-ci produit : « La Nature comme havre de stabilité est le reflet inversé de la civilisation du

Capital dont elle est un pur produit » (Keucheyan, 2014). Dès lors, « les classes moyennes et supérieures blanches viennent se réfugier du bruit et de la fureur des métropoles. Les principaux bénéficiaires de la civilisation du capital sont aussi ceux qui disposent des moyens de s'y échapper. » La « quête d'authenticité » devient une « expérience de classe » que « seuls peuvent s'offrir ceux qui en ont le temps et les moyens. En sont exclus ceux qui doivent continuellement vendre leur force de travail pour vivre ». Par ailleurs, l'alimentation mutuelle des rapports de dominations sociaux et raciaux au cours des évolutions du capitalisme au XIXè siècle participe à la construction d'une « *wilderness* (…) indissociable de *whiteness*. » : la ville qu'il faut fuir, à laquelle on associe saleté, pauvreté, et criminalité, rassemble les « Noirs, les immigrés, les ouvriers. » Les quartiers riches s'installent dans les hauteurs des villes et c'est dans les reliefs que les classes bourgeoises quêtent leur havre de paix.

La période des « 30 glorieuses » rend accessible à une grande partie de la population française certaines expériences de classe qui étaient auparavant l'apanage de la bourgeoisie ou de l'aristocratie : la voiture donne accès à parcs naturels ou montagne, et ainsi la « société de consommation inclut désormais la consommation de la Nature ». Cependant, une part significative de la population demeure exclue de cette « démocratisation » : « pour les plus pauvres et les moins blancs, l'environnement est au mieux une question abstraite, au pire un argument employé par les pouvoirs publics pour détourner l'attention de leurs problèmes ». (R. Keusheyan, 2014).

# Chapitre 3 - Les vacances à la montagne, au paradis de la consommation touristique

Selon J. Urry (1990, pp. 2-4), le tourisme est une activité de loisir constituée d'un ensemble de pratiques sociales spécifiques. Signe caractéristique de la manière dont le travail et le loisir sont organisés dans les sociétés « modernes » comme des sphères sociales séparées, il crée des mouvements de personnes qui vont résider dans différentes destinations hors des espaces où elles vivent habituellement mais avec une claire intention de rentrer ensuite « chez soi ». Les espaces dont on fait l'expérience sont consacrés à des activités déconnectées du travail salarié, et on choisit de les expérimenter parce qu'il y une anticipation des plaisirs que ces lieux procurent.

Le tourisme représente 30% du chiffre d'affaires global des Hautes-Alpes, ce qui en fait la « locomotive économique » régionale : en 2018, l'activité touristique a généré 1,2 milliards d'euros sur le département (Annexe 35). A Montgenèvre comme à travers tout le domaine de la Voie Lactée, les acteurs politiques locaux ont pour principale vocation de protéger cette économie et de la pousser à la croissance. Cela a évidemment des conséquences urbaines, et donc spatiales, car « l'extraterritorialité des élites est assise sur des dispositifs des plus matériels » (Bauman, 1998, p. 36).

Malgré sa petite taille, Montgenèvre est un cas par excellence de ce que certain·es géographes ont désigné comme « la ville néolibérale », élargissant le concept d'Harvey (2010) de « la ville entreprenariale » : une ville où les pouvoirs privés et publics agissent de façon à ce que la ville soit tournée vers l'offre, c'est-à-dire l'attractivité des ressources, des emplois, du capital, des innovations. La ville néolibérale, plutôt qu'une réalité concrète, est une sorte de modèle utopique vers lequel tendent les processus qui forgent actuellement la ville. Pour réussir à faire en sorte que la station « tire son épingle du jeu »25, il faut attirer les flux de capitaux et de consommateurs, qui dans le cas de l'économie touristique sont équivalents. La croissance économique est perçue comme une nécessité pour survivre, d'où une obsession de la compétitivité aussi bien du côté de la mairie[26],

[25] Entretien à Montgenèvre, 10/04/19

[26] Comme on le constate dans les compte-rendus de conseil municipaux, par exemple celui de juin 2017 : « Le Maire, Guy HERMITTE, indique que la commune, avec l'office de tourisme et la régie des remontées mécaniques, ambitionne une modification radicale de sa communication et de la vente de ses produits, en vue de se positionner le plus efficacement possible sur le marché du tourisme »

que des acteurs régionaux du tourisme, et des opérateurs économiques locaux.

Ainsi que l'explique D. Harvey (2010), la domination sur le marché s'obtient à travers des stratégies de différentiation que l'on peut obtenir en transformant de l'espace en valeur marchande et en créant de la plus-value à partir de certains avantages de localisation : le marketing territorial à destination des touristes permet de commercialiser l'espace local sur un marché global et bénéficier ainsi de sa « rente de monopole ». Comme l'explique un hôtelier de Clavière : « *C'est difficile parce que maintenant les gens peuvent aller partout où ils veulent, ils ne sont plus contraints par la neige ou les transports d'aller dans une région, ils ont la possibilité absolue de choisir. Du coup, nous on doit proposer un service.* »[27]. L'environnement montagneux (pente, décor « naturel ») ainsi que le climat (neige et ensoleillement) sont les éléments majeurs sur lesquels l'économie touristique cherche à capitaliser.

En 2017, la ville de Montgenèvre compte 1,9 millions de transits : la circulation transfrontalière joue une grande part dans l'accumulation locale du capital. La ligne de bus transfrontalière transporte à elle seule 40 000 voyageur·euses par an, et l'ensemble des lignes Résalp' à destination de Serre-Chevalier transportent 2 millions de voyageur·euses par an, dont 70% pendant la saison d'hiver. La frontière peut elle-même devenir une aménité : « *Beaucoup d'Italiens viennent le week-end. Une bonne partie de la clientèle skie sur l'Italie. Ce qui leur fait plaisir c'est la possibilité de skier à l'étranger. Comme aux limites de la Suisse, ça leur plaît, « on va skier en Suisse ». (…) La Voie Lactée est le plus grand domaine skiable au monde !* »[28]. Pour les acteurs locaux du tourisme, la frontière n'existe pas : ainsi que l'explique le maire de Clavière en entretien, les mairies ont toujours travaillé ensemble pour développer leurs stations et les événements récents à la frontière n'ont en rien changé leurs relations de coopération cordiale.

Une fois les « marchés » captés, l'expérience touristique ne doit être perturbée par aucun imprévu, sous peine de quoi le/la touriste pourrait changer d'avis pour ses prochaines vacances et ainsi faire baisser la compétitivité du territoire par rapport aux autres stations qui vendent des expériences touristiques similaires.

---

[27] Entretien avec L., le 14/03/19

[28] Entretien Central Réservation Montgenèvre, 10/04/2019

# I - La production de l'espace : construire l' « hyperréalité » touristique

L'expérience du touriste, ou ce que J. Urry (1990) appelle : le « regard du touriste » (*the tourist gaze*), se pose sur des aspects du paysage qui sont distincts des paysages quotidiens, parce qu'ils stimulent des sens différents de ceux qu'on a l'habitude d'utiliser. Sur le plan urbanistique, construire le « regard » à travers des signes implique de faire en sorte que l'organisation spatiale de l'expérience touristique sélectionne dans l'environnement les éléments qui correspondent à ce pour quoi les clients ont payé.

La station de ski est distincte d'autres destinations par la forte unité de lieu, la faible mobilité des touristes une fois sur place et la dominance d'une seule activité. Selon I. Frochot et D. Kreziak (2011), les stations de ski s'apparentent avec des clubs de vacances, voire des parcs à thème, ce qui explique la tendance à y produire des expériences touristiques « mises en scènes, au cours desquelles le touriste est guidé pas à pas ». Cela s'apparente à produire des espaces d'hyperréalité, où l'on ne peut plus distinguer le virtuel du réel (Baudrillard, 1974). « Les stations peuvent chercher à favoriser l'immersion en concevant des environnements thématisés et hyperréels autour de la montagne ou en prévoyant des expériences calibrées dont le déploiement et les effets sont prévus à l'avance par le producteur, et auxquelles les touristes se contentent de réagir ». (Frochot et Kreziak, 2011). Mais le touriste n'est pas seulement en bout de chaîne, il participe activement à co-construire sa propre expérience. L'hyperréalité est façonnée aussi bien par les prestations de service et l'aménagement que par la subjectivité des touristes eux-mêmes. Localement, la majorité des acteurs œuvre ensemble vers la production de cet espace fictif/réel dont l'objectif est de contenter les consommateurs.

Or, la construction de l'espace destinée à la consommation touristique accentue le phénomène d'invisibilisation des contrôles à la frontières aux yeux de la population « légitime », et donc la mise à l'écart des étranger-es illégalisé-es.

## 1) « Beauté » du décor et quête du plaisir

### A – Travailler sur l'image à distance

« On travaille pour promouvoir la zone comme vacances, on cherche à mettre en évidence

les choses les plus belles, on ne parle pas des problèmes. »[29] La promotion est la première manière dont les acteurs économiques cherchent à orienter le regard du/ de la touriste : mairies et promoteurs touristiques travaillent ensemble, de concert avec les tour-opérateurs et les entrepreneurs locaux, pour définir une stratégie de promotion qui définit l'image du territoire à vendre aux touristes. (Annexe 36)

La médiatisation d'événements politiques est une ennemie de ce travail sur l'image, notamment lorsqu'elle appuie sur le registre sensationnel et risque de développer chez les spectateur·ices un sentiment de crainte. Le val de Suse a déjà dû par le passé faire face aux enjeux économiques posés par la visibilité d'un conflit politique dans le contexte de la mobilisation contre la ligne TGV Lyon-Turin (No-TAV). « *La rumeur courait qu'il n'était plus possible d'aller jusqu'à Bardonecchia parce que toutes les routes étaient bloquées. On a dû faire une grosse campagne de promotion à l'époque en disant « Le Val Susa est ouvert ! ». Mais dès que c'est plus sur les journaux, les gens oublient.* »

Bien qu'il n'y ait eu pas eu de baisse de fréquentation liée à la situation à la frontière, à Clavière, la crainte est toujours présente que les rumeurs relayées par les médias affectent la promotion touristique, comme l'exprime une commerçante : « *Les migrants ont donné une mauvaise image à la station* »[30]. Pour la plupart des autres acteurs du tourisme à Clavière, les problèmes ne sont pas liés à la migration qui « *n'a pas changé la vie de tous les jours* », mais plutôt l'image des collectifs de solidarité qui étaient dépeints comme « *dangereux* » et « *violents* » dans la presse italienne pendant tout le temps de l'occupation de l'église (mars-novembre 2018).

« Heureusement »[31] que l'image n'a été diffusée que dans la presse italienne et pas à l'étranger : ainsi, la clientèle étrangère (17% de la fréquentation de la station[32]) n'avait jamais entendu parler de cette question et cela n'a pas affecté les réservations.

## B – Travailler l'image sur place

### a) L'expérience touristique recherchée

Dans un article d'I. Frochot et D. Kreziak (2011) le séjour au ski est décrit à travers le champ sémantique de la remise en forme, comme un grand bol d'air pur, de la fraîcheur, de la pureté, de l'oxygénation. Les auteur-es citent une personne qui résume ainsi : « *Dans la neige on oublie tout, on ne pense plus à rien, on ne pense plus à son boulot, et allez, on s'éclate, on roule, le soir on prend pas le temps de réfléchir à ce qu'on va faire (…) c'est des super moments, du plaisir* ».

---

[29] Entretien avec Office du tourisme *Torino* e *provincia*, 20/03/2019

[30] Entretien avec la location de ski, Clavière, 14/03/2019

[31] Entretien *Torino* e *provincia*, op. cit.

[32] Source : RAM, radio du Gapençais, émission du 06/04/2019

L'expérience touristique de la station de ski ne peut pas se concevoir sans l'aménité particulière que constitue la montagne comme « décor » « splendide, souvent présenté comme impressionnant et inaccessible, qui peut même submerger le touriste ». « Pilier de la production d'expérience », le décor « joue en station de ski un rôle majeur, à travers (...) le dépaysement qu'il apporte. » Les touristes ont une perception sélective du décor : une fois en station, iels cherchent des icônes de leur imaginaire préconçu (bois, sapins, église, chalets…) qui serait « les garants de la coupure » et se focalisent sur ces éléments en omettant d'autres détails, qui correspondent moins à leur rêve (le béton, les pylones…).

Le séjour en station de ski est, plus que d'autres types d'expérience touristique, dominé par une injonction à l'efficacité, c'est-à-dire à atteindre rapidement et totalement un état de bien-être et de relaxation qui permette de « revenir en meilleure forme ». Cela fait porter sur toutes les vacances un regard utilitariste : les stratégies développées par les touristes ont pour fonction d'éviter les écueils qui les feraient sortir de leur immersion. « On détecte chez eux une volonté de tirer le meilleur parti de leur investissement » (Frochot et Kreziak, op. cit)

Du point de vue des acteurs économiques locaux, il faut donc assurer les conditions optimales d'accès au « flow » (op. cit), à l'état de bien-être total. Les auteurs notent que, plus on monte en gamme de station, moins les clients tolèrent les « fautes de style » qui manifesteraient un décalage entre l'expérience désirée et l'expérience réelle, l'espace fantasmé et l'espace vécu : c'est-à-dire que plus les client·es sont exigeant·es, plus les acteurs du tourisme doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer que la station et la montagne soient belles de la façon dont l'a projeté le regard du·de la touriste.

Or, la présence de personnes « migrantes », de personnes africaines en situation de grande précarité, ou d'arrestations et de traques policières, ne font pas partie de l'image qui a été vendue aux touristes. Les acteurs locaux supposent que cette présence pourrait déclencher des affects qui sont contraires à ceux recherchés lors de vacances à la neige : le contact visuel avec des « migrant-es » pourrait produire de la gêne, de la colère, de la peur, du dégoût, de la tristesse, autant de choses qui s'opposent au plaisir et à la décontraction que le territoire est censé « fournir » aux touristes. La visibilité des exilé-es dérange en ce qu'elle rompt le contrat touristique qui stipule que l'expérience vécue du territoire doit correspondre à l'expérience rêvée, anticipée.

### b) La présence des « migrant·es »

A Clavière, les acteurs interrogés sont presque tous d'accord pour dire que « les migrants » ne posent pas de problèmes, puisqu'« ils ne font que passer »[33]. On peut interpréter cette phrase

[33] Entretiens avec L. et G, Clavière, mars 2019

différemment en faisant l'hypothèse que *tant qu'iels ne font que passer,* la présence des exilé·es ne pose pas de problème majeur parce qu'elle ne provoque pas de rupture dans le décor de la station. Plus la traversée est fluide pour les personnes en migrations, moins l'impact économique sur la zone frontalière se fera ressentir. Du côté italien, il faut surtout éviter qu'il se produise la même chose à Clavière qu'à Vintimille, à savoir l'établissement de campements informels suite au blocage de la frontière ; il y a donc tout intérêt pour les acteurs locaux à ce que l'État français « laisse ouverte » la frontière pour éviter une forme d'accumulation sur place des personnes et donc des problèmes que cela pourrait engendrer, en termes de visibilité, d'image, de gestion humanitaire, etc. Le travail mis en place par la préfecture de Turin et la communauté de communes pour créer un centre de mise à l'abri hors de la station et un transport en voiture jusqu'à ce lieu d'accueil peut être compris dans cette perspective-là.

A Montgenèvre, la question se pose différemment : les personnes n'ont pas vocation à rester sur place, mais ou bien à parvenir à Briançon ou à être reconduites côté italien ; et de fait, depuis le début, elles sont d'autant plus discrètes qu'elles se cachent de la police. Les acteurs du tourisme n'ont pas de crainte que les migrant·es restent sur place mais plutôt que les touristes soient témoins de des scènes de traque, soit en rencontrant des exilé·es qui se cachent dans la montagne ou le village, soit en assistant à des arrestations. Or, malgré le travail d'invisibilisation qui est mené par les forces de l'ordre, des scènes où les touristes « rencontrent » par hasard, « tombent sur » des personnes en train de passer la frontière, se produisent régulièrement. Une forte surprise est exprimée, un malaise peut surgir mais il n'implique pas nécessairement un rejet, contrairement à ce que craignent les acteurs du tourisme : il peut pousser à la curiosité, à la discussion, voire déclencher des sentiments de pitié de la part de certain·es touristes.

Il est arrivé maintes fois que des touristes prêtent assistance aux personnes exilé·es qu'iels rencontraient dans la montagne. On pourrait même dire qu'en trois ans, la médiatisation de la situation des exilé·es à Briançon a jeté les prémisses d'un « tourisme humanitaire » ou « tourisme solidaire », puisque de plus en plus de personnes choisissent de venir dans la région pendant leurs vacances en cherchant à participer de manière plus ou moins intensive à l'activité solidaire locale (soit en pensant simplement à apporter des dons, soit en se consacrant pleinement à l'activité bénévole).

Selon les travailleur·euses de la station, les exilé·es étaient beaucoup plus visibles en journée dans les espaces fréquentés par les touristes au cours de l'hiver 2017-2018 qu'au cours de l'hiver 2018-2019 : la massification de la police en journée et sur les pistes a eu pour effet de repousser plus haut les trajectoires migratoires. Ainsi l'invisibilisation des exilé·es s'est-elle accentuée, mais au prix d'une plus forte visibilité de l'activité policière.

### c) La présence policière

Le deuxième enjeu est la visibilité de la police. Il ne faut pas que le territoire donne l'impression d'être « une zone de guerre » comme l'a été la vallée de la Clarée à l'automne 2017, ou le Val Susa dans les périodes les plus tendues de la mobilisation No-TAV : la situation à la frontière a ravivé de telles craintes chez les promoteurs touristiques[34].

Du côté italien, bien que l'on soit passé d'une absence de présence policière à Clavière à une présence permanente à partir de novembre 2018, l'impact de ce changement est resté minime. « *La police ne pose pas de problèmes, parce que c'est plus discret. Si les gens ils savent, peut-être ils regardent et ils ne se disent pas que c'est pour ça, sinon ils ne voient même pas. (…).* »[35] L'activité policière est tellement discrète que les touristes ne prennent pas conscience du nombre exceptionnel des forces de l'ordre. Les stratégies de pression invisible sur les personnes solidaires sont imperceptibles aux éventuels témoins de la scène et s'intègrent au décor : *« La police ? Eux ils ne font rien, ils ne font que contrôler. C'est même bien, ça montre qu'il y a de l'ordre.* »[36], dit une commerçante de Clavière. L'aspect rassurant de la présence policière peut même faire face au discours qui a présenté les militant·es solidaires comme des délinquant·es.

Du côté de Montgenèvre, le même phénomène est constaté : la présence policière, bien supérieure à la norme française pour un contexte de village, n'alerte pas les touristes. Une employée d'un commerce à Montgenèvre explique que : « Moi je suis surtout marquée par les rondes, les tours des gendarmes. Alors est-ce que c'est moi qui imagine ? Ils en font plus que la normale pour un village comme Montgenèvre, mais les touristes ne vont pas le voir, pas y réfléchir, c'est l'habitude. Alors que c'est plutôt la nuit qu'il y a vraiment beaucoup de rondes, mais là les touristes sont au restaurant, ils font la fête, ils ne pensent pas à ça… »[37]

L'état cognitif dans lequel se trouvent les touristes qui veulent se « vider la tête » participe à ce qu'iels ne perçoivent rien qui ne corresponde pas à leurs attentes (Frochot et Kreizac, 2011). Un employé de la Résidence du Soleil, une zone particulièrement fréquentée par les forces de l'ordre dans leur activité de contrôle, constate : « Tu sais, ils sont débranchés quand ils sont là. La brigade de gendarmerie de Montgenèvre mange à la cantine ici, du coup ça ne les choque pas de voir des gendarmes. J'sais pas si on vit dans un monde policé ou quoi, pour que ça ne choque plus personne. »[38]

Cependant, au cours l'hiver 2018-2019, la discrétion semble être devenue un enjeu moins

---

[34] Entretien Torino e provincia, 20/03/2019

[35] Entretien avec un hôtelier de Clavière, 14/03/2019

[36] Entretien avec location de ski, 14/03/2019

[37] Entretien avec T., 15/03/2019

[38] Entretien avec Dh., le 17/02/2019

important pour les forces de l'ordre qui multiplient les allers-retours à toute vitesse en motoneige durant la journée. « Maintenant, ça fait un peu chasse à l'homme. Ils sont tellement dans leur trip qu'ils oublient le danger pour les skieurs. Les clients les voient, c'est d'ailleurs un d'entre eux, qui (…) a dit : « ils passent comme des fous ». Ils se calent en plein milieu des pistes, ils en ont rien à foutre, c'est bizarre. »[39]. La différence d'équipement entre les deux hivers successifs a eu un impact dans l'évolution des stratégies policières : d'une seule motoneige, les forces de l'ordre sont passées à quatre, ce qui leur donne beaucoup plus de mobilité et de vitesse, ainsi que la possibilité d'étendre les pratiques de rondes aux pistes de ski. Les pratiques policières et donc leur visibilité ne cessent de varier, et de nombreuses évolutions au fil des semaines sont constatées au cours de l'hiver, mais elles suggèrent que les objectifs d'efficacité du contrôle migratoire, fixés au niveau national, et l'objectif de protéger l'économie touristique, qui est un enjeu local, peuvent entrer en dissonance sur le terrain.

### d) Supprimer les traces

L'objectif que rien ne ternisse l'image du territoire aux yeux des touristes explique que le grief majeur que les habitant-es de Montgenèvre et les travailleur-euses de la station retiennent contre « les migrants » soient les affaires que cell·ux-ci laissent derrière ell·eux au cours de leur marche dans la montagne ; cet élément ressort systématiquement au cours des entretiens. La simple évocation des exilé-es peut donner lieu à des accès de colère très forte pour des locaux qui les associent immédiatement à cette idée qu' « *ils salissent la montagne* », « *ils pourrissent la montagne* »[40], ou, pour quelqu'un qui le formule de manière plus explicite : « *ils polluent l'image et le territoire* »[41]. Le tourisme est essentiel pour comprendre que cette réaction soit si forte et unanime de la part de la population locale : « *Les habits dans la montagne, ça fait flipper* », explique N.[42]

Loin d'attiser la curiosité sur les conditions de la traversée à travers le massif montagneux, la colère vis-à-vis des affaires abandonnées donne lieu à toutes les spéculations négatives contre les personnes exilées : d'abord, on leur prête l'intention de laisser ces vêtements comme une manière de faire volontairement du mal aux habitant-tes locaux, puis des rumeurs courent que se dévêtir est une stratégie « qu'ils » utilisent pour obtenir la prise en charge en attirant sur eux la pitié des policier-es, voire même des associations. Ces fantasmes sont nourris des imaginaires qui circulent dans les médias et les discours politiques qui construisent les « migrants » comme des fraudeurs, des manipulateurs, des criminels. Dans ce contexte, B., habitante de Montgenèvre et bénévole au

[39] Entretien avec O., perchman, 18/04/19

[40] Réactions sur le marché de Briançon, carnet de terrain, mai 2019

[41] Entretien avec N., manager d'un hôtel, 15/03/2019

[42] Entretien op.cit.

Refuge Solidaire, a été prise à parti par ses voisins qui lui demandent de choisir « son camp » entre la défense de son environnement local et les exilé-es.[43]

La mairie de Montgenèvre, qui organise tous les ans un grand nettoyage de printemps par les habitant-es, a décidé d'en organiser un autre de façon exceptionnelle à la fin de l'été 2018. La dimension politique de cette opération transparaît légèrement à travers le nom que lui donne la mairie : « Nettoyage citoyen 2018 », raconté en ces termes : « *Enfants du pays, commerçants et même touristes, tous se sont rassemblés pour rendre la montagne aussi propre que possible* »[44]. Si les exilé-es sont effacé-es du discours, de la même manière qu'on efface les traces de leur passage dans la montagne, iels apparaissent en creux avec le descriptif des figures de la population légitime, « citoyenne ».

En-dehors des affaires laissées dans la montagne, grâce au travail d'invisibilisation des passages par la police, les exilé-es laissent peu de traces de leur venue.

> « Les migrants ça ne pose pas de problème, le problème c'était l'occupation de l'église parce que c'était sale. Nous on essaye de tout laisser beau, on met des fleurs, etc, et eux ils font tout sale. Les clients le remarquaient, le disaient. C'était un vrai problème pour l'image. »
>
> Entretien avec le gérant d'un hôtel à Clavière, 14/03/19

En effet, les militant-es ont la volonté explicite de « visibiliser » la situation à la frontière. Le problème pour les habitant·es locaux se concentre donc avant tout sur les lieux ou les formes de solidarité, particulièrement durant la période où le squat « Refuge Autogéré chez Jésus » a fixé une présence militante durable dans la zone-frontière.

Les critères esthétiques utilisés par les personnes interrogées dans les entretiens à Clavière et Montgenèvre (« propreté » et « beauté » s'opposant à « mocheté » et « saleté ») évaluent en réalité quelque chose de l'ordre de la perturbation de l'image. B., habitante de Montgenèvre et engagée dans le mouvement de solidarité avec les exilé-es, s'interroge de l'obsession de ses voisins sur la question des affaires laissées dans la montagne : *« Ils disent tous : « T'as vu dans quel état ils laissent la montagne ! » (…) Mais [des vêtements], c'est pas de saleté ! (…) Et puis la pollution, quand ce sont les touristes qui la font, on ne dit rien. (…)* »[45].

Ainsi, ce que l'on présente comme « sale » dans l'occupation de l'église ou dans les vêtements dans la montagne n'est en fait qu'une manière de désigner le malaise qui se dégage par rapport à l'altérisation de l'environnement tel qu'il a été vendu aux touristes. Ainsi que le présente une

---

[43] Entretien avec B., 01/05/2019

[44] Source : lettre d'information Montgenèvre, septembre 2018

[45] Entretien avec B., 01/05/2019

hôtelière de Montgenèvre : « Les manifestations ça fait peur aux gens. Ça leur fait voir des choses qu'ils n'ont pas envie de voir »[46] (Annexe 37).

## 2) Les barrières sociales comme frontières invisibles de la station touristique

La station touristique se distingue d'autres types de sites touristiques (urbains ou ruraux) par son homogénéité aussi bien architecturale que sociale, la première ayant pour objectif de favoriser la seconde. La ville fonctionnelle garantit l'homogénéité sociale puisque la population touristique est filtrée à deux niveaux, par les pratiques de loisir qui sont nécessairement similaires, et par le niveau économique qui a permis de s'offrir le séjour. C'est ainsi que la mairie de Montgenèvre désigne elle-même la commune et la station sous le nom d' « écosystème touristique »[47].

L'urbanisme d'une station comme Montgenèvre est par ailleurs dominé par l'intention de permettre aux touristes de réaliser leur projet sans qu'aucun élément extérieur ne vienne entraver le confort d'avoir accès à toute forme de consommation : par exemple pouvoir passer directement de l'appartement aux pistes de ski en n'ayant quasiment pas de temps de trajet, pouvoir descendre boire un verre au bar directement à l'intérieur de l'hôtel, etc. Ainsi, tout est spatialement organisé pour limiter les interactions sociales imprévues. Z. Bauman (1998, p. 48-86) explique que les villes fonctionnelles, dont font les stations-villages, produisent les communautés locales les plus uniformes et homogènes sur le plan racial, ethnique et social, car « la garantie de sécurité est déjà esquissée par l'absence de voisins susceptibles de penser, d'agir et se comporter différemment. »

Or, « la barrière et toutes les infrastructures liées à la sécurité sont une composante fondamentale du monde de fantasme des consommateurs[-touristes], car sans eux la bulle hyper-réelle du regard collectif de la classe moyenne-haute éclaterait devant les conflits sociaux qui agitent la ville. » (Dirsuweit et Schattaue, 2004) Les architectes partisan·es du nouvel urbanisme suggèrent que les barrières de sécurité devraient désormais être transparentes de sorte à maintenir une image accueillante dans l'espace, car c'est avant tout par le lien social entre les co-habitant-es et l'appropriation des espaces que ces derniers sont perçus comme « sûrs ». T. Dirsuweit et F. Schattaue établissent que : « sécuriser les espaces est la première étape pour permettre aux consommateur·ices de s'évader facilement dans le simulacre. La sécurité est le moyen par lequel [la

[46] Entretien avec N., 15/03/2019

[47] Lettres-infos, Marie de Montgenèvre, 2017

zone touristique] permet un accès oxymoriquement ouvert mais contrôlé ; en effet, ce qui est simulé ici, c'est la liberté de se déplacer dans une ville sans être confronté aux conflits. »

Ainsi, la meilleure frontière, dans les environnements « *upmarked* », est celle qui est invisible parce qu'elle se fabrique d'elle-même par les habitudes sociales des habitant·es. C'est en ce sens que l'activité policière d'arrestation à la frontière nationale, en invisibilisant la réalité « des autres » , participe à renforcer l'expérience homogénéisée des touristes. Plus cette séparation est invisible, plus l'espace paraît ouvert et fait semblant d'être accessible à tous, plus l'expérience touristique sera réussie. Il est donc plus intéressant de favoriser les dispositifs de contrôle et de filtrage mobiles, intégrés à l'espace urbain, ou les pratiques policières qui soient invisibles aux yeux des touristes, de telle sorte que dans l'ensemble de la zone-frontière, la souffrance et la violence induites par la frontière paraissent absents.

## 3) Organiser des flux différenciés

### A – Fluidifier ou bloquer ?

Pour étudier une station frontalière comme Montgenèvre, il est impossible de ne pas confronter l'objectif officiel de la frontière (bloquer un flux de population), avec l'objectif du tourisme (favoriser l'arrivée et la circulation de flux de populations sur la zone). De plus, l'axe routier le plus utilisé par les flux touristiques est précisément celui qui traverse la frontière dans le sens de l'Italie vers la France[48]. Ainsi la population touristique et la population migrante se retrouvent-elles dans la ligne de bus transfrontalière.

On peut interpréter le faible contrôle des véhicules privés au niveau du poste-frontière au regard de cette conflictualité de ces objectifs, l'un économique et local (favoriser la circulation), l'autre politique et national (contrôler la frontière). Or, on constate que le second se plie au premier : depuis l'hiver 2017, sauf pendant quelques heures lors des cas exceptionnels des manifestations, aucun blocage total au poste-frontière, ni même contrôle de tous les véhicules n'a

[48] Montgenèvre s'appuie sur les infrastructures routières qui ont été mises en place du côté italien pour les JO de Turin en 2006 et qui sont bien plus larges et rapides que les routes du côté français. Les promoteurs tentent également de développer l'usage par les touristes de la ligne TGV Paris-Lyon-Milan qui s'arrête à Oulx, ainsi que des lignes de bus internationales des compagnies low-cost qui font elles aussi une escale à Bardonnecchia et à Oulx. Venant de destinations lointaines telles que Paris, ces axes sont beaucoup plus rapides que le passage par Briançon, pour rejoindre Montgenèvre mais aussi la vallée de Serre-Chevalier ; il en est de même pour l'axe autoroutier et le passage par le tunnel du Fréjus.

été signalé. Pourtant, au sein de ces flux, des processus de différenciation des populations ont été mis en œuvre, selon une logique policière (qui relève d'un ciblage), d'une part, et une logique propre à l'économie touristique (qui relève de processus mécaniques propre à l'économie libérale), d'autre part.

Figure 9 – Les enjeux contradictoires liés à la circulation de flux de population dans la zone-frontière des Hautes-Alpes

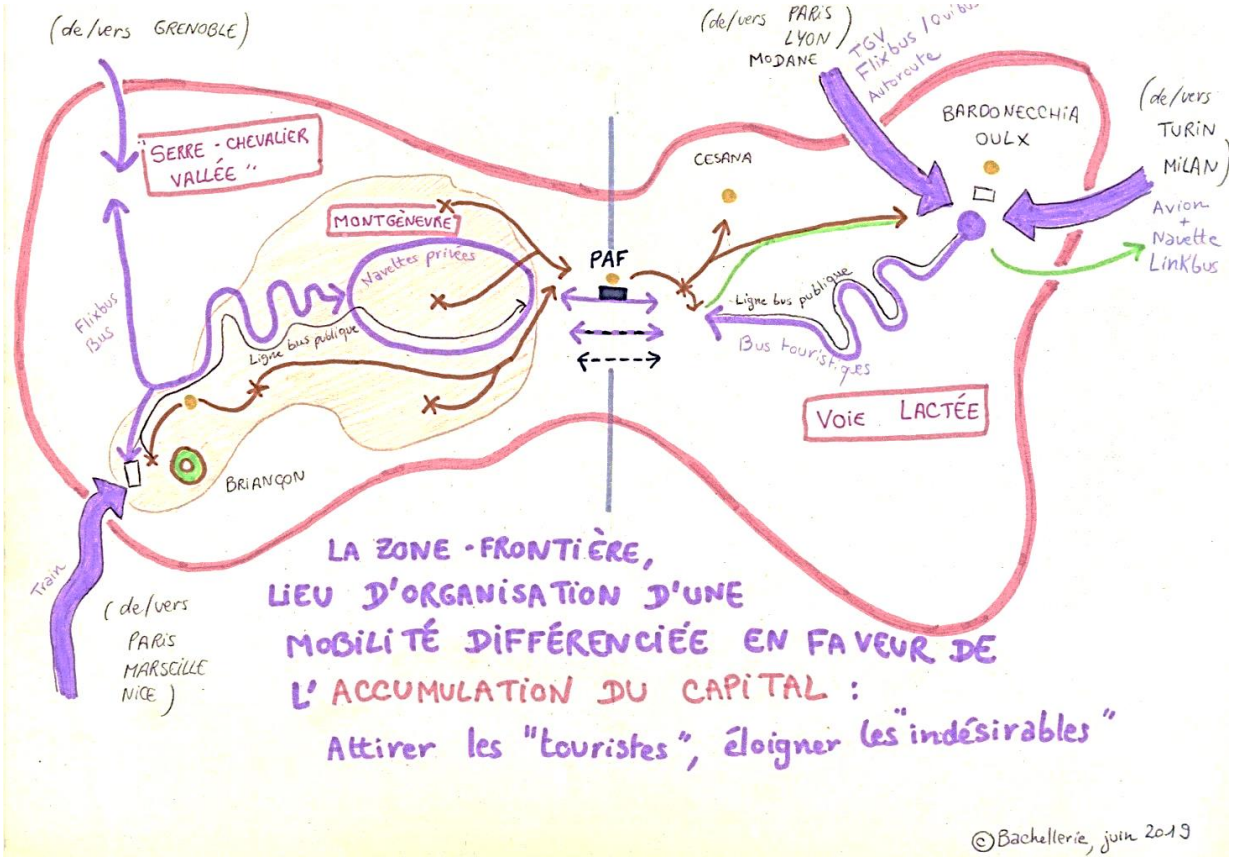


1. Favoriser la circulation des touristes-citoyens-consommateurs

Organiser la circulation et le transit des flux de consommateurs internationaux

Organiser la circulation dans l'espace de la station des touristes qui ont payé un "pass"

Station

Stations de ski : Accumulation du Capital

2. À la Frontière, un contrôle différencié

Poste-frontière

Navettes, cars de touristes, transports réservés : peu contrôlés

Voitures : gardes-frontière jettent un simple coup d'œil, sauf circonstances exceptionnelles (attentats, manifestations...) ou voitures repérées par la police auparavant

Ligne de bus publique : contrôle systématique de la ligne, mais pas de tous les passagers (ciblage au faciès)

3. Éloigner les indésirables

Zone de traques policières, ciblage

Arrestations / Reconduites à la frontière

Contrôle d'identité dans les commissariats, fichage, prise d'empreintes

Confinement des populations indésirables dans des lieux de mise à l'abri à vocation humanitaire

Éloignement à vocation humanitaire

## B – Un contrôle variable au poste-frontière

Les garde-frontières misent sur le ciblage des véhicules à contrôler plutôt que sur le contrôle systématique. Au poste-frontière de Montgenèvre, dans le sens de la France vers l'Italie, aucun contrôle n'est effectué ; au niveau de l'axe routier par lequel transitent tous les véhicules entre l'Italie et la France, si les gardes-frontières sont présent·es, cel·l-ux-ci se contentent la plupart du temps de jeter vaguement un coup d'œil aux véhicules. Selon les mêmes modalités que les autres pratiques de contrôles décrites en première partie, l'attitude des policier·es au niveau du poste-frontière connaît d'importantes variations chronologiques entre le jour et la nuit, la saison touristique et l'intersaison, et avec les véhicules identifiés comme étant liés au mouvement solidaire. Mais en règle générale, la tendance à la libre-circulation des véhicules privés entre l'Italie et la France s'est affirmée au cours de l'hiver 2018-2019 – alors même que les contrôles policiers sur les pistes de ski en journée augmentaient.

Les bus réservés aux touristes ne subissent aucun contrôle à la frontière : par exemple, les chauffeurs de la compagnie Lincoln Coaches, qui accompagnent des groupes scolaires anglais depuis deux ans, n'ont jamais été arrêtés une seule fois au poste-frontière qu'ils traversent pourtant tous les jours avec leur groupe, puisque le groupe dort à l'hôtel à Clavière et skie à Montgenèvre. « *The border ? Run straight through it !* », s'amusent-ils. La conséquence de ce filtrage des véhicules à la frontière est que la population étrangère qui circule dans des véhicules réservés ne connaît pas de contrôle à la frontière : le profilage des véhicules est incidemment un profilage de la population, non pas entre locaux et étranger·es, mais bien entre étranger·es « touristes » et étranger·es « migrantes ».

## C – Circuler à Montgenèvre

La même logique se retrouve pour la question de la circulation à l'intérieur de la zone-frontière. Il n'y a que deux lignes publiques qui assurent le transport en commun entre la frontière de Clavière-Montgenèvre et Briançon, à savoir la ligne transfrontalière Oulx-Briançon ou la ligne Montgenèvre-Briançon, toutes deux assurées par la compagnie Résalp' depuis 2014. En revanche, de nombreuses navettes privées, réservées à la clientèle d'un hôtel ou d'une résidence, circulent dans la zone-frontière, et surtout dans le village de Montgenèvre ; les entreprises locales, en lien avec les opérateurs du tourisme, cherchent à développer ces transports privés où le privilège de monter n'est accordé qu'aux personnes qui ont le statut de « client ». (Annexe 38)

Une sélection est dès lors opérée dans la population qui se trouve dans Montgenèvre à travers la question de l'accès aux transports, et donc à la possibilité de circuler. L'accès aux

transports est crucial pour les personnes qui craignent l'exposition dans le village de Montgenèvre parce qu'elle les rendrait repérable par la police. La manière la plus simple pour elles de quitter la zone-frontière rapidement, en sécurité et dans le confort serait de monter dans un transport en commun. Or, la Police aux Frontière et la gendarmerie qui circulent dans le village examinent les transports en commun publics, mais pas les navettes privées. Les « *packages* » avec lesquels les touristes réservent à la fois leur hébergement, leur forfait, et leurs transports, favorisent la segmentation de l'espace entre les espaces réservés/privés qui aménagent des couloirs de circulation libre (du TGV à l'hôtel et de l'hôtel à la navette) et les espaces où le contrôle frontalier se déploie : dans la zone-frontière apparaît ainsi un régime de circulation « à deux vitesses ».

## D – Filtrer l'accès aux transports publics

La seule ligne de bus contrôlée systématiquement par la Police aux Frontières est la ligne de bus publique (gérée par Résalp' suite à un appel d'offre de la région PACA) entre Oulx et Briançon, qu'empruntent de manière confondue les « touristes » et les « migrant-es » . Depuis 2017, la PAF est également présente à la gare routière de Montgenèvre pour contrôler les passager-es qui montent dans la navette publique de Montgenèvre à Briançon : de nombreuses arrestations de personnes en situation irrégulière ont eu lieu à cet endroit. Les deux lignes sont également susceptibles de rencontrer des contrôles à l'arrivée à la gare routière de Briançon, ou à d'autres arrêts au cours du trajet.

Mais même à l'intérieur de ces lignes de transport public, des mécanismes de distinction sur la base économique créent une disparité d'accès entre différentes « classes » d'étranger-es (Annexe 39). Tout d'abord, le prix du billet de ces lignes est dissuasif, car Résalp' incite les voyageur-euses à réserver leur billet en avance par internet (« *package* » avec le trajet en TGV) pour obtenir des réductions. En revanche, descendre à Clavière (c'est-à-dire avant la frontière) plutôt qu'à Montgenèvre diminue le prix du billet par cinq : les prix incitent de fait les personnes qui craignent d'être arrêtées au poste-frontière et qui voyagent avec peu d'argent à renoncer à aller en France en bus et les encouragent plutôt à tenter directement de traverser la frontière à pied.

A travers ces exemples, on voit apparaître la manière dont les deux objectifs apparemment antinomiques de fluidifier la circulation de la population dans la zone-frontière tout en garantissant le travail de contrôle des étranger-es en situation irrégulière sont réconciliés à travers des mécanismes qui réduisent l'accès aux transports en commun d'une partie de la population tout en le facilitant à une autre.

Selon Z. Bauman (1998) le rôle d'une frontière est d'opérer une distinction, non pas tant de nationalité, mais de *classe*, entre la population qui se déplace librement (ici, les touristes) et celle

qui est condamnée à demeurer dans un territoire donné (ici, les personnes exilées). La question de la classe économique et sociale est renforcée dans le contexte que nous étudions puisque le droit à circuler a en quelque sorte été acheté par la population étrangère « touriste » avec le séjour de vacances : c'est parce que cette population est une *clientèle*, et même, comme la désignent les acteurs locaux du tourisme, un *marché*, que l'espace doit être organisé pour lui permettre de circuler librement.

En d'autres termes, la frontière ne se trouve pas forcément au niveau du poste-frontière mais à l'endroit où le /la touriste a acheté son *pass*, son droit à la circulation : cela peut être depuis chez lui/elle. La frontière se situe dans le fait de posséder ou non d'une carte bleue, un compte bancaire, un accès à un internet, ces conditions étant elles-mêmes souvent subordonnées à la possession d'une pièce d'identité. Par exemple, les conditions de vie des demandeur·euses d'asile en Italie (qui constituent la majorité des personnes qui traversent la frontière des Hautes-Alpes de manière irrégulière), permettent rarement d'avoir accès à une carte bleue. Frontière nationale « de papier » et barrières économiques se recoupent à différents égards et se renforcent mutuellement.

# II – Sécuriser l'espace par l'exclusion/expulsion des indésirables

## 1) La « *Montgenèvre smart station* » : un urbanisme sécuritaire au service de l'exclusion et de la surveillance des indésirables

### A – Espace privatisé et frontières "invisibles"

L'architecte Steve Flusty (*Building Paranoïa,* in Bauman, 1997, p. 36), explique que certains espaces sont « conçus pour intercepter et rejeter ou filtrer tous ceux qui prétendent y avoir accès ». Toutes les zones privatisées, réservées aux touristes-client·es, ne peuvent être traversées par cell·eux qui n'ont pas payé l'entrée et doivent être contourné·es. L'entrée des hôtels, des parkings, d'une partie des bar-restaurants, mais également des télésièges est régulièrement conditionnée par des dispositifs de paiement par carte bleue : de plus en plus de dispositifs matériels et technologiques filtrent l'entrée des lieux privatisés, dans le village et dans une partie grandissante des espaces « de

montagne » situés autour[49]. Cela pose un enjeu pour les parcours migratoires notamment quand ces espaces « interdits » s'étendent sur une partie relativement vaste de la zone-frontière (par exemple le golfe entre Montgenèvre et Clavière, ou encore la patinoire…)

Selon S. Flusty, les architectures contemporaines mettent également en place des « espaces glissants » où l'on ne peut pas accéder (les navettes privées, les télésièges…) ; des « espaces piquants » où on ne peut pas s'installer confortablement (« *[Mon amie] travaillait dans [un bar du centre-village]. Ce qui lui faisait mal au ventre c'est quand des jeunes africains venaient demander un verre d'eau ; on leur disait gentiment qu'ils ne pouvaient pas rester deux heures à table avec un café ; pas « tu prends le café tu t'en vas, » mais [presque]…* »[50]) ; et des « espaces angoissants », qu'on ne peut occuper sans être constamment sous la surveillance de patrouilles et/ou de dispositifs électroniques (c'est là toute la fonction des rondes policières qui agissent de manière menaçante pour les personnes en situation irrégulière qui sont présentes dans le village).

La séparation entre les espaces des touristes et ceux des indésirables témoigne d'une réorganisation des frontières de la ville contemporaine, non plus autour d'elle (comme dans les villes médiévales) mais à l'intérieur, dans son architecture même.

## B – Banques de données et accès exclusif à l'espace

Depuis 2017, la mairie de Montgenèvre s'est donné comme ambition de transformer la ville en la faisant évoluer vers un nouveau modèle : la « smart station » - une transposition du concept de « smart city » aux stations de montagne. Selon R. Kitchin (2013), les « smart cities » décrivent des modèles de ville composées et gérées par le biais de dispositifs numériques, et dont l'économie et la gouvernance sont conduites par l'innovation, la créativité et l'entreprenariat. Elles révèlent le fait que les technologies de l'information et de la communication exercent une influence de plus en plus forte sur les infrastructures urbaines, l'activité économique et la vie quotidienne – une tendance amorcée depuis 20 ans (voir Annexe 40). Z. Bauman (1997, p. 55) met en lien la collecte de données et les différentes formes d'urbanisme sécuritaire qui reposent sur la privatisation de l'espace : le « superpanopticon » ou la « banque de données », est un instrument de sélection, séparation et exclusion, qui « cible » de sorte à « garder les mondialisé-es et éliminer les locaux », car elle « archive les consommateurs fiables et solvables », et « aucun intrus ne peut y pénétrer sans disposer de crédits suffisants. »

L'ensemble de ces processus participent à la création de frontières dans la ville qui se

---

[49] « MMV souhaite faire bénéficier à ses clients l'usage de la zone de loisirs des lacs. Il donc prévu de conventionner avec MMV, en partenariat avec l'Office de Tourisme, pour encadrer la participation financière de MMV permettant à ses clients d'accéder à la zone de loisirs des lacs. », CR du Conseil Municipal de Montgenèvre, août 2018

[50] Entretien avec B., 01/05/2019

superposent de fait aux frontières politiques des territoires nationaux dans la mesure où l'intégration dans les "systèmes" de données repose également sur l'intégration économique dans le travail salarié et donc dans la citoyenneté légitime d'un État-nation. Les différents processus d'inclusion ou d'exclusion (spatiale, sociale, économique et politique) s'entraînent mutuellement comme des cercles concentriques : pour entrer dans la "bulle" touristique, il faut avoir une carte bleue, il faut donc avoir un compte en banque, ce qui en limite l'accès aux personnes vivant clandestinement sur le territoire.

Dans les « smart cities », les infrastructures et systèmes numériques qui captent, produisent et analysent des données en temps réel doivent être incorporés à l'architecture : d'une part, les dispositifs construits dans le tissu urbain (par exemple, des réseaux de télécommunication sans fils, des infrastructures de transports contrôlées à distance, des réseaux de caméras et de capteurs, etc) sont utilisés pour contrôler, *manager* et réguler les flux urbains, souvent en temps réel ; d'autre part, le numérique mobile (par exemple, les smart phones) utilisé par les citoyen-nes qui traversent la ville et produit lui-même des données sur ses utilisateur-ices (comme leur localisation, leur activité, etc). La collecte de données permet l'anticipation des phénomènes, ce qui traduit une obsession du contrôle et de régulation des personnes, des flux et des activités : dans le cadre de l'économie touristique, qui ne tolère aucun imprévu, ce souci de l'anticipation est poussé à l'extrême. (Annexe 41)

## C - La fonction policière du *data collecting*

Les critiques qui sont faites contre le *big data* tournent souvent autour de la question de l'obsession de la surveillance révélant une « culture du contrôle » grandissante qui désire « la sécurité, la mise en ordre, la gestion de risque et la diminution du hasard » (Garland, 2001, *in* Kitchin, 2011) – c'est-à-dire autant d'enjeux constitutifs de l'économie touristique. A Montgenèvre, les caméras installées sur le front de neige face aux pistes, mais également en tous points de la station, permettent d'avoir accès à l'image en temps réel des pistes depuis le site internet de la mairie. (Annexe 42) L'intérêt marketing est de faire en sorte que les touristes puissent se projeter directement depuis chez elles et eux sur les pistes, pour stimuler leur désir de se rendre à Montgenèvre (la force visuelle de l'image participant de la construction de l'hyperréalité). Or, il s'avère que les pistes de ski filmées 24h/24 et dont l'image est retransmise, en direct et en continu, sont précisément celles sur lesquelles passent les étranger·es qui traversent clandestinement la frontières. Il est intéressant de constater que dans cette zone-frontière, le système de « vidéosurveillance » n'est pas lié au contrôle de la frontière ni même à la surveillance policière à des fins sécuritaires, mais qu'elle sert des objectifs marketing. Cependant, les images collectées par ces caméras peuvent être utilisées dans le cadre du travail policier, notamment à des fins d'enquête.

## 2) La chasse aux pauvres

« *Voilà c'est comme ça, les gens qui sont dans Montgenèvre, les gendarmes ils arrivent et [geste de balayement]* »[51]. Le mouvement mimé par T. est celui d'une *chasse-expulsion*, selon le paradigme proposé par G. Chamayou (2010). Les chasses aux pauvres constituent, selon G. Chamayou, « l'acte fondateur (…) du pouvoir de rafle qui va devenir celui de la police moderne » (p. 114-125). En effet, la police comme institution se constitue dans l'Europe occidentale moderne au moment où est lancée une grande chasse aux pauvres, oisifs et vagabonds (XVII$^{e}$ siècle). « Les chasse-gueux donnent la chasse dans la cité : ils patrouillent, repèrent les suspects, arrêtent et refoulent ».

La traque des étrangèr·es en situation irrégulière dans la zone-frontière prend des allures de chasses aux pauvres, dans les *méthodes* employées ainsi que leurs *effets* spatiaux pour les personnes concernées. Il ne s'agit en aucun cas d'un processus intentionnel (aucune consigne semble n'avoir été formulée explicitement à ce sujet, ni de la part de la hiérarchie policière, ni de la mairie).

Or, si on considère le travail policier dans la zone-frontière non pas en tant que blocage de l'immigration irrégulière mais en tant que « chasses aux pauvres », on peut noter que les arrestations dans la ville ou la station de Montgenèvre écartent effectivement les indésirables des espaces les plus fréquentés, les enferment dans les voitures de police et le commissariat au moment de l'arrestation, puis les reconduisent en Italie, c'est-à-dire toujours dans la zone-touristique, mais hors de la station.

De fait, la conjugaison à la frontière haute-alpine des mécanismes d'exclusion dans l'accès à l'espace et des pratiques du contrôle migratoire finit par donner aux catégories « citoyen·nes légitimes » / « personnes irrégulières » et « touristes » / « migrant·es », la forme d'un clivage de classe sociale.

### A – En quoi la présence de « vagabonds » est-elle une menace pour l'économie touristique ?

La conflictualité de la présence dans les mêmes espaces de personnes dont les situations sont radicalement différentes crée des ruptures choquantes : elle est formulée déjà en 1860 par le futur alpiniste Edward Whymper, lors de son premier voyage dans les Alpes, quand il fait l'expérience du

[51] Entretien avec T. à Montgenèvre, 15/03/19

Lautaret et de son “misérable petit hospice”, et qu’il se dit contrarié par la présence « d’ouvriers employés aux travaux de la route (...) dont les vêtements mouillés exhalaient les vapeurs les plus odieuses » (*Escalades dans les Alpes*, 1871, *in* Siestrunck, 2013.) En 2019, la double réaction que peut déclencher la « vue » des exil·ées dans la zone touristique, l'une d'empathie, l'autre de distanciation par le mépris, est décrite par un travailleur des remontées mécaniques : « *C'est un peu choquant de voir ces gens traverser la frontière. L'an dernier, je voyais des familles, une fois, ils portaient leur gamine emmitouflée dans un sac poubelle... C'est un choc parce que nous on a une clientèle friquée, les gens qui passent au milieu, certains les regardent presque avec mépris, en mode : « ah, il y a un migrant ».* »[52].

Selon Z. Bauman, (1998, p.120-155), « Un monde sans vagabonds, telle est l'utopie de la société des touristes. La plupart des pratiques politiques de la société de touristes peuvent être comprises comme des effets persistants pour élever la réalité sociale au niveau de cette utopie » ; « La simple [présence] du vagabond gâche le plaisir des autres, il freine les rouages de la société de consommation, il ne contribue pas à la prospérité d'une économie devenue une industrie touristique ». Les figures du touriste et du vagabond s'opposent comme des alter ego, le revers d'une même médaille, puisque « le vagabond » est un·e consommateur·ice qui « n'a pas les moyens de vivre selon ses désirs » : or, c'est parce que la ligne qui sépare ces deux figures est ténue, que « la majorité des gens ne savent pas exactement où ils se trouv[eront] le lendemain », que « le vagabond » est indésirable. Dès lors, rien de tel pour mettre en péril l'expérience de plaisir que l'on cherche à vendre que de mettre le·la touriste face à « son cauchemar, son démon interne ». Ainsi, en chassant les personnes pauvres, la société des touristes chasse-t-elle ses propres peurs.

J’avais montré plus haut l'aménagement de la station frontalière produit l'exclusion des personnes qui n'appartiennent ou ne participent pas au tourisme mondialisé ; on voit ici qu’en retour, le contrôle policier qui éloigne de la station les étranger-es indésirables sert également les intérêts économiques de la ville.

## B – La fonction politique des chasses aux pauvres

Mais les chasses aux pauvres ne sont pas qu’un enjeu pour l'économie locale, elles servent aussi les intérêts du pouvoir politique ; citant Michelet, G. Chamayou (2010, p. 114-125) rappelle que : « la cour, les puissants, n'aimaient pas à voir errer ces grands troupeaux de misérables, accusation vivante de l'administration » ; dès lors, « hier comme aujourd'hui, à défaut d'éradiquer la pauvreté, il fallait rendre les pauvres invisibles. Passer de la visibilité accusatrice de la mendicité errante à l'invisibilité tranquille de la pauvreté enfermée ». Cette dimension politique de la figure

[52] Entretien avec O., 18/04/2019

du pauvre est donc d'autant plus forte quand celui ou celle-ci est un·e étranger·e, a fortiori un·e exilé·e « du Sud » ou un·e demandeur·euse d'asile : la condition dans laquelle se trouvent ces personnes manifeste d'emblée la violence politique qui est déployée à leur égard (surtout quand on assiste à une course-poursuite policière, ou qu'on constate l'impact de la traversée en montagne chez des personnes fatiguées ou blessées) – elle rend également visible les conséquences des politiques extérieures des gouvernements européens, de l'inégalité dans la répartition mondiale des richesses, des politiques migratoires.

Selon G. Chamaryou (2010), au cours du XVIIIè siècle les chasses aux pauvres ont progressivement été décrites à travers les thèmes de l'insécurité et du péril des classes dangereuses ; les « *chasses aux pauvres* » sont ainsi devenues des « *chasses sécuritaires* ». Dans la mesure où, aujourd'hui, le contrôle des étranger·es irrégulièr·es se justifie également par un imaginaire de lutte contre un danger ou une menace pour la sécurité des citoyen·nes (de l'association entre pauvreté et criminalité, on est passé·es à une association entre migration et criminalité), on peut voir qu'il n'y a pas de séparation nette, mais bien un continuum entre la traque des étranger·es en situation irrégulière (chasse-capture) pour des motifs sécuritaires, et les chasse-expulsions des populations précarisées, marginalisées, « vagabondes ».

## C – L'accumulation par la sécurisation

Dans leur étude sur un parc naturel transfrontalier entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, F. Massé et E. Lunstrun (2016) montrent comment le développement du tourisme de safari et la lutte contre le braconnage ont servi de prétextes pour expulser les habitant·es dont la présence gênait les projets de développement. Cette « sécurisation » du territoire a permis l'accumulation du capital tout en créant un nouveau marché de la sécurité, dont l'expansion a facilité la militarisation de la zone, jusqu'à l'intervention des armées nationales. Pour analyser le processus par lequel les pouvoirs locaux et nationaux, prétextant « sécuriser » un espace naturel, sécurisent en réalité la valeur marchande de la nature, de sorte à pouvoir l'aménager, la privatiser, et ensuite en tirer profit, les auteurs inventent la notion d*'accumulation par la sécurisation* (une variante de l'*accumulation par dépossession*, proposée par D. Harvey, 2003) : « les logiques sécuritaires et les acteurs vident l'espace, le capital récupère le bénéfice ».

Le même processus de l'accumulation par la sécurisation peut être étudié à Montgenèvre : les chasses policières des indésirables (qui, ici, ne sont pas les habitant·es, mais les étranger·es marginalisé·es) redéfinissent le territoire comme une zone touristique « sécurisée ». Elles réorganisent la frontière bien au-delà du simple contrôle entre l'Italie et la France, selon un processus continuel d'exclusion et d'expulsion de la zone, où de multiples couches de frontière, urbaines, sociales, protéiformes, se superposent à la frontière nationale gardée par les agents de

police, et la renforcent.

# Chapitre 4 - Se taire, protéger l'ordre de la frontière

« Ce que je trouve pas normal, c'est que la population locale voit des gens en détresse et ne les aide pas. Je ne comprends pas. A Montgenèvre (…) il y a un restaurant, même avant tout ça, il est interdit aux chiens, aux enfants, et aux Noir·es. Ça dure depuis longtemps. (…) On habite un endroit magnifique, on compte sur la frontière, on compte sur les touristes, et il y en a qui votent FN. Les gens ils oublient que ce sont de vraies personnes. »

Entretien avec R., habitante de Montgenèvre, 17/02/2019

# I - Le tabou et la peur

## 1) La fabrique du silence

### A - La mairie de Montgenèvre ou le silence des pouvoirs publics locaux

La mairie de Briançon, dès l'été 2017, a mis en œuvre des actions à destination des personnes étrangères qui arrivaient en situation de précarité dans la commune en soutenant les associations locales, et qui a médiatisé ses propres initiatives (si bien que la question des « migrant·es » est devenue un enjeu pour les prochaines élections municipales). Par opposition, depuis deux ans, la mairie de Montgenèvre n'a jamais fait de déclaration officielle concernant les personnes en situation de migration, ou le contrôle de la frontière. Aucune mention n'en n'a été faite dans les compte-rendus des conseils municipaux de Montgenèvre, ou les lettres d'information diffusées aux habitant·es (par exemple, aucune évocation n'est faite des 2 personnes qui sont décédées sur la commune de Montgenèvre lors de leur traversée de la frontière, alors qu'un long discours du maire en hommage à un policier victime d'une attaque dans l'Aude est intégralement retranscrit dans un compte-rendu de mars 2018). Durant mon enquête, la réaction néagtive de la mairie à mes demandes d'entretien m'a mise concrètement face ce refus de la part de la mairie de se prononcer sur les événements (voir Annexe 43a).

Pourtant, au regard de la grande médiatisation des événements à l'échelle régionale, (voire nationale en Italie) ; et considérant qu'en deux ans, le paysage quotidien de Montgenèvre et Clavière a été modifié par les arrivées régulières, parfois considérables, de renforts policiers pour le contrôle de la frontière, mais aussi de journalistes ; la situation à la frontière ne qu'être un enjeu majeur pour la mairie.

L'absence de discours sur la situation migratoire de la part de la mairie est d'autant plus

étonnante que le maire de Montgenèvre (qui est également le directeur de l'office du tourisme), M. Guy Lhermitte, est un ancien directeur de la PAF de Montgenèvre, qui est même monté au cours de sa carrière à la direction centrale de la PAF à Paris. Bien que dans aucun document public publié depuis 2017 il ne soit fait mention de son passé policier, les habitant·es du village connaissent cet élément.

L'absence des personnes en exil et du contrôle policier dans la communication officielle, accessible en ligne (donc aux touristes et aux investisseurs) montre simplement que, dans l'image que la mairie veut donner du village, y compris auprès de ses habitant-tes, il n'y a pas d'étranger·es « migrant·es », il n'y a pas de frontière. La communication locale officielle programme leur disparition dans le langage et dans l'image.

## B – Enquêter sur un tabou

De manière plus étonnante, le silence de la mairie est imité par les habitant·es et travailleur·euses de Montgenèvre, y compris, dans le cadre de leurs interactions quotidienne : *«Les habitants de Montgenèvre ? Ça ne dit pas grand-chose. »*[53]

Les premiers entretiens que j'ai menés à Montgenèvre, en janvier 2019, donnaient l'impression que le silence des habitant·es et travailleur·euses traduisait leur ignorance, ou bien leur indifférence, concernant la situation à la frontière. Mais les difficultés auxquelles j'ai été confrontée pour mener cette enquête m'ont montré que ce silence, loin d'exprimer un désintérêt, avait plutôt pour fonction de protéger un ordre auquel, dans mon désir de « faire parler », je me confrontais ouvertement (Annexe 43b). En cela, il s'apparente à un tabou[54] : *« On n'en parle pas trop, c'est un peu tabou. C'est pas le sujet, c'est un peu… pas tabou, mais on ne parle pas forcément de ça. ».*[55] Par exemple, B., une des rares personnes qui s'engage de manière ouverte auprès des personnes exilées, perçoit avec d'autant plus de netteté la dimension de « tabou » qui entoure son activité que l'attitude des gens du village à son égard a changé depuis qu' « on » sait qu'elle s'implique dans les questions migratoire : tout le monde le sait, mais personne ne lui pose de questions.[56]

Le silence à Montgenèvre est l'outil avec lequel les habitant·es et travailleur·euses maintiennent en façade les relations sociales dans un état de « normalité », c'est-à-dire telles qu'elles étaient avant que la ville ne devienne une zone de passage, et se protègent pour n'être pas compromis·es dans le paysage social local.

---

[53] Entretien avec J, 14/01/2019

[54] Défini par le CNTRL comme "une règle d'interdiction respectée par une collectivité"

[55] Entretien avec O, 18/04/2019

[56] Entretien avec A., 01/05/2019

## 2) Rester discret, garder sa place

J'ai constaté que les personnes qui parlaient le plus librement du contrôle de la frontière étaient celles qui se trouvaient à des postes hiérarchiques élevés et dont le travail et la résidence se trouvait à Briançon ou à Turin. Par contraste, les habitant·es ou travailleur·euses de Clavière et Montgenèvre (employé·es ou commerçant·es locaux) qui sont donc confronté·es quotidiennement à l'activité policière de la frontière, refusaient ou hésitaient à me parler, et me renvoyaient l'impression de manipuler des données très dangereuses ; j'ai donc tenté de comprendre les raisons qui nourrissaient chez les personnes locales de telles craintes.

### A - Tout le monde se connaît

*« Il faut faire attention à qui on dit quoi. Un ami de Briançon, il monte chercher des gens des fois, il a demandé si, en cas d'arrestation, il pouvait dire qu'il est était chez nous. Ce genre de questions, il faut faire attention à qui on la pose.* »[57]

A Clavière, encore plus qu'à Montgenèvre, une grande partie des commerçant·es habitent ou travaillent dans le village depuis plus de vingt ans. Le magasin de Slalom ski existe depuis 60 ans et la gérante y travaille depuis trente ans ; le gérant d'un hôtel habite à Clavière depuis les années 1990, et a repris l'hôtel après avoir été moniteur de ski ; Caffe Torino est tenu par la même famille depuis 50 ans, et le propriétaire actuel a grandi à Clavière. Les commerçant·es sont regroupé·es dans une association, Proloco, dont « tout le monde fait partie »[58], y compris la mairie. Certain·es client·es sont même inclus·es dans ce microcosme local, puisque certaines familles fidèles de Turin, Genève ou Milan ont leur pied à terre à Clavière depuis plus de 50 ans. Il y a un fort décalage entre l'implantation locale ancienne des propriétaires et des patrons, et le va-et-vient des travailleur·euses saisonnièr·es originaires d'ailleurs et employé·es juste pour l'hiver ; mais même ces dernière-es assurent que très vite au cours de l'hiver, « *tout le monde se connaît* ».

Ainsi, si « quelque chose se sait », parmi la micro-société que constitue ce petit village, les enjeux sont très importants à l'échelle locale. Par exemple, *«M. est une jeune fille qui aide quand elle peut. Mais ses parents sont opposés, elle ne veut pas que ça se sache à la maison »*[59], et elle doit donc redoubler de discrétion.

---

[57] Entretien avec R., 16/02/2019

[58] Entretiens commerçants Clavière, 13-15/03/2019

[59] Entretien avec B., 01/05/2019

Dans le petit réseau social que constitue le village, la rumeur circule très vite. Ma posture d'enquêtrice m'a mise dans une situation privilégiée pour appréhender la manière dont les personnes à Montgenèvre se soupçonnent mutuellement de collaborer avec la police, puisqu'on me conseillait « qui » aller ou ne pas aller voir : tel commerçant, tel collègue, tel télésiège... (Annexe 44) Comme les noms des individus sont associés à des lieux, ils sont d'autant plus exposés à la rumeur : on prête d'emblée à certain·es des positions "pro" ou "anti" migrant·es, on accuse ses collègues de délation...

Par ailleurs, la station mêle les relations interindividuelles, la réputation personnelle, avec la sphère du travail. En haut de la hiérarchie, les chefs des employé·es de la Régie (chef des pistes, chef des remontées mécaniques, et chef d'exploitation) travaillent à Montgenèvre depuis plus de 30 ans, sont proches du maire, voire membre du Conseil Municipal. Dans des univers sociaux aussi restreints, la question de la *place*, c'est-à-dire la position dans un ordre social, est fondamentale, dans la mesure où le groupe a beaucoup de pouvoir sur l'individu : on peut isoler un commerce en jouant sur la rumeur, affecter la carrière de quelqu'un au sein de la station...

Un certain conformisme dans le comportement, ou à la rigueur une discrétion, apparaît comme une solution pour protéger sa place dans « l'écosystème ». Parmi les personnes que j'ai rencontrées, certaines se plaignent de « l'ambiance » du village qui mêle, selon eux, surveillance mutuelle et conservatisme politique, et expliquent que leurs cercles de sociabilité se situent en-dehors du village, à Briançon pour les un·es, à Turin pour les autres.

## B – Économie touristique et image de soi : pourquoi il ne faut pas parler de politique

Entièrement dépendante de la manière dont les touristes perçoivent la station, l'économie locale est extrêmement sensible aux bruits, aux rumeurs. Cet enjeu est intégré par les commerçant·es locaux qui travaillent dur à attirer les touristes sur leur territoire : *« L'enjeu c'est de trouver des solutions pour que les gens viennent. Clavière est un village tout petit. La concurrence est énorme entre les stations italiennes et françaises aussi, il y a un contexte de crise économique globale et de baisse du tourisme. On a des problèmes d'attractivité à Clavière, tous les ans, la question c'est "comment faire revenir les gens". (…) C'est difficile. »*[60] La mise en concurrence des stations doit pousser les acteurs locaux à mettre en valeur leurs atouts pour attirer les flux touristiques : chacun·e est responsable de la réussite ou de l'échec de la saison.

Or, cette réussite dépend largement de facteurs extérieurs sur lesquels les acteurs locaux

[60] Entretien avec L, 14/03/2019

n'ont pas d'emprise, à commencer par les conditions météorologiques qui sont pourtant l'aménité à partir de laquelle la station capitalise[61]. La neige est notamment une source d'angoisse permanente pour les travailleur·euses et les commerçant·es que j'ai interrogé·es : pour les premiers, peu de chutes de neige, peut signifier moins de travail car leur contrat risque d'être abrégé prématurément, pour les seconds, moins de chiffre d'affaire, car moins de client·es. Une commerçante résume ainsi : *« Nous c'est notre place, notre salaire, qui est en jeu. »*[62] B., habitante de Montgenèvre qui s'engage dans les associations solidaires, confirme qu' « *il y a toujours eu un regard porté sur [ma famille] parce qu'on ne vit pas du tourisme, donc c'est vu comme une chance par les autres. T'es pas tout l'hiver à fond, où tu as peur de ton chiffre d'affaire, toujours une inquiétude de comment va se passer la saison. »*[63]

Un certain nombre des travailleur·euses locaux que j'ai interrogé·es, spéculant sur les raisons du succès ou de l'échec d'une saison, établissent un lien entre le contexte politique local ou national, et les choix de destination des vacancier·es : « *En décembre c'était la catastrophe. C'est à cause des gilets jaunes et tout le reste, entre ceux qui annulent parce qu'ils ont peur [d'être bloqués], le climat général : tout le monde voulait pas monter en week-end. Jusqu'à Noël, on a failli ne pas bosser, ça a été une sacrée claque. Le Brexit joue aussi, il y a plein de choses qui jouent. C'est toujours comme ça, les années avant les élections, le téléphone sonne pas pourquoi tout le monde parle de ce qui va mal dans le pays, ils sont inquiets, ils s'assoient sur leurs sous, ils ne bougent pas. Les anglais c'est pareil, ils sont frileux. A mon avis, Pâques, ça va être une catastrophe.*"[64]

La relation perçue entre la visibilité de la situation à la frontière et la réussite de la saison a été exprimée directement par N., gérante d'un hôtel quatre étoiles : *« Il y a eu moins de clientèle cet été, c'est sûr que ça a joué. Les vêtements sur le chemin, ça fait flipper. (…) Il faut trouver un juste milieu, entre l'aide humanitaire et la vie sociale et économique d'ici. Les touristes ils n'y peuvent rien, à tout ça ! Nous ici c'est notre gagne-pain, vous comprenez ?* »[65]

En ce qui concerne la situation migratoire, maintenir le plus loin possible des client·es la

---

[61] Selon Yvan Chaix, Directeur de l'agence de Développement des Hautes-Alpes : "Aujourd'hui aucune saison ne ressemble à une autre (…) Cette année c'était le jackpot : il a fait beau et doux tout au long. Ce qui a été incroyable (…) c'est que les précipitations ont été peu nombreuses mais opportunes, elles sont arrivées au bon moment, juste avant le démarrage de la saison. Et ce qui est de bon augure, pour la saison prochaine parce qu'on sait bien que les gens, quand ils ont apprécié une fois, ils reviennent ! Oui, une saison en appelle une autre (...)" (Source : RAM Gap, 05/04/2019)

[62] Entretien Central Réservation Montgenèvre, le 10/04/2019

[63] Entretien avec A., 01/05/2019

[64] Discussion avec W, employée de la poste et restauratrice à Montgenèvre, le 15/02/2019

[65] Entretien avec N. le 15/03/2019

violence de la frontière est donc un enjeu pour toutes celles et ceux qui travaillent dans le secteur touristique. S., hôtelière, raconte : *« Une fille m'avait appelée pour [aider] un gamin (…) mais j'ai eu peur pour les clients. On en parle avec les clients mais je ne veux pas connaître leur position. J'avais embauché une fille noire, elle m'a dit à quel point ils étaient racistes les clients. (…) Ça existe donc j'ai pas envie de confronter la clientèle là-dessus. Cet été il y avait un politicien et sa femme écrivain qui voulaient venir au chalet pour faire un film sur la frontière (…) Ils voulaient en parler, il y avait un autre couple et ça les a froissés, ça a mis beaucoup de tension entre eux pour toute la semaine. »* Elle ajoute : « *On en parle plus en été parce qu'on les voit, on croise les migrants et les flics sont plus présents en été* ».[66] Cela révèle la manière dont la visibilité de la frontière fait parler les touristes, entraînant potentiellement des débats animés parmi la clientèle, voire des tensions ; elle menace donc l'équilibre précaire qui garantit le séjour paradisiaque que les commerçant·es veulent vendre à leurs client·es.

En fin de compte, si, de l'avis de la plupart des personnes interrogées, la situation à la frontière n'a pas eu d'impact sur la fréquentation touristique de la station, c'est « heureusement » parce que la visibilité médiatique est restée limitée, ainsi que l'explique la directrice d'une agence de location : « *En ce qui concerne la frontière, l'impact est moindre [que les gilets jaunes]. Ce ne sont pas la majorité des gens qui regardent les infos régionales. A part une ou 2 fois dans l'année où la télé nationale a racheté les images.* »[67] L'exemple qu'elle donne ensuite souligne cependant la manière dont tou·te·s les habitant·es sont responsables de préserver l'image de la station : « Ça *a eu beaucoup plus d'impact quand le chalet blanc a brûlé, c'était un fait divers, les gens de Montgenèvre ont fait le buzz sur les réseaux sociaux : là tous les clients nous appelaient, paniqués. Il y avait eu aussi à Val Thorens un feu dans les hébergements saisonniers, mais ça, ça avait été étouffé, on n'en n'a pas entendu parler. Eux, ils savent gérer. C'était la faute aux gens de Montgenèvre, ça a fait beaucoup de tort. (…)* »

« Étouffer l'affaire » repose donc sur la contribution de chacun·e, et tout le monde localement a quelque chose à y gagner. L'entreprise de location joue donc sa part en « rassurant » les client·es par avance : « *Quelques clients nous appellent en disant « on va croiser des migrants ? » mais pas beaucoup. Nous on répond que Montgenèvre a rarement d'événement, et ça se passe plutôt côté italien.* », contribuant par le discours à invisibiliser la situation de frontière comme la présence des migrant·es sur la commune, alors qu'elle-même reconnaît être témoin de scènes d'arrestation tous les jours.

---

[66] Entretien avec S., février 2019

[67] Entretien Central Réservation, le 10/04/2019

## 3) Le climat de méfiance et de peur

*« Ici il y a beaucoup de peur »*, affirme K., une habitante. Comme d'autres enquêté·es, elle baisse la voix pour s'adresser à moi dans le café. Contrairement à l'image qui m'a été le plus souvent décrite de routine paisible, non perturbée par les événements à la frontière, les attitudes de tou·te·s les enquêté·es rendaient visible un climat de méfiance. Celle-ci peut avoir différents objets : peur des étranger·es pour les un·es, peur de la police pour les autres dans le cadre de la répression des solidarités, peur d'être dénoncé·e à la police par un·e voisin·e, ou alors peur d'être étiqueté·e politiquement et que cela soit mal perçu par la direction (dans le cas des employé·es), ou par les client·es (dans le cas des commerçant·es).

### A - Côtoyer les agents du contrôle

Les agents du contrôle aux frontières font partie de la micro-société villageoise locale. La proximité sociale et spatiale avec les forces de l'ordre explique, d'une part, les affinités de certain·es habitant·es avec leur travail, et d'autre part, la crainte que la police puisse être au courant de toute action en faveur des personnes qui traversent la frontière.

Lors de mes séances d'observation en gare de Briançon, j'ai vu les policier·es « faire la bise » à des passager·es du train qui montaient skis à l'épaule, au milieu d'une opération de contrôle[68]. Les liens interpersonnels des habitant·es peuvent jouer un rôle dans le soutien d'une partie de la population au travail de la police. Comme l'explique un perchman : *« Parmi les collègues, certains sont d'anciens gendarmes, ou leur fils bosse à la PAF. Ce sont les premiers à vouloir aider leurs collègues. »*[69].

Dans un espace social aussi petit, les travailleur·euses qui n'ont pas de lien a priori avec la police mais qui se retrouvent quotidiennement confronté·es à elle, finissent par se sociabiliser avec les agents du contrôle.

> L, chauffeur de bus – « A Oulx, (…) ils sont là à la gare, ils contrôlent, je sais pas pourquoi. (…)
>
> S – Ils discutent pas avec vous ?
>
> L – La police ? Oui ! Les gendarmes, les carabinieri, oui... (…) et R. et M. [NB : les médiateurs culturels] je les connais, on boit le café ensemble.
>
> S – Et ils disent quoi eux ?
>
> L – Eh ben, ils doivent expliquer aux gens comment ça fonctionne (...) Moi je connais tout

[68] Carnets de terrain, 24/04/2019

[69] Entretien avec N., pisteur, 01/2019

le monde.

S – Bah oui, Oulx, c'est petit.

L – Non mais je connais tout le monde, dans le sens, dans le domaine du travail. (…) La PAF, c'est « bonjour, bonjour », c'est tout, hein. La BAC, eux, je les vois tout le temps à Clavière. »

Entretien avec L, 20/01/2019

Dans le cadre de mon engagement militant (voir Annexe 11), j'ai fait partie de ces personnes présentes quotidiennement à différents endroits de la frontière, et j'ai pu ainsi expérimenter moi-même cette atmosphère étrange qui implique qu'à force de se côtoyer quotidiennement, on s'identifie très bien et on se connaît presque. On s'attend à retrouver tous les jours au même endroit les mêmes visages et les véhicules des médiateurs culturels, des bénévoles de la Croix-Rouge, des *carabinieri* et des agents de la *digos*, et à répéter avec eux le rituel du contrôle et de la surveillance autour du passage de la frontière. A force de contrôler mon identité plusieurs fois par jour, les agents de la *digos* qui étaient chargés d'enquêter sur l'activité solidaire auprès des personnes exilé·es ont fini par renoncer à ce protocole et se contentaient de me saluer pour manifester leur présence, tentant même parfois d'avoir des interactions cordiales avec moi, sur le mode ironique.

L'effet psychologique de la répétition peut donner lieu à des accès d'angoisse, créant l'impression de l'omniprésence policière et, surtout, que tout·es les habitant·es autour nous ont repéré·e, identifié·e, et peuvent éventuellement nous dénoncer, puisque l'on ignore qui parmi ell·eux renseigne la police ; mais on peut aussi choisir de l'appréhender comme un jeu, en tournant en dérision son côté absurde, comme j'ai fini par le faire en plaisantant à chaque fois que je recroisais toujours sur mon chemin les mêmes agents de la *digos*.

## B - Des micro-solidarités, solitaires et discrètes, pour se camoufler du regard policier

La présence policière diffuse au sein du village a comme effet le plus concret qu'elle empêche, par peur d'une arrestation, de nombreux·ses habitant·es d'agir en solidarité avec les exilé·es qui traversent la zone-frontière. « *Moi et ma femme, nous habitons les immeubles juste au-dessus. On a une cabane pour les gamins, à chaque nouvelle brigade ils venaient la fouiller : « C'est quoi, ça, c'est pour les migrants ? ». N'importe quoi, sans blague.* »[70] Les rondes permettent aux forces de l'ordre de maintenir une présence sur le territoire pour le constituer en territoire policier (Jobard, 2002), et y réaffirmer leur prédominance et leur ubiquité. « *Nous on a des gendarmes campés en permanence devant la maison. C'est sûr que moi j'y réfléchis à deux fois si je sais qu'il y*

[70] Entretien avec Dh, habitant et accompagnateur en montagne, 25/02/2019

*a les flics en bas de chez moi. (...) Le fait de* savoir *qu'on va les croiser, tout le temps, tout le temps, chez moi…* »[71].

La présence policière peut avoir un impact psychologique sur certain·es habitant·es qui, témoins d'arrestations, ont dû demeurer dans une posture de spectateur·ices impuissant·es, comme T : « *Une fois, c'était en janvier, 3 gars qui étaient sans doute passés par la montagne, ils m'ont demandé le chemin. Je leur ai donné à manger, c'était tout ce que je pouvais faire, et j'ai indiqué le chemin jusqu'à la gare. La police est arrivée et ils les ont arrêtés. Et moi je suis restée là et j'ai rien fait... Aussi, les gars ils voulaient pas m'embarquer là-dedans, il m'ont laissée à l'écart... J'ai pleuré toute la soirée. Ça, c'était vraiment dur.* »[72]

Cependant, de nombreux "petits gestes" m'ont été contés au cours de mon enquête, donner ses chaussettes, distribuer une ou deux couvertures de survie ou une carte, donner une information ou un mot d'encouragement, offrir un café ou un verre d'eau dans un bar, une pause dans une cabane de remontée mécanique, un repas dans un restaurant… les personnes affamées et épuisées de la marche qui arrivent dans la station ou le village de Montgenèvre peuvent régulièrement avoir la chance de croiser le chemin de quelqu'un qui leur donnera un coup de pouce déterminant pour la traversée. Il arrive régulièrement que quelqu'un (particulièrement parmi les touristes) se décide à descendre au Refuge Solidaire une personne épuisée qu'iel a croisée à Montgenèvre, de manière spontanée. *« A l'automne, il y avait des gendarmes en patrouille à la gare routière. On discutait, en même temps je vois des migrants sur les pistes au-dessus, et je m'arrangeais pour que les gendarmes continuent de me regarder en discutant et ne se retournent pas, ne les voient pas eux, le temps qu'ils passent. Ça a marché ! (rire)*[73] *:* le petit « coup de pouce » invisible de cet habitant de Montgenèvre est caractéristique de l'état d'esprit des personnes qui vivent dans le village et éprouvent de l'empathie ou de la solidarité vis-à-vis des étranger·es en migration.

Mais l'absence des habitant-es de Clavière et Montgenèvre au sein du mouvement de solidarité organisé du Briançonnais montre la force de l'intimidation policière en œuvre dans le village. Même dans l'action solidaire, la discrétion et le silence restent la règle à respecter.

# II - Dénoncer, collaborer

[71] Entretien avec S, habitante, 19/02/2019

[72] Discussion avec T., habitante saisonnière et employée d'un commerce, 15/03/2019

[73] Entretien avec Dh, 12/02/2019

## 1) La « délation » à Montgenèvre

C'est dans cette atmosphère qu'ont lieu les initiatives individuelles de dénonciations à la police ou à la hiérarchie de personnes identifiées comme « migrantes ». B. a déjà été arrêtée alors qu'elle transportait quelqu'un vers l'hôpital parce qu'elle avait été dénoncée à la police par une dame, que par ailleurs elle connaît bien pour avoir été la monitrice de ski de ses enfants. Ces attitudes ne sont pas nouvelles, puisqu'un accompagnateur en montagne raconte qu'à la résidence « Village du Soleil », *« il y a longtemps, il y a 15 ans, [des migrants] s'étaient installé dans les fauteuils à l'accueil. En mode « c'est bon, on est en France ! ». La direction de l'époque avait appelé la gendarmerie (…). »*[74]

La question de « la délation », mot privilégié par les personnes interrogées, est celle qui occupe le plus les esprits. Elle revient dans chaque entretien, inquiétant visiblement les personnes qui se positionnent en sympathie avec cell·eux qui traversent la frontière. Il arrive que des chauffeurs du bus scolaire et de Résalp' fassent payer le ticket à des personnes puis appellent la police[75]. Sur les pistes de ski, la radio peut servir aux pisteurs et aux travailleur·euses des remontées mécaniques pour alerter la hiérarchie à la vue de « migrant·es », elle-même en lien radiophonique avec la PAF.[76]

Les dénonciations font planer sur tout le village de Montgenèvre une atmosphère de suspicion générale. On projette de « la délation » partout où on voit la police. La proximité entre les gens du village explique que la « délation » soit considérée comme la chose la plus grave qui se passe dans la zone-frontière, parce qu'elle remet en cause les liens de confiance sur lesquels se fondent les interactions sociales. Beaucoup d'habitant·es en viennent à comparer la situation actuelle à « Vichy » ou « aux années 1940 ».

D'autre part, le fait que les arrestations « sur délation » choquent plus que les autres arrestations policières des étranger·es indésirables résulte d'une accoutumance à l'idée du contrôle de la frontière quand il est pratiquée par les agents de l'État chargés officiellement de le faire, et en apparence encadrée par un protocole légal. Ainsi, l'intervention du groupe Génération Identitaire sur la commune de Montgenèvre au mois d'avril 2018, qui s'était donné pour tâche de bloquer physiquement les gens qui traversent la frontière et d'avertir les agents de la PAF afin que ceux-ci procèdent à l'arrestation, a suscité une grande antipathie chez les habitant·es locaux, y compris celles et ceux qui ne sont pas opposé·es au contrôle migratoire quand il est opéré par les agents de

---

[74] Entretien avec Dh., 27/02/2019

[75] Entretiens avec B., 01/05/2019, et S., 17/02/2019

[76] Entretien avec Q, 20/04/2019

police. On voit ici comment le monopole de la violence légitime par l'État à travers la police a été normalisé par la population locale de sorte que le choc est avant tout produit par les interventions à la frontière qui sortent du « cadre » habituel ou des agents « officiels ».

## 2) La mise à contribution des infrastructures et des employé·es pour le contrôle de la frontière

### A – Le cas des lignes de transport

La police aux frontières met à contribution la compagnie Résalp' pour participer aux reconduites à la frontière. « *Il est arrivé que la police nous réquisitionne pour ramener des gens en Italie. S'ils sont plus de 7 c'est eux qui s'en occupent. Ils ne nous demandent pas de les ramener mais ils les font monter dans le bus retour. Ils m'appellent et m'envoient un papier qui vaut titre de transport, leur donnent comme ça ils l'ont en Italie. Le temps que l'information me parvienne et que je donne mon accord ça demande quelques heures.* »[77]. Pour le gérant de la compagnie, il ne s'agit pas « vraiment » d'une collaboration, dans la mesure où : *« ils ne nous ont jamais demandé une collaboration qui sorte du cadre, genre les appeler si on les voit. Je ne l'aurais jamais fait d'ailleurs. »*

Mais la police aux frontières va plus loin en sollicitant également la participation des chauffeurs de bus de la ligne transfrontalière dans le traçage des personnes « identifiées » comme « migrantes », les associant directement au travail de contrôle. Ainsi, au poste-frontière, on demande aux chauffeurs combien de gens sont descendus à Clavière afin de connaître le nombre de personnes à aller chercher ensuite dans la montagne. Plus étonnant encore, j'ai observé au départ du bus à Oulx, en Italie[78], un policier français en civil équipé d'une oreillette, s'approchant du chauffeur par la fenêtre et lui demandant : « Combien ? », ce à quoi le chauffeur répond : « Personne ce soir ». Le regard des chauffeurs de bus permet d'estimer à l'avance le nombre de personnes qu'il va falloir aller chercher dans la montagne avant même qu'elles n'arrivent à la frontière, alors qu'elles se trouvent encore 20km en amont, côté italien ; s'appuyer sur les chauffeurs permet de mettre en œuvre une forme très discrète de délocalisation du contrôle. En juin 2018, des chauffeurs de bus italiens ont contrôlé les identités des personnes qui désiraient aller d'Oulx à Clavière et leur ont refusé le trajet en bus alors qu'elles avaient payé des titres de transport (Annexe 45).

Quand je demande aux conducteurs de bus s'ils ont reçu des consignes de leur direction ou de la police concernant les étranger·es en situation irrégulière, tous déclarent n'avoir aucune forme

[77] Entretien avec N, gérant de Résalp', 02/05/2019

[78] Carnets de terrain, mars 2019

de pression particulière. Pourtant, les mêmes personnes me disent *: « Si ils me demandent, si je reviens, d'Oulx à Briançon, à la douane, j'ai pris 5 jeunes migrants, comme ça, s'ils me demandent, je dis, je vais pas dire « non j'ai vu personne ».* »[79] Malgré le fait que cette pratique ne relève pas de leurs fonctions, ni d'une consigne de leur direction, ni d'un cadre légal, les employé·es ont intériorisé l'obligation de donner l'information aux forces de l'ordre, en tant qu'elles incarnent l'autorité légitime.

Ainsi, d'un côté, l'impression d'agir dans une forme de cadre légal et procédurier justifie la coopération entre le travail policier et les compagnies de transport ; de l'autre, sur le terrain, la manière dont la police utilise les connaissances des chauffeurs s'exerce en l'absence de tout cadre procédurier et de tout contrôle de la direction.

> « Je dois le dire. Ca dépend de la personne, mais s'ils me demandent, combien de personnes ? J'en ai 22. Combien de migrants sont descendus à Clavière ? Ou combien de gens sont descendus à Clavière ? 7 personnes. Ça, il faut le dire. »[80]

La pression sur les travailleur·euses est diffuse, de sorte qu'iels ne savent pas si c'est à la police qu'ils doivent se référer (craignant dans le cas contraire des représailles judiciaires) ou à leur employeur (craignant alors des représailles sur leur emploi). Cela favorise la crainte et donc la collaboration au travail policier.

### B – Le cas de la station

En ce qui concerne la station de Montgenèvre, l'absence de consignes de la Régie concernant les personnes en situation irrégulière peut laisser croire qu'aucune forme de collaboration n'est attendue de la part des travailleur·euses. Une seule consigne a été donnée au mois de juin 2018 à l'intention des conducteur·ices des véhicules de maintenance, celle de ne prendre personne en autostop dans son véhicule professionnel, ce qui a pour effet de réduire les chances pour les personnes craignant les arrestations policières de descendre plus facilement et en sécurité à Briançon.

En hiver, aucune consigne de la part de la direction des remontées mécaniques n'a été donnée à l'égard des employé·es. Pourtant, au cours de l'hiver 2018-2019, plusieurs observateur·ices solidaires ont témoigné qu'iels avaient vu des agents de police à bord des dameuses qui sillonnent les pistes durant la nuit, ainsi que des lampes-torches éclairer la forêt depuis les

[79] Entretien avec X., avril 2019

[80] Entretien avec M., janvier 2019

dameuses. Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de m'entretenir avec les employé·es concerné·es pour vérifier cette information, parce que, comme iels travaillent la nuit, il s'agit d'un groupe marginal parmi les employé·es de la station. Leurs collègues pisteurs ou perchmen j'ai interrogés à ce sujet estimaient que : « *C'est sans doute une demande de la PAF avec l'accord du chef des pistes pour monter dans les dameuses. Si le chef des pistes te demande, tu dois obéir à la consigne. Comme nous, si on nous demande d'aller voir des migrants en scooter, on est obligés d'y aller et de le signaler.* »[81] Si la coopération entre la police et la Régie se fait au niveau de la direction, les employé·es ne peuvent pas s'opposer à la consigne qui leur est donnée par leur hiérarchie.

En journée, les initiatives personnelles consistant à signaler à la direction la présence de personnes identifiées comme « migrantes » utilisent le canal de radio des remontées mécaniques pour communiquer avec la hiérarchie, qui notifie la PAF pour que celle-ci intervienne là où les personnes ont été signalées. Le système de radio de la station devient une infrastructure privilégiée pour le contrôle mobile à travers la frontière car il permet de communiquer efficacement et rapidement à travers l'ensemble du domaine skiable côté français.

Les canaux radio de secours sont utilisés dans le sens contraire, notamment quand la direction, via la radio centrale, demande aux pisteurs-secouristes d' *« aller voir »* quand « *il y a des migrants* »[82], sans que les pisteurs n'aient connaissance de la source de l'information. Pour la police, s'appuyer sur les pisteurs-secouristes présente de nombreux intérêts stratégiques : ils sont placés à différents endroits de la station, se déplacent rapidement à ski, et communiquent en instantané par radio. Leur participation indirecte à la surveillance frontalière permet donc un balisage de tout le domaine skiable comme zone d'identification « des migrant-es ».

J'ai demandé à Q. si l'envoi des pisteurs-secouristes était justifié par le secours, selon l'idée que les personnes qui marchent sur les pistes seraient en danger, mais il a secoué la tête : *« Quand ça nous est signalé, c'est pas forcément qu'ils sont en danger. L'an dernier, la PAF avait pas les scooters donc s'ils repéraient [des gens], ils nous envoyaient facilement. »*

« *La semaine dernière, on nous a signalé des personnes, on nous a demandé d'aller les chercher, de les mettre au chaud au poste de secours en attendant que la police viennent les chercher. C'est la police qui a dû leur dire : « il y a des migrants, mettez-les au chaud, on arrive* ».»[83] Le fait de s'appuyer sur les pisteurs pour arrêter les personnes au prétexte d'une mise à l'abri est un exemple supplémentaire de la manière dont le travail de secours en montagne est détourné à des fins de contrôle de la frontière. Pour les secouristes que j'ai rencontrés, il apparaît clairement

[81] Entretien avec Q, 20/04/2019

[82] Idem

[83] Entretien avec N, 12/01/2019

que les personnes en migration sont traitées de manière discriminatoire, non pas comme n'importe quel·le blessé·e, mais bien avant tout comme une personne en situation irrégulière : *« Avec les migrants, si on agissait normalement on appellerait le contrôle pour demander l'hélico, par exemple pour un cas de pieds gelés. Mais si on appelle le central des remontées mécaniques, le chef des pistes entend, et lui va appeler la PAF.* »[84]

L'absence de déclaration explicite d'une collaboration entre la direction de la station et la police aux frontières met les travailleur·euses dans une position délicate où on attend d'elle·ux qu'iels coopèrent alors que cela ne fait pas partie de leur travail. « *Nous, les pisteurs-secouristes, il faut qu'on soit bien avec notre employeur, il y a des consignes qui peuvent émaner par le biais de la police ; et d'autre part, il y a notre volonté d'agir en tant que personne. Pour moi ça ne vaut rien, c'est pas dans la fiche de poste, c'est pas dans nos compétences de participer à une opération policière. (…) La conduite des uns et des autres face à ça c'est une interprétation personnelle. Beaucoup de gens peuvent être amenés à suivre les consignes par conformisme, manque de recul, ils obéissent à un ordre sans en vérifier la légitimité. La police intervient à sa guise partout.* »
[85]L'ambiguïté induite par le silence de la direction renforce encore une fois la possibilité d'intervention de la police.

Quand les pisteurs s'opposent au traitement discriminatoire dont font preuve les personnes qu'on les a envoyées « chercher », ils peuvent faire valoir leurs compétences professionnelles de secouristes pour utiliser l'argument supérieur de la santé des personnes, car en théorie : *« il n'y a pas de textes qui réglementent ça mais normalement c'est le pisteur qui juge du moyen d'évacuer.* » Ainsi, parfois, l'intervention des pisteurs a pu éviter l'arrestation à des personnes ayant besoin de soins hospitaliers[86] (Annexe 46). Mais dans les cas où on leur demande d'aller chercher des personnes qui ne nécessitent pas des soins immédiats, la position des pisteurs est beaucoup plus délicate. « *Nous on est tiraillés »,* dit N. *« Les mettre au chaud en sachant qu'ils peuvent être récupérés par la police ? Ou bien leur dire : allez-y, mais on n'a pas envie qu'ils meurent en pleine montagne !... ».* La question de la désobéissance civile est d'autant plus difficile que les employé·es de la station savent que leurs actions peuvent être rapportées à la direction : « *Aujourd'hui,* signale Q., *il y a des webcam un peu partout sur la station, et il y a des gens qui regardent. Nous on est sous contrat. Si on voit les gars, on va leur parler et ensuite on dit qu'on n'a rien vu, ça peut se savoir* ». Pour lui, l'absence de consigne officielle est néanmoins plutôt une bonne chose, car « *tant que tu as pas reçu d'ordres, tu peux agir en conscience. Si on t'a dit « va voir à tel endroit », c'est difficile de désobéir.* »

En effet, « (…) *Il peut y avoir des représailles, notamment dans l'attitude de la part des*

---

[84] Entretien avec Q, 20/04/2019

[85] Idem

[86] Idem

*cadres. On a 4 mois de saison garantis, en général on fait plus, mais si tu t'opposes au chef des pistes, ta saison va être raccourcie. Ils peuvent t'affecter où tu ne veux pas (…)* »[87] La précarité de l'emploi saisonnier joue un rôle déterminant sur la manière dont les travailleur·euses anticipent les risques pesant sur leur emploi au cas où ils entreraient en conflit avec leur hiérarchie.

# III - La « neutralité » au service du maintien de l'ordre de la frontière

*« Tout se passe bien »*. L'image que Montgenèvre donne d'elle-même à travers les lettres-infos de la mairie et son site internet se confondent avec celle diffusée par l'office du tourisme, celle d'un paradis tranquille à la montagne ; de la part des habitant·es, le fait de ne pas « en » parler, c'est valider cette forme de paix dans les interactions sociales quotidiennes que précisément, le territoire a intérêt à défendre. L'intériorisation de l'enjeu d'une paix sociale à préserver est forte chez l'ensemble des personnes que j'ai interrogées, qui, malgré tous les éléments dont j'ai rendu compte plus hauts, insistent sur le fait « *rien n'a changé* » depuis deux ans, que « *ce n'est pas si présent que ça* », qu'il « *n'y a pas de tensions particulières* ». A l'inverse, selon N., si « *les comportements* » étaient dévoilés au grand jour, les tensions éclateraient[88].

S., souhaitant montrer qu'elle perçoit de manière positive la présence des migrant·es sur le territoire, explique que ; « *Quand les touristes posent la question, ils imaginent qu'on va dire que c'est une catastrophe, mais il y en a 40 par jour, il n'y a jamais de problème, on ne les voit pas, ils sont polis, ils sont gentils, et ça, ça les étonne.* »[89] Évidemment, son jugement est affecté par sa position au sein de l'espace social : si tout se passe bien, en effet, ni dans la confrontation ni dans la violence, c'est bien parce que les scènes de violences sont dissimulées de sorte qu'elle ait l'impression que tout se passe bien. Les choses sont organisées afin que, en effet, pour les personnes « légitimes » qui fréquentent Montgenèvre, tout se passe bien.

## 1) De quel côté se situe la « neutralité » ?

### A - Tolérer le travail policier

[87] Entretien avec Q., 20/04/2019

[88] Entretien avec N., 13/01/2019

[89] Entretien avec S., février 2019

Le silence général sur la question de la frontière va de pair avec le fait d'avoir des interactions polies avec les gardes-frontière au cours de leur travail. En cela le silence n'est pas une neutralité, mais bien une acceptation du rôle social de la police. Pour beaucoup de gens, les relations pacifiées au quotidien avec la police donnent lieu à une politesse réservée : *« La PAF vient manger quelques fois ici, mais c'est : « Bonjour- ça va », on n'aborde pas le truc. »*[90]

> « Les gendarmes sont sur les pistes, mais ils sont pas agressifs, ils font leur job, ça se passe bien. Il n'y a jamais eu de scène difficile, même l'été avec les militaires, on n'a jamais vu de scène, on n'a jamais vu quelqu'un agressé. Les touristes sont au courant, ils en parlent au club du soleil, ils voient les gendarmes. Ça n'a pas du tout affecté le tourisme. Tout le monde aide [les migrant-es] comme il peut, vêtements, manger, il y en a qui sont pour, d'autres contre… »
>
> Entretien avec J., 12/01/2019

La remarque de cette employée des remontées mécaniques est intéressante parce qu'elle décrit la manière dont une forme de routine s'est mise en place, intègrant le contrôle policier et les traques policières, mais également une partie de la solidarité pourtant illégalisée. Cet ensemble construit un paysage quotidien où le contrôle de la frontière est accepté, vécu comme une situation *de fait*. L'idée selon laquelle « tout va bien » est également défendue par le maire de Clavière, qui, contrairement à son homologue de Montgenèvre, a accepté de me rencontrer, pour me décrire une situation locale très pacifiée[91].

Ainsi, du point de vue des locaux qui ne sont pas confronté·es personnellement à la violence de la frontière, la présence des migrant·es et l'activité policière du contrôle de la frontière peuvent trouver leur place au sein d'un paysage social pacifié – précisément *parce que* la violence n'est pas visible.

Or, une des conséquences de la tolérance de l'activité policière est l'absence de protection pour les personnes qui subissent les traques policières, ôtant la possibilité pour ces personnes de s'appuyer sur la population locale pour faire valoir leur droit à être présente sur le territoire ; ainsi le travail d'invisibilisation pousse-t-il la population locale à consiste à valider passivement, par son silence, la chasse policière des personnes en situation de migration.

## B – Un cas révélateur : la « neutralité » des chauffeurs de bus

La plupart des personnes qui tentent la traversée de la frontière emprunte la ligne de bus Oulx-Briançon, certaines personnes choisissant de descendre à Clavière (avant le passage du poste-frontière) pour traverser la zone à pied, d'autres tentant leur chance au poste-frontière. Les

---

[90] Entretien avec Dh, février 2019

[91] Entretien avec le maire de Clavière, 01/04/2019

chauffeurs de cette ligne de bus se retrouvent témoins quotidiens, en première ligne, des arrestations au niveau de poste-frontière. Quand j'interroge un chauffeur de cette ligne sur sa réaction devant les contrôles, il hausse les épaules :

> « Moi j'ai pas de problème, les policiers ils contrôlent, c'est pas mon affaire, les clients ils payent et c'est tous les mêmes pour moi.
>
> S - Est-ce qu'ils contrôlent tout le monde ?
>
> X - Moi j'ouvre la porte, je ne regarde même pas. Ils font leur travail, ça ne me concerne pas. »
>
> Discussion avec X., le 17/04/2019

Cette attitude consiste à afficher un désintérêt ouvert pour le travail de la frontière, de sorte à se situer soi-même en-dehors et de rester focalisé sur sa propre tâche : faire monter des gens et leur faire payer leur ticket.

Pour les trois chauffeurs que j'ai interrogés ainsi que le gérant de la compagnie Résalp', payer donne au « migrant » accès au statut un « client », ce qui lui permet d'acquérir une totale égalité de traitement avec les autres voyageurs. *« Moi je m'en fiche, à partir du moment où ils payent le ticket, ce sont des voyageurs comme les autres »*[92]. Mais cette égalité de traitement revendiquée pose question dans la mesure où les contrôles à la frontière redéfinissent comme « étranger-es en situation irrégulière » une partie des voyageur·euses au cours de leur trajet en bus.

> « C'étaient des clients qui avaient pris un ticket pour Clavière, arrivés à Clavière ils disent qu'ils veulent aller à Briançon, donc moi je dis très bien, je leur fait payer un ticket. Arrivés au poste-frontière la police les contrôle et les fait descendre. Là les clients commencent à faire le bordel, à m'insulter, me traiter de voleur, tout ça, devant les policiers. C'est pas la première fois que ce genre de situation arrive et pour moi ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Un client c'est un client, point, il veut aller à Briançon, je lui fais payer le ticket. (…) C'est pas les contrôles qui me dérangeaient, c'est les associations. On n'a jamais eu de consigne du patron à ce sujet et on n'en aura pas. Un client c'est un client comme un autre. Moi ce que je pense de s'il doit y avoir ou pas des migrants qui rentrent ne doit pas intervenir. »
>
> Entretien avec X., 17/04/2019

Dans cette histoire, ce que le chauffeur de bus a perçu comme une attitude neutre, c'est-à-dire traiter la personne comme un client « comme un autre » en lui faisant payer un ticket, a été perçu par les autres passagers du bus comme un vol. Ces perceptions contradictoires montrent toute l'ambiguïté de cette attitude dite de « neutralité », qui est en réalité plus proche d'une posture de non-intervention.

Si les chauffeurs de bus prétendent, tout comme les travailleur·euses de la station, ne jamais

---

[92] Idem

avoir reçu « de consigne », la « neutralité » du personnel est pourtant un objectif défini et imposé par la direction de la compagnie Résalp'.

> « Le rôle des conducteurs, c'est d'être irréprochable. Bien faire les titres de transport. Pas faire de discrimination. Bien faire payer le vrai prix du ticket (parce qu'il y a des tentations). Ne pas prendre parti. J'ai eu des mamies parisiennes outrées parce qu'il y avait des migrants dans la navette à Oulx. Nous il faut qu'on soit absolument neutres. »
>
> Entretien avec le gérant de Résalp', 02/05/2019

Bien sûr, du côté de la compagnie, il y a des enjeux économiques importants : elle répond à des appels d'offre publics, de la région en ce qui concerne la ligne transfrontalière, et a intérêt à décrocher le contrat qui est renouvelé tous les quatre ans. Or, durant l'été 2017 (période de forte affluence de personnes en migration), cette ligne de transports a subi un éclairage médiatique un peu exceptionnel qui a produit la crainte d'être remise en cause pour des motifs politiques. *« Parce qu'au début, quand c'est monté en pression, il y avait beaucoup d'incompréhension. Le* Dauphiné Libéré *était tout le temps-là, il fallait pas qu'ils disent tout et n'importe quoi. Il y a 18 mois c'était la folie avec les médias, il y avait un article dans le journal tous les jours ! »*[93]

Le travail de la compagnie de transports doit être irréprochable : pour cela il faut s'assurer d'une discipline chez les chauffeurs de la ligne. Cet objectif de « neutralité » a poussé le gérant de la compagnie à écarter de la ligne Oulx-Briançon tou·te·s les employé·es qui étaient susceptibles d'abandonner leur posture de non-intervention face à la situation à la frontière.

> « J'en ai eu deux, des conducteurs qui avaient un peu des penchants, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Je les ai déplacés sur d'autres lignes. (…) Ils venaient me voir dans mon bureau, l'un : « c'est pas normal, il faut pas les laisser arrêter », et l'autre « il faut pas les laisser passer ». Alors eux ils ont dû arrêter cette ligne. Maintenant, avant d'affecter quelqu'un à cette ligne on vérifie s'ils seront capables de neutralité. (…) On a un pannel de chauffeurs réduits désormais, 6-7 estampillés pour cette ligne « Briançon-Oulx », et on est certains de leur comportement. »[94]

Le contrôle de la direction sur ce qui peut se passer au passage de la frontière consiste donc à sélectionner le personnel « apte » à demeurer stoïque face aux arrestations, attitude que le gérant euphémise par la description suivante : *« Ne pas être agressif, garder ses distances. »*

Mais le gérant de Résalp' est allé plus loin encore pour s'assurer de ne pas être remis en cause dans des cas qui pourraient se produire à la frontière : *« On a bossé avec la PAF là-dessus.*

---

[93] Entretien avec Résalp', 02/05/2019

[94] Idem

*Parce qu'ils voulaient être neutres, et nous aussi. On a conjointement décidé de se mettre d'accord. »*

Afin d'être sûre d'être « neutre » « comme la PAF », Résalp' a organisé une formation à la police aux frontières pour les chauffeur·euses de la ligne, qui m'a été résumée selon ces deux points : *« On a formé les chauffeurs sur le cadre de la loi, notamment que c'est au transporteur de renvoyer à ses frais tout étranger qui aurait franchi la frontière dans ses véhicules. (…) A chaque réunion, c'est définir la ligne de conduite, et si on a un problème, on se sent menacé, on appelle la police. »* D'abord, on a rappelé aux chauffeur·euses la responsabilité personnelle qui leur incombe à travers la menace des retombées financières sur la compagnie en cas de passage de la frontière par des personnes en situation irrégulière ; et ensuite, on leur a assuré le soutien de la police face à la moindre difficulté. Ainsi la neutralité adoptée par la compagnie se situe tout de même *du côté de* l'activité de contrôle de la frontière. Le gérant résume l'ambiguïté du la position de la compagnie par cette phrase : *« Sans dire que c'est une collaboration, parce que j'aime pas le terme, c'est pas une obstruction. Ils n'ont rien à nous reprocher si on fait notre job.* »

La manière dont l'objectif de neutralité de la compagnie fait de celle-ci une alliée aux yeux de la police, apparaît dans l'anecdote suivante : *« Il y a même un commissaire de Marseille qui est monté me voir personnellement, dans mon bureau, pour me féliciter de la manière dont nous gérons le problème. Il était admiratif, apparemment ils ont beaucoup plus de difficultés du côté de Menton/Vintimille. »*

La « neutralité » de la compagnie de transports qui s'assure de la non-intervention disciplinée de ses employés face au contrôle de la frontière s'inscrit donc parfaitement dans un ordre social pacifié qui soutient le travail policier. Le gérant de Résalp' conclut d'ailleurs que : « *c'est ça qui fait que la régie nous a reconfié la ligne.* »

## 2) Accepter la situation à la frontière pour préserver l'ordre social local

### A – La frontière comme système de places

« La station c'est un lieu touristique qui fonctionne à plein pot, comme d'habitude, il y a une indifférence, personne n'en parle. Ça n'intéresse pas grand-monde. C'est devenu un truc qui est là, qu'on ne voit pas vraiment, aussi parce qu'on ne veut pas le voir. Le but c'est de vendre du forfait et vendre du rêve à des touristes fortunés. La police est là, eux-mêmes ne sont pas véhéments, pas actifs. Il y a une paix sociale dans tout ça. Tout le monde est bien content qu'il n'y ait pas plus de migrants que ça. Si ça dégénère, c'est pas bon pour le business, s'il y avait plus de police ce serait pas bon pour le business. Les touristes sont là, ils ne sont même pas au courant, personne ne les informe. Tous les socio-professionnels sont au courant mais ça n'empêche personne de travailler. Il y a une indifférence peut-être due à plusieurs choses : il y a des gens qui

s'en foutent vraiment, il y a aussi une résignation, face à un problème qui dépasse tout le monde, qui dépasse le cadre local, le fait de se sentir désarmé, et il y a aussi le fait que c'est rentré dans le quotidien et que la vie continue. ».

Entretien avec N., 12/01/2019

Considérer que le contrôle migratoire instaure un ordre social hiérarchisé, revient à penser la frontière comme la création d'un « système de places » (C. Guénebeaud, 2017) : le concept de place désigne à la fois la position géographique et sociale : elles constituent un ordre social et spatial historiquement situé, produit par les rapports de domination qui touchent à l'appréhension de la classe sociale, de la racialisation, du sexe, de l'âge, de la sexualité. En effet, la frontière, loin d'être une situation *de fait,* est rendue effective par « les pratiques sociales de différenciation spatiale » qui, simultanément, construisent les étranger·es en situation irrégulière comme groupe, et les placent en marge, en bas de la hiérarchie sociale, par la dispense ou la validation de violences structurelles à leur égard. L'ensemble des pratiques sociales que j'ai décrite en première et deuxième partie et qui produisent l'altérité, contribuent à créer différents « groupes » au sein de la zone-frontière du Briançonnais qui se caractérisent avant tout par leur *place*, c'est-à-dire leur légitimité à être présent·es dans l'espace physique et social : premièrement, les agents du contrôle ; deuxièmement, les « locaux » (habitant·es et travailleur·euses) ; troisièmement, les touristes (élites mondialisées, étranger·es légitimes) ; et enfin, les « migrant·es ».

Dans un « système de place », tous les groupes dépendent les uns des autres, et c'est la peur de « perdre sa place » qui peut expliquer une partie des alliances qui se créent. Analyser en ces termes l'ensemble des matériaux de terrain que nous avons évoqués plus haut permet d'établir que :

1) La condition sociale et spatiale des agents du contrôle place de fait ces derniers dans une certaine proximité avec les habitant·es locaux, qui se traduit parfois par des alliances tacites ou passives ;
2) Le fait que les touristes ne dépendent en rien de la situation locale fait que cell·eux-ci sont plus enclin·es que les acteurs locaux à manifester de la sympathie envers les exilé·es, puisque cela n'aura aucune conséquence sur leur propre place ;
3) Parce qu'iels dépendent économiquement du jugement des touristes, une partie des locuax souhaite la disparition ou l'invisibilité des étranger·es indésirables dont iels projettent que la présence pourrait affecter la relation des touristes au territoire, ce qui mettrait en péril leur propre place.

Ainsi, l'ordre social qui est validé implicitement par le comportement des habitant·es (parfois en opposition avec leur positionnement idéologique) est celui où « des migrant·es » pas trop visibles continuent de se cacher, les policier·es continuent de faire leurs rondes et d'en arrêter certain·es, et la vie de la station de continuer telle qu'elle l'a toujours fait, sans ressentir d'impact,

ni économique, ni social, ni psychologique. En deux ans, on s'est habitué·e à la présence des migrant·es sur le territoire *en tant que* groupe traqué (et donc relativement caché), en tant qu'acteurs d'un « jeu » routinier de « chat et de la souris » ; en revanche on ne conçoit pas la légitimité des personnes en migration à *se trouver là* d'une autre manière (monter dans un télésiège, rentrer dans un hôtel ou dans une navette privée, par exemple).

## B – Refuser, voire réprimer, des oppositions ouvertes à cet ordre social

Par conséquent, ce qui est considéré comme déplacé, dérangeant, c'est l'opposition ouverte à cet ordre social. Les associations qui dénoncent la situation à la frontière en tentant de rendre visible cette réalité dans l'espace public sont bien plus perçues comme des problèmes, voire des menaces, que « les migrant·es » ell·eux-même. *« C'est au niveau de l'image : [les associations] ont monté plus de gens contre eux qu'ils n'ont rallié de gens. Alors que tout ça pourrait bien se passer, en fait »*[95]. A Clavière, l'occupation de l'église du village entre mars et octobre 2018 pour en faire un squat d'accueil aux personnes qui traversent la frontière a participé à fixer au centre du village, et donc à visibiliser fortement, la présence des personnes exilé-es ainsi que du soutien militant. Or, selon le maire de Clavière : « *Tout se passait bien (…) avant l'occupation de l'église. (…) Parce que celui qui arrivait [pour passer la frontière], il passait. (…) On n'était pas en évidence comme après « Chez Jésus ».* »[96] A ses yeux, c'est l'ouverture du squat qui est responsable de l'augmentation de la présence policière côté français et donc des contrôles à la frontière, ce qui aurait provoqué une plus grande concentration d'exilé·es sur la commune dans la mesure où le passage serait devenu plus ardu – et donc une plus grande visibilité de la question migratoire. L'occupation de l'église aurait donc mis la population locale en colère, déclenché la médiatisation, « choqué » les touristes... si bien qu' « *on* » ne « *pouvait plus vivre bien* » sur la commune, comme au temps où les exilé·es étaient invisibles. Le soutien que ce lieu occupé apporte aux personnes définies comme subalternes dans l'ordre social n'est même pas considéré par les acteurs locaux qui en parlent, ce qui pose la question suivante : qui doit « vivre bien » dans la zone-frontière ?

En effet, même pour des personnes qui la défendent sur le plan idéologique, la solidarité envers les personnes qui traversent la frontière devrait s'inscrire dans un cadre défini comme « acceptable », c'est-à-dire qui ne dérange pas trop l'activité touristique locale : ne pas porter atteinte au paysage, aux bâtiments, ne pas s'afficher dans l'espace public…

A Briançon, la moindre tolérance vis-à-vis de la contestation politique de la situation à la frontière peut parfois basculer jusqu'au recours à la police pour réprimer de telles initiatives,

---

[95] Discussion avec W., postière à Montgenèvre, 15/02/2019

[96] Entretien avec le maire de Clavière, 02/03/2019

notamment par la mairie… qui a pourtant fait figure d'exemple dans l'engagement des collectivités locales en faveur de « l'accueil des exilé-es » (Annexe 47). Ainsi, à Briançon, l'accueil des personnes en situation de passage de frontière, fussent-elles en situation irrégulière, ne pose pas de problème tant que celles-ci rentrent dans le cadre acceptable qui a été fixé pour permettre leur présence : être en situation de passage, se concentrer dans les lieux d'accueil qui ont été prévus. D'un côté, la police tolère la présence d'étranger·es en situation irrégulière au sein du Refuge Solidaire et sur le parking qui l'entoure ; en retour, la mairie ne tolère pas d'autres modes d'occupation de l'espace public par ces mêmes personnes.

Que chacun reste à « sa » place dans l'ordre de la frontière, signifie que les migrant-es doivent d'abord passer la montagne en se cachant de la police, puis demeurer confiné·es dans le Refuge où les arrivées et les départs sont contrôlés par les bénévoles qui enregistrent les personnes accueillies, et où elles peuvent être encouragées à quitter la ville le plus vite possible pour faire de la place aux « suivants » (ce que certains bénévoles définissent ell·eux-mêmes comme une logique « *de flux* »[97]). La logique spatiale de la dissimulation et de la disparition continue ainsi d'être perpétuée même au sein de l'accueil solidaire.

# Conclusion de la deuxième partie

Ainsi l'acceptation de la « routine » de la frontière par les habitant·es au nom de leur propre intérêt à « préserver » le territoire, conduit même les personnes qui manifestent le plus de soutien aux exilé·es à approuver une situation qui, de fait, va dans le sens de la fermeture des frontières et du durcissement des politiques migratoires. N., qui critique pourtant « l'écosystème local pacifié », en vient à dire :

> « Si ça commence à jouer sur le business (…), à jouer sur le tourisme, ça va partir en couille [sic]. Les fachos vont encore plus être fachos, et tout le monde va mettre ça sur le dos des migrants. Heureusement, c'est resté contenu. Heureusement pour la paix sociale, pour le fonctionnement de la région. Heureusement, quelque part, qu'il y a eu l'ouverture de la route migratoire de Bayonne. Et puis il y a eu la fermeture de l'Italie aussi. Ça reste dans des proportions invisibles, du moins qui ne prennent pas le pas sur la vie quotidienne des gens et des touristes. »
>
> Entretien avec N., janvier 2019

[97] Source : mémoire de A. Vinck-Keyser, p. 78

# PARTIE III – IMPOSER UN RAPPORT A L'ESPACE POUR (RE)PRODUIRE DES STRUCTURES DE DOMINATION

> « Un convoi de quatre femmes, l'une avec un bébé dans le dos, chargées de sac et portant sur leur tête de lourdes valises à travers la montagne. Cette scène matinale est surréelle. (…) Je vois bien qu'elles sont épuisées par la montée abrupte en portant une telle charge, elles s'effondrent par terre pour reprendre leur souffle... (…) Quand nous parvenons un peu plus en hauteur, nous voyons le bus garé à la station de Montgenèvre qui s'en va. Il faut attendre le suivant, dans 3h. Nous décidons ensemble de nous installer en planque, sur des terrasses cachées en hauteur, où la police, théoriquement, ne va jamais. Nous nous installons comme pour un pique-nique, à l'abri des regards, avec toutes les valises, le petit bébé qui dort calmement contre sa mère. (…) Deux heures plus tard, la plus jeune d'entre elle revient à Clavière : par elle, j'apprends, effarée, que la police a poursuivi les femmes dans Montgenèvre quand elles sont allées dans le centre du village pour prendre le bus. La fille a été arrêtée avec deux autres femmes, dont celle qui a un enfant, et la quatrième est encore en train de se cacher dans « une cabane sur les parkings » (...) »
>
> Carnets de terrain, mai 2018

Le chemin parcouru par ces femmes est la traversée d'un chemin de randonnée balisé pour les touristes, la descente vers la gare routière de Montgenèvre, et puis un moment passé dans les toilettes de la gare routière : autant d'espaces conçus pour l'usage quotidien et paisible des habitant·es et des touristes. Pourtant, pour elles, spécifiquement, le simple fait de prendre le bus à la gare routière de Montgenèvre est converti en un périple fait d'escalade montagneuse, de cache, d'attente, de crainte.

Parce qu'il impose un rapport spécifique à l'espace (l'exclusion, la fuite), le contrôle policier à la frontière a pour conséquence mais également pour fonction de maintenir un ordre fondé sur un rapport de domination aussi bien sociale que raciale. En ce sens, il *produit* effectivement la frontière, cette fois non pas en tant que dispositif d'empêchement d'accès à un territoire, mais comme ligne de démarcation entre les populations à « faire vivre » et celles que le gouvernement peut « laisser-mourir » (Foucault, 1978).

G. Agamben (1997) explique que l'exclusion de la citoyenneté place les personnes réfugiées hors du cadre de l'État-nation qui donne aux individus une vie politique et donc des droits ; elles sont vouées à la « vie nue », c'est-à-dire que leur corps ne peut être protégé par le champ politique

et social et se retrouve d'emblée exposé à la violence. Il peut ainsi être mutilé et tué sans que cela soit politiquement ou socialement considéré comme indigne, ou illégal. Le niveau où se situe la division serait donc celui de l'exclusion juridique qui place ces personnes dans un état d'exception, hors de la loi souveraine.

J. Butler (2002) nuance cette analyse en ajoutant que le pouvoir œuvre de manière différentielle pour cibler et gérer telle ou telle population, sur la base de l'ethnie / de la race. S'intéressant à ce qui fait que l'on place certaines personnes « hors des contours de l'humain », c'est-à-dire qu'on ne ressent pas d'empathie vis-à-vis de la violence qu'elles peuvent subir, elle affirme qu'il y a une distribution géopolitique inégalitaire de la vulnérabilité corporelle. « La suspension de la vie d'un animal politique, la suspension de l'appartenance à une loi commune, est elle-même une tactique qu'il faut réinscrire dans le cadre des buts plus larges poursuivis par le pouvoir. » (Butler, 2002) Dans cette perspective, l'illégalisation de statut de certaines personnes étrangères, est simplement un dispositif juridique qui permet de rendre acceptable l'exposition à la violence antérieure, structurelle, contre certaines populations. Les formes de racisme culturel utilisées pour renforcer les dichotomies visibilité/invisibilité, population légitime/indésirable, recyclent en partie les imaginaires racistes de l'époque coloniale, tout en créant de nouvelles « architectures de l'inimitié » contemporaines (D. Gregory, 2004) : tout cela fait que cette normalisation de la violence concerne avant tout les « Noir·es », les Arabes, les « Orientaux·ales », les musulman·es, et d'autres catégories définies comme subalternes ou dangereus·es pour une prospérité économique et sociale « Blanche ».

Le lien que je fais dans cette partie entre le rapport à l'espace que le contrôle policier impose aux personnes en migration et la question du présent colonial à la frontière des Hautes-Alpes prend tous ces éléments comme base de réflexion. C'est ainsi que je mets en relation trois phénomènes qui, autrement, pourraient paraître déconnectés :

1. L'identification raciale à l'origine des contrôles
2. La différenciation de l'expérience de l'espace entre les « touristes » et les « locaux » d'une part, et les « migrant·es » d'autre part
3. La normalisation de la violence contre les personnes racisées, issues des pays « du Sud » et des anciennes colonies.

# Chapitre 5. Instaurer un rapport différencié à l'espace, produire des catégories sociales et raciales

R. Ericson, cité par D. Fassin (2010, p. 118) explique qu'« il faut considérer la présence des policiers comme une fin en soi (…). Ils sont la loi, ils représentent l'ordre, ils incarnent la loi et l'ordre. » Cependant, selon cette enquête, la loi est subsidiaire par rapport à l'ordre : elle vient simplement donner « une forme acceptable à des décisions prises au regard d'une certaine vision de l'ordre dans le monde social ; d'autre part, la loi s'applique inégalement selon les individus de façon à faire respecter un certain ordre de la société. Ainsi (…), plutôt que le maintien de l'ordre public, est-ce finalement la reproduction de l'ordre social qu'assure la présence des patrouilles policières, autrement dit une manière de rappeler à chacun sa place, et notamment sa place face à l'État et à ceux chargés de mettre en œuvre sa politique répressive. » (Fassin, op. cit).

Il en va de même pour l'activité de la police aux frontières. Les messages adressés par la présence policière et la chorégraphie de l'arrestation, s'adressent avant tout aux personnes ciblées par la répression. Puisque l'infraction à l'entrée régulière sur le territoire est une construction de l'État pour différencier les populations, entre celles à qui on reconnaît socialement le droit au transit transfrontalier et celles que l'on cherche à assigner à un territoire, l'arrestation d'une personne à la frontière est moins la punition d'une infraction qu'une manière de rappeler à cette personne que l'ordre social lui refuse la possibilité de se mouvoir librement. « L'interpellation transforme l'individu en sujet dans un cadre de rapports de pouvoir. Il ne s'agit pas d'un face-à-face mais d'une relation constitutive. L'interpellation travaille à faire advenir un sujet assujetti et ce faisant, elle le rappelle à une hiérarchie et à un ordre social plus vaste. » (Fassin, op. cit.)

## I - Des contrôles discriminatoires ?

### 1) Dépasser la question de l'intentionnalité

Parce qu'elle est considérée comme très sensible et polémique, la question du profilage racial opéré par les agents de police dans le cadre d'actions contre les infractions à la législation des étrangers (ILE) est peu documentée en France, et d'autant moins qu'il n'existe pas de catégorie « race » dans les statistiques. Cependant cette pratique est attestée par les études qualitatives et ethnographiques sur les milieux policiers (Fassin, 2010 ; Mouhanna, 2009). Dans le mémoire que j'ai réalisé l'année dernière, j'ai montré comment les méthodes policières pro-actives consistant à

chercher des « ESI » (étranger·es en situation irrégulière) impliquent de fait d'avoir recours à une sélection par profil qui se construit sur des préjugés, que les agents du contrôle peuvent chercher à justifier par la vague notion de « flair policier » (Darley, 2008).

> « On nous dit de ramener surtout des ILE (infractions à la législation des étrangers). Si on ne le fait pas, parce qu'on applique la déontologie et qu'on ne fait pas de contrôle au faciès, on nous dit "Vous n'en avez pas fait assez !". Donc on va à la sortie de la gare et (...) on contrôle prioritairement des gens de couleur, des Noirs, des Pakistanais. »
>
> Policier cité par C. Mouhanna, 2009

Selon D. Fassin, la question de la discrimination raciale (qui correspond à des attitudes et des pratiques) est distincte de celle du racisme (qui correspond à des croyances et des sentiments), puisqu'on peut discriminer pour des raisons pratiques et instrumentales, notamment sous l'effet de pressions hiérarchiques (op. cit., p. 228). La discrimination peut être *catégorielle*, c'est-à-dire qu'elle procède par assignation et repose sur des préjugés (par exemple : « Les Noirs ont des caractéristiques qui les disqualifient et justifient qu'on les traite défavorablement ») ; ou bien *statistique*, c'est-à-dire qu'elle raisonne par probabilité et vise à l'efficacité (par exemple : « Le personnes qui ont tels attributs objectifs ont souvent ce type de pratiques que l'on recherche, or il se trouve qu'elles sont Noires »). « On voit bien que la première posture sera considérée comme illégitime, notamment par la hiérarchie, alors que la seconde peut être légitimée au titre de sa neutralité, puisqu'il ne s'agit que d'améliorer un rendement. » (op. cit, p. 229)

A Calais, le brigadier Arnaud J. interrogé par C. Guénebeaud (2017, p. 385) répond à la question : « Comment vous les repérez ? » par : *« En principe, les contrôles ne doivent pas se faire par rapport à [la couleur de peau, à la langue], ou la tenue. Mais bon généralement on arrive facilement à cibler les clandestins (…) par rapport à ça. (…) On est forcé de le constater, tout le monde le voit, donc c'est difficile de passer à côté. Après c'est pas une question d'être raciste ou autre, mais vous le voyez. (…) Selon les nationalités, c'est différent. Moi je parle des migrants classiques, dans l'image qu'on va avoir au niveau majoritaire sur Calais. »* Ainsi, de manière conscientisée ou non, l'interpellation policière se justifie par le double critère racial et de la classe sociale, tels qu'ils sont supposés par l'agent de police sur la base d'imaginaires stéréotypés.

## 2) Le ciblage territorial

Dans le cadre d'une recherche pro-active d'étranger·es en situation irrégulière sur une zone, « la patrouille recourt à un double niveau de sélection : territorial et individuel » (Fassin, p. 229).

Or, la division territoriale (fondée sur la différenciation de l'accès à l'espace) mise en œuvre dans la zone-frontière favorise l'identification policière : de la même manière qu'on a plus de chance de trouver des étranger·es en situation irrégulière autour des gares dans les villes (Mouhanna, 2009), ou des zones de distribution humanitaire (Chamayou, 2010), dans la zone-frontière les forces de l'ordre peuvent anticiper les lieux où vont se trouver de fait les personnes qui ont été exclues du reste de l'espace.

Ainsi, à Montgenèvre, parce que les rondes policières en plein jour découragent les personnes de passer en journée, beaucoup de personnes attendent l'obscurité pour passer – sachant cela, les agents du contrôle augmentent leurs effectifs de nuit pour les traques. Par ailleurs, puisque qu'il n'y a qu'un seul transport public, les agents de la PAF savent qu'iels peuvent privilégier les heures qui suivent l'arrivée du dernier bus Oulx-Clavière pour maximiser leur présence en montagne, à proximité de Clavière – car iels présument que les personnes en situation de migration, n'ayant pas d'endroit où s'abriter à Clavière pendant la nuit, entament immédiatement leur marche. On voit que, dans la mesure où les pratiques policières imposent un rythme et des itinéraires aux personnes en situation irrégulière, elles produisent elles-mêmes les routes de contournement où les agents savent qu'iels peuvent plus facilement « attraper » les personnes illégalisées. Les pratiques policières, ainsi que l'ensemble des dispositifs spatiaux que nous avons évoqués en deuxième partie, transforment ainsi l'espace de la zone-frontière en piège pour les personnes traquées.

## 3) Mécanismes d'exclusion et relégation vers les espaces du contrôle

Une des raisons pour lesquelles les dispositifs techniques qui créent des processus d'exclusion de certaines personnes dans les villes de la zone-frontière facilitent le travail de la PAF, est qu'ils opèrent selon les mêmes catégories sociales et raciales que le contrôle policier.

Un chauffeur de bus raconte qu'une fois, « un migrant » s'est insurgé quand il lui a demandé d'attendre que les voyageur·euses du TGV montent dans le bus avant de monter à son tour : la personne à qui l'on a dit d'attendre et de monter en dernier a perçu cela comme une discrimination raciale, et a traité le chauffeur de raciste, alors que ce dernier ne faisait qu'appliquer une règle technique liée au titre de transport (réservation prioritaire). De manière similaire, une personne qui m'a raconté son arrestation dans le train Briançon-Paris m'a demandé pourquoi il n'y avait que des personnes Noires dans le wagon où, précisément, la police était entrée pour faire un contrôle : « *A la gare, si nous les Noirs on est ensemble, les Blancs sont pas là (ils étaient devant et derrière), nous seulement les Noirs on est assis à côté. Là où on nous a attrapés on était les Noirs seulement :*

*pourquoi c'est comme ça ?*»[98]. L'explication est matérielle et pragmatique : il s'agit d'un train de nuit avec couchettes dont un seul wagon a des sièges, qui sont les places les moins chères : quand les personnes qui viennent de traverser la frontière achètent les billets les moins chers pour aller à Paris, elles se retrouvent toutes dans ce wagon. Mais l'inégalité de « droit à l'espace » est d'emblée perçue par les personnes concernées comme une discrimination.

Parfois, cependant, cette discrimination est intentionnelle et le dispositif technique sert alors simplement de prétexte pour la justifier. Une habitante « blanche » raconte : « *L'année dernière quand ma fille prenait le car scolaire pour aller à Briançon, en début d'année, des jeunes [migrants] se présentaient pour prendre le bus de 7h10-15. (…) Avant qu'ils montent dans le bus, le chauffeur refuse en se mettant derrière le fait que c'est un bus scolaire. Le bus part et la police arrête ensuite. Mais si moi je veux monter, je paye, et ils me laissent.* »[99]

## 4) Contrôles à la frontière et racisme : la perception des personnes interpellées

Ainsi, si la discrimination dans le cadre des contrôles peut être perçue comme strictement instrumentale par les acteurs du *borderwork*, elle est en revanche vécue comme raciste par les personnes qui subissent les contrôles. Alors que dans les entretiens que j'ai menés avec les chauffeurs de bus de la ligne Oulx-Briançon, ces derniers m'ont assuré qu'au niveau du poste-frontière les agents de police contrôlent de la même manière tou·te·s les passagers ; les discussions que j'ai eues avec des personnes africaines Noires qui traversaient la frontière exprimaient le contraire :

> « Déjà, pour les frontières, ça se voit direct, au niveau des contrôles. Quand tu es dans un bus qui part de Oulx pour Briançon, [à la frontière], quand la police monte dans le bus, ils ont déjà des cibles. Quand ils montent ils regardent, ils voient des Blancs quelque part, ils contrôlent pas vraiment, il va directement vers les Noirs.
>
> Et aussi, il y a les voitures. Quand par exemple tu me prends dans ta voiture, tu veux qu'on aille en Italie par exemple, ça serait compliqué que tu passes la frontière sans être contrôlée. Mais si tu pars seule, ou tu passes avec des Blancs, il n'y aura pas de contrôles sur ta voiture, on n'en parle plus. Mais, si tu viens, t'as seulement un Noir dans ta voiture, tu rencontres le contrôle. Toi aussi tu vas être contrôlée, pourquoi ? C'est juste pour la couverture, mais c'est que ils veulent juste contrôler le Noir (…).
>
> Mais par exemple dans le bus, comme il y a moins de Noirs, il y a plus de Blancs, ils passent seulement comme ça [dans les rangs], ils regardent, ils font semblant comme si, après ils

[98] R., témoignage recueilli le 26/03/19

[99] Entretien avec B., 02/05/2019

vont voir les Noirs et ils leur disent : « Monsieur, vous pouvez vous présenter ? ». Des trucs qu'on a vécu. »

Discussion avec D., 26/05/2019

Différents autres témoignages vont dans le même sens que la démonstration de D. Son expérience est d'autant plus significative qu'un groupe avec lequel il a traversé la zone-frontière était composé de personnes Blanches et Noires, certaines en situation irrégulière et d'autres non.

« Les policiers au niveau des frontières […] nous traitent d'une autre façon. Quand on est en train de passer dans les bois, pour éviter la police, quand vous vous faites arrêter avec les Blancs, ils demandent jamais les papiers aux Blancs. On nous arrête, avec un petit groupe dans la forêt, dans la frontière, avec les Blancs, on cible sur nous les Noirs, pour nous demander les papiers, vous faites quoi ici, et tout ça. Et ce qui est encore mauvais, c'est qu'il y a même souvent, parmi nous, des Noirs qui sont des français ! (…) On peut passer avec des amis Blancs, mais ils contrôlent les Noirs français.

S – Tu penses à une situation qui s'est produite ? (…)

D – Oui, j'ai vécu une situation comme ça, parce que parmi nous (…) il y avait X, oui, avec une autre fille, à l'époque, là, elle était italienne(…). Mais quand on nous a arrêtés, lors de la traversée, on n'a rien posé comme question à X. Mais nous tous, la fille était dans le même bain que nous, fallait qu'on la contrôle.

S – Parce qu'elle est Noire ?

D – Oui. Tu t'en rends compte ? Nous c'est à partir de là même, jusqu'au niveau des frontières avec la police, c'est la catastrophe. Et là c'est des choses que tu peux pas dénoncer, parce que même si tu dénonces, tu n'as pas de preuves (…) »

Par opposition, S., habitante de la zone-frontière, constate l'écart entre sa propre condition et celle des étranger·es illégalisé·es racisé·es qui font l'objet des contrôles : *« Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ça fait tellement scandale. Moi je suis étrangère et je suis Blanche, j'ai jamais eu de souci. Ça fait 25 ans que je suis là. Nous on ne pose pas de soucis, ça ne gêne personne. Nos clients veulent savoir d'où je viens, ils disent c'est une belle histoire, alors que je ne vois pas la différence, juste moi j'avais le choix de rester chez moi, eux non. La première année en tant qu'australienne, j'avais pas de visa, j'avais pas le droit de rester ici moi aussi. J'ai fait une saison ici, c'est le cliché, je suis tombée amoureuse du moniteur de ski. Tout le monde trouve mon histoire très romantique.* »[100] Ici, S. parle de couleur de peau comme un facteur d'identification sociale, non spécifiquement policière. Mais dans le contexte que nous avons dessiné, où des habitant-es peuvent signaler aux policier-es une présence perçue comme « autre » et entraîner ainsi l'intervention policière, il n'y a pas de distinction nette entre les deux. L'identification policière, alors qu'elle obéit en théorie à des préceptes précis fondée sur l'expérience policière, se contente de (re)produire des

[100] Entretien avec S., 12/02/2019

catégories sociales ancrées dans l'imaginaire collectif.

L'altérité produite par la couleur de peau et l'identité sociale qui lui est assignée questionne nécessairement la manière dont elle construit implicitement une figure de « nous, les habitant-es », « nous, les français-es ou les européen-nes », ou « les touristes » : bref, tou·te·s les « non-migrant-es ». Ces figures sont non-marquées socialement parce qu'elles dominent l'ordre social, et non-marquée racialement, c'est-à-dire Blanches. Bien entendu, « ce qui est qualifié de "blanc" n'est pas l'effet d'un constat chromatique "objectif". Le "blanc" désigne plutôt le fait de jouir de ce que l'on pourrait appeler une certaine "transparence sociale" (…) [qui implique qu']on n'a pas à endosser de marque infamante, quelle qu'elle soit (...) et qui donne (…) effet le privilège d'être socialement interpellé comme une personne, plutôt que comme un individu métonymique – constamment ramené à un prétendu groupe, une entité, altérisé, minorisé » (Dorlin 2009, p.13, in Guénebeaud, 2017, p. 421)

Ainsi, dans la zone-frontière, toute une série d'attitudes micro-sociologiques qui dépassent la seule question des discriminations policières participent à fabriquer l'exclusion dans l'espace matériel et social. Elles imposent un rapport différencié à l'espace pour des personnes considérées comme indésirables parce qu'elles ont été assignées à une catégorie précise sur la base d'une triple distinction raciale, sociale et nationale : celle de « migrant-es ».

# II - L'exposition à la violence

Les travaux historiques de R. Siestrunk (2013) nous permettent de voir que la mort en montagne liée aux mouvements migratoires, dans ce massif comme ailleurs, a toujours connu une distribution différentiée selon la classe sociale. Pendant des siècles, alors que des travailleur·euses migrant·es traversent des zones dangereuses pour suivre le rythme des emplois saisonniers, leur mort est perçue localement sous la forme de l'habitude, de la banalité. Il faut attendre la fin du XIXe siècle, lorsqu'un alpiniste notable anglais trouve la mort lors d'une expédition, pour que la question des morts en montagne soit considérée comme un enjeu social dont les pouvoirs publics comme les associations doivent se charger. (Annexe 48)

## 1) De l' « inaction violente » à la mise en danger des personnes dans un milieu montagneux « à risques »

Aujourd'hui encore, le rapport à la dangerosité du relief montagneux n'est pas le même pour les étranger·es qui traversent la frontière de manière irrégulière et pour celles et ceux qui ont accès aux espaces de mobilité légitime dans la même zone. Dans mon mémoire précédent, j'ai montré comment la coïncidence entre la vulnérabilité structurelle des personnes en situation de migration au moment de la traversée de la frontière et le déploiement spatial des stratégies policières créait un processus d'escalade dans la prise de risques liée à l'environnement montagneux lors de la marche. (Annexe 27)

J'ai ensuite mis en lumière une continuité entre des formes « passives » et des formes « actives » de mise en danger des personnes en situation de migration par la PAF. Les reconduites à la frontière pendant l'hiver 2017-2018 ont donné lieu à des abandons de personnes vulnérables (femmes enceintes, personnes malades voire nécessitant une hospitalisation) en contexte à risque (reconduites sur le bord de la route en village en montagne par -10°C, sans mise à l'abri de la personne ni accès aux soins). Ces pratiques peuvent être analysée comme des formes d' « inaction violente » (T. Davies, A. Isakjee et S. Dhesi (2017) qui consistent à exposer certains groupe à des conditions extérieures qui les « maintiennent dans un état de blessure », ou à pratiquer la rétention de moyens de subsistance ou de soin.

Or, ces pratiques ne sont ni accidentelles, ni déconnectées des méthodes d'arrestation proactives qui prennent le risque de mettre en danger les personnes visées par les contrôles. En effet, les arrestations reposant sur des pièges et des guet-apens peuvent déclencher chez les individus concernés une panique qui conduit régulièrement à la dispersion du groupe, et à la fuite des individus dans toutes les directions, multipliant les risques de se blesser (quand la course a lieu la nuit, sans visibilité) et de se perdre dans la montagne[101]. Les course-poursuites, quant à elles, poussent des personnes à se cacher pendant des heures dans la forêt (parfois en situation de grand froid), dans des abris de fortune ou des flaques d'eau gelée, d'autres à sauter sur le bas-côté d'un versant et dévaler la pente, à sauter de tunnels ou de ponts[102]. Il arrive régulièrement que des personnes soient blessées (peau écorchée, jambe tordue, cheville foulée, plaies ouvertes au visage, voire paralysie…) suite à de telles scènes[103], l'une d'entre elles a même conduit à la mort d'une jeune femme, B. Matthews, en mai 2019 (Annexe 49)

## 2) La frontière comme mise en œuvre de la violence structurelle

J'ai également tenté de montrer dans mes précédentes recherches qu'on ne pouvait pas

[101] Source : Entretiens et observation quotidienne au « Refuge autogéré chez Jésus » entre mars et juillet 2018

[102] Idem

[103] Idem

penser ces formes de violence sans les lier à la question des violations de droits subis par les étranger·es interpel·lées à la frontière des Hautes-Alpes : entre mars et juillet 2018, j'ai observé que la procédure légale d'enregistrement à la PAF et de délivrance du refus d'entrée pour les personnes non-admises n'était presque jamais respectée, notamment le droit de demander l'asile (Annexe 49). Dans l'espace cloisonné du poste-frontière, aucun contrôle extérieur ne peut limiter le pouvoir de la police sur la personne arrêtée : l'exception juridique dans laquelle ces violations de droits placent les personnes concernées s'ajoute à l'exception spatiale mise en œuvre par l'architecture du commissariat, créant ainsi les conditions dans lesquelles la violence politique peut se déployer. Cette situation favorise les cas de violences policières : pressions psychologiques (injures racistes, menaces d'agression), les vols, mais aussi les atteintes physique au corps des personnes arrêtées. (Annexe 51).

« On a marché 3h de temps et puis la police est sortie sur nous. Ils étaient au nombre de 5 personnes, cachées dans la forêt. Ils ont crié « Arrêtez vous, venez ici ». Nous avons cherché à nous enfuir. Les policiers nous ont poursuivi mais nous avons été attrapé. On nous a fait asseoir et mettre les mains sur la tête. Dans la bousculade mes blessures se sont réveillées, j'avais très mal au ventre. (...)

Au poste nous avons encore été fouillé. Les policiers nous ont fait signer des papiers pour nous dire qu'on refuse notre entrée sur le territoire. Je n'ai pas pu lire parce que les policiers disaient qu'il fallait qu'on se dépêche de retourner en Italie. (...)

Ils ont fait sortir d'abord 3 personnes par la force et les ont poussées jusqu'aux voitures. Moi j'ai dit que je ne me sentais pas bien que je ne pouvais pas retourner. Je leur ai expliqué pourquoi, je leur ai montré mes blessures de guerre de la Cote d'Ivoire. Le policier qui était devant moi a dit qu'il s'en foutait, que de toute façon ça ne saignait plus que c'était guéri. J'ai dit que je ne pouvais pas sortir. Trois policiers sont venus me prendre par la force. Je suis tombé à terre, un des policier a marché sur moi, sur mon ventre. Ils me traînaient par terre. Moi je criais parce que j'avais trop mal au ventre, je pleurais tellement j'avais mal. J'ai failli m'évanouir et quand les policiers ont vu que j'étais faible, ils m'ont laissé. Quand j'ai ouvert les yeux, ils étaient autour de moi. Ils m'ont laissé comme ça 10 mn. Après j'ai réussi à me lever et je suis allé m'asseoir. Ils m'ont dit << De toute façon, tu vas te retourner>>.

30mn après, celui qui était au bureau, un grand (...) s'est approché. Il a attrapé ma tête et a commencé à me secouer et à me tirer par la tête. (...) Il m'a fait tomber. Il a mis son pied sur ma tête, il me faisait mal et il a dit « Toi tu restes là ». Il a laissé son pied sur ma tête et il m'a dit « Alors maintenant, tu retournes ou pas » ? Quand j'ai vu qu'il commençait à me faire trop de mal, je lui ai dit que si ma douleur se calmait, je pouvais repartir. Il m'a laissé m'asseoir et lorsque j'ai retrouvé mes esprits, j'ai quitté le poste à pied tout seul dans l'après midi lorsqu'ils font le changement d'équipe.

A Clavière, je suis allé m'asseoir et j'ai repris encore la colline. J'ai marché tout seul pendant 3 heures environ. (…) A la sortie du village (…) les gendarmes sont arrivés avec une

voiture. Ils se sont arrêtés et m'ont demandé mes documents. (…) Ils m'ont fouillé et m'ont ramené au poste. Un policier m'a dit « Tu vois, on te l'avait bien dit, tu peux essayer mille fois, tu te feras toujours attraper ». Un policier m'a proposé de dormir au poste. Comme il faisait très froid j'ai accepté. J'ai été mis dans une cabane derrière le poste. J'ai demandé si je pouvais avoir quelque chose à manger. Ils ont dit qu'ils allaient voir mais ils n'ont rien envoyé. Le matin vers 8h00, j'ai été refoulé avec les autres qui étaient arrivés dans la nuit. Ils nous ont mis sur le goudron et nous ont montré la direction de l'Italie >>.

Témoignage recueilli par Bt. au Refuge Solidaire de Briançon le 19/10/2018[104]

Le témoignage ci-dessus illustre bien la manière dont l'ensemble des formes de violence déployée à la frontière (celle de la marche en montagne en état de vulnérabilité, celle de l'arrestation, l'impossibilité de faire valoir ses droits, la rétention de soins, les menaces, les violences physiques, le refoulement en Italie), ne peuvent pas être appréhendées comme distinctes mais comme constituant ensemble un continuum qui peut être qualifié de *régime de violence générale* déployé à la frontière (S. Le Courant et C. Kobelinsky, 2017).

Si on essaye d'analyser cette situation de violence du point de vue des forces de l'ordre, il faut constater que l'ambiguïté du cadre juridique donne aux agents de police une marge d'interprétation très grande qui favorise la possibilité du recours à la force, et le glissement de la force à la violence. (Annexe 52)

Alors que les éléments utilisés pour juger les violences policières devant un tribunal sont de nature technique et non psychologique, la violence de la police est une interaction qui affecte l'intégrité, la dignité, et le psychisme, des individus, et pas seulement leur corps et leur chair ; « les dimensions sociales et culturelles de la violence sont ce qui lui donne son pouvoir et sa signification » (Nancy Scheper-Hughues et Philippe Bourgeois, in Fassin, 2010, p. 198).

Le 25 mai 2019, un bénévole de l'association El Manba à Marseille m'a raconté l'histoire d'un homme qu'il accompagnait dans ses procédures juridiques. Cet homme, qui avait traversé la frontière à Briançon au cours de l'été dernier, venait de trouver un hébergement au sein d'une famille à Aix-en-Provence dans le cadre de l'association Welcome. Il s'est avéré que ces gens avaient de la famille à Briançon et y sont retournés, avec lui, pour passer le week-end. Revenir sur la zone de frontière a été chez cet homme le déclencheur d'une crise psycho-traumatique qui l'a conduit en hôpital psychiatrique pendant plusieurs semaines. Cette histoire montre qu'il y a de réels effets individuels et psychologiques de la violence, mais que ceux-ci sont souvent invisibles sur le moment et n'apparaissent que plus tardivement, ou se manifestent sous des formes détournées.

[104] Source : Bt, CERFA

# III - La traque comme rappel à l'ordre

Le contrôle d'identité, l'arrestation et la reconduite à la frontière font partie d'un ensemble de pratiques policières et administratives répressives déployées à l'encontre d'une population spécifique. « Par leur fréquence et par leurs modalités, les contrôles établissent une distinction entre des citoyens et des sujets. Les citoyens sont rarement contrôlés mais pensent pouvoir se plaindre s'ils considèrent l'être abusivement. Les sujets sont souvent contrôlés mais savent qu'ils n'ont que le droit de se taire. » (Fassin, 2010, p. 145) Les contrôles et les arrestations à la frontière, la violence qu'ils entraînent, font ainsi partie d'un dispositif répressif déployé beaucoup plus largement à l'encontre des personnes exilées migrantes et dont la fréquence vise à faire accepter la différence de condition avec la population légitime, ainsi qu'une attitude de soumission dans le rapport de domination (re)produit par les pratiques policières.

## 1) Un "jeu" mortifère

### A – La chasse comme jeu

Les travaux de D. Fassin sur les BAC en région parisienne et de C. Guénebeaud sur les policier·es dans la ville-frontière de Calais décrivent les interactions entre les forces de l'ordre et les publics qu'elles privilégient sur le mode théâtral, prolongeant ainsi les régimes de visibilité que nous avons étudiés en première partie. Au-delà de leur fonction officielle (identifier ou sanctionner un délit), elles cherchent ainsi à signifier aux personnes arrêtées l'illégitimité de leur présence sur le territoire :

> « On est là pour montrer la présence policière, (…) rappeler - je pense que c'est important - qu'ils n'ont pas cette autorisation d'être là, montrer aussi qu'on est là et qu'on peut intervenir à tout moment »
>
> Jérôme F., policier à la PAF à Calais (cité par C. Guénebeaud, 2017, p. 427)

L'interaction entre les policier·es et leur public est décrite par les agents des forces de l'ordre eux-mêmes comme un jeu. A Montgenèvre, l'expression la plus fréquemment employée par les habitant·es pour décrire les interactions entre les policier·es et les exilé·es est : « le jeu du chat et de la souris », ce qui traduit l'animalisation des comportements induite par la traque.

Le jeu ici n'est pas à entendre au sens ludique, mais à nouveau au sens théâtral : on retrouve la frontière comme performance du pouvoir. Il y a des « rôles » et des « comportements » attendus par les policiers dans l'interaction forgée par l'interpellation, structurée aussi bien par un « rappel

à l'ordre national que par un rappel aux règles du jeu policier » (Guénebeaud, 2017, p. 428). Tout comme à Briançon où certains acteurs comparent une époque où les « migrants » auraient été plus « apeurés », plus « effacés », à une actualité où ils seraient plus « agressifs »[105], les policiers de la PAF interrogés par C. Guénebeaud déplorent le passage d'une antériorité fictive où les « migrants » auraient été plus dociles, se « rendant » dès qu' "ils" étaient interpellés, à des manifestations de résistance de plus en plus nombreuses : on se plaint alors qu'il faille aller les chercher, qu'il faille prendre des risques pour les attraper…

> « Il a dit "majeur ou mineur, c'est pareil." Ils nous ont ramenés en voiture en Italie en nous poussant violemment dans le véhicule.Ils ont dit : "Si vous voulez venir en France, il faut passer la nuit dans la montagne et vous cacher. Si nous, on vous voit, on vous ramène en Italie. »
>
> « Les policiers m'ont dit : "il faut être malin pour passer par ici" »
>
> « La police m'a dit qu'il ne faut pas prendre la route, le goudron c'est trop facile, on peut t'attraper »
>
> Extraits de 3 témoignages recueillis auprès de personnes reconduites à Clavière, le 29/04/2018

Dans ces extraits de témoignages, les policiers ont explicité les « règles du jeu » aux personnes arrêtées, parfois même dans un souci de les conseiller (Annexes 53 et 54).

Un brigadier de Calais explique la difficulté de leur propre mission entre devoir courir pour "les" attraper tout en faisant attention aux risques que prennent les gens qui fuient, d'autant plus que plusieurs personnes ont trouvé la mort à Calais en se jetant dans l'eau ou traversant l'autoroute pour fuir la police. Ce policier manifeste son incompréhension devant le choix de prendre la fuite plutôt que de se soumettre à l'interpellation.

Pourtant, la course-poursuite fait elle aussi partie du jeu policier, comme le montre l'exemple cité par C. Guénebeaud (2017, p. 429) : « Adil L., en ne se soumettant pas à l'interpellation mais sans prendre peur et sans courir pour autant (…) brouille les codes et les règles du jeu policier. Le policier [lui crie : « *Run, you have to run* » : ] il lui ordonne (…) de reprendre place dans ces rôles qui lui sont assignés ».

Inculquer un rapport de domination à autre personne revient en effet à lui faire incorporer, par l'humiliation, une « relation de sujétion (l'acceptation de sa propre impuissance) » (Fassin, 2010, p. 145).

[105] Entretien K. (14/03/2019) et entretien Résalp' (02/05/2019)

### B – La traque comme technique de domination

Dans la zone-frontière du Briançonnais, la course-poursuite comme pratique généralisée contre une population ciblée est identifiée par différents témoins comme une « chasse à l'homme » voire une « chasse aux Noirs »[106]. Les travaux de G. Chamayou (2010) envisagent la chasse aux humains comme une guerre « cynégétique », une manière dont le pouvoir des maîtres se fonde lui-même par un acte de capture violente de leurs sujets. La guerre cynégétique ne prend pas la forme d'un affrontement, mais d'une chasse, c'est-à-dire que le rapport de force est marqué par une radicale asymétrie des armes, et l'ennemi n'est pas reconnu comme un égal, mais comme une proie. La spécificité de la chasse aux humains comme technologie du pouvoir est donc qu'elle réaffirme un rapport de domination déjà existant.

La traque des pauvres ou des étranger·es comme technologie de domination est, dans cette perspective, bien antérieure aux législations qui lui forgent un cadre légitime *a posteriori*. En effet, l'acte de naissance de la police moderne, c'est la délégation du pouvoir de chasse de l'Etat à un corps de métier spécifique. Dès lors, « le pouvoir cynégétique dont hérite la police moderne s'est très largement développé hors du cadre judiciaire qui le justifie désormais (…) de sorte que si la police rend officiellement raison d'elle-même par une référence constante au droit et à la loi, elle y demeure pourtant, dans sa pratique, largement aveugle. » (Chamayou, p. 127-143).

## 2) Pourquoi prendre la fuite ?

La relation violente instaurée par la prédation se distingue foncièrement de la confrontation ou de l'affrontement par la reconnaissance, d'emblée, par les deux parties, d'une asymétrie dans le rapport de force. Or, par quels mécanismes la relation de prédation parvient-elle à transformer des *sujets* en *proies*, c'est-à-dire à détruire à ce point toute possibilité de lutte qu'un des deux adversaires « n'a d'autre choix que prendre la fuite » ? (Chamayou, op. cit.)

Tout d'abord, quand des personnes exilées se présentent à la frontière franco-italienne avec l'intention de la traverser, elles ont déjà derrière elles une expérience construite au long du parcours migratoire, de la demande d'asile en Italie et des centres d'accueil, que les conditions de vie (dans la marginalité, l'exclusion, la précarité, la violence sociale et administrative) les ont conduites à fuir.

### A – Fuir jusqu'à se mettre soi-même en danger

[106] Témoignages d'habitant-es de Briançon recueillis en mars 2018

« L'expérience de la traque instaure pour [la proie] un rapport au monde structuré par une inquiétude radicale. Chaque perception, y compris celle de son propre corps, devient le pressentiment d'un danger. Vivre aux aguets, c'est cela qui caractérise l'animal (... » (Chamayou, 2010, p. 87). L'animalisation des comportements imposée par la chasse est décrite par différentes personnes qui ont traversé la frontière haute-alpine :

> « Et même déjà par la brousse, les gens ne veulent pas parler, même dans la brousse ils ne veulent pas parler, même quand une branche tombe, quelqu'un se cache, je dis même quand une branche d'arbre tombe, quelqu'un se cache, quand une branche casse, il se cache. Il pense qu'il y a des gens qui sont en train de venir. Même le bruit du vent, quand le vent est trop fort, il faut qu'il se cache, qu'il attende d'abord le vent passer, parce qu'il dit qu'en s'avançant, s'il y a quelqu'un qui arrive, il va pas entendre la personne venir, avec tout le bruit des arbres, là. Tu demandes en quoi cette personne essaye de passer devant la police ? C'est impossible. »
>
> Discussion avec D., 26/05/2019

L'inquiétude et l'anxiété vécues au moment de la traque s'appuient également sur des anticipations par les personnes elles-mêmes. A l'époque où le « Refuge Autogéré Chez Jésus » à Clavière se proposait justement d'être un lieu de pause, un sas de repos, d'information et d'auto-organisation hors du regard de la police pour les personnes traversant la frontière, un des effets que je constatais en y vivant au quotidien était que « la frontière » était précisément caractérisée par cet état psychologique, sous emprise d'un sentiment d'urgence absolue, qui agissait comme une force auto-destructrice poussant certaines personnes à refuser d'effectuer des gestes pourtant décisifs pour assurer leur propre sécurité (prendre des informations, prendre le temps d'identifier la topographie de la montagne, se concerter avec d'autres personnes, se nourrir, se reposer, se soigner). Ce comportement caractérise des « consciences traquées » avant même leur traversée de la frontière, et s'explique par le fait que ces personnes sont souvent dans une situation de « fuite en avant ».

Il faut noter que, si la présence policière est indispensable pour signifier aux indésirables qu'iels n'ont pas accès à l'espace, quelque chose se joue en même temps du côté des personnes ciblées par les contrôle qui, du fait de l'expérience accumulée durant son parcours migratoire et dans leur pays d'origine, anticipent leur arrestation ou surestiment le degré de violence auquel l'arrestation les exposerait.

> « Le jour où j'ai traversé, j'ai même traité un de nos amis de psychopates (...) il voit le danger partout. Nous avons même fait dix heures de marche parce que quand on est partis, on est allés aux fins fonds de la forêt, parce que quand tu passais, il te dit que : « Non, la dernière fois il

y avait la police, tu peux pas aller par ici, tu peux pas aller par ici », donc tous les chemins où tu lui montrais, il te disait qu'il avait trouvé la police, même aller ça, il nous disait de prendre le chemin, qu'on prenne la route, arrivés à l'endroit où la route montait, il nous dit de prendre le chemin, de continuer à monter, tu vois, pour aller où ici ! On le regarde *(il rit)*, on voit le goudron, « Tu nous demande toujours de monter ! Pour aller où ? » (...) Seulement pour contourner de Clavière et arriver jusqu'à Montgenèvre, on a tapé quatre heures. Parce que le gars nous a fait monter, on est allés entre la forêt, on a descendu, on a même pas encore traversé la barrière de police. »

Discussion avec D., 26/05/2019

Comprendre cela force à se questionner sur l'usage symbolique de certains éléments de la « mise en scène » de la frontière : la plupart des personnes qui traversent la frontière ignorent qu'en France il est strictement interdit de la part de la police aux frontières de tirer sur des étranger·es en situation irrégulière et que la menace n'est qu'un jeu théâtral ; ou même que les soldats armés à la frontière ne sont que de simple figurants. La force de l'impact psychologique de ce dispositif, qui joue sur la croyance que la répression aux frontières de la France est bien plus forte qu'elle ne l'est actuellement, pousse certaines personnes à accroître la prise de risque lors de leur marche en s'éloignant toujours plus haut dans la montagne, jusqu'à se mettre en danger.

## B – Sortir de la relation de prédation ?

Tous les jours, plusieurs personnes parviennent à franchir la zone de contrôles entre l'Italie et la France ; passer la frontière *en fuyant* est un succès quotidien pour les groupes qui le tentent. En revanche, le faire *en refusant* le rapport imposé par la traque policière est beaucoup plus rare – ce qui nous pousse à nous demander : quelles possibilités existe-t-il pour sortir du rapport de prédation imposé par la frontière ?

La fonction de la chasse en tant que stratégie de pouvoir est de maintenir dans des catégories qui stabilisent un rapport de domination, des êtres humains, des sujets, qui spontanément résistent à cette catégorisation artificielle. (Chamayou, op. cit.) Résister à la catégorisation et, ainsi, en subvertir la hiérarchie, est une des stratégies régulièrement mises en place par les dominé·es pour sortir de la relation de domination.

### a) Revendiquer sa légitimité

Parmi les personnes que j'ai rencontrées à Oulx et à Clavière, régulièrement, j'ai croisé des personnes africaines arrêtées dans le TGV Milan/Paris ou dans les lignes Flixbus à Modane qui possèdent un titre de séjour italien dont elles ignoraient qu'il ne leur permettait pas de voyager

librement dans l'espace Schengen. Un autre cas fréquent est celui de personnes qui habitent et résident en France et sont en possession d'un récépissé qui, de même, ne leur permet pas de quitter le territoire : elles se rendent en Italie, la plupart du temps pour compléter des démarches administratives, ne sont pas arrêtées à la frontière dans le sens France-Italie, mais le sont au retour. Pour ces personnes, être arrêtées et reconduites du côté italien est source de stupéfaction. Contrairement à d'autres, elles n'ont pas intériorisé à l'avance l'idée qu'elles allaient devoir se cacher pour traverser la frontière et cette perspective leur paraît absurde : en d'autres termes, elles refusent l'assignation au territoire imposée par le système de places de la frontière ; et considèrent qu'elles ont le droit à la libre circulation tout comme les citoyen·nes européen·nes. Ces personnes sont souvent les premières à vouloir tenter de prendre les transports publics malgré leur précédente reconduite, quitte à se confronter à la PAF, auprès de laquelle elles espèrent faire valoir leur droit à circuler, ou bien négocier et obtenir gain de cause.

D'autres personnes ont commencé par traverser la frontière en se cachant, mais, une fois arrêtées, tentent de faire valoir leur légitimité à circuler auprès des agents de la PAF et, ou bien entament un processus de négociation (qui prend souvent la forme d'une supplication à ne pas être reconduit·e en Italie), ou bien entrent dans une posture de confrontation avec les gardes-frontière.

Comme le suggère le témoignage en Annexe 56, les personnes qui refusent d'obéir aux forces de l'ordre et les remettent en cause en tentant de faire valoir leurs droits, que ce soit par la supplication ou la confrontation, sont les plus exposées aux violences policières. En effet, les cas qui ont été signalés avaient presque toujours été précédés d'un acte de résistance de la part de la personne arrêtée (refus de donner ses empreintes, refus de monter dans la voiture qui la reconduit à Clavière...).

Enfin, une autre manière de revendiquer sa légitimité de traverser librement la zone-frontière peut être de participer à une manifestation. Lors de marches organisées entre l'Italie et la France par des militant·es pour dénoncer le régime de violence des frontières, des personnes en situation irrégulière ont choisi de rejoindre un cortège traversant la frontière, malgré les risques d'une arrestation ; cela leur a permis de se rendre en France en marchant sur la route et en plein jour, et d'affirmer ainsi leur droit à l'espace en refusant de se cacher dans la montagne. Ces marches ont des objectifs de dénonciation politique, mais elles sont également l'occasion de vivre une solidarité entre les participant-es de différentes nationalités, dont certaines ont le droit de transiter librement et d'autres non, et de contester ainsi dans la pratique la division de la population produite par le travail de la frontière.

> « Ça faisait 3 jours qu'A. essayait de passer par la montagne, en se faisant toujours arrêter et renvoyer. Il m'a raconté qu'il s'est défendu devant la PAF, en leur disant « qu'il était déçu par leur pays de liberté, d'égalité et de fraternité ». Hier soir, j'ai appris qu'il était retourné au poste-

frontière accompagner les deux mamans se présenter à la PAF en insistant pour qu'elles soient prises en charge à l'hôpital [avec leurs enfants]... Et aujourd'hui [finalement], il a voulu rejoindre la marche parce que ça avait du sens pour lui de manifester. Il me demande le nom du village où on a [campé] hier (…) « *Parce que je vais raconter cette histoire à mes enfants qui sont restés au pays, alors il faut que je me souvienne de tous les détails... Ils vont être fiers, et soulagés, de savoir que Papa s'est sorti de la situation difficile, et qu'il est entouré de toutes ces personnes !...* »

Extrait du carnet de terrain, 10/06/2018

### b) Le passing

Le *passing* est défini par C. Guénebeaud (2017) comme le « franchissement d'une frontière » sociale, qui fait référence à l'origine à l'expérience de personnes « métisses » passant pour « blanches » dans la période de l'Amérique ségrégationniste. Cette notion a été beaucoup reprise par les théories féministes et *queer* pour caractériser les marges stratégiques à partir desquelles les individus peuvent jouer avec les normes de genre pour les subvertir.

E. Anderson (2014) relève qu'aux États-Unis, les personnes noires se trouvent dans la nécessité de devoir effectuer une sorte de performance pour négocier la légitimité de leur présence les espaces qu'elles perçoivent comme "blancs" (« white spaces ») car toute une série de mécanismes sociaux leur signalent qu'elles n'y ont pas leur place : certain·es Noir·e-américain·es appellent avec dérision cette performance une « danse », qui peut être liée à la manière de s'habiller, de parler comme une personne éduquée, etc. Cette négociation permet à la personne Noire de « passer l'inspection ». De la même manière, le *passing* est une des manières dont les personnes qui ont repéré les critères d'identification à partir desquels leur altérité a été construite, s'en saisissent pour tromper leurs prédateurs.

A la frontière des Hautes-Alpes, précisément parce que les contrôles ne sont pas systématiques et que les populations légitimes sont peu confrontées à la présence et aux interactions avec les agents du contrôle, la stratégie du *passing* comme moyen de traverser la frontière sans être exposé·e à la violence paraît particulièrement indiquée. Plutôt que de subir la catégorisation « touriste »/« migrant » pourquoi ne pas *se faire passer pour touriste* et éviter la souffrance réservée aux cibles des contrôles migratoires ?

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il faut avoir conscience des critères à partir desquels le regard policier sélectionne les corps « à chasser » (contre les corps « à protéger »). : le port d'un gros sac à dos, le déplacement en groupe de personnes de couleur, le port de vêtements non-adaptés aux activités sportives de haute-montagne (jeans, vestes de ville, petites baskets), ainsi que des horaires et espaces spécifiques dans la zone-frontière, et enfin l'attitude et la manière de se mouvoir,

Afin de subvertir les catégories policières, il faut donc « jouer » (au sens d'*acting*) le

stéréotype inverse : celui « du touriste » (voir Annexe 57). Le ou la touriste se déplace en pleine journée, en plein centre-ville de Montgenèvre, iel prend le bus plutôt que de marcher sur la route, iel va boire un verre “en terrasse”. En été, iel porte des chaussures de randonnée et des vêtements de marques sportives, un couvre-chef, et de l’eau ; en hiver, iel est vêtu·e d’une combinaison de ski, d’après-ski, et souvent de skis ou d’un snow-board. Iel circule en petit groupe de personnes qui peuvent être une bande d’ami·es ou sa famille. Mes séances d’observation à Montgenèvre (février-avril 2019) m’ont appris que si une personne répond à ces critères, elle n’est pas arrêtée, ni même surveillée par la police, quand bien même sa couleur de peau est foncée : le critère de classe est prioritaire par rapport à celui du faciès racisé.

Pourtant, de fait, il est bien plus facile pour des personnes migrantes « Blanches » (c’est-à-dire, moins « Noires ») de faire usage du *passing* avec succès. Des personnes kurdes, arabes, kabyles, afghanes, kosovardes, que j’ai connues, se sont risquées à jouent le rôle de “touriste blanc·hes”, et elles n’ont pas été contrôlées, même en marchant sur le front de neige ou dans le village, ou en faisant du stop sur la route. Ces observations confirment la prédominance de la discrimination raciale dans le passage de la frontière : si les migrant·es « Blanc·hes » peuvent s’en sortir par la même voie que les touristes et les habitant·es, cela signifie logiquement que les traques policières sont exclusivement réservées aux Noir·es.

Déjouer les catégories raciales et de classe est possible quand on a les outils pour les comprendre, les anticiper, ainsi que la possibilité matérielle de se travestir. De fait, la majorité des personnes de ma connaissance qui ont eu recours à cette stratégie avaient déjà fait de nombreuses tentatives de passage qui s’étaient soldées par des échecs : épuisées de la violence répétée des traques, elles décidaient de tenter leur chance autrement.

Notamment, j’ai connu différentes personnes qui avaient résidé dans le Briançonnais depuis plusieurs mois et qui avaient développé une certaine connaissance (géographique et sociale) de la région. A partir de l’automne 2018, ces personnes ont commencé à être renvoyées de force en Italie dans le cadre de la procédure Dublin. En général, leur deuxième passage de la frontière était totalement différent du premier : d’abord, elles refusaient de se soumettre une nouvelle fois au rapport de traque ; par ailleurs, leur expérience de la société française et locale, les histoires accumulées d’autres passages, les faisaient estimer que la meilleure manière de passer est d’adopter l’attitude de n’importe quel·le citoyen·ne locale Le *passing* a ici, d’une certaine manière, valeur de revendication d’égalité de statut avec tou·te·s les citoyen·nes locales. Leur second passage, en voiture, en bus, par les pistes de ski, avec des ami·es français·es Blanc·hes, avec un certain accoutrement ou non, prenait à peine quelques minutes.

# Chapitre 6. La frontière comme mise en œuvre d'un « présent colonial »

Si l'interpellation est un « rappel à l'ordre », que les « forces de l'ordre » sont chargées de maintenir, quel est donc cet ordre que confortent les catégories créées par la frontière ? En m'appuyant sur les travaux d'A. Mbembe (2006) et de F. Fanon (1962), qui analysent depuis le paradigme de la métropole et de la colonie la manière dont le racisme opère à travers la matérialité de l'espace, je vais montrer qu'il peut être analysé sous le prisme d'un « ordre colonial ». *Colonial* ne se réfère pas à la colonisation comme système politique ou période historique mais au *colonialisme* comme structurant dans les représentations du monde et les rapports entre les territoires et les groupes sociaux ; D. Gregory met ainsi en garde contre l'apparente « banalité » que peut revêtir le présent colonial (2006, p. 50).

## I - La compartimentation de l'espace

Comment penser au sein d'un même territoire la production de deux espaces antagonistes, l'un voué au loisir et au divertissement, l'autre mortifère ? La différenciation, sur une base sociale et raciale, du rapport à un même espace qui est celui de la zone-frontière, évoque ce que F. Fanon (1962) a appelé la *compartimentation du monde*, caractéristique du monde colonial : « Le monde colonisé est un monde coupé en deux. La ligne de partage, la frontière en est indiquée par les casernes et les postes de police. » (op. cit., p. 47) La frontière produit cet effet de *distinguer radicalement* l'espace tel qu'il est vécu par différentes catégories de population, fabriquant, littéralement, deux expériences et donc deux espaces distincts. Les stratégies policières d'invisibilisation, le processus de sécurisation néolibérale de l'espace sont quant à eux des outils qui favorisent le travail de la frontière comme production de compartimentation du monde : en ce sens, elles sont des outils néocoloniaux.

E. Saïd (1977) développe le concept de « géographies imaginaires » où les discours sur l'espace et les pratiques de l'espace « sont de l'imagination à qui on donne de la substance. Leur pouvoir est performatif ». Parmi elles, les « géographies en contrepoint » émergent quand des processus sociaux et culturels ont construit spatialement une altérité en définissant « un espace familier qui est « le nôtre » et un espace inconnu au-delà « du nôtre » qui est « le leur ». ». Ainsi, le

partage *de facto* de l'espace de la zone frontalière haute-alpine espace entre les individus qui fréquentent ce lieu en vue de consommation touristique, ceux qui la fréquentent comme habitant·es, et ceux qui la traversent accidentellement dans un parcours d'exil, est en réalité un partage au sens d'une *partition* de l'espace. Les dispositifs orientent les corps et le regard de sorte qu'il n'y ait jamais de coïncidence entre deux expériences d'un même espace : que les touristes ne voient pas, n'expérimentent pas la frontière, ne sachent même pas qu'elle existe.

La ville et la station touristique de Montgenèvre, à destination des classes moyennes/aisées, s'apparentent à ce qu'E. Anderson caractérise comme un « espace Blanc » (« white space », 2014), où la présence des Noir·es (d'emblée associé·es à l'imaginaire de la pauvreté et de la violence), est perçue comme étrange et inadaptée. Montgenèvre peut également être reconnue dans la définition donnée par F. Fanon (1962, p. 47) de la « ville du colon » : « La ville du colon est une ville en dur (…) C'est une ville illuminée, asphaltée, où les poubelles regorgent toujours de restes inconnus, jamais vus, même pas rêvés. (...) les rues de leur ville sont nettes, lisses, sans trous, sans cailloux. La ville du colon est une ville repue, paresseuse, son ventre est plein de bonnes choses à l'état permanent. La ville du colon est une ville de blancs, d'étrangers. »

Par opposition, la « ville du colonisé » est « une ville accroupie, une ville à genoux, une ville vautrée. C'est une ville de nègres (...) » (p. 47) La fonction des chasses policières des migrant·es « pauvres » est précisément de les empêcher de s'établir dans cet espace, car la zone touristique doit rester absolument du côté « positif » de la compartimentation du monde : la traque place ces personnes, littéralement, « à genoux », pour échapper aux contrôles. En effet, « la zone habitée par les colonisé·es n'est pas complémentaire de la zone habitée par les colons. (…) Il n'y a pas de conciliation possible, l'un des termes est de trop ». La fonction de la chasse-expulsion entendue comme « chasse aux pauvres » a donc toute sa place au sein d'une géographie du présent colonial.

Selon F. Fanon, (op. cit) le rapport à la police est le point de rupture où se fragmente l'expérience du monde des colons et l'expérience du monde des colonisé-es. « Le gendarme et le soldat, par leur présence immédiate, leurs interventions directes et fréquentes, maintiennent le contact avec le colonisé et lui conseillent, à coups de crosse ou de napalm, de ne pas bouger (…). ». Quand les forces de l'ordre sont face à des personnes qui se trouvent du « mauvais » côté de la compartimentation du monde, alors, elles « n'allègent pas l'oppression, ne voilent pas la domination », mais au contraire, elles « les expose[nt], les manifeste[nt] (…) » (Fanon, 1962, p. 47)

Cela soulève la question, d'une distribution inégalitaire de la violence, qui, à l'échelle du monde, est exercée massivement dans tous les espaces réservés aux populations construites comme autres par les géographies imaginaires du présent colonial. Le décalage radical entre les pratiques policières à la frontière Haute-alpine le jour ou la nuit peut ainsi être compris comme une double tentative de dissimuler l'usage politique de la violence aux populations « légitimes », et de la

déployer de manière très évidente contre les populations indésirables – le même mécanisme qui produit l'occultation de la violence déployée dans « les colonies » du regard « de la métropole » (D. Gregory, 2004 ; J. Butler, 2002).

Une grande partie des personnes qui subissent depuis toujours un régime de violence normalisé voit apparaître avec évidence le décalage entre leur rapport au monde et celui des personnes qui ne voient ou ne connaissent pas cette violence :

> « Déjà même [si, toi, tu lui dis] : « Si tu vois la police devant, ne fuis pas. Attends, c'est mieux qu'il t'arrête, qu'il te ramène à la frontière, tu vas tester un autre jour. » Mais quand les gens voient la police, ils fuient. Pourquoi il fuit ? Parce que quand tu lui dis qu'il va t'arrêter, te ramener, lui dans sa tête, quelqu'un ne va pas seulement l'arrêter, le ramener. Non. Malgré que tu lui dis ça, il se dit que non, « c'est les Blancs, c'est un Blanc, il dit ça parce que c'est comme ça quand c'est son tour, mais moi je suis Noir, ce ne sera pas la même chose ». Tu comprends un peu ? Et quand il fuie ça, il tombe dans l'eau, comme quand la fille est tombée là, elle meurt. Parce que, elle s'est dit que malgré tout ce que tu as expliqué, toi, tu es Blanc, la police là, elle te voit, tu vas pas avoir le même traitement, non, tu n'auras pas le même traitement que nous, c'est pour cette raison qu'ils se mettent à fuir.
>
> (…) Même si tu prends la voiture, tu les mets dedans, tu leur dis, allez, passez, lui, ça va toujours aller dans sa tête. Et tu vas avoir peut-être qu'un ou deux courageux qui vont essayer de tenter leur chance, mais les autres ils vont te dire que, non, ils préfèrent attendre le soir, par la brousse. »
>
> Discussion avec D., 26/05/2019

D. souligne deux choses : à la fois, la conscience que la police traite de manière absolument différente « les Blanc·hes » et « les Noir·es » pousse à ne pas faire confiance aux conseils donné·es par un·e Blanc·he dans la mesure où on suppose que les expériences sont incomparables ; et d'autre part, l'intériorisation de l'idée que le seul rapport que « les Noirs » illégalisé·es peuvent envisager avec la police, dans le contexte de la frontière, c'est la fuite.

# II - Gouverner par l'inquiétude, inculquer la domination

> « Je cherche effectivement à mettre les étrangers en situation irrégulière dans un climat d'insécurité. Ils doivent savoir qu'on peut les contrôler à tout moment. Ils doivent le craindre. »
>
> Lieutenant-colonel de gendarmerie, cité par M. Guillemot « Cette insécurité est nécessaire », Kashkhazi, n°44 juin 2006, in Chamayou, 2010, p. 204

## 1) La peur et l'ordre de la frontière

J'ai posé à D. ces deux questions : comment expliquer l'absence de révolte auto-organisée par les personnes en situation de migration à la frontière Haute-Alpine (contrairement aux marches qui ont eu lieu en 2015 et 2016 à la frontière de Menton-Vintimille) ? Comment expliquer que la plupart des personnes privilégient systématiquement les stratégies de passage qui impliquent de fuir la police ? En effet, du côté italien, la plupart des personnes que j'ai rencontrées arrivaient à la frontière avec l'idée déjà en tête qu'elles allaient devoir se cacher et passer, de nuit, « par la brousse ».

L'intériorisation de longue date de la différence raciale dans le rapport à la police conduit, dans le contexte du passage de la frontière, à sa relative normalisation par une partie des personnes qui le subissent.

> « Le problème pour moi, le problème essentiel, c'est la peur. (…) Au niveau du Maroc (…) comme il y a pas assez de possibilités d'y entrer, ils se mobilisent, et comme ils sont un peu en surnombre, ils partent maintenant forcer la barrière (…) mais dans la mobilisation il y a aussi la peur, il y a certains qui se cachent au milieu d'autres comme ça, ils ne veulent pas s'exposer comme ça, parce qu'ils ont peur.
>
> Il y a peu de personnes qui passent par Briançon et il y a aussi ce moyen d'accès [...]tu vois, il y a beaucoup qui ont ces idées [mais] les gens ont tellement peur de ce qu'ils peuvent dire, de ce qui peut se passer que jamais je vais avoir les papiers, en faisant çi ou ça, je peux être retourné dans mon pays, que ci ou ça, – donc, c'est à cause de toutes ces choses que les gens ont souvent peur (…) d'essayer de faire des choses qui [défendent] les idées pour leurs propres intérêts. »
>
> Discussion avec D., 26/05/2019.

La peur est à la fois déjà présente par anticipation au passage de frontière (liée à toutes les expériences vécues précédemment) ; mais le passage est également l'un des moments où cette peur est reproduite, réactualisée et intériorisée par les personnes étrangères irrégularisées jusqu'à devenir une condition de vie générale sur le territoire du pays nouvellement rejoint.

## 2) Transformer des sujets en proies

Ainsi, la chasse-invisibilisation, la chasse-exclusion, la chasse-arrestation, ne sont-elles pas des stratégies policières employées pragmatiquement ou accidentellement, spécifiquement à la frontière franco-italienne haute-alpine, dans le but d'arrêter des personnes qui l'auraient franchi

irrégulièrement ; la traque est en réalité une technique de pouvoir déployée sur l'ensemble du territoire européen contre les populations qui se trouvent « du mauvais côté » des « architectures de l'inimitié » qui caractérisent la pensée coloniale (Gregory, 2004).

En tous points du territoire, les mêmes stratégies qu'à la frontière sont déployées - les chasses aux étranger·es illégalisé·es sont un ensemble de pratiques qui incorporent les rondes, les battues, dans les quartiers « suspects » ; les boucles de périmètre pour y interpeller les individus qui sont enfermés ; le contrôle d'identité comme technique de filtrage (qui suppose de baliser le quartier où vivent les individus concernés et s'installer sur un point de passage) ; la biométrie (pour marquer le corps lui-même et être capable de le tracer partout en Europe) ; la course-poursuite en cas de fuite ; l'affût (qui consiste à se poser à un endroit propice et attendre, par exemple lors de distributions de repas ou aux abords des écoles) ; les rafles (lors de descentes policières dans des « lieux suspects », qui finissent en arrestations collectives) ; les arrestations à domicile ; et les pièges (par exemple lors d'un rendez-vous en préfecture qui aboutit à une arrestation) (Chamayou, 2010).

Chez les étranger-es illégalisées en Europe, la fuite de conditions matérielles insupportables et de toutes les impasses liées à la condition de « sans-papiers » prend souvent la forme d'une poursuite du parcours migratoire, vers un autre pays où l'on espère que la situation sera meilleure – partant du principe qu'elle ne peut pas être pire. Un parallèle peut être dressé avec le portrait que Chamayou (op. cit., p. 93) dresse de la condition des esclaves dans les plantations qui n'avaient d'autre possibilité devant ell·eux qu'« une non-vie, une vie de mort-vivant (…) Or bien avant le combat frontal, une autre option plus immédiate, s'offrait aux esclaves : l'évasion. La liberté, impossible ici, prenait l'aspect d'un ailleurs. La libération se pensait comme un rapport à l'espace plutôt qu'au temps, à la géographie plutôt qu'à l'histoire. » Les personnes étrangères en quête une vie meilleure en Europe en arrivent ainsi à la répétition cyclique de chasses à l'homme ; les parcours migratoires ne sont qu'une série de fuites en avant fabriquées par les politiques migratoires, d'un territoire de chasse à un autre.

Dès leur arrivée en France, après avoir traversé la frontière haute-alpine, les personnes qui résident à Briançon un certain temps sont confrontées à cet état d'inquiétude permanente, puisque les rondes de police rappellent en permanence aux habitant·es irrégularisé·es la possibilité de leur arrestation/expulsion.

> « Le fait que tu vis à Briançon, les gens ont peur à longueur de journée de la police, et tout, alors que Briançon je me dis que c'est déjà assez loin de la frontière, tu es encore à Briançon, tu as peur de la police, tu peux pas sortir, tu veux pas aller t'acheter une cigarette, tout ça ; et la police qui empêche les gens d'aller faire leur demande d'asile et tout. »
>
> Discussion avec D., 26/05/2019

Après avoir quitté Briançon, les personnes qui continuent leur route sont confrontées au fait que la situation peut être la même dans n'importe quelle ville. Il est significatif que D., quand nous avons commencé cette discussion sur les imbrications entre le racisme et la frontière,, ait convoqué comme premier exemple une scène qui avait eu lieu, non pas à Montgenèvre, mais à Marseille :

> « [A la frontière] quand tu vois déjà les hommes en tenue, il faut que tu… C'est un peu pour ça que je te parlais aussi des sans-papiers en fait. Mon ami, qui n'a pas encore fait la demande d'asile, on est sortis pour aller se balader à la plage, il voit la voiture de la police garée quelque part, lui il commence à s'éloigner. Parce qu'il a peur qu'en passant devant la voiture de police, on va l'interpeller. Il a pas de papiers, qu'est-ce qu'il fait, il commence à s'éloigner. »
>
> Discussion avec D., 26/05/2019

Par la suite, la grande majorité des personnes qui franchissent la frontière des Hautes-Alpes commencent une procédure d'asile peu de temps après leur arrivée en France. Elles sont alors placées en procédure Dublin, ce qui, dans le cadre des évolutions législatives qui ont eu lieu en 2018-2019, voue un nombre de plus en plus grand de personnes à être soumises à des dispositifs de surveillance tels que le pointage, l'assignation à résidence, les pièges en préfecture (arrestation/renvoi en Italie lors d'un rendez-vous « de routine »). Le parcours de ces personnes, de plus en plus nombreuses au cours de l'année 2019 à retraverser la frontière des Hautes-Alpes suite à une première expulsion, est emblématique de la manière dont les pointages, les assignations, les enfermements, les déportations, font partie d'un dispositif global mis en place par les politiques migratoires européennes pour fabriquer une condition d'illégitimité pour les personnes étrangères qui seront confrontées, tour à tour, à l'ensemble de ces dispositifs. (Annexe 58). Tout cela participe à « faire des êtres aux aguets, sur fond de vie déportable et d'existence traquée » (Chamayou, op. cit., p. 204)

Figure 10 – Dublin, la frontière sans fin

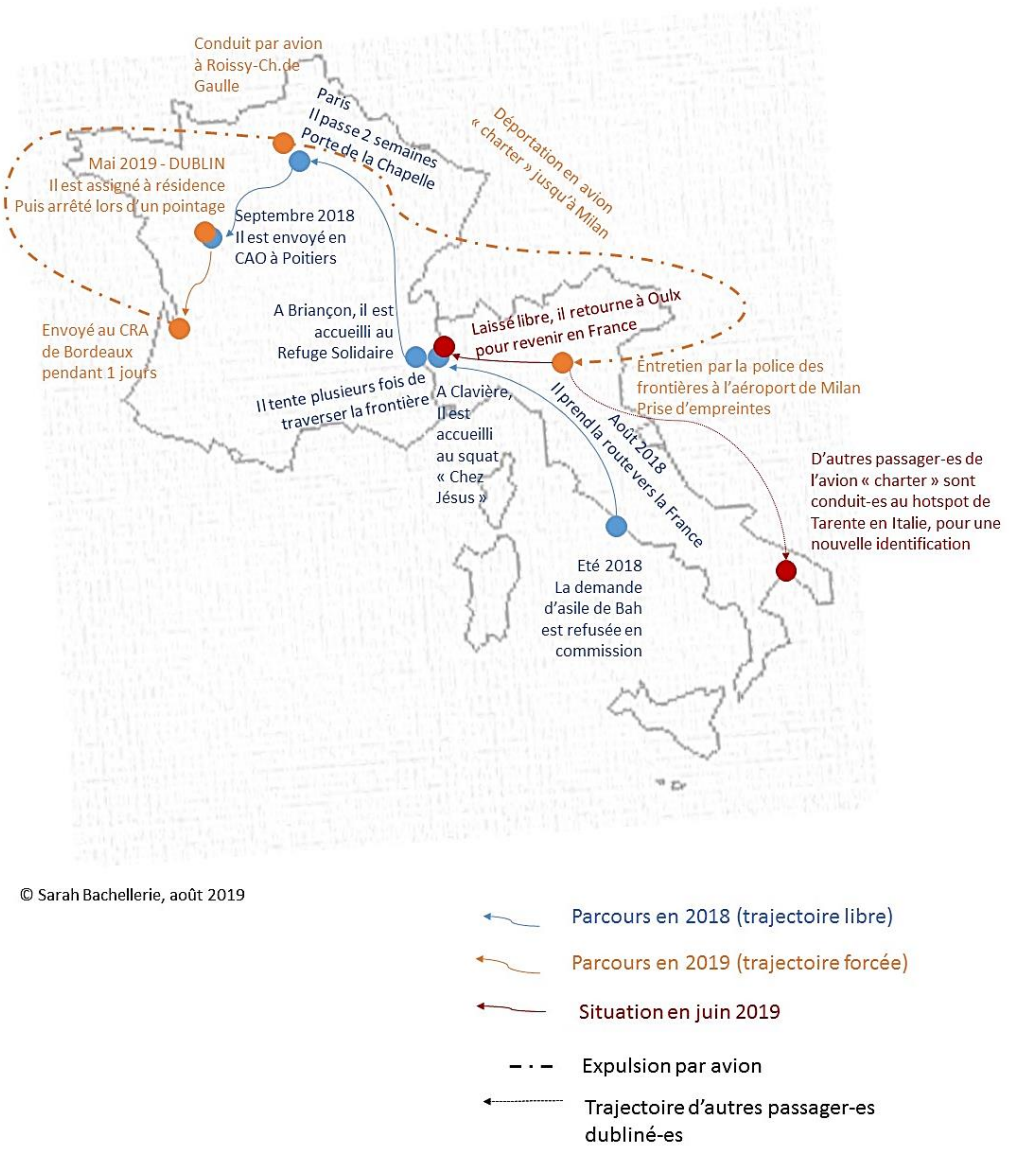


## 3) De la « chasse-expulsion » à la « prédation capitaliste »

Dans le paradigme des chasses aux humains de Chamayou, les dispositifs étatiques sont au service des intérêts des « maîtres », c'est-à-dire d'une classe dominante qui cherche à maintenir une

partie de la population dans une condition de vulnérabilité structurelle. Or, « l'insécurisation juridique et policière organisée en vue de l'expulsion » « aboutit aussi à produire une main-d'œuvre d'autant plus aisément économiquement exploitable qu'elle se trouve davantage vulnérabilisée par l'État ».

Ainsi, « aux chasses d'expulsion, chasses policières et étatiques, s'articulent des mécanismes prédateurs d'acquisition-exploitation de force de travail informelle. Chasse policière et prédation de marché communiquent. » (2010, p. 203) On retrouve ici la double fonction primitive de la chasse, *chasse-exclusion* et *chasse-acquisition*. La condition d'insécurité dans laquelle sont placés les individus exclus des espaces légitimes et capturés par cet ordre est un moyen de garantir leur silence et leur soumission aux formes les plus violentes de salariat.

Or, cette chasse-capture des travailleur·euses étranger·es n'est pas à penser de manière déconnectée de l'acquisition impérialiste qui a provoqué le départ initial de leur pays d'origine. L'économie capitaliste mondialisée est à l'origine de ces *chasses-acquisition* des ressources et de la force de travail sur l'ensemble de la planète. La mise en départ, sur les routes migratoires, par l'impossibilité de s'en sortir dans son propre pays, peut être considérée comme la première étape de la *chasse-capture* des travailleur-euses migrant-es.

# Conclusion de la troisième partie

Finalement, ce qui se joue dans la zone-frontière pour les personnes étrangères irrégularisées à l'entrée sur le territoire n'est en ce sens qu'un rappel par anticipation de ce que sera leur condition sur l'ensemble du territoire français. Une manière d'avertir en marquant, dans les corps, la place à laquelle le pouvoir souhaite les assigner : celles de proies qui devront constamment vivre dans l'inquiétude, fuir, se cacher, éviter les espaces de la population légitime, et accepter la possibilité perpétuelle de l'enfermement et de la déportation.

Étendre notre réflexion à l'ensemble du parcours migratoire des étranger·es illégalisé·es nous invite à problématiser d'une manière nouvelle les politiques d'externalisation des frontières européennes. En effet, si la fermeture d'une frontière est un signal adressé aux personnes migrantes, délocaliser les pratiques de violence plus en amont du parcours migratoire à l'encontre des mêmes personnes qui vont peut-être à terme parvenir en Europe, consiste en une stratégie d'habituation à la violence par la répétition de la confrontation à une série de violences aux frontières – dont la frontière franco-italienne ne serait que le bout de file, et selon la distribution géographique inégale de la violence à travers le monde, la moins « douloureuse » en comparaison avec les expériences accumulées dans le Sahara, en Libye, et en Méditerranée.

# CONCLUSION

En tant que station touristique, le terrain de la zone frontalière des Hautes-Alpes met en scène un enjeu majeur de la dynamique contemporaine de « mondialisation » : la mobilité internationale de certaines classes d'individus, consommateur·ices mondialisé·es, est assise sur des dispositifs qui entravent la liberté de circulation du reste de la population, parfois avec violence. La frontière franco-italienne des Hautes-Alpes (une frontière intérieure de l'espace Schengen doublée d'une station touristique) est un terrain particulièrement indiqué pour étudier la frontière entendue comme processus de sélection et de définition de celles et ceux qui n'ont pas le droit de circuler.

En effet, d'une part, des dispositifs urbains et sociaux propres à la station de contribuent à fluidifier la circulation et faciliter l'accès aux infrastructures pour une population de touristes-client·es, tout en excluant les personnes en situation irrégulière, les rendant d'autant plus vulnérables aux arrestations policières. D'autre part, les contrôles migratoires prennent la forme de chasses policières : une stratégie peu coûteuse et discrète, qui a pour effets d'éloigner et de rendre invisibles les personnes qui en sont la cible – ce qui permet de ne pas entraver les flux de circulation des capitaux et de la population légitime. Les méthodes de ciblage policier révèlent que les différents processus de catégorisation des êtres humains selon la nationalité, la classe sociale, et la race, s'entraînent mutuellement pour définir des populations indésirables « à chasser ». Ma réflexion mobilisait différentes échelles temporelles et géographiques pour appréhender comment ces catégories sont construites, et normalisées par les acteurs du contrôle, les témoins, voire les personnes traquées elles-mêmes, de sorte à valider localement un ordre social qui réactualise des géographies « coloniales » (D. Gregory, 2004).

Ainsi les dynamiques néolibérales qui dominent la gestion des territoires touristiques participent-elles à confirmer, voire renforcer le tri des populations opéré par les frontières étatiques.

Mais on peut également l'envisager sous l'angle inverse, en considérant que les frontières nationales ne sont désormais plus qu'un des multiples instruments par lesquels l'économie capitaliste mondialisée sélectionne, oriente et définis des flux de populations qu'elle appréhende sous le mode de la gestion.

D'un côté, le travail policier et les processus néolibéraux à Montgenèvre produisent localement une « compartimentation du monde » (Fanon, 1962) ; de l'autre, le travail de frontière observé dans les Hautes-Alpes révèle une des fonctions principales des frontières contemporaines : protéger les enclosures séparant les espaces des élites mondialisées et celui de tou·te·s les « assigné·es à résidence » ; et interdire à ces dernier·es l'accès aux zones où s'accumulent les richesses. Les indésirables à l'échelle globale se retrouvent ainsi « du mauvais côté des enclosures modernes. (…)

contraint·es de payer au prix fort, le coût culturel, psychologique, et politique de ce nouvel isolement (…) ». « Le territoire (…) devient le champ de bataille d'une guerre de l'espace permanente » (Bauman, 1997, p. 37), une guerre des riches contre les pauvres, menée à l'échelle locale, mais qui reste en tous points liée à la répartition des ressources, des capitaux, et à l'organisation du travail à l'échelle globale.

En effet, la fragmentation de l'espace dans la zone que nous étudions est une toute petite partie de la fragmentation qui existe à l'échelle du monde ; or celle-ci ne *cause* pas, mais *révèle*, un rapport de domination enraciné dans l'histoire. Pour F. Fanon (1962, p. 48), il y a dichotomie de l'espace *parce qu'*il y a un processus colonial : « Aux colonies, l'infrastructure économique est également une superstructure. La cause est conséquence : on est riche parce que blanc, on est blanc parce que riche. » Ainsi, c'est en tant qu'européen·nes, en tant que touristes mondialisé·es, en tant que Blanc·hes et en tant qu'issu·es des anciennes métropoles coloniales, qu'une partie de la population bénéficie de la possibilité de profiter légalement de l'espace touristique de la montagne à Montgenèvre. C'est en tant qu'étranger·es issu·es de pays « en développement », en tant que Noir·es, et en tant qu'issu·es des anciennes colonies, que les personnes qui traversent cette frontière aujourd'hui sont soumises à une violence normalisée. Les pratiques de contrôle migratoire à la frontière Haute-alpine, en réactualisant et renforçant ces catégories, participent activement au processus de compartimentation du monde contemporain, et ainsi à « maintenir l'ordre » colonial.

Concrètement, à la frontière des Hautes-Alpes, la grande majorité des personnes qui traversent la frontière clandestinement provient d'anciennes colonies françaises (Cameroun, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso...), et une grande partie des autres, de colonies anglaises (Gambie, Ghana, Nigeria). Or, la France conserve une mainmise économique et une influence politique considérable sur les pays dont sont issues les personnes qui passent actuellement par la frontière briançonnaise, notamment en éditant leur monnaie, le franc CFA, en protégeant leurs dirigeants politiques, voire en intervenant militairement sur leur territoire. Beaucoup de personnes que j'ai rencontrées à Clavière ou Briançon m'ont parlé des liens entre le passé (et le présent) colonial de leur pays et leur propre choix d'émigrer vers la France : « *A l'école, nous n'apprenons pas l'histoire de notre pays, nous apprenons l'histoire de la France. Le français est la langue qu'on m'a apprise à l'école, c'est la langue officielle de mon pays. La France nous a colonisés. C'est normal qu'on veuille y aller. Elle doit nous accueillir* »[107].

Par ailleurs, l'accès à la mobilité reste l'apanage des nationalités issues des puissances économiques – or, dans le cas des anciennes puissances impérialistes, comme la France, la croissance économique s'est construite historiquement grâce au prélèvement des ressources dans les colonies, un processus qui se poursuit encore sous la forme d'échanges économiques.

[107] Phrases régulièrement entendues à Clavière, Carnets de terrain, printemps 2018

Aujourd'hui, grâce au système des visas, les descendant·es des colons peuvent facilement voyager, s'installer, travailler dans les territoires des anciennes colonies, tandis que les descendant·es des colonisé·es subissent l'assignation à territorialité. Que les migrations des premier·es se fassent dans le confort des avions quand celles des second·es comprennent un long parcours de fuite, d'emprisonnement, d'esclavage (en Libye) ainsi que des traversées mortifère naturels (désert, mer Méditerranée) ne peut qu'alerter sur les nouvelles formes qui prend le processus colonial dans le monde contemporain.

Ainsi, mettre en lumière la violence des chasses policières à la frontière haute-alpine ; mettre en lumière les mécanismes sociaux et raciaux derrière l'identification policière ; mettre en lumière la continuité des violences aux frontières qui se déploient à l'encontre des mêmes populations partout où elles se trouvent ; sont autant de tentatives pour lutter contre l'invisibilisation constante, aux yeux de la « métropole », du régime de violence généralisée déployé contre les populations du « présent colonial ». Mais la manière dont les phénomènes constatés à la frontière franco-italienne sont imbriqués dans des systèmes économique, sociaux et raciaux à l'échelle du monde, montre qu'il n'est pas possible d'abolir ces phénomènes sans renverser « l'ordre » qu'ils maintiennent ; cette analyse multidimensionnelle appelle, en fin de compte, à une « dislocation du monde colonial » (Fanon, op. cit.)

*Manifestation à Montgenèvre suite au décès de T., 23/02/2019*

# Bibliographie


Agamben, Giorgio. *Homo Sacer. Recueil intégral*. Paris: Le Seuil, 2016.

Agier, Michel. *Gérer les indésirables : Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris: Flammarion, 2008.

Anderson, Elijah. « The White Space ». *Sociology of Race and Ethnicity* 1 (2015): 10‑15.

Balibar, Etienne. *Nous, citoyens d'Europe ?: les frontières, l'État, le peuple*. Paris: La Découverte, 2001.

Baudrillard, Jean. *La société de consommation, ses mythes, ses structures*. Gallimard, 1974.

Bauman, Zigmunt. *Le coût humain de la mondialisation*. Paris: Fayard/Pluriel, 2011.

Bigo, Didier. « Europe-passoire/Europe-forteresse : la sécurisation/humanitarisation de l'immigration ». In *Immigration et racisme en Europe*, Complexe., 204‑7. Paris, 1988.

Butler, Judith. *Vie Précaire: Pouvoirs du deuil et de la violence*. Paris: Amsterdam, 2005.

Chamayou, Gregoire. *Les Chasses à l'homme*. Paris: La Fabrique, 2010.

Clochard, Olivier, Emmanuel Blanchard, et et alii. *Atlas des migrants en Europe : géographie critique des politiques migratoires 3e éd.* atlas. Armand Colin, 2018.

Collectif La Maquis. *Nous ne ferons pas marche arrière ! Luttes contre la frontière franco-italienne à Vintimille*. Niet, 2017.

Cuttitta, Paolo. « La frontière Lampedusa. Mises en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire ». *Cultures & Conflits*, nº 99‑100 (2015): 99‑115. https://doi.org/10.4000/conflits.19101.

Darley, Mathilde. « Le contrôle migratoire aux frontières Schengen : pratiques et représentations des polices sur la ligne tchéco-autrichienne ». *Cultures & Conflits*, nº 71 (2008): 13‑29.

Davies, Thom, Isakjee Arshad, et Dhesi Surindar. « Violent Inaction : the Necropolitical Experience of Refugees in Europe ». *Antipode* 00 (2017).

Dirsuweit, Teresa, et Florian Schattauer. « Fortressesofdesire: MelroseArch andthe emergence of urban touristspectacles ». *GeoJournal* 0 (2004): 1–9.

Fanon, Frantz. *Les damnés de la terre*. Paris: La Découverte, 2004.

Fassin, Didier. *La Force de l'ordre. suivi de La Vie publique des livres*. Paris: Points, 2015.

Ferré, Nathalie. « Contrôles d'identité : la discrimination légale ». *Plein Droit I*, nº 82 (2009): 7‑10.

Foucault, Michel. *Sécurité, Territoire, Population*. Paris: Le Seuil, 1978.

Foucher, Michel. *L'obsession des frontières*. Paris: Tempus Perrin, 2012.

Frochot, Isabelle, et Dominque Krekiak. « Co-construction de l'expérience touristique : les stratégies des touristes en stations de sport d'hiver ». *Décisions Marketing*, nº 64 (2011): 23.

Galtung, Johan. « Violence, Peace, and peace research ». *Journal of Peace Research* 6 (1969): 167‑91.

Gastaud, Yvan. « Intervention lors de la journée d'étude de l'Observatoire des Territoires Frontaliers, Vintimille, 22/06/2019 », s. d.

Gregory, Derek. *The Colonial Present, Afghanistan, Palestine, Iraq*. Wiley-Blackwell, 2004.

Hanus, Philippe. « La zone frontière du Montgenèvre après 1945 : espace institué, espace négocié | Cairn.info ». *Migrations et Société*, nº 140 (2012). https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2012-2-page-201.htm.

Harvey, David. *Géographie et capital : Vers un matérialisme historico-géographique*. Paris: Editions Syllepse, 2010.

Jobard, Fabien. *Bavures policières ? La force publique et ses usagers*. Paris: La Découverte, 2002.

Kitchin, Rob. « The real-time city? Big data and smart urbanism ». *Springer Science*, 2013.

La Cimade. « Rapport d'observation : Dedans, dehors, une Europe qui s'enferme ? » La Cimade, juin 2018.

———. « Rapport d'observation : Dublin, la machine infernale de l'asile européen ». La Cimade, avril 2019.

Le Courant, Stefan Le. *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*. Neuvy-en-Champagne: Le Passager Clandestin, 2017.

Lefebvre, Henri. « La production de l'espace ». *L'Homme et la société* 31, nº 1 (1974): 15-32. https://doi.org/10.3406/homso.1974.1855.

Lunstrum, E., et F. Massé. « Accumulation by securitization: Commercial poaching, neoliberal conservation, and the creation of new wildlife frontiers. » *Geoforum*, nº 69 (2016): 227-37.

Mbembe, Achille. « Nécropolitique ». *Raisons politiques* no 21, nº 1 (2006): 29-60.

Mouhanna, Christian. « Politique du chiffre et police des étrangers ». *Plein Droit*, nº 82 (2009): 3-6.

———. « Politique du chiffre et police des étrangers ». *Plein Droit I*, nº 82 (2009): 3-6.

Noiriel, Gérard. *Réfugiés et sans-papiers: La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*. Fayard/Pluriel, 2012.

Nordentoft-Mose, Kristine, et Vera Wierdt. « « Mapping the Construction of EU Borderspaces as Necropolitical Zones of Exception » ». *University of London Birbeck Law Revue* 3, nº 2 (2015): 27.

Rea, Andrea. *Immigration et racisme en Europe*. Editions Complexe, 1998.

Ritaine, Évelyne. « Blessures de frontière en Méditerranée. Introduction ». *Cultures & Conflits*, nº 99-100 (31 décembre 2015): 11-24.

———. « Du pouvoir d'exposer à la mort à/par la frontière ». *Cultures & Conflits*, nº 99-100 (31 décembre 2015): 145-48.

Rodier, Claire. *Xénophobie business, à quoi servent les contrôles migratoires ?* Cahiers libres, 2012.

Rodriguez, Nestor. « « Contrôle des frontières » Questions de droits humains et d'éthique sur une stratégie états-unienne ». *Hommes et migrations*, nº 1296 (2012): 54-63.

Sabo, Samantha, Susan Shaw, et et alii. « « Everyday Violence, Structural Racism and Mistreatment at the US–Mexico Border » ». *Social Science & Medicine*, nº 109 (2014): 66-74.

Said, Edward W. *Orientalism*. 25th Anniversary Ed with 1995 Afterword Ed. London: Penguin Classics, 2003.

Scott, James. *Seeing Like a State: How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press, 1999.

Siestrunck, René. « Faits divers, principe humanitaire et contrôle des migrants dans les Alpes du Sud (1850-1920) ». *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, nº 1304 (2013): 121-25. https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2656.

Tous Migrants. « L'accueil des personnes exilées dans le Briançonnais et les Hautes-Alpes : constats, initiatives, perspectives », mai 2019.

Urry, Professor John. *The Tourist Gaze*. 2nd Revised edition. London ; Thousand Oaks, Calif: SAGE Publications Inc, 2002.

# Table des figures

Figure 1 - Cartographie des lieux d'accueil dans le Briançonnais .....27
Figure 2 – Les enjeux de l'usage de la traque comme stratégie policière.....33
Figure 3 – Les différents aspects de la chasse aux étranger·es indésirables à la frontière des Hautes-Alpes .....34
Figure 4 - La contrôle à la frontière comme scénographie : quel effet produit, sur quel public ? .....46
Figure 5 – Les différentes pratiques policières de contrôle à la frontière haute-alpine .....52
Figure 6 – Une évolution de la visibilité des pratiques policières entre 2017 et 2019 .....55
Figure 7 – La profondeur de la frontière.....63
Figure 8 - "Organiser" La circulation des personnes en migration en amont de la frontière : évolution des trajectoires entre Oulx et Montgenèvre, 2017-2019.....74
Figure 9 – Les enjeux contradictoires liés à la circulation de flux de population dans la zone-frontière des Hautes-Alpes.....90
Figure 10 – Dublin, la frontière sans fin..... 147

# Table des annexes

Annexe 1 – Le contrôle des étranger-es en situation irrégulière à la frontière italienne . 157
Annexe 2 – Refus d'entrée délivrés aux frontières françaises (2015-2017) ..... 159
Annexe 3 – La frontière franco-italienne, entre militarisation et résistances..... 160
Annexe 4– Visualiser la zone frontalière ..... 162
Annexe 5 - Cartographie des refoulements dans la zone-frontière du Briançonnais ..... 164
Annexe 6 – Cartographie des acteurs impliqués dans la question des passages migratoires dans le Briançonnais ..... 165
Annexe 7 – Les solidarités à la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes..... 166
Annexe 8 – Statistiques du Refuge Solidaire / Tous Migrants..... 174
Annexe 9 – Les évolutions liées au changement de gouvernement en Italie (mai 2018) . 175
Annexe 10 – Les conséquences du règlement Dublin sur les parcours migratoires et les conditions de vie des personnes migrantes ..... 179
Annexe 11 – Position de la chercheuse sur le terrain ..... 180
Annexe 12 – Méthodologie détaillée de l'enquête..... 183
Annexe 13 – Présence militaire et migrations dans le Briançonnais (XIXe siècle) ..... 185
Annexe 14 – Un contrôle frontalier à deux niveaux ..... 188
Annexe 15 - Extrait du film de Pietro Germi Il Cammino della speranza (1950) ..... 189
Annexe 16 – Carte du Ministère de l'Intérieur présentant le « risque migratoire » en France métropolitaine..... 190
Annexe 17 – Matteo Salvini, mise en scène d'une « crise » ..... 192
Annexe 18 - La politique du chiffre à la frontière Haute-Alpine ..... 193
Annexe 19 – La variabilité des contrôles à la frontière des Hautes-Alpes ..... 194
Annexe 20 – La pression psychologique exercée par la police sur les habitant-es de la vallée de la Clarée (été-automne 2017) ..... 198
Annexe 21 – Les évolutions de la présence policière à l'hiver 2017-2018 ..... 199
Annexe 22 - La mise en scène du contrôle lors de manifestations ..... 200
Annexe 23 – Récit de course-poursuites..... 204
Annexe 24 – Photographies..... 206
Annexe 25 – Cartographie des passages/contrôles, été 2017-2018 ..... 208
Annexe 26 – Cartographie évolutive des prises de risque entraînées par les contrôles (2017-2018) ..... 209
Annexe 27 – La résurgence de la frontière au sein du dispositif de secours en montagne ..... 210
Annexe 28 – L'intimidation des personnes solidaires ..... 212
Annexe 30 – Les pratiques d'intimidation des personnes solidaires en Italie..... 214

Annexe 31 - Un dispositif humanitaire qui complète le dispositif répressif ..... 216
Annexe 32 – La propagande du CAF en faveur du ski dans les années 1910 ..... 220
Annexe 33 – Le tourisme, moteur économique ..... 220
Annexe 34 – Montgenèvre « marketée » ..... 223
Annexe 35 – Laisser des traces ..... 225
Annexe 36 – Le transport selon Linkbus ..... 227
Annexe 37 – Priorité aux touristes ..... 228
Annexe 38 – Une typologie du big data ..... 229
Annexe 39– La « Montgenèvre Smart Station » : quelles implications concrètes ? ..... 230
Annexe 40 - Le visionnage « en temps réel » des pistes via les caméras de la station ..... 234
Annexe 41 – Enquêter sur un tabou ..... 236
Annexe 42 – Carte des enquêté-es de Montgenèvre ..... 240
Annexe 43 – Témoignage d'une personne contrôlée dans les transports italiens ..... 242
Annexe 44 – Récit d'une intervention de pisteurs-secouristes auprès de personnes en situation de migration ..... 243
Annexe 45 – La mairie de Briançon face aux solidarités militantes informelles : une position paradoxale ? ..... 244
Annexe 46 – Au XIXe siècle, la réaction publique aux morts en montagne différenciée selon la classe sociale ..... 246
Annexe 47 – L'enquête sur la mort de Blessing Matthews ..... 248
Annexe 48 – Des violations de droit à la frontière italienne du Briançonnais ..... 0
Annexe 49 – Exemples de violences psychologiques et physiques infligées par des agents de la PAF de Montgenèvre au printemps 2018 ..... 5
Annexe 50 - Des bavures policières ? ..... 7
Annexe 51 – Le plaisir de la traque ? ..... 7
Annexe 52 – Des résistances policières ? ..... 8
Annexe 53 – La fragmentation de l'espace en images ..... 11
Annexe 54 – Résistance d'un mineur à la PAF ..... 12
Annexe 55 – Histoire de la traversée de M. ..... 13
Annexe 56 - Un témoignage de l' « après » ..... 14

# Annexe 1 – Le contrôle des étranger-es en situation irrégulière à la frontière italienne

## Annexe 1a – Cadre législatif

*Source : Cimade, Rapport sur les violations de droits à la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes / N. Ferré, 2009*

L'espace Schengen est instauré en 1990 par la convention du même nom, qui établit la fin des contrôles aux frontières internes des pays européens signataires : cela concerne la frontière entre l'Italie et la France. La convention de Schengen (articles 25 à 29) laisse cependant la possibilité aux Etats membres de rétablir des contrôles “aléatoires et mobiles“ aux frontières internes lorsqu'ils estiment être nécessaire.

Par ailleurs, la frontière franco-italienne est régulée par l'accord dit "de Chambéry" de 1997, qui organise la coopération entre les polices italiennes et françaises. Les deux principales nouveautés introduites par cet accord sont la mise en place de patrouilles mixtes de surveillance à la frontière et la procédure de réadmission d'un pays vers l'autre, c'est-à-dire la possibilité de remettre aux autorités de l'autre pays tout étranger en situation irrégulière interpellé sur son territoire et pour lequel il peut être prouvé qu'il a séjourné ou qu'il provient de ce pays voisin.

La troisième législation qui agit sur cette frontière est l'article 78-2 du code de procédure pénale, introduit par la loi 93-992 proposée par Charles Pasqua, alors ministre de l'Intérieur. Cette disposition met en place la "zone Schengen" une bande de 20 km de part et d'autre de la frontière, qui prévoit la possibilité de contrôles “aléatoires et mobiles“.

Les contrôles de la régularité du séjour des étranger·es sont une pratique encadrée par la loi : Selon N. Ferré (2009), c'est au nom de l'insécurité qu’est adoptée dans la loi "Sécurité et liberté" du 2 février 1981 la disposition permettant de contrôler l’identité "pour prévenir une atteinte à l'ordre public". Dans la loi du 10 juin 1983, les dispositions des articles 78-1 à 78-3 articulent pour la première fois contrôle d'identité et contrôle de la régularité du séjour des étrangers.

Annexe 1b – Procédure officielle pour le contrôle policier (2018)

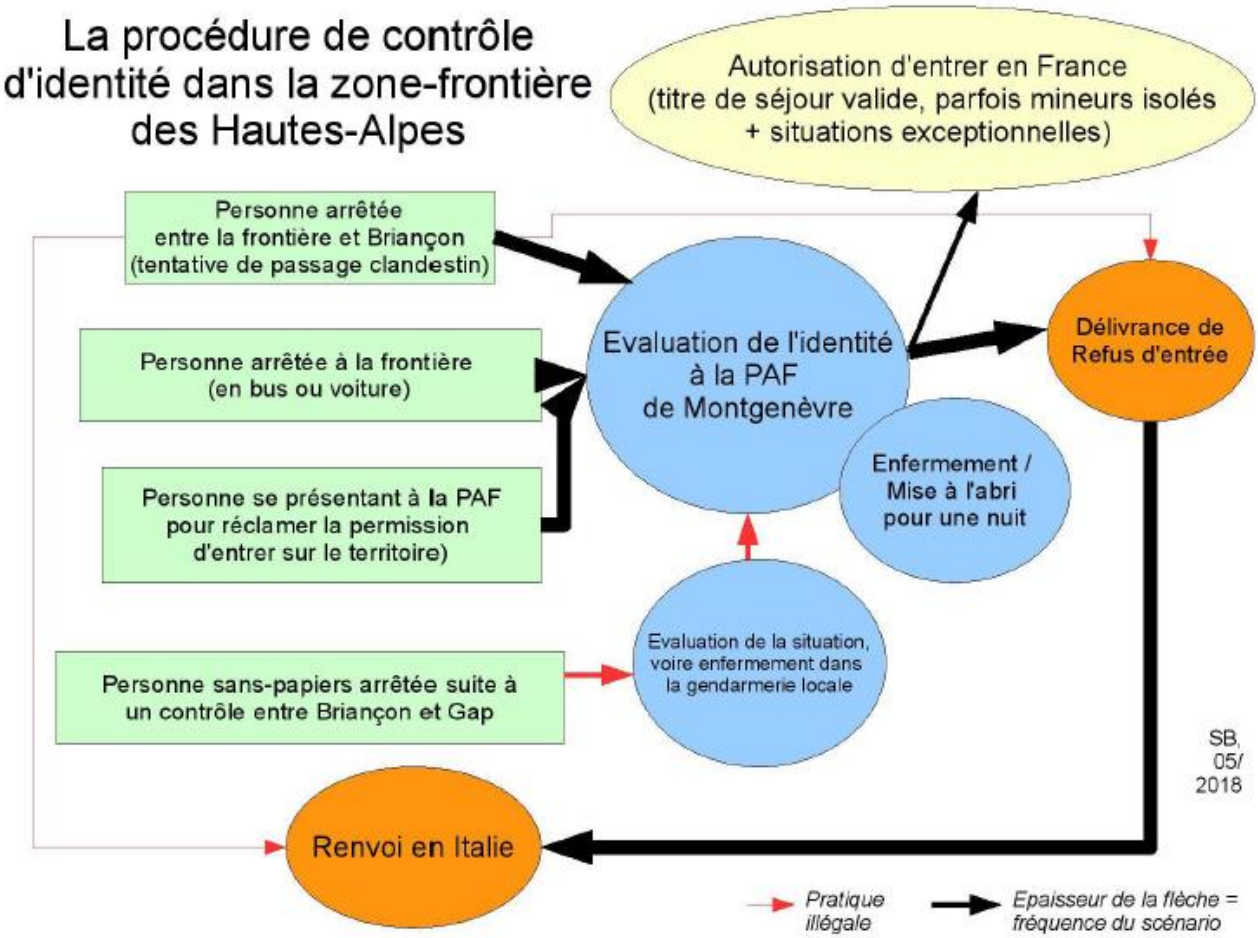

# Annexe 2 – Refus d'entrée délivrés aux frontières françaises (2015-2017)

Source : PAFISA / La Cimade

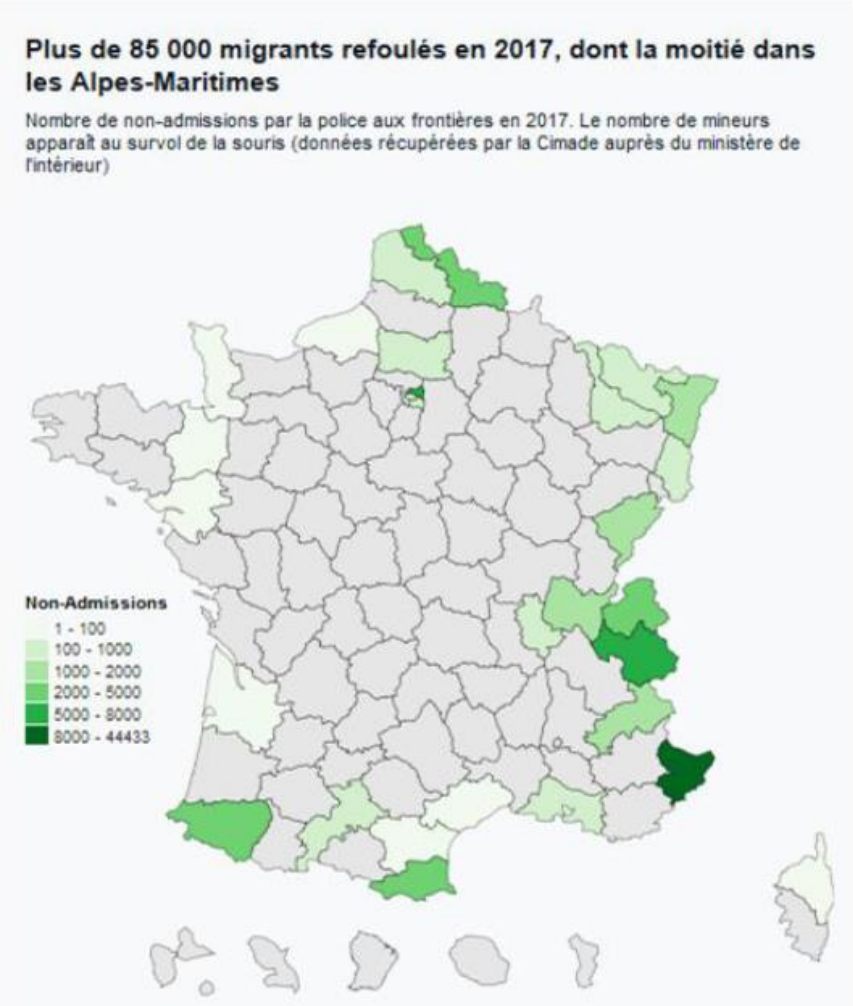


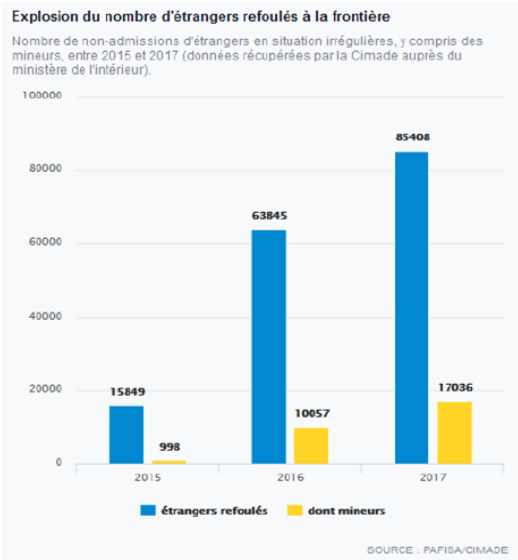

# Annexe 3 – La frontière franco-italienne, entre militarisation et résistances

Réalisation : M. De Haas et S. Bachellerie,
Publication La Cimade, *Une Europe qui s'enferme ?*, 2018

LA CIMADE RAPPORT D'OBSERVATION

## Une frontière entre la France et l'Italie sous haute tension

Depuis juin 2015, les autorités françaises ont mis en place des contrôles systématiques à la frontière avec l'Italie afin de bloquer les personnes en migration sans prendre en compte leur volonté de demander l'asile ou le besoin de protection des mineur·e·s. Des moyens inédits humains et matériels ont été déployés à la frontière sud – Menton et vallée de la Roya, et nord – vallée du Briançonnais, principaux lieux de passage des personnes migrantes. Face à ce renforcement des pratiques de blocages et de refoulements, les citoyens et citoyennes s'organisent pour soutenir les personnes exilées à faire respecter leurs droits. Cette carte se concentre principalement sur ces deux zones de contrôles à cette frontière.

DEPUIS DÉCEMBRE 2015 JUSQU'À AUJOURD'HUI 14 citoyens et citoyennes poursuivies pour avoir soutenu des personnes exilées

**2018**

- FÉVRIER/MARS 2018 Observations citoyennes aux frontières à Menton et Vintimille et stratégie de contentieux
- FÉVRIER 2018 Condamnation du préfet des Alpes-Maritimes pour non prise en charge de mineur·e·s isolé·e·s à la frontière

**2017**

- 18 DÉCEMBRE 2017 Cordée solidaire au col de l'Échelle
- ÉTÉ/AUTOMNE 2017 Déploiement de renforts policiers dans tout le Briançonnais
- ÉTÉ 2017 Ouverture de lieux d'accueil citoyens à Briançon
- PRINTEMPS 2017 Organisation de l'accueil d'urgence à Briançon
- MARS 2017 Condamnation du préfet des Alpes-Maritimes pour entrave au droit d'asile

**2016**

- HIVER 2016/2017 Premières maraudes sur les cols dans le Briançonnais
- MAI 2016 Ouverture de l'église San Antonio à Vintimille (accueil familles et mineur·e·s)

**2015**

- 13 NOVEMBRE 2015 Rétablissement officiel des contrôles aux frontières internes françaises
- ÉTÉ 2015 Camp des exilé·e·s sur les rochers à Vintimille avec manifestations pour l'ouverture de la frontière
- DEPUIS JUIN 2015 Contrôles systématiques entre Menton et Vintimille

### UNE FRONTIÈRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE...

- PPA : points de passages autorisés, contrôles permanents
  Modane, Tunnel du Fréjus, Col de l'Echelle, Col du Montgenèvre, Col Agnel, Col de l'Arche, Col de Tende, gare de Breil-sur-Roya, RD de Breil-sur-Roya, Sospel, péage de l'A8, Menton : gare, Pont Saint-Ludovic, Pont Saint-Louis
- Contrôles réguliers
  Névache, Vallée de la Clarée, La Vachette, Briançon, L'Argentière, Saint-Crépin, Roquebrune, Èze, Nice

### ...OÙ LES VIOLATIONS DES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES VONT BON TRAIN

- Refoulements de personnes migrantes, notamment de mineur·e·s isolé·e·s et de personnes en demande d'asile
- Développement de camps et de situations de grande précarité
- Enfermement sans base légale : Briançon, Col de Montgenèvre, Menton Pont Saint-Louis

### ...ET OÙ SE METTENT EN PLACE SOLIDARITÉS ET RÉSISTANCES

- Lieux d'accueil des exilé·e·s et initiatives d'hébergement citoyen
- Maraudes (secours, nourriture, équipements et soins)
- Intimidations, poursuites, voire condamnations de citoyens et de citoyennes solidaires

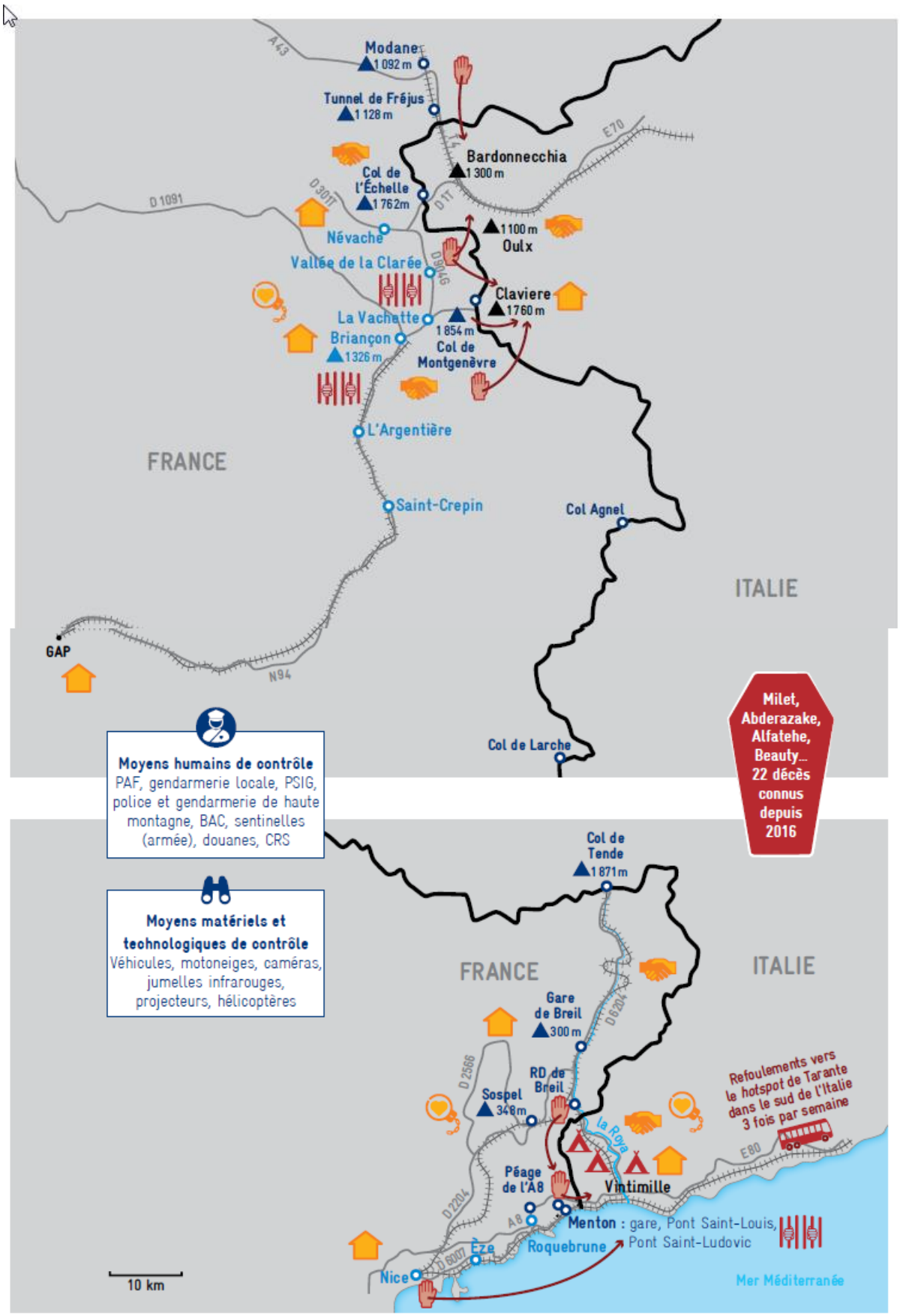


*Sources : Conseil de l'UE et observations de La Cimade et de nombreuses associations à la frontière franco-italienne, notamment Anafé, Roya Citoyenne, Tous Migrants, de juin 2015 à mai 2018.*

# Annexe 4– Visualiser la zone frontalière

## Annexe 4a- Carte topographique de la zone-frontière du Briançonnais

*Source : Géoportail*

La frontière se situe, du Nord au Sud : au niveau de la Pointe des Quatre-soeurs, au début de la vallée Etroite (au pied du Col de l'Echelle), puis le long d'une ligne de crête au sommet du Guion, au Col des Acles (2212m), sommet du Charra, pointe de Clouzeau (2891m), sur le versant Est du Mont Chaberton à 2390m, autour de la ville de Clavière (1750m), sur le versant Est du Mont Fort de Boeuf (à 1844m), puis à nouveau le long d'une ligne de crête (Collet Guignard, col de Gimont à 2409m, Cime de Saurel, col de Bousson à 2195m).

## Annexe 4b – Le relief à parcourir entre la frontière et Briançon

*Montgenèvre vue depuis Puy-Saint-Pierre, (au-dessus de Briançon),*
*S. Bachellerie, mai 2019*

# Annexe 5 - Cartographie des refoulements dans la zone-frontière du Briançonnais

*Réalisation : SB, 05/2018*

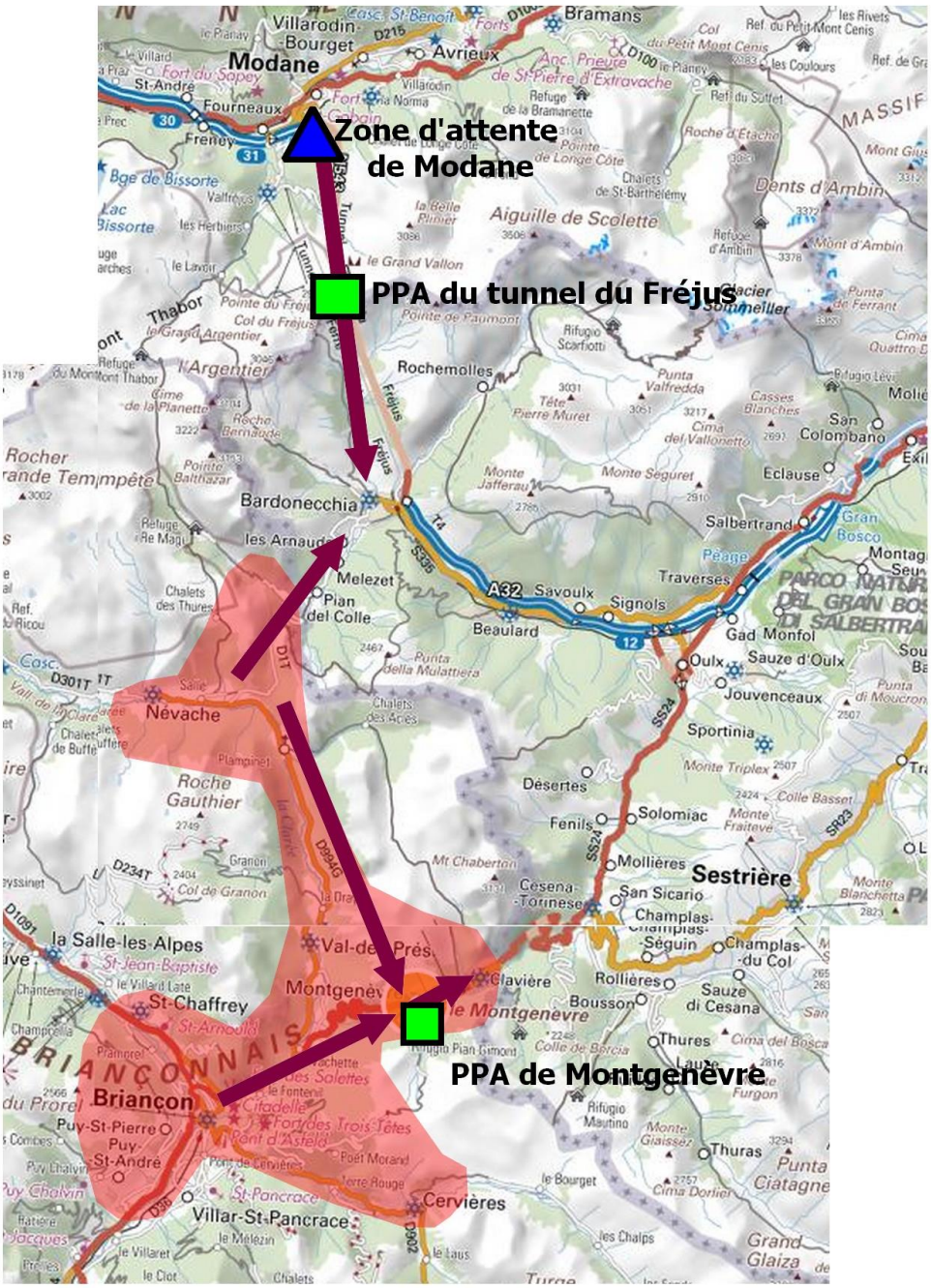

# Annexe 6 – Cartographie des acteurs impliqués dans la question des passages migratoires dans le Briançonnais

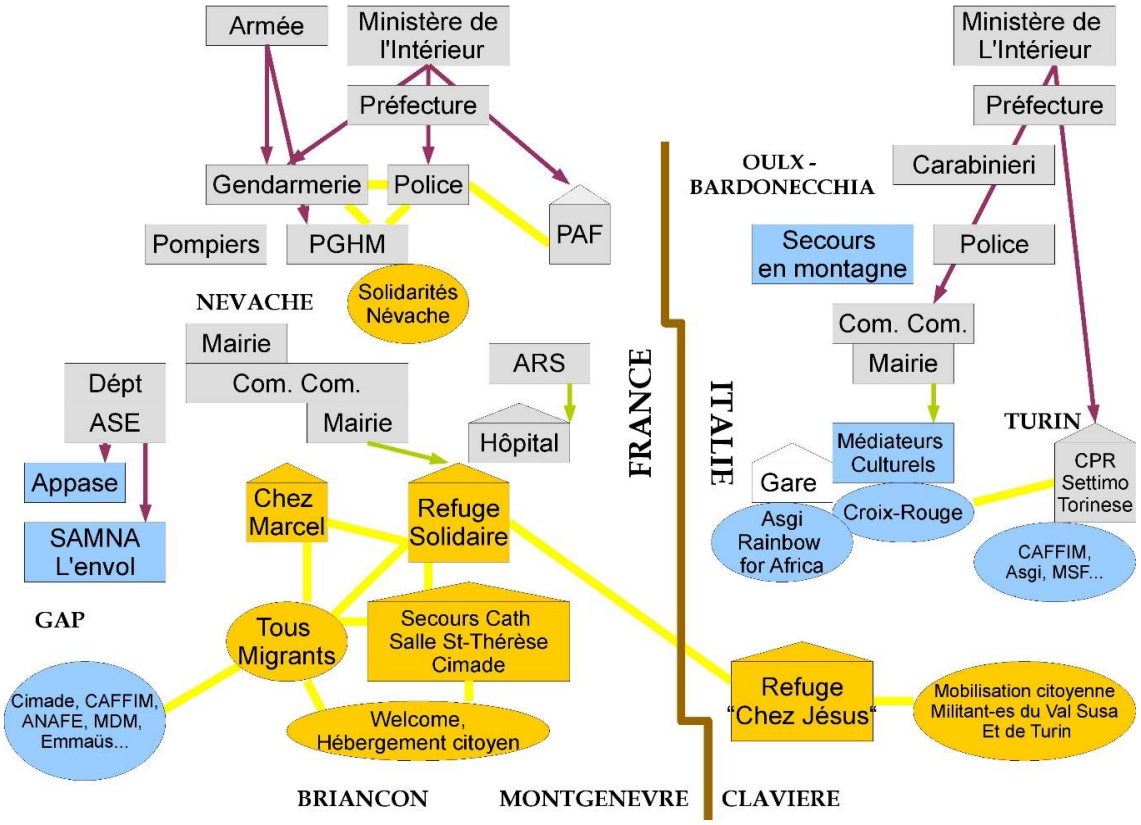


## Cartographie des acteurs de la frontière "haute" franco-italienne

- Mandate, Gère ou Contrôle
- Soutient financièrement
- Liens organisationnels ou affinitaires
- Institutions
- Acteurs privés ou semi-privés (ONG)
- Collectifs / associations de citoyen-nes
- Acteurs de la solidarité
- Acteurs officiels
- Acteurs ou organisations liées à un lieu

*Réalisation, SB, juillet 2018*

# Annexe 7 – Les solidarités à la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes

## Annexe 7a- Brève histoire de la mobilisation solidaire envers les personnes exilées dans le Briançonnais (2017-2019)

Alors que les premiers passages avaient lieu en majorité dans la zone du col de l'Echelle, la commune de Névache s'est retrouvée en "première ligne" pour accueillir les nouvelles personnes qui arrivaient. Suite à l'alerte donnée en janvier 2017 par Br., dammeur, qui a trouvé dans la neige des personnes en difficulté, un réseau de soldarité informel s'est développé dans une commune politiquement très contrastée. Certain·es habitant·es ont accueilli des personnes chez elle·ux. Durant l'été, les Névachais·es solidaires ont réussi à obtenir du maire d'ouvrir une tente au camping de la commune. En automne 2017, une résidence secondaire privée a été mise à disposition de l'accueil d'urgence des personnes migrantes. Comme Névache est une commune de transit, située tout contre la frontière, les questions liées à la traversée de la montagne y sont plus importantes que celles concernant l'accueil : placer des couvertures dans les refuges en montagne et aller porter secours aux personnes en difficulté ont été le coeur de la mobilisation de plusieurs habitant·es, notamment à partir du moment où leurs numéros de téléphone personnels ont commencé à circuler parmi les communautés en exil. La question la plus délicate concernant la solidarité à Névache reste le transport des personnes étrangères entre Névache et Briançon, sur la route de Val-des-Prés, puisqu'il peut être inquiété "d'Aide à l'entrée et à la circulation d'étrangers en situation irrégulière". Le réseau informel de personnes solidaires dans cette commune a pris le nom de "Névache Solidarité".

A Briançon, la mobilisation auprès des personnes étrangères s'est développée sur un terreau déjà ancien. Fondée à destination des travailleurs immigrés de la région, la MAPE-monde est une plate-forme d'accès au droit des étrangers financée par la MJC de Briançon. L'association Tous Migrants, fondée en 2015, s'est de son côté orientée vers des activités de plaidoyer politique et de sensibilisation de la population locale sur les questions d'accueil des étranger·es dans le contexte de la prétendue "crise des réfugiés". Fin 2015, la commune de Briançon, autour d'un projet porté par la MJC s'est portée volontaire pour accueillir un CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation), de personnes arrivant de Calais majoritairement d'origine soudanaise. Selon M., co-fondateur de Tous Migrants,

cette première expérience a été déterminante :

> "Beaucoup de choses ont été mises en place pour faciliter leur intégration. Dès cette époque, le réseau associatif a été une réussite. Ca a été une première expérience de mise en visibilité d'exilés : beaucoup ont travaillé comme bénévoles, dans le sport, le ski, etc. En même temps, pour nous, ça a été l'occasion d'apprendre ce qu'était Dublin, se former au droit d'asile." Source : Entretien avec M., mars 2018

Les habitants du 1er CAO ont fini par avoir accès à des hébergements en CADA. A l'hiver 2016, au moment du démantèlement de la jungle de Calais, la ville de Briançon a été volontaire pour accueillir de nouveaux habitants pour le CAO. Cette seconde expérience a été beaucoup plus douloureuse :

*"Cette fois, ils ont refusé de dé-dubliner les exilés. Tout ce qu'on avait mis en place en termes d'insertion, est tombé à l'eau parce que l'Etat refusait d'instruire les dossiers. Ils étaient tous menacés d'expulsion."* C'est dans ce contexte que les passages à la frontière ont commencé à se multiplier. Les bénévoles solidaires avec les exilé·es à Briançon ont alors dû faire face aux problèmes liés à l'accompagnement des habitants du CAO dublinés en même temps que l'accueil de nouvelles personnes qui arrivaient dans la région. Dès l'automne 2016, une antenne du réseau Welcome s'est crée à Briançon pour accueillir les nouveaux arrivants. La MJC est restée un point central d'accueil, notamment avec le point d'accès au droit de la MAPE-monde, ainsi que l'accueil de jour du Secours Catholique.

L'aide en montagne a surtout pris la forme d'initiatives individuelles, d'habitant·es ou de touristes agissant de manière désorganisée et spontanée. Durant l'hiver 2016-2017, différents individus du Briançonnais ont commencé à "aller en montagne" pour porter secours aux exilé·es en difficulté durant leur traversée à pied. Une forme de coordination entre ces personnes a émergé en janvier 2017 et pris le nom du groupe informel des "maraudes". Les maraudes ont continué à être mises en oeuvre au cours du printemps 2018, et de l'hiver 2018-2019, par un réseau de plus en plus large de personnes locales mais également de visiteurs solidaires temporaires, venues dans la région "pour aider" pendant une période déterminée (ce qui traduit l'émergence d'une forme de tourisme solidaire liée aux arrivées migratoires dans la région). Un local dédié à cette activité d'aide "en montagne" ainis qu'au stockage du matériel et de l'équipement de montagne a été mis à disposition par la mairie, derrière la MJC. En mai 2019, l'association Médecin du Monde a participé "aux maraudes" et a publié un rapport pour montrer son soutien à une initiative de la société civile qui

répond à un besoin humanitaire important pour les personnes en migration dans la zone-frontière.

Au printemps 2017, lorsque les arrivées se sont beaucoup multipliées, le réseau d'hébergement citoyen de Briançon a été très vite saturé. Les habitant·es solidaires ont alors multiplié des démarches auprès de la mairie pour obtenir un lieu d'accueil fixe, surnommé la "Petite maison", mais qui a été saturée dès l'instant où elle a été ouverte. Début juillet, la communauté de communes a concédé l'usage d'un ancien local des Compagnies Républicaines de Sécurité, voisin de la MJC. Après une période de travaux, ce lieu d'accueil, surnommé au début ironiquement "la CRS" puis plus tard "le Refuge Solidaire", a ouvert le 24 juillet. Ce Refuge est soutenu financièrement par la mairie (eau et électricité) et géré par les membres de l'association Refuges Solidaires créée pour le lieu, qui compte une centaine d'adhérent·es. Depuis son ouverture, il est le lieu d'accueil et de transit principal pour les personnes qui passent la frontière et arrivent à Briançon, outrepassant continuellement la convention initiale avec la communauté de communes qui autorisait l'accueil en ce lieu de 15 personnes : l'association dénombre 8 293 qui auraient transité par le Refuge entre juillet 2017 et mai 2019. L'accueil au Refuge Solidaire mobilise un réseau important de bénévoles (plusieurs centaines) locaux et extérieurs en ce qui concerne la logistique du lieu et l'information sur les transports, et également de personnes migrantes elles-mêmes qui font un travail considérable d'information, d'organisation de la vie collective et d'accueil des nouveaux arrivant-es sur le lieu, y compris au cours de la nuit ; ainsi que de professionnels de la santé (cellule médicale).

Le 29 juillet, un autre lieu d'accueil a ouvert à Briançon, toléré par la mairie : le squat "Chez Marcel", du nom du propriétaire décédé, qui a permis d'accueillir environ 200 personnes depuis l'été 2017. Cette maison porte un projet, présenté comme politique, de partage de lieu de vie entre personnes militant-es souhaitant être actives à la frontière, et personnes qui viennent de traverser la frontière et qui s'installent temporairement ou durablement pour vivre dans la région ; pendant un an, la maison associe ainsi un projet d'accueil avec des actions "à la frontière", qu'il s'agisse d'aide en montagne ou de mobilisation politique. A partir de l'automne 2018, la maison prend plutôt la forme d'un lieu de vie autogéré par des personnes sans-papiers ou en procédure d'asile, et soutenu par un réseau dans la population Briançonnaise.

Du côté italien, la mobilisation s'est construite de manière informelle, seulement à partir de l'automne 2017. Elle était initialement centrée sur la commune de Bardonecchia, où les personnes exilées arrivent par train depuis Turin pour passer le col de l'Echelle, et prenait la forme de

distributions de thé, de vêtements chauds, de conseils préventifs à la gare de Bardonecchia, mais aussi de rondes au col de l'Echelle pour venir en aide aux personnes dans la montagne. La solidarité a moins été l'initiative d'habitant·es locaux que de militant·es venu·es de la vallée de Suse, du mouvement "No TAV", et de Turin, regroupé·es sous le nom de "Collectif Briser les frontières".

En décembre 2017, lorsque la salle d'attente de la gare a fermé, la préfecture de Turin obligé les mairies d'Oulx et de Bardonecchia à ouvrir un lieu d'accueil pour les personnes migrantes. L'ONG Rainbow for Africa a pu ouvrir le 10 décembre une permanence médicale de nuit dans une salle de la gare de Bardonecchia, qui a été aménagée en petit dortoir d'urgence par les citoyen·nes solidaires locaux. A partir de janvier, la préfecture a engagé deux "médiateurs culturels" chargés, selon leurs propres termes, de "faire de la prévention" (des risques de montagne) et de "l'information" (sur les droits des étrangers en Italie et les risques liés à la perte du statut de demandeur d'asile suite au passage de la frontière) dans cette salle d'accueil.

A partir de janvier 2018, la coordination entre les solidarités françaises et italiennes s'est approfondie. En février 2018, quand les "maraudes" ont basculé du col de l'Echelle vers le col du Montgenèvre (ouvert en hiver, accessible en bus et moins dangereux), une organisation sous forme de planning à la semaine a été mise en place pour que des personnes soient présentes côté italien (à Clavière) afin d'équiper les exilé·es s'apprêtant à traverser, et que d'autres fassent des rondes en voiture du côté français (à Montgenèvre).

Le 22 mars 2018, le blocage à Clavière de nombreuses personnes dans l'incapacité physique de traverser a conduit les personnes solidaires présentes ce soir-là à occuper pour la nuit la salle paroissiale de l'église. L'occupation de cette salle a été prolongée à partir de cette date et a permis à un mouvement de solidarité transfrontalière et de mobilisation politique contre les frontières de s'organiser autour d'un lieu fixe, baptisé avec humour : Refuge Autogéré "Chez Jésus". Cet endroit est devenu, au printemps 2018, le principal lieu d'accueil et transit pour les personnes désirant passer la frontière et refoulées à la frontière ; il permet d'assurer un lien quotidien de Clavière à Briançon, entre les deux côtés de la frontière. Le collectif qui s'est créé autour de la mobilisation dans ce squat a organisé deux rassemblements internationaux “contre les frontières”, nommés “Passamontagna” : l’un a pris la forme d’un camping itinérant de trois jours (juin 2018), entre Bardonnechia et Briançon en passant par la vallée de la Clarée, et l’autre d’un rassemblement à Bardonecchia et Clavière, fin septembre 2018.

Pendant l’été 2018, la préfecture de Turin travaille avec les mairies d’Oulx, Clavière et Bardonnecchia à l’ouverture d’un lieu d’accueil “officiel” pour les personnes migrantes : c’est grâce à

des fondations religieuses qu'un tel lieu voit le jour, fin septembre, dans un local appartenant à la communauté des Salesiani. L'accueil est organisé par la Croix-Rouge. Le 09/10/2018, la préfecture expulse de l'église de Clavière les personnes qui y résident à ce moment-là. Durant les quatre jours qui suivent, les militant-es de "chez Jésus" restent sur le parking principal de Clavière le jour et la nuit afin de continuer à informer les personnes qui traversent la frontière. A partir du moment où les personnes solidaires élèvent une tente pour pérenniser leur activité sur la place, la mairie de Clavière, soutenue par les forces de police de la préfecture, expulse les personnes qui se trouvent sur la place au motif "d'occupation de la voie publique". Dans les jours qui suivent, la pérennisation de la présence policière dans la ville de Clavière exclut toute possibilité de ré-occupation illégale d'un lieu pour les militant-es.

La mairie de Clavière met assez rapidement en place un dispositif mobile pour le cas des personnes refoulées, une voiture de la Croix-Rouge qui est présente de 8h du matin à minuit et peut descendure au lieu d'accueil de la Croix-Rouge à Oulx les personnes migrantes qui le souhaitent. Au-delà de minuit, elle peut venir sur demande de la police italienne qui contrôle l'identité des personnes reconduites à la frontière. A partir de juin 2019, cependant, l'assistance mobile n'est plus présente sur place : elle vient depuis Suse chercher les personnes qui en font la demande auprès de la police italienne.

Le 23/10/2018, un squat est ouvert dans la vieille ville de Briançon dans l'ancienne "pavillon du gouverneur", une maison inoccupée mais qui faisait l'objet d'un projet de rachat/rénovation pour devenir une auberge de jeunesse. Ce squat a vocation à servir d'appui aux personnes militantes qui "voudraient s'organiser contre la frontière", dans la continuité des activités de "chez Jésus", mais également à faire office de centre social autogéré, ouvert à toutes et tous, dans la ville de Briançon. Ce projet n'a pas lieu d'aboutir avant l'expulsion des occupant-es par la mairie de Briançon, le 07/12/2018.

Le 13/12/2018, un nouveau squat ouvre à Oulx dans l'ancienne maison cantonnière (Casa Cantoniera). Encore occupée par des militant-es solidaires italien-nes, français-es et international-aux jusqu'à ce jour, cette maison possède les mêmes fonctions que "chez Jésus", c'est-à-dire l'accueil et l'information des personnes désirant traverser la frontière vers la France ainsi que des personnes refoulées par la police française. Sa localisation à Oulx permet de rentrer en contact avec les personnes qui arrivent à la gare depuis Turin, avant que celles-ci ne montent jusqu'à Clavière.

Le réseau de solidarité briançonnais est remarquablement fourni, par rapport à la taille de la

population, et fonctionne de manière relativement unifiée autour de fréquentes réunions inter-associatives, si bien qu'on peut parler de « mouvement de solidarité ». On distingue une différence notable entre le "côté français" de la frontière où la population locale s'est fortement mobilisée autour de l'accueil, transitoire ou durable, des personnes migrantes ; et le "côté italien" de la frontière où la mobilisation est avant tout le fait de personnes exogènes, habitant-es du Val de Suse mais pas des villes frontalières, et de la région de Turin ; cette mobilisation a aussi été largement portée par un réseau de militant-es issu-es de toutes les régions de France et d'Italie, voire d'autres pays du monde, mais qui partagent des répertoires d'actions communs.

Malgré une volonté générale de se rencontrer et de "travailler ensemble", qui s'est traduite par des pratiques concrètes d'organisation collective, les répertoires adoptés par les différents groupes trahissent des "cultures politiques" et des approches de la solidarité très diverses. On trouve des initiatives individuelles ou informelles (à Névache, chez les maraudeurs), et des organisations reposant sur une culture associative forte (notamment autour de la MJC, du Refuge Solidaire et de Tous Migrants) ou sur la "culture" des squats (chez Marcel, chez Jésus). Les différentes associations n'entretiennent pas le même rapport à l'Etat et aux collectivités : il y a eu des tentatives, du côté de Névache solidarité, d'établir un dialogue avec les autorités ; l'importance est affirmée par le CA de Refuges Solidaires d'agir avec la mairie et de ne pas être en porte-à-faux vis-à-vis des autorités ; alors que Tous Migrants a un discours de remise en question de la responsabilité de l'Etat dans la mise en danger des exilé·es à la frontière ; et du côté de Chez Marcel, Chez Jésus et de la Casa Cantoniera émane un discours de critique du racisme des contrôles policiers ainsi que de remise en question de la légitimité des frontières, et du projet impérialiste qu'elles incarnent dans le contexte capitaliste global. Enfin, certain·es bénévoles ont des approches qu'on pourrait qualifier de principalement "humanitaire", c'est-à-dire qu'elles fondent leur action sur l'aide aux personnes vulnérables et en difficulté, quelles qu'elles soient ; à l'autre extrême du spectre, d'autres, au répertoire d'action plus militant, se mobilisent spécifiquement auprès de personnes exilé·es à cause des enjeux politiques liés à la frontière. Celles-ci remettent en question le principe d'aide humanitaire et revendiquant une solidarité plus horizontale porteuse d'un projet politique.

Annexe 7b – Photographie des principaux lieux d'accueil

*Parking de la MJC (à gauche) et du Refuge Solidaire (à droite), avril 2018*

*Chez Marcel, mars 2018*

*Entrée du Refuge « Chez Jésus » sous l'église de Clavière, juin 2018*

*La Casa Cantoniera Occupata d'Oulx, avril 2019*

# Annexe 8 – Statistiques du Refuge Solidaire / Tous Migrants

*Source : L'accueil des personnes exilées dans le Briançonnais et les Hautes-Alpes, Constats, initiatives, perspective, 05/05/2019*

| *Quelques chiffres clés* | |
|---|---|
| 6538 | refoulements à la frontière depuis le 01/01/2016 ; dont 736 depuis le 01/01/2019, 3 587 en 2018, 1 900 en 2017 et 315 en 2016 (source : préfecture) |
| 8 293 | personnes accueillies au Refuge Solidaire depuis juillet 2017, dont 2207 en 2017, 5202 en 2018 et 1042 sur les 5 premiers mois de 2019 |
| 63 000 | repas servis depuis juillet 2017 (hors petits-déjeuners et piques-niques) dont 13 000 en 2017, 38 000 en 2018 et 10 200 sur les quatre premiers mois de l'année 2019. |
| 200 | bénévoles impliqués dans l'accueil d'urgence au Refuge |
| 30 | bénévoles impliqués dans les cours de français aux migrants, à la MJC |
| 200 | foyers environ accueillant de manière temporaire des exilés dans les Hautes-Alpes |
| 14 | solidaires poursuivis en justice, tous condamnés en première instance, dont 10 avec des peines de prison, dont 2 à de la prison ferme |
| 1 553 | mineurs enregistrés par le CD en 2018 (sous réserve), contre 1 253 pour l'année 2017 et 65 en 2016 |
| 572 | jeunes évalués mineurs par le CD en 2017 (source : CD) |
| 213 | places disponibles pour la mise à l'abri des mineurs isolés dans le département dont 155 financées par l'Etat (source : rencontre avec le sous-préfet de Briançon, le 12/09/2018) |
| 50 | missions du secours en montagne effectuées l'hiver 2017-2018 (35 en Italie et 15 en France) et des dizaines, sinon des centaines d'interventions évitées grâce aux maraudes |
| 30 | personnes secourues par les équipes italienne et française du secours en montagne au cours du seul mois de novembre 2018 sur le secteur Clavière-Montgenèvre |
| 4 | personnes décédées, 2 disparues, 3 très gravement accidentées depuis 2016 |
| 2104 | consultations médicales en 2018, dont 1073 à l'hôpital et 1031 au Refuge Solidaire |

# Annexe 9 – Les évolutions liées au changement de gouvernement en Italie (mai 2018)

## Annexe 9a – Témoignage d'un agent de la PAF à Modane

*Source : H. Boursier, « On agit sans cadre juridique », Politis, 15/03/2019*

« *Avec l'arrivée de Matteo Salvini au ministère de l'Intérieur en Italie, tout a changé. Dès ses premières déclarations, où il annonçait la fin des renouvellements de séjour, on a battu des records. Depuis juillet, nous refusons l'entrée en France à 700 à 800 migrants par mois : c'est 30 % de plus qu'avant. (…) Ce ne sont plus les mêmes profils de migrants. IL y a moins de personnes sans documents et beaucoup plus d'invalidité de permis de séjour. (…) C'est là qu'on se rend compte que la politique impacte immédiatement la réalité vécue par les gens, il suffit de mettre quelqu'un comme Matteo Salvini au pouvoir pour que ça bouleverse tout, tout de suite.* »

## Annexe 9b – Le « décret Salvini » passé en décembre 2018

***Source : La Cimade, Pôle Solidarités Internationales, publication sur le site, (rubrique "actualités", 21 décembre 2018)***

EN ITALIE, UNE LOI CONTRE LES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES

Le décret-loi Salvini, adopté le 29 novembre par la Chambre des Député·e·s italienne, va avoir des conséquences néfastes pour les droits des personnes en quête de protection et précariser un grand nombre de personnes qui ne bénéficieront plus d'un statut régulier, d'un hébergement ou encore d'un accès au marché du travail. Cette loi intervient dans un contexte où la migration est pointée du doigt comme la cause de bien des maux en Italie.

LE DÉCRET-LOI SALVINI : QU'EST-CE QUE ÇA VA CHANGER ?

De nombreuses modifications sont apportées par ce décret-loi dont l'objectif assumé est de

réduire les possibilités d'obtenir une protection en Italie et d'augmenter les expulsions. Concernant le système d'hébergement, l'exception devient la règle. En effet, le système SPRAR, jusqu'à présent destiné aux personnes demandant l'asile et à celles bénéficiant d'une protection internationale, était géré par des administrations locales de manière décentré et permettait d'assurer des standards élevés d'accompagnement et insertion sociale des personnes. Sous-financé, il n'offrait néanmoins des places que pour 35 000 personnes. Le décret-loi Salvini réserve désormais ce système d'accueil aux seul·e·s bénéficiaires de protection internationale et aux mineur·e·s non accompagné·e·s. Les personnes ayant demandé l'asile seront maintenant hébergées uniquement dans les centres d'accueil extraordinaires, beaucoup plus grands et avec un accompagnement social réduit.

Une autre modification de taille est l'abrogation de la protection humanitaire. Celle-ci, dont 25% des demandeurs·euses d'asile ont bénéficié en 2017, était une protection italienne qui permettait de protéger des personnes ne relevant pas des critères de la convention de Genève, mais se trouvant bien en danger dans leur pays d'origine. D'une durée de deux ans, elle était renouvelable et permettait d'avoir accès au marché du travail, à un hébergement, etc. A la place, sont mis en place des titres de séjour plus restrictifs pour des « cas spéciaux », concernant les victimes de traite ou de violences, les personnes gravement malades (protection d'un an) ou les personnes en danger pour cause de « catastrophe naturelle » (protection de six mois).

Par ailleurs, les garanties procédurales sont revues à la baisse tout au long de la demande d'asile, avec à l'instar de la France, l'établissement d'une liste de pays d'origine sûrs permettant l'étude accélérée d'un dossier, ou le concept « d'asile interne », permettant de rejeter une demande d'asile si on considère que la personne peut être renvoyée dans une autre partie de son pays d'origine, estimée comme « sûre ».

Enfin, la durée de rétention des personnes étrangères est doublée est passe de 3 mois actuellement à 6 mois. Les motifs pour enfermer ou expulser les personnes étrangères sont également élargis (par exemple pour vérifier l'identité) tandis qu'une augmentation significative des fonds alloués à l'expulsion a été actée (1,5 millions en 2019 et 2020).

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PERSONNES MIGRANTES ET RÉFUGIÉES ?

Les conséquences pour les personnes étrangères en Italie, notamment celles en quête de

protection vont être très lourdes : un grand nombre d'entre elles risque de se retrouver sans statut légal, sans accès à un centre d'hébergement et donc de facto sans aucune protection. Plusieurs dizaines de milliers de personnes actuellement bénéficiaires d'une protection humanitaire vont perdre ce statut. Si certaines pourront demander à bénéficier d'un statut autre (mentionnés ci-dessus), celui-ci sera souvent plus précaire et beaucoup n'y auront pas droit. On peut se demander quelles stratégies adopteront ces personnes, décrétées illégales du jour au lendemain : tenter de faire reconnaître leurs droits devant la justice italienne, partir dans un autre pays européen ?

Par ailleurs, le système d'hébergement, très fortement compartimenté, va maintenir les demandeurs et demandeuses d'asile dans des conditions d'accueil précaires, les invisibilisant et freinant fortement leur insertion sociale, économique, linguistique. Ces dernier·e·s n'auront accès plus qu'aux grands centres d'accueil dont les standards sont très bas, à tel point que certaines juridictions françaises à annuler des renvois en Italie dans le cadre du règlement Dublin. Par ailleurs, les modifications législatives risquent d'avoir des conséquences sur la qualité du traitement des demandes d'asile et de limiter fortement l'accès à une protection pour un grand nombre de personnes.

## UN CONTEXTE TENDU SUR LA QUESTION MIGRATOIRE EN ITALIE

Il faut remettre ce décret-loi dans un contexte national et européen extrêmement tendu sur la question migratoire. En juin dernier, Matteo Salvini avait déjà annoncé la fermeture des ports italiens aux bateaux ramenant des personnes secourues en Méditerranée. Ce faisant, plusieurs bateaux ont été contraints d'errer longtemps en mer avant d'obtenir l'autorisation de débarquer les personnes à leur bord dans un port sûr, lorsqu'ils n'ont pas été contraints de débarquer en Libye ou en Tunisie, en violation du droit international. En parallèle, la criminalisation des organisations de sauvetage s'est accentuée avec des attaques répétées à l'encontre, entre autres de l'Aquarius, dont les activités ont aujourd'hui été stoppées.

L'Italie a finalement refusé de signer les pactes mondiaux sur la migration et sur les réfugié·e·s après deux ans de négociations et de discussions. Ces pactes, non contraignants, ont été la source de très vives polémiques, souvent déconnectées de leur contenu. Dans le cas de l'Italie, le chef du gouvernement Guiseppe Conte a annoncé que cette adhésion aux pactes serait soumise à un vote au Parlement.

Dans ce contexte tendu, la société civile italienne se mobilise avec les personnes exilées pour faire entendre une autre voix et pour continuer à se réclamer d'une Italie ouverte et accueillante. Des associations comme ARCI, ASGI et bien d'autres, intervenant auprès et avec les personnes étrangères en Italie, se sont largement mobilisées contre le décret-loi et les attaques répétées contre les personnes migrantes et leurs soutiens. Des églises italiennes ont également déjà annoncé qu'elles ne resteraient pas les bras croisés et ouvriraient leurs églises aux personnes se retrouvant à la rue.

En même temps, plusieurs manifestations contre le décret-loi ont eu lieu récemment dans différentes villes italiennes. Dernière en date le 15 décembre, une journée de mobilisation contre le racisme et en faveur des droits des personnes migrantes a réuni à Rome plusieurs milliers de personnes. Plusieurs organisations de la société civile, ainsi que des municipalités, multiplient actuellement des initiatives afin de soutenir la candidature au prix Nobel pour la paix de la ville de Riace, ville modèle pour son système d'accueil qui est dramatiquement remis en discussion par l'actuel gouvernement italien.

La mobilisation de la société civile et des personnes exilées a encore de beaux jours devant elle dans l'Italie de Salvini.

# Annexe 10 – Les conséquences du règlement Dublin sur les parcours migratoires et les conditions de vie des personnes migrantes

*Source : Rapport d'observation de La Cimade, "Dublin la machine infernale de l'asile européen", publié en avril 2019*

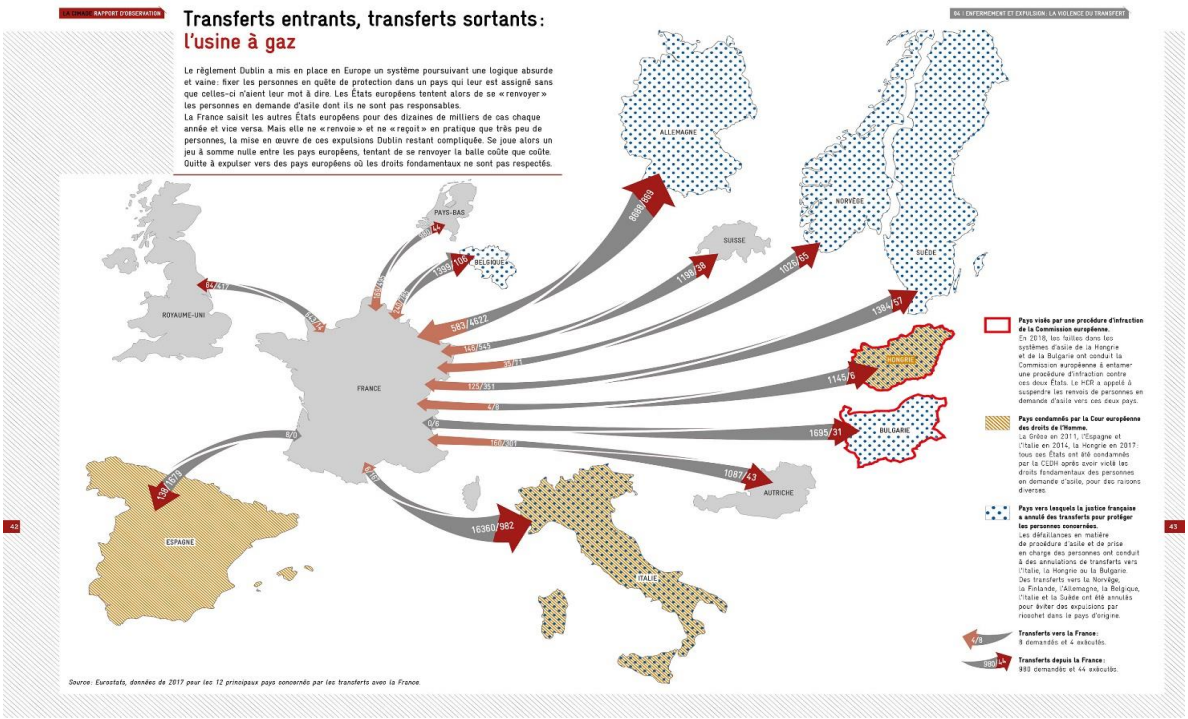


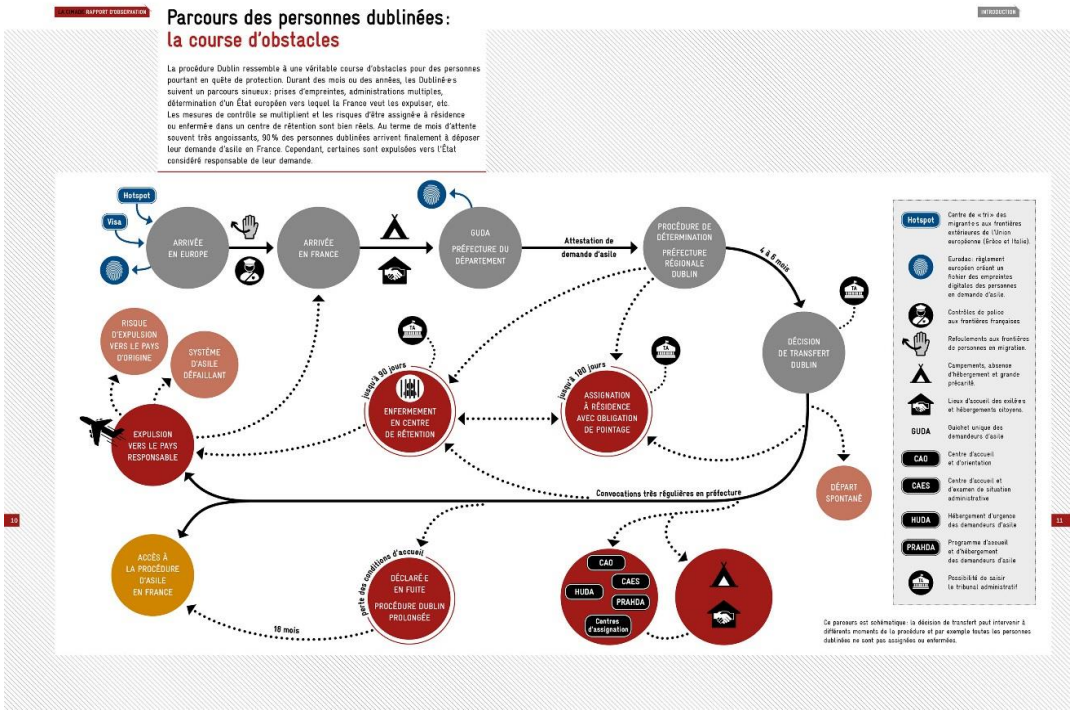

# Annexe 11 – Position de la chercheuse sur le terrain

Je suis arrivée à Briançon en mars 2018, dans le contexte d'un stage au sein de la Cimade (Région Sud-Est) qui m'a grandement facilité l'accès au réseau des habitant-es engagé-es dans la solidarité avec les exilé-es. Mon expérience antérieure sur des lieux de frontières et dans des réseaux de solidarité militante m'a permis d'être très vite intégrée parmi ces acteurs locaux, d'abord dans le Briançonnais (Refuge Solidaire, maraudes en montagne, squat « Chez Marcel) », puis à Clavière à partir de l'ouverture du « Refuge Autogéré "Chez Jésus" », parmi les militant-es italien-nes et françaises qui se mobilisaient sur ce lieu. Entre mars et juillet 2018, j'ai vécu quotidiennement dans ce lieu "*sur"*la frontière avec les personnes exilées qui cherchaient à la traverser, et celles qui étaient arrêtées par la Police aux Frontières et reconduites Clavière : j'étais immergée dans le contexte d'urgence lié aux passages, aux arrestations/refoulements incessants. Je me rendais également quotidiennement au Refuge Solidaire pour retrouver les personnes qui avaient « réussi à passer », ainsi qu'au squat Chez Marcel où vivaient des personnes françaises et africaines. En tant que militante, je participais à la solidarité directe auprès des personnes qui subissaient la frontière, mais aussi à l'organisation collective de la mobilisation politique du côté français et italien : pour cela, j'ai été exposée comme beaucoup d'autres aux pressions policières qui s'exercent en France et en Italie contre les personnes solidaires autour de la frontière. Durant cette période, la matière de ma recherche émanait avant tout des observations quotidiennes des pratiques policières que je menais dans la zone-frontière du fait des mes activités militantes, ainsi que des nombreux récits et témoignages des personnes exilé-es que je recueillais avant ou après leur passage de frontière, notamment concernant leurs interactions avec les forces de l'ordre.

Après avoir produit un premier mémoire de recherche au cours de l'été 2018, mon travail a été mis à contribution par les avocat-es de la défense dans le cadre du procès de 7 militant-es solidaires, le 8 novembre 2018, où j'ai participé comme témoin de la défense. Durant l'automne 2018, je suis retournée à Clavière une semaine pendant l'événement « Passamontagna » (septembre) et suite à l'expulsion du squat « Chez Jésus » (octobre), pendant quelques jours où les militant-es ont occupé une place du village pour continuer d'informer les personnes qui voulaient traverser la frontière, avant d'être à nouveau expulsé-es par les forces de l'ordre.

Début 2019, je suis ensuite vivre dans la zone-frontière où j'ai repris mes activités militantes, à Oulx (janvier 2019) dans le squat de la Casa Cantoniera, et à Briançon en vivant au squat

« Chez Marcel », tout en me rendant quotidiennement au Refuge Solidaire ainsi qu'à Clavière, le soir, pour informer et équiper les personnes qui montaient à la frontière avec le bus de 20h (février à mai 2019). Le temps que j'ai passé à Oulx et à Clavière m'a permis d'observer l'évolution du dispositif du côté italien, notamment la présence policière, les acteurs humanitaires (Croix-Rouge) et les médiateurs culturels. Pendant cette période, je n'étais plus présente en montagne durant la nuit mais je recueillais tous les jours les informations sur le dispositif policier qui émanaient d'autres personnes solidaires.

Je souhaitais élargir mon enquête en prenant en compte le point de vue des acteurs du contrôle, mais dans la mesure où j'étais identifiée comme militante, donc potentiellement associée à des pratiques illégales, et que j'avais fais personnellement l'objet de pressions par les agents de la PAF, j'ai renoncé à les solliciter, préférant préserver ma sécurité personnelle. J'ai contacté des syndicats de police sans recevoir de réponse, ainsi que le PGHM qui m'a renvoyé aux plus hauts niveaux hiérarchiques, et j'ai finalement renoncé à insister.

De janvier à mai 2019, j'ai préféré effectuer un terrain d'enquête auprès des habitant-es et travailleur-euses de la zone-frontière, ce qui m'a également poussée à fréquenter Montgenèvre et Clavière durant la journée, en pleine saison touristique d'hiver. Ce terrain a été assez difficile, pour deux raisons : d'abord, la manière dont les acteurs locaux ont constitué la situation à la frontière en « tabou », contrôlant ainsi leur propre parole et refusant les entretiens ; deuxièmement, ma propre position au sein du mouvement solidaire qui me poussait à craindre d'être « identifiée » comme militante et déclencher des réactions hostiles chez les enquêté-es, voire dénoncée à la police lors de mon travail d'enquête. Malgré cela, l'entrée par le point de vue des habitant-es et travailleur-euses a été riche et m'a conduite à accorder une large part de ma réflexion à la manière dont l'économie touristique, omniprésente dans les discours et les préoccupations locales, pouvait être imbriquée avec les politiques migratoires.

Du fait de mes « casquettes » multiples sur le terrain, comme stagiaire, étudiante, et militante, mon attitude a été depuis le départ caractérisée par des stratégies constantes de modulation face à l'identité que je préférais que mes interlocuteurs me prêtent. Les acteurs associatifs et militants m'ont toujours perçue d'abord comme une collègue ou une camarade de lutte, et les personnes traversant la frontière, comme une « bénévole » ou une personne solidaire. J'ai fait jouer mon réseau social local pour obtenir des entretiens avec des habitant-es et des travailleur-euses de la station qui connaissaient mon engagement associatif, au moins au sein « des maraudes ».

En revanche, quand je n'avais aucun lien avec les personnes avec lesquelles je souhaitais mener des entretiens, je ne mentionnais pas mes activités militantes et je faisais d'abord valoir mon statut d'étudiante à Lyon, consciente que l'implantation locale pouvait jouer en ma défaveur on m'associait à une association : j'ai présenté alors mon travail de recherche comme « les impacts du contrôle de la frontière sur la vie locale », ou « l'impact du contrôle de la frontière sur l'économie touristique » , précisant qu'il avait vocation à rester strictement dans le domaine universitaire. Face aux difficultés rencontrées dans la réaction des acteurs locaux à la seule mention de la frontière, j'ai changé de stratégie à partir d'avril 2019 et prétendu faire des recherches sur le tourisme dans la région, posant seulement en fin d'entretien les questions relatives « aux événements politiques récents », ou « à la situation avec la frontière », ce qui facilitait ma prise de contact avec des acteurs économiques locaux. Enfin, dans ce travail de mémoire, je fais usage d'informations recueillies lors de conversations informelles que j'ai eues en vivant sur place où il m'arrivait de taire complètement la raison de ma présence dans la région, me cachant derrière la vague explication : « je fais un stage ici » pour être perçue comme une habitante parmi d'autres – et attendant la suite de l'interaction pour choisir de donner plus de détails ou non.

# Annexe 12 – Méthodologie détaillée de l'enquête

Premier terrain, au printemps 2018 :

- 17 entretiens non-directifs et semi-directifs avec des bénévoles de Briançon et de Névache sur les évolutions du contrôle policier depuis le printemps 2017 ; 1 entretien semi-directif avec S, infirmière aux urgences à l'hôpital de Briançon ; ainsi que sur un très grand nombre de discussions informelles avec des acteurs à la frontière, français et italiens.
- 35 entretiens semi-directifs, ainsi que des conversations informelles quotidiennes avec des personnes en situation de passage de frontière m'ont informée sur les pratiques des forces de l'ordre au moment des arrestations, et sur ce qui se passe dans les locaux de la Police de l'Air et des Frontières (PAF) pour les personnes arrêtées. Ces témoignages ont été recueillis, ou bien suite à des refoulements au Refuge Autogéré Chez Jésus, ou bien au Refuge Solidaire de Briançon.
- Une pratique du terrain en conditions réelles (recherche de personnes perdues, balisage de sentiers, observation de la présence policière), qui implique l'étude régulière de cartes IGN, de cartes touristiques, la prise de photographies, ce qui m'a permis de constituer un savoir spatial et topographique sur mon terrain de recherche.
- Une observation attentive au quotidien du dispositif policier sur les routes, dans la ville de Briançon, à Montgenèvre, ainsi que trois séances d'observation de deux heures en gare de Bardonecchia me permettent d'appréhender le fonctionnement de la frontière dans sa dimension transnationale, avec les refoulements depuis Modane.

En automne 2018 :

- Une observation du dispositif policier lors d'événements « exceptionnels » : expulsion de chez Jésus (novembre 2018), « passamontagna » (septembre 2018), « Grande Maraude solidaire » (mars 2019)

En hiver et au printemps 2019 :

- 14 entretiens sur la question du dispositif policier dans la zone-frontière avec des personnes qui habitent et travaillent dans le village ou à la station de Montgenèvre
- 3 discussions informelles avec des chauffeurs de bus et 1 entretien avec le gérant de Résalp' sur la question du contrôle de la frontière dans la ligne de bus transfrontalière
- 8 entretiens à Clavière, Montgenèvre et Turin avec des acteurs de l'économie touristique (commerçant·es, office du tourisme, hôtelier·es…) pour appréhender la manière dont la

situation à la frontière surgit dans les préoccupations touristiques

- 1 entretien avec le maire de Clavière sur les impacts locaux du contrôle de la frontière
- 1 entretien avec R. médiateur culturel en gare d'Oulx
- Des séances d'observation : à la gare d'Oulx (janvier 2019) en journée et en soirée ; à Clavière et Montgenèvre en journée ; à Clavière tous les soirs entre 19h30 et 21h lors de l'arrivée du bus en provenance d'Oulx et à destination de Briançon ; en gare SNCF et gare routière de Briançon, journée et soirée

# Annexe 13 – Présence militaire et migrations dans le Briançonnais (XIXè siècle)

*Source : Siestrunck, 2013*

## Annexe 13a – Les fortifications comme trace de la présence militaire

Dans le Briançonnais, les nombreux forts qui marquent le paysage rappellent à la mémoire les différentes périodes où la frontière a été synonyme de front guerrier, quand l'État français cherchait à affirmer sa souveraineté sur le territoire par l'architecture militaire. Vauban, Serre-de-Rivière, ligne Maginot ; les périodes de tension diplomatique avec l'Italie ou de tension géopolitique en Europe ont chacune lancé des chantiers de construction de fortifications militaires, qui organisent tout un système défensif dans la profondeur de la montagne : gros ouvrages surélevés sur le mont Chaberton (Italie) ou du Janus (France), avant-postes, barrages des vallées, blockhaus souterrains dans les versants... Ironie de l'Histoire, lorsque d'un vaste chantier est lancé dans les années 1880, c'est une main-d'œuvre piémontaise qui est employée pour bâtir les forts.

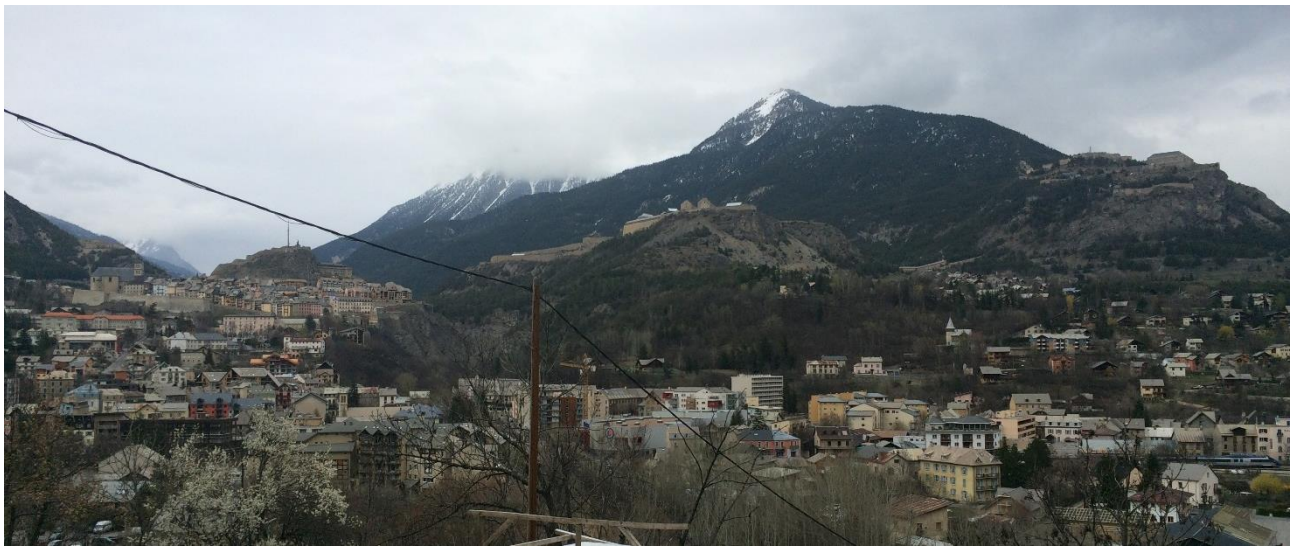

*Vue sur les forts militaires de Briançon depuis le jardin de Chez Marcel, S. Bachellerie, avril 2019*

## Annexe 13b- Militaires et secours en montagne

Le lieutenant Trémeau, en poste dans la Haute-Ubaye lance alors un appel d'alerte dans la Revue Alpine où il décrit le col de Sautron (2670 m) , le plus fréquenté, comme "*vraiment homicide*". "Il tente de sensibiliser les communes, mais elles "opposent aux recherches une inertie calculée, craignant d'engager leurs secours". (…) Pourtant, quelques mesures simples pourraient être prises : déclarer son départ pour le col en mairie ; donner comme mission officielle aux militaires des postes

d'hiver de porter secours ; créer dans les villages un corps de brancardiers volontaires ; construire un abri sous le col. C'est cette dernière suggestion que retient le Club alpin français."

Les propositions faites par le lieutenant Trémeau en 1905 pour organiser l'assistance aux personnes franchissant la frontière montrent que déjà à cette époque, un contrôle plus prononcé des "flux migratoires" par les pouvoirs publics (recenser les départs et les arrivées) ainsi que la professionnalisation des militaires dans le secours aux populations migrantes, est pensée comme la solution pour assurer leur protection.

## Annexe 13c – Les expulsions des ouvrier-es étranger-es par l'armée

Alors que les travailleurs Piémontais qui travaillaient sur le chantier du fort de l'Olive s'étaient mis en grève, une troupe militaire montée de Briançon intervient pour les "ramener à la raison et les renvoyer chez eux". Si le corps militaire a ainsi pu servir les intérêts de l'État comme *employeur* en expulsant du territoire les ouvriers rebelles, le patronat a en retour pu servir la "cause de la nation" en renvoyant des travailleur-euses étranger-es. R. Siestrunck raconte encore : "Lorsque la direction de l'usine de peignage de soie de la Schappe, qui emploie plus de 1 000 personnes (main d'oeuvre féminine qu'on était allée chercher dans les vallées italiennes) renvoie tous les ouvriers piémontais qui étaient employés dans ce vaste et important établissement industriel (…) elle considère son acte comme hautement patriotique [puisqu'il] se veut une réponse au contexte diplomatique [de la] guerre douanière franco-italienne". La presse locale félicite la direction de l'usine : "*C'est là un exemple que nos administrations devraient suivre, et surtout l'administration militaire. Espérons que l'on se décidera à chasser de nos chantiers ces étrangers, surveillants et ouvriers.*" Nous sommes à la fin du XIX$^{è}$ siècle, période le nationalisme se structure comme idéologie au niveau de l'Etat et se répand parmi la population.

Annexe 13d – Défilé des grévistes de l'usine de la Schappe

*Source : Cartalpes, éditeur Noens Tabac*

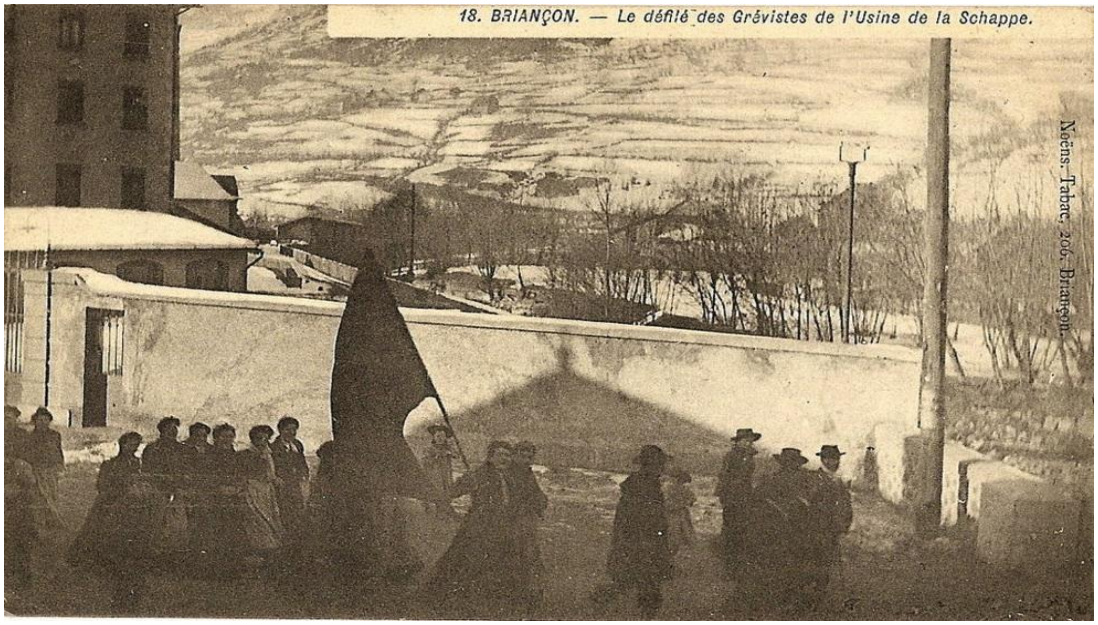

# Annexe 14 – Un contrôle frontalier à deux niveaux

*Source : Hanus, 2012*

On met alors en place un régime frontalier à deux niveaux. Les ressortissants français et italiens “d’une honorabilité reconnue, domiciliés depuis six mois au moins dans la zone frontalière et appelés par leurs occupations à se rendre fréquemment dans la zone étrangère limitrophe » (habitants de Clavière, Montgenèvre, Névache et Bardonecchia) ainsi que les bergers accompagnant des troupeaux de part et d’autre de la frontière bénéficieront d’une “carte de frontalier” permettant leur libre circulation sur le territoire de ces communes. Le reste de la population devra présenter un passeport. L’anecdote comique citée par P. Hanus montre que cette habitude de présenter ses papiers n’a pas été intériorisée de manière évidente par les voyageurs transfrontaliers : le 25 novembre 1947, le car des lignes régulières a embarqué des touristes démunis de passeports à qui l’on refuse le passage ; la plupart d’entre eux font demi-tour sans insister, à l’exception deux habitants locaux, l’un de Briançon, l’autre de Montgenèvre, qui “font un scandale” et “insultent et menacent les carabiniers”. En effet, au même moment deux douaniers français de Montgenèvre sont passés directement en compagnie de membres de leurs familles sans même se présenter au poste français de contrôle. Le commissaire qui relate l’événement explique que le comportement des fonctionnaires provoque des jalousies « bien compréhensibles » parmi la population, et s’engage à refuser désormais de délivrer toute autorisation de passage quelles que soient les protestations qui en découleront.

# Annexe 15 - Extrait du film de Pietro Germi Il Cammino della speranza (1950)

*"Eh alors, pas de passeport, hein ? D'où est-ce que vous venez, vous ?"*

Contrôle de la frontière italienne par des chasseurs alpins français et italiens à ski, 1950, Montgenèvre

Les douaniers, pris de pitié devant la misère incarnée par les migrant-es sicilien-nes, renoncent à les contrôler. Les procédés cinématographiques accentuent la dimension odysséenne de la traversée (musique, images de la traversée dans la tempête de neige), la beauté ainsi que la vulnérabilité des acteur-ices incarnant les migrant-es qui ont pour fonction de les rendre sympathiques aux spectateur-ices.

# Annexe 16 – Carte du Ministère de l'Intérieur présentant le « risque migratoire » en France métropolitaine

*Extrait de : Lutte contre les filières d'immigration clandestine, dossier de presse, février 2018*

*Source : OCRIEST (Ministère de l'Intérieur)*

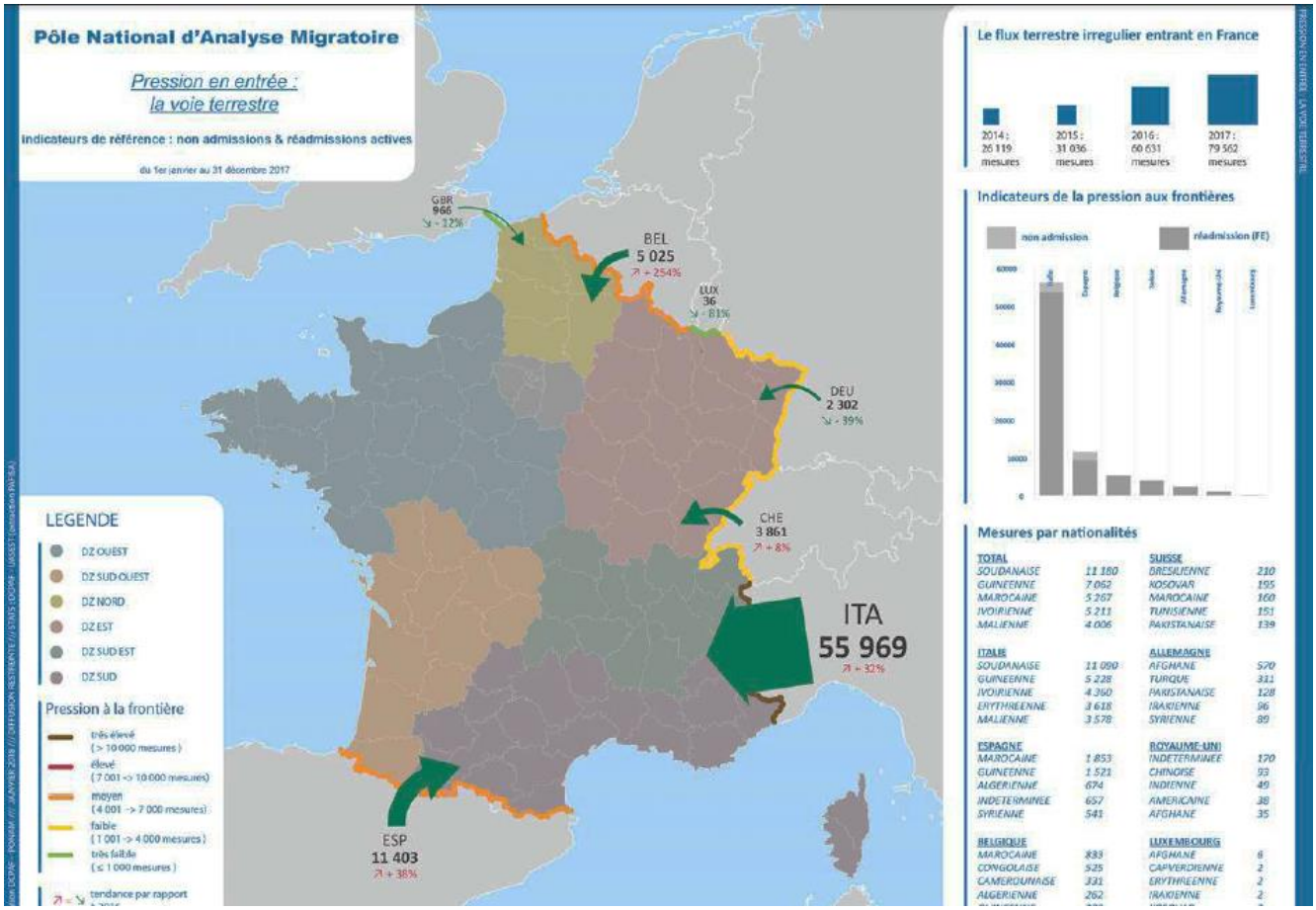


Un dossier de presse publié par l'OCRIEST (Ministère de l'Intérieur, février 2018), montre comment le travail de la police aux frontières se définit dans le cadre d'une "lutte" contre les filières d'immigration irrégulière, présentées comme "des organisations criminelles, c'est-à-dire de groupes structurés d'individus se livrant au trafic de migrants, à la fourniture de faux documents, à l'emploi d'étranger sans titre, ou à la traite des êtres humains". "Souvent transnationales", elles auraient "recours à des procédés mafieux" et elles "exploitent la misère" des "migrants-victimes". Elles seraient "un vecteur majeur des flux migratoires en direction de l'Europe". C'est ainsi que le Ministère de l'Intérieur (dossier de presse du 8 juin 2018) justifie l'envoi de forces mobiles sur les territoires où ont

lieu les "situations les plus dégradées", ainsi que dans le cadre de la "lutte contre l'immigration irrégulière et gestion des frontières ". Ainsi, alors que dans la réalité, les frontières ont un rôle de sas et forment un dispositif flexible, dans le discours officiel, elles sont implicitement présentées comme un "front" qui préserve le territoire d'une double menace : filières de passeurs qui exploitent les "migrant·es", et les "migrant·es irrégulier·es" eux-mêmes.

Ainsi, les termes employés pour caractériser une certaine partie des populations migrant-es participent à construire une catégorie de « migrant-es » et de la constituer comme problème public qu'il faut prendre en charge. Les mots du Ministère de l'Intérieur participent par ailleurs à déréaliser (J. Butler, 2002), c'est-à-dire rendre la vie irréelle, des étranger-es qui voyagent sans visa, en gommant le caractère individuel des personnes et le libre-arbitre qui préside au parcours migratoire. A en croire le Ministère de l'Intérieur, ce ne sont pas des « personnes » qui désirent s'installer en France, mais une "pression migratoire" (un phénomène technique et déshumanisé) qui s'exerce contre les frontières, justifiants que soient déployés à la frontière des moyens de « défense ».

# Annexe 17 – Matteo Salvini, mise en scène d'une « crise »

*Source : Facebook, page Matteo Salvini Official*

# Annexe 18 - La politique du chiffre à la frontière Haute-Alpine

Produire de la statistique sur la population gouvernée ainsi que documenter sa propre activité pour pouvoir mieux anticiper les évolutions de la société et contrôler les événements est une caractéristique du gouvernement biopolitique (Foucault, 1978). Ainsi, les techniques de contrôle aux frontière s'alignent sur celles qui permettent de calculer les coûts et les profits, dans n'importe quel marché : identifier les probabilités à partir d'un savoir statistique (combien d'immigrant-es l'année dernière, combien risque-t-il d'y en avoir cette année, par où risquent-iels de passer ?) pour organiser la répression par anticipation (renforcement des moyens de surveillance, police, technologies), et conditionner cette réponse du gouvernement à des logiques budgétaires.

D'autre part, quand cette statistique est ouverte au public, elle permet au pouvoir de mettre en scène son propre travail aux yeux de la population.

Or, puisque la seule donnée officielle concernant les passages à la frontière est précisément celle des refus d'entrée, il est très facile d'utiliser ces chiffres pour montrer qu'il y a une augmentation du nombre « d'étranger-es clandestins » se présentant à la frontière, et par ces chiffres, justifier de la nécessité de renforcer le contrôle, et de multiplier encore les arrestations – quand bien même les « arrivées » d'étranger-es en situation irrégulière sur le territoire seraient en train de baisser (voir Annexe Ministère de l'Intérieur)

D. Fassin (2010, p. 122-123) montre le paradoxe que constitue la politique de communication de l'Etat autour des données numériques des arrestations par la police : si les pouvoirs publics les qualifient comme résultats, nécessairement, plus ces chiffres augmentent, plus on est satisfait-es – mais cela signifie dans le même temps que la délinquance s'accroît, ce qui justifie ensuite l'augmentation des forces et moyens policiers. Sur le terrain, la question qui se pose pour les agents de police est : comment augmenter le nombre de délits et de crimes constatés et élucidés quand de fait ils sont en diminution (…) ?

# Annexe 19 – La variabilité des contrôles à la frontière des Hautes-Alpes

*Extrait du mémoire de M1*

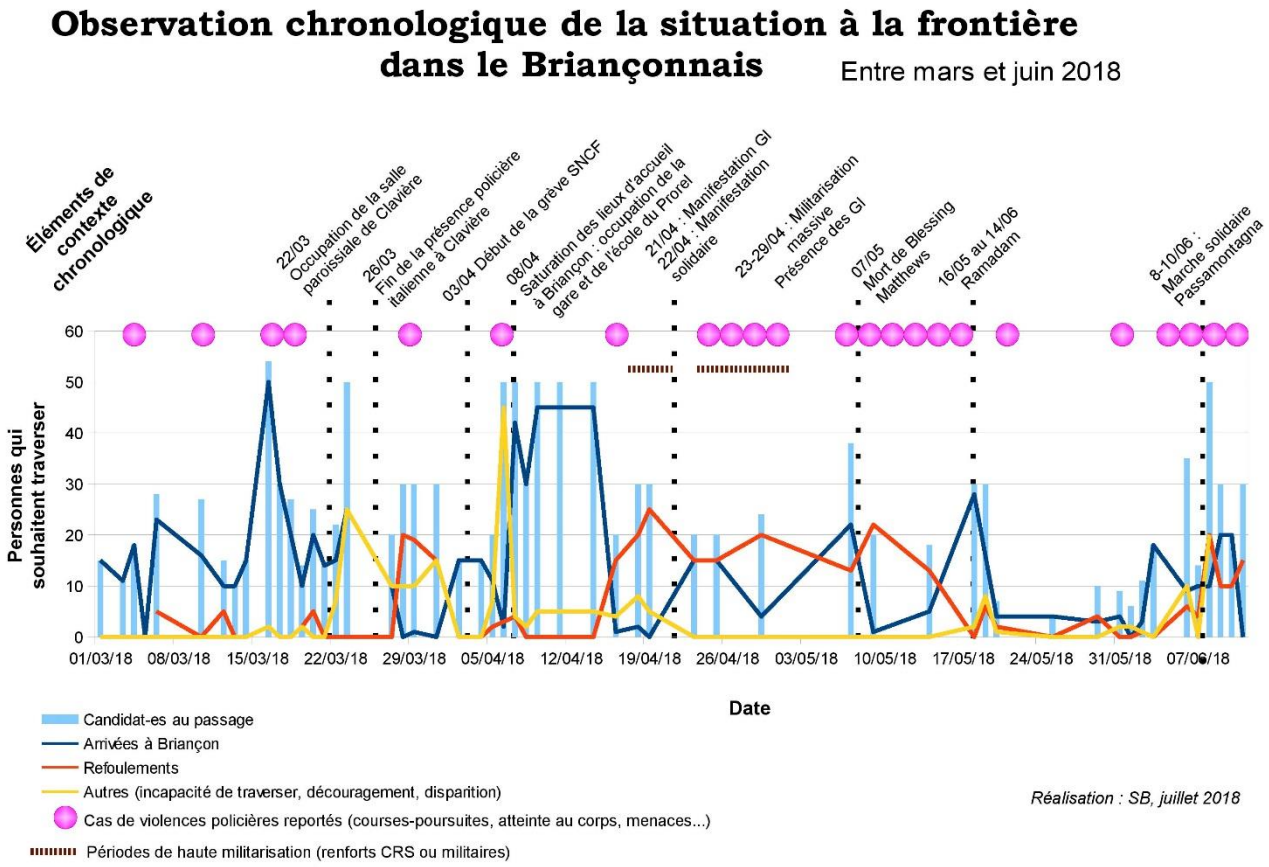


La première période (du 01/03 au 22/03/18) se traduit par un faible contrôle des personnes qui traversent, et un faible taux de refoulement à la frontière. Il s'agit d'une période où, majoritairement, les candidat·es à la traversée arrivent à un moment précis et identifié de la journée (le bus de 20h à Clavière), traversent la frontière à pied puis effectuent le trajet de Montgenèvre à Briançon en voiture grâce aux maraudes des personnes solidaires.

Durant cette période :

- Le moment où les personnes sont visibles et exposées au contrôle de police est donc court (traversée à pied : entre 20 minutes et 1 heure). Les principales causesd'arrestation sont les contrôles de voitures entre Montgenèvre et Briançon, qui restent relativement rares.

- Les températures sont très basses (entre 0° et-20°C pendant la nuit) et l'enneigement très fort. Le faible taux de contrôle peut aussi correspondre à une volonté de limiter la mise en danger des personnes arrêtées. Cela serait néanmoins paradoxal avec le fait que l'enfermement des personnes arrêtées pendant une nuit dans les locaux de la PAF a parfois été justifié oralement par des agents de police comme une mise à l'abri contre le froid.

Le 22 mars 2018, c'est l'incapacité physique de marcher à pied la distance entre Clavière et Briançon par une petite dizaine de personnes qui a conduit les personnes solidaires à ouvrir la salle paroissiale de l'église de Clavière. L'occupation de l'église a été prolongée le lendemain (23/03) parce que 50 personnes étaient bloquées à leur tour côté italien. La police italienne (polizia et carabinieri) ayant encerclé le lieu et l'ayant placé sous forte surveillance, la situation est restée incertaine pendant plusieurs jours. Ce n'est qu'après le retrait relatif des forces de l'ordre italiennes que l'on constate que les tentatives de passage des personnes exilées, se heurtent à des arrestations et refoulements systématiques.

On peut les corréler au fait qu'à partir de ce moment-là, les personnes désirant traverser le font désormais à pied (5h de marche jusqu'à Briançon). Elles sont extrêmement exposées au contrôle puisque, pour éviter la neige, elles marchent surla route principale.

Les refoulements peuvent être également compris comme une réponse à l'ouverture du Refuge Autogéré de Clavière, une fois qu'il est devenu clair que ce lieu allait perdurer et se pérenniser.

Un changement de stratégie de blocage à lafrontière s'opère à partir du début de la grève SNCF (03/04), qui ralentit le rythme de départs réguliers de la ville par les personnes en situation de migration. A nouveau, les arrestations à la frontière se raréfient et la traversée de la frontière se déroule sans encombre. Différents observateurs de terrain constatent que durant plusieurs jours, la présence policière sur le terrain ne diminue pas : les agents de police sont sur la route, observent les personnes et les laissent passer.

Cela coïncide avec une période de très nombreuses arrivées à la frontière de personnes désirant passer du côté français (05/04). Les conséquences de cette situation à Briançon sont immédiates : saturation du Refuge Solidaire, puis de la salle Ste-Thérèse, blocage des personnes à Briançon à cause de la grève, ralentissement *de facto*des personnes à Clavière par le travail de prévention des personnes solidaires.Les actions successives menées par les Briançonnais solidaires pour faire face à cette situation d'urgence (squattage d'un bâtiment le 07/04, occupation de la gare le 08/04, puis occupation de l'ancienne école du Prorel le 12/04) et les débats houleux qui ont

accompagné ces actions marquent une période de fortes tensions que traverse le mouvement solidaire Briançonnais.

Nous n'avons pas assez d'éléments pour interpréter s'il s'agit d'une conséquence de fait, décorrélée des méthodes de contrôle à la frontière, ou si la mise sous pression de l'accueil à Briançon a fait l'objet d'un calcul politique.

La semaine du 16 au 19 avril est caractérisée par une forte augmentation du nombre de blocages, qui peut être facilement expliquée par une période de militarisation : entraînement toutes les nuits sur les pistes de Montgenèvre d'une vingtaine de chasseurs alpins, renforcement de l'équipement (3 motoneiges, lunettes infra-rouges).

Après le 21 avril, date de la manifestation et du blocage du col de l'Echelle par le groupe Générations Identitaires, cette période de forte surveillance de la frontière se poursuit et prend d'autres formes.

Le 23/04, aux acteurs réguliers du contrôles s'ajoutent des renforts de CRS et de gendarmerie mobile (évalués approximativement à 200 agents de police supplémentaires) affectés par le Ministère de l'Intérieur en réaction aux deux manifestations des 21et 22avril.

Le groupe Générations Identitaires reste présent pendant plusieurs semaines au le col du Montgenèvre (la nuit sur les pistes de ski) afin de bloquer les personnes noires qui cherchent à aller en France, d'appeler la police et de leur remettre les personnes qu'ils ont arrêtées.

Les Générations Identitaires cessent ces pratiques suite au communiqué de la préfète des Hautes-Alpes (le 30/04) qui condamne leurs actions. Cela se traduit par une période où le passage est de nouveau majoritaire.

Une nouvelle période de blocages et refoulements est visible à partir du 06/05. Sans qu'il nous soit possible, faute d'éléments, de l'expliquer en termes de facteurs, il est important de mettre en avant le fait que cette période est caractérisée par un nombre très important de violences recensées : les pratiques "classiques" de mise en danger des personnes pendant la traversée par des course-poursuites sont particulièrement nombreuses à cette période et surtout, aboutissent à des conséquences particulièrement graves, dont des blessures physiques, et jusqu'à la mort par noyade de Blessing Matthews le 06/05.

Le corps de Blessing M. a été retrouvé le 09/05 et une enquête sur les circonstances de sa mort a été ouverte. L'identification officielle de la victime a pris une dizaine de jours : on peut faire l'hypothèse que la découverte officielle et de la responsabilité policière dans la mort de Blessing M.

a joué un rôle dans la diminution des contrôles et des pratiques violentes dans les dernières semaines du mois de mai.

Nous faisons l'hypothèse que la diminution forte du nombre de candidat-es au passage à la frontière à la fin du mois de mai et les premiers jours du mois de juin peut s'expliquer partiellement par la période du ramadan, à cause de son caractère sacré mais aussi parce que le jeûne épuise fortement les personnes désirant traverser (cependant, même si nous n'avons pas de statistiques, tou·te·s les candidat·es à la traversée ne sont pas musulman·es, loin de là).

A nouveau, les tentatives de passages augmententà partir du 04/06 et sont soldées par des arrestations nombreuses, favorisées par de nouvelles stratégies policières (voitures banalisées, camouflage en randonneurs) et de nouveaux équipements (VTT, motos triales, lunettes thermiques). A nouveau, des violences policières sont recensées.

Le week-end du 08 au 10 juin, une marche solidaire contre les frontières ("Passamontagna") se déroule sans blocage ni arrestation. Pendant ce temps, un grand nombre de personnes qui étaient bloquées côté Italien durant la semaine parvient à gagner Briançon.

Un phénomène de réponse semble apparaître dans le fait que, la nuit même et le lendemain (11/06), des violences policières de forte intensité (passage à tabac d'un exilé dans les locaux de la PAF, non-assistance à personne en danger et mise en danger de cette personne par le refoulement) sont signalées.

# Annexe 20 – La pression psychologique exercée par la police sur les habitant-es de la vallée de la Clarée (été-automne 2017)

A la même période, des barrages jour et nuit, tenus par des gendarmes ou des militaires, sont placés sur sur la route de la Clarée, ce qui fait qu' : « on se faisait contrôler quatre fois par trajet, aller-retour » (H.), « les coffres ouverts tous les matins quand on allait au travail » (P.). Les contrôles des voitures sont parfois accompagnés de pratiques d'intimidation verbale et psychologique envers les citoyen-nes suspecté-es d'avoir transporté ou accueilli des gens chez ell-eux. Par ailleurs, les habitant·es qui transportent des personnes identifiées comme potentiellement étranger-es en situation irrégulière dans leurs voitures peuvent également devenir la cible de course-poursuites policières :

> « J'ai eu une sacrée frayeur. Il y avait plein [de jeunes] qui marchaient sur le bord de la route : je leur ai dit "vite, venez, je vous prend". Ils couraient au milieu des voitures, dévalaient la pente. Il y en avait 5 dans ma voiture. Les gendarmes à Val-des-Prés en avaient déjà arrêté une vingtaine. Moi j'ai eu peur : j'ai accéléré. Au village suivant, je me suis arrêtée "sortez, courez", je leur ai dit. Ils m'ont poursuivie, un seul a réussi à s'évader, se cacher dans un jardin pendant 2 ou 3h. C'étaient des gendarmes de Marseille, avec des gilets pare-balle (…) J'étais prise au piège dans mon propre village.»
>
> (Entretien avec Ye., mars 2018)

Durant l'automne 2017 avaient également court des arrestations en plein jour dans la ville de Briançon de personnes qui étaient logées au Refuge Solidaire alors qu'elles se déplaçaient dans la ville, de nombreuses arrestations aux départs de train dans la gare SNCF de Briançon, ainsi que d'autres course-poursuites de voitures de personnes qui transportent des habitant·es temporaires du Refuge pour les conduire vers d'autres gares de la vallées.

# Annexe 21 – Les évolutions de la présence policière à l'hiver 2017-2018

A partir de décembre 2017 et jusqu'au printemps 2018, de l'avis des habitant-es impliqué-es dans la situation à la frontière, on est revenu à des effectifs "normaux" (PAF, gendarmerie locale avec le concours de la police nationale), assistés néanmoins d'une base permanente de renforts de la gendarmerie mobile. La situation n'a pas semblé évoluer avant une bref renforcement de forces policières suite à l'ouverture du squat « Refuge Autogéré chez Jésus » dans la salle paroissiale de Clavière le 22/03/2018, craignant sans doute que la mobilisation du côté italien ne se décline en manifestations du côté français. Quelques jours plus tard, lors de la semaine du 09 au 13 avril 2018, plusieurs personnes ont signalé avoir été interpellées par des militaires vêtus de l'uniforme des chasseurs alpins – pendant une semaine, la zone-frontière du Montgenèvre s'est transformé en terrain d'entraînement pour les militaires, comme l'avait été la vallée de la Roya quelques mois plus tôt (Collectif La Maquis, 2017), faisant ainsi des étranger-es en migration une « cible » d'entraînement pour des futures opérations armées à l'étranger. Plus tard, suite aux manifestations des 21 (col de l'Échelle) et 22 avril 2018 (Clavière-Briançon), des renforts de CRS et de gendarmerie mobile supplémentaires ont été affectés sur ordre du Ministère de l'Intérieur dans la zone du Briançonnais pendant plusieurs jours, avant de repartir. Enfin, durant l'été 2018, quelques militaires sont postés en surveillance dans le bois de Sestrière à la sortie du village de Montgenèvre et au col de l'Échelle ; disparus durant l'automne et l'hiver 2018, ils refont une apparition dans la même zone au mois de février 2019, puis reviennent une nouvelle fois en hors-saison (juin 2018)

# Annexe 22 - La mise en scène du contrôle lors de manifestations

## Annexe 22a – La « grande maraude solidaire », 15/03/2019

*“Grande maraude solidaire”, source : Alp’ternatives*

Le contrôle a la frontière a revêtu sa forme « spectaculaire » pour la manifestation du 15/03/2019 annoncée par l'association « Tous Migrants » sous la forme d'une « Grande Maraude Solidaire » : cette manifestation se déroulait la nuit à Montgenèvre a avait vocation a faire découvrir aux 500 personnes rassemblées « la réalité » de la frontière et des traques policières dans leur contexte nocturne. Dans mes carnets de terrain, je note :

*« 18h, on va au bus de Clavière : les gens commencent à arriver pour la grande maraude, avec des drapeaux/banderoles, des tracts, et un tour en voiture permet de saisir l'ampleur de la présence policière : quatre voitures de gendarmerie mobile aux Chalmettes, une dizaine de camions sur la route du village du Soleil, et des voitures postées sur les parkings en bas de la PAF, face à la montagne. En d'autres termes, la police ne s'installe pas là où sera la manifestation (front de neige), mais bien sur les chemins que prennent les gens pour passer. A Clavière aussi la présence policière est renforcée*

*puisqu'il y a 5 voitures / camions de polizia à l'entrée, au lieu de 3 d'habitude.*

*22h. Le long de la route qui descend du village du Soleil à la PAF, je dénombre 12 camions de gendarmerie mobile. On voit en contrebas toute une armada de gendarmes et flics, armés, qui font face à un petit groupe de manifestant-es amassé-es sur le parking juste en face. Un peu bizarre de comprendre ce qui se passe, je m'approche d'un groupe d'hommes qui regardent la scène depuis la route comme moi, et me rends compte qu'il s'agit de la BAC. (…) [Nous rejoignons les manifestant-es]. On nous dit qu'il vient d'avoir une course-poursuite massive vers le télésiège d'en bas, à Serre-Thibault, que des manifestants-e sont allé-es entourer les personnes concernées et ont eux-mêmes été encerclé-es de flics, et que dans la confusion en fait des personnes (sans-papiers) ont été arrêtées quand même. Un camion de pompiers arrive, dépasse la PAF pour rejoindre les parkings en contrebas : quelqu'un est blessé. Des voitures de gendarmerie font des allers-retours avec les parkings du bas. Un spot lumineux se braque sur la montagne. Nous regardons des points lumineux dans la montagne qui nous indiquent qu'une course-poursuite est en train d'avoir lieu : points blanc, portables qui éclairent leur chemin dans la forêt, points rouges, jumelles infra-rouges qui qui montent les rejoindre pour les arrêter. Puis c'est le défilé des motoneiges, en mode Champs Elysées : pas moins de dix qui, à grand renforts de moteurs, traversent la piste de ski de fond, remonte vers nous puis vers le village. [Mon amie] a peur, elle est très impressionnée par ce qu'on voit : je m'amuse à lui dire que ce n'est pas du tout comme ça que ça se passe d'habitude, que là nous avons droit à un grand spectacle de son et lumières, juste pour le bénéfice des manifestants. Ça me fait penser [que] pas plus tard que tout à l'heure dans l'après-midi, elle m'avait dit qu'elle n'avait même pas remarqué qu'on venait de passer un point-frontière. Le contraste entre ces différents moments de la « normalité » invisible de la frontière et le spectacle du blocage policier est presque risible."*

*(Carnets de terrain, 15/03/2019)*

En appelant à cette manifestation (au sein de laquelle se trouvaient de nombreux-ses journalistes), les associations ont convoqué la mise en spectacle de la frontière qui a été opérée par les agents du contrôle. Il en a été de même lors de la manifestation « Passamontagna » de septembre 2019 qui a affrété à la frontière des dizaines d'escadrons de gendarmerie supplémentaires, alors que la manifestation se déroulait en Italie.

## Annexe 22b – L'occupation de la place de Clavière, 10-14 octobre 2018

A l'inverse, les arrivées de police peuvent participer à un spectacle dont le public n'est pas présent sur place, comme cela a été le cas lors de l'expulsion du squat de Clavière « chez Jésus », le 09/10/2018. Cette expulsion, annoncée plusieurs semaines à l'avance dans la presse italienne comme une « lutte » menée par le gouvernement contre les occupations illégales, a eu lieu à la fin de la saison touristique, à un moment où le village était complètement vide de ses touristes et d'une grande partie de ses habitant-es. Les ancien-nes occupant-es de l'église ont d'abord cherché à maintenir leur présence à Clavière en restant sur un des parkings au centre du village pour continuer d'informer les personnes qui voulaient traverser la frontière. Une intense présence policière a occupé le village pendant les semaines qui ont suivi l'expulsion, afin de décourager les militant-es de rester dans les parages. Le « spectacle » qui résultait était tout aussi étonnant, dans la mesure où il n'y avait pas d'autres spectateur-ices que les personnes impliquées dans les événements à la frontière :

« *Il y a la polizia à l'entrée du village, des voitures de carabinieri garées tout le long de la route, trois gros camions de carabinieri sur le parking devant l'église, et d'autres encore derrière, du côté de l'ancienne entrée de "chez Jésus". Le seul endroit où ils ne sont pas, c'est le parking où nous sommes. Avec la nuit et dès qu'on est peu, l'absurdité de la situation apparaît de manière plus flagrante encore, parce qu'il n'y a plus personne dans le village à part nous et les flics, et parce qu'on meurt de froid, et qu'on n'a nulle part où dormir. (…) La proximité avec les flics est ahurissante : je descends me changer aux toilettes et ils sont dehors et me suivent du regard, à moins de vingt mètres de moi. M. dit qu'un flic lui a même ouvert la porte des toilettes.*

*(…) On ne peut rien faire, les flics sont partout autour de nous, il y a les rondes (les passagess sur la route à 10km), c'est impossible d'être discret-e : le moindre de nos mouvements est suivi par des yeux, voire entraîne un déplacement de voiture.*

*(…) Le matin, pour se réchauffer, on va boire un café au seul café ouvert de Clavière : scène effroyablement bizzarre parce que je dois commander mon café au bar et tous les gens assis au bar, littéralement coude à coude avec moi, sont des flics dont la mission est de me surveiller : ils n'ont pas de casque, je n'ai pas de masque, nous nous jaugeons et en même temps nous sommes tous mal à l'aise (…) Je fais la queue aux toilettes du bar pour me changer, et c'est le capitaine des flics qui en sort, c'est gênant... Avec les copaines on est assis-es à une table au fond, iels commentent la une des journaux vendus dans le café, qui traite de la manifestation à laquelle participaient nos ami-es hier : « Dégradations à Turin par l'ultragauche violente".*

*Quand je ressors, je dois passer devant les flics, il y en a plein qui mettent leurs casques. D'autres voitures montent, ce sont genre les brigades anti-émeutes de manif. Ça s'agite parmi eux. (…) Nous avertissons les deux exilé-es qui sont encore là ce matin pour qu'ils partent vite d'ici et [aillent plutôt] dans la forêt. Les voitures de flics montent de quelques mètres et encerclent le parking. Les autres montent à pied depuis le parking du bas. J'en compte entre soixante et soixante-dix. Il y a la gendarmerie du coin, mais aussi d'autres qui ont des casques et des bouclier, exactement comme en manif. D'autres mecs encerclent par le contrebas et ils ont des grenades. C'est ridicule, car nous sommes à peine dix à faire griller des marrons chauds sur une place. (…) Le chef des carabiniers nous remet un procès-verbal pour « occupation illégale de la voie publique ».*

(Carnets de terrain, 13-14 octobre 2019)

# Annexe 23 – Récit de course-poursuites

*09/05, témoignage recueilli par S vers 12h, devant le Refuge Solidaire de Briançon. Zak est mineur, il a passé la frontière au cours de la nuit précédente. Il boîte fortement. Le Soudanais qui est mentionné dans ce témoignage, est également présent et également blessé à la jambe. Une version audio de ce témoignage existe.*

S – Tu t'es fait mal au pied ?

Z – Parce que la police nous poursuivait. Lorsque les ceux-là l'ont laissé, là. On a pris la route, là, après la frontière, là. La police était là avec les jumelles, pendant qu'on était couchés dans la neige. On était couchés dedans. Il y a un petit (...) il était en train de nous compter. Il était en train de nous compter. En fonction de là ils ont dit qu'on était 7. A ce moment on était 7 personnes. Maintenant moi j'ai décidé qu'on n'à qu'à continuer. Il y a d'autres personnes qui ont dit que non, que eux vont s'arrêter, même si on vient les attraper, de toutes les façons, eux vont réessayer encore. Moi j'ai dit qu'il y a pas de problèmes. Lorsque les policiers venaient, on a déboulé à 4 personnes. Je me suis levé, j'ai commencé à courir. Il y a 3 personnes qui m'[ont] suivi. L'autre mineur, avec un Sénégalais et un Soudanais, on était 4 personnes. On a traversé, le coin on connaissait même pas, on était nouveaux même, on a traversé avec notre intelligence et puis la grâce de Dieu, on a retrouvé la route facilement. Mais franchement, dis, ça n'a pas été facile. Lorsqu'on a récupéré le goudron, on a dû marcher petit à petit, petit à petit, petit à petit, petit à petit. Quand on voit le véhicule, on se cache, quand on voit un véhicule, on se cache. Puis, [on a vu] Pizza, juste à côté d'ici, là. On est arrivés là-bas environs vers 4h et quelque. On a trouvé que les policiers l'ont garé le véhicule, juste les phares ils sont allumés comme ça, éclairés sur la route, donc on ne peut pas passer sans se faire arrêter. Donc on a dormi dans la brousse. On a dormi là-bas, le matin, six heures, le Soudanais est sorti maintenant, pour aller voir, il a vu qu'ils sont pas là. Maintenant, le pont, là, on est rentrés en bas du tunnel, on est sortis dans le petit village, qui est juste à côté, là. On a croisé un [monsieur] en train de faire du sport, on a demandé où se trouve l'association, l'église de ici, qui aide les migrants, il nous a indiqué que c'est à 2km d'ici. Mais il nous a dit de faire très attention parce que il y a les policiers qui (surveillent ?). Dès qu'il nous a dit ça et il nous a quitté, ça n'a même pas fait trois minutes même, on voit la police venir dans le village. De nous surprendre, devant nous, comme ça. On était quatre. Deux se sont dirigés comme ça, quand ils nous ont suivi maintenant là, on a fait semblant de s'arrêter. Quand il a garé là, l'autre mineur, et les deux autres personnes, eux ils ont continué la grande piste. Moi je me suis

retourné maintenant. Comme il a vu que je suis seul, il m'a pas suivi, il m'a laissé. Pourtant il a suivi les trois personnes. Moi je suis monté en haut, je me suis caché dans les grottes là. Il a pris les trois personnes là. (?) Il les a attrapés. Moi je pense qu'ils vont venir me chercher, je suis assis en haut là, donc j'ai vu les (?) avec sa voiture mais il m'a pas vu. Il m'a pas vu, et il est parti. Je suis descendu, petit à petit. Juste à la rentrée de la ville même, j'ai croisé quelqu'un en haut d'un immeuble qui a dit "Non, faites très attention qu'il y a les policiers, tu peux (?) à chaque arrêt". Donc, en venant, j'ai croisé la police qui est venue. Ils se sont arrêtés, je me suis arrêté. Ils sont venus, ils sont passés, ils m'ont pas vu.

# Annexe 24 – Photographies

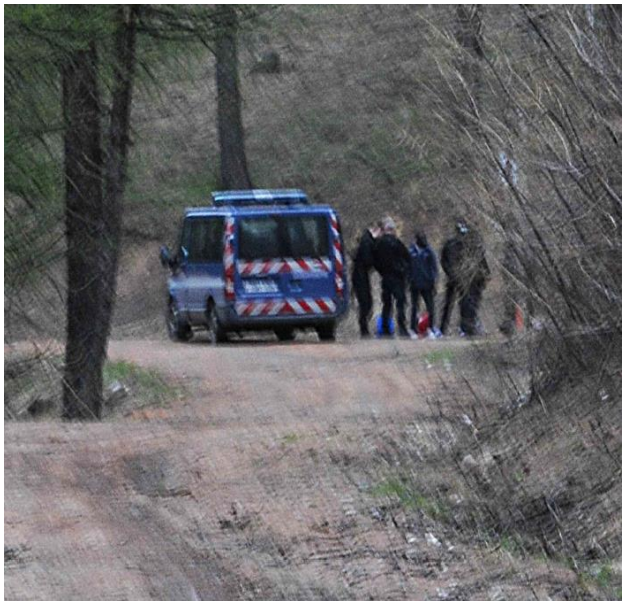

*Arrestation d'une personne étrangère dans le bois de Sestrière, mai 2018, ©Sdk*

*Barrage sur la route Briançon-Montgenèvre, S. Bachellerie, avril 2018*

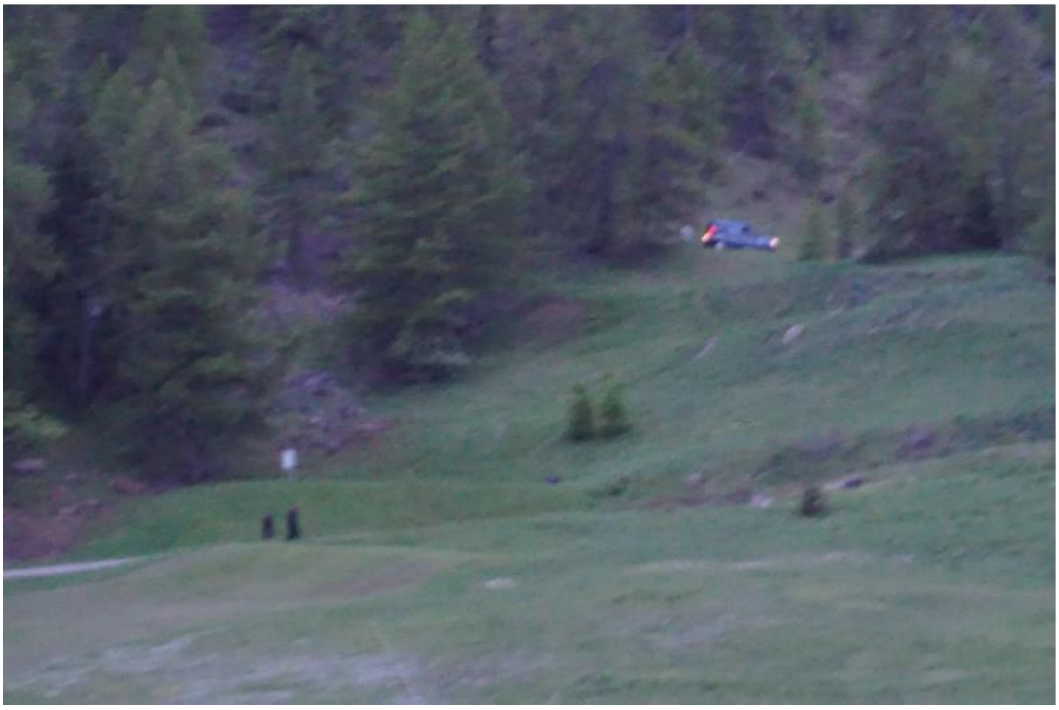

*Départ de gendarmes en « mission », Montgenèvre, 20h, juin 2018 (S. Bachellerie)*

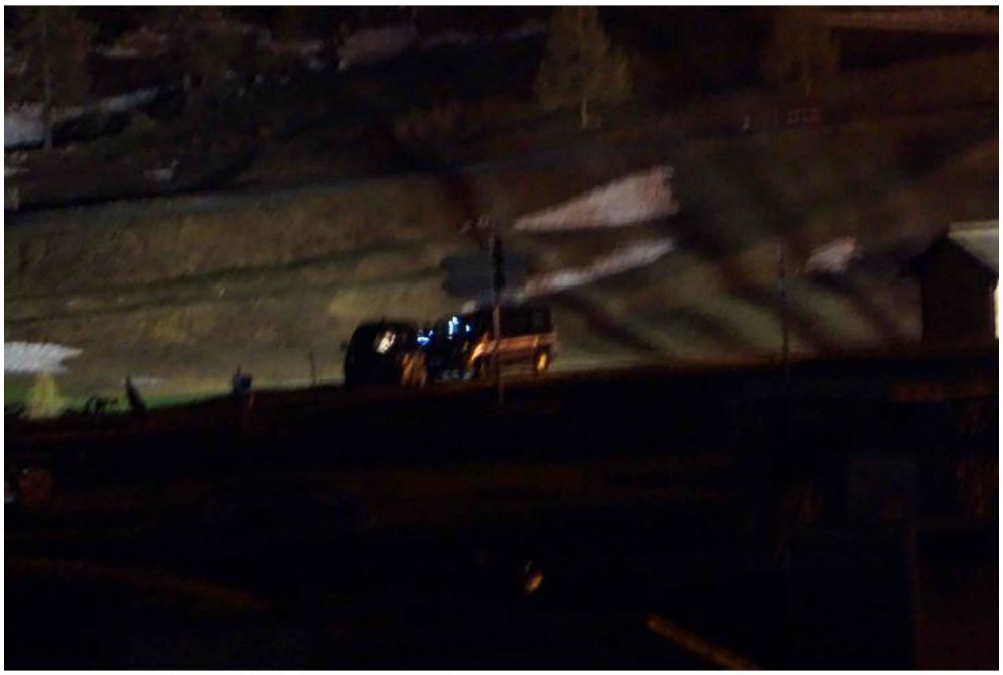

*Arrestation à Montgenèvre, SB mai 2018*

# Annexe 25 – Cartographie des passages/contrôles, été 2017-2018

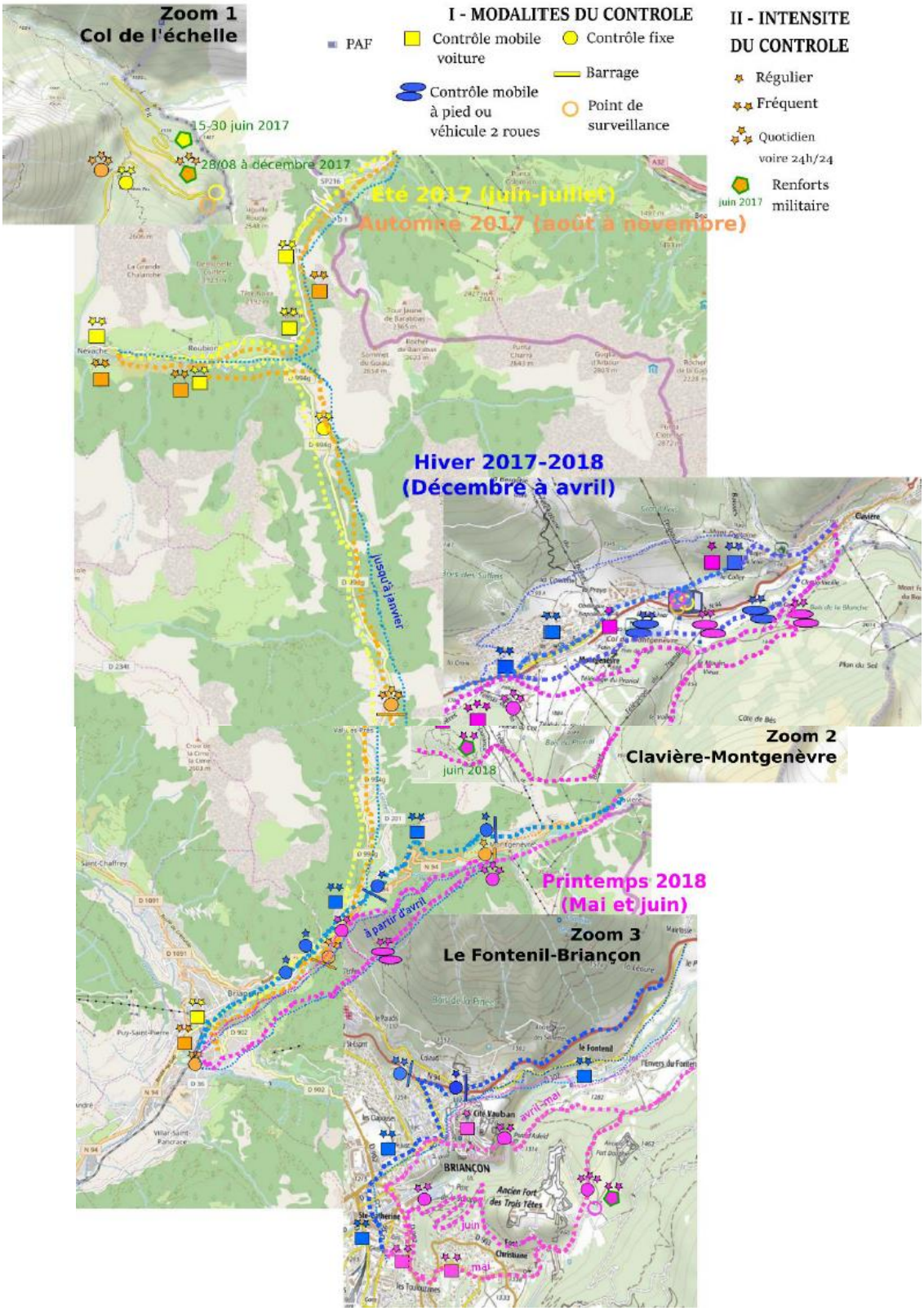

# Annexe 26 – Cartographie évolutive des prises de risque entraînées par les contrôles (2017-2018)

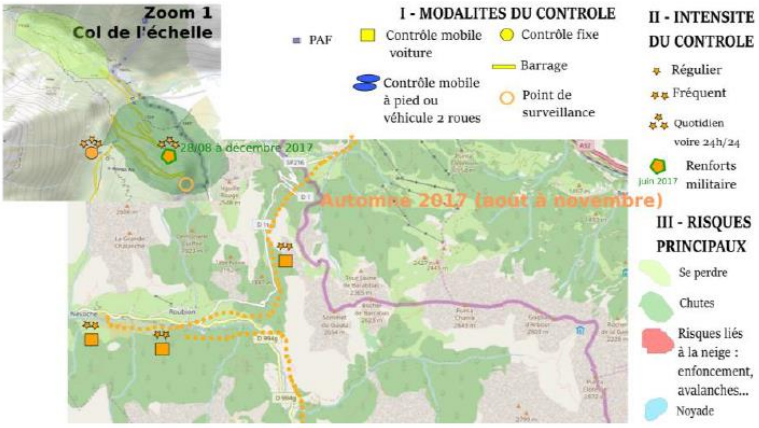


Eté-Automne 2017

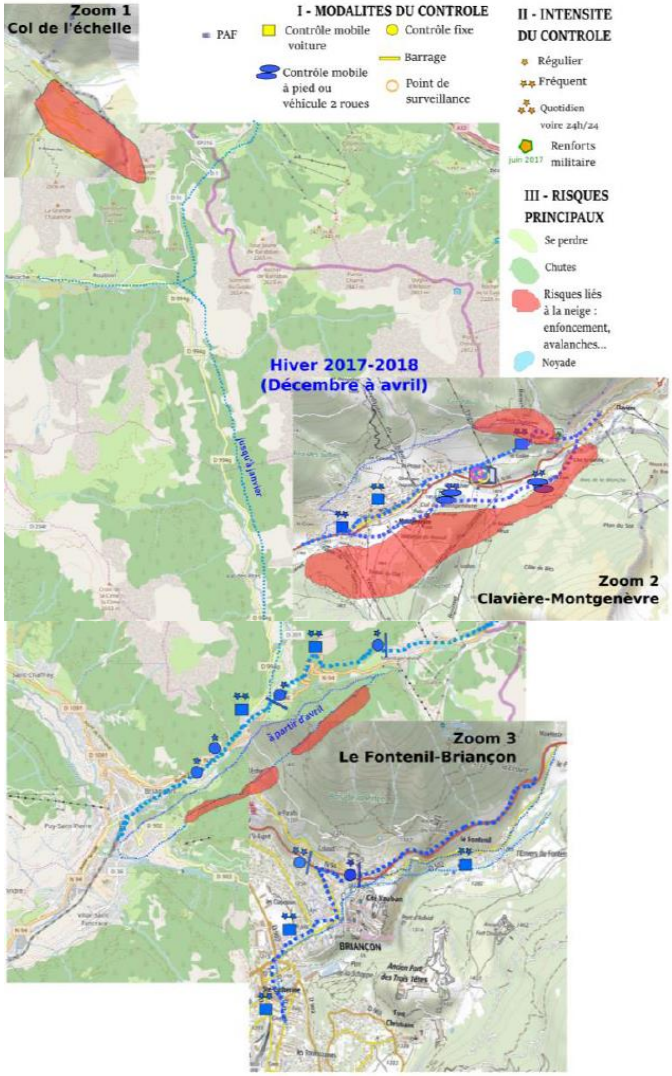


Hiver 2017-2018

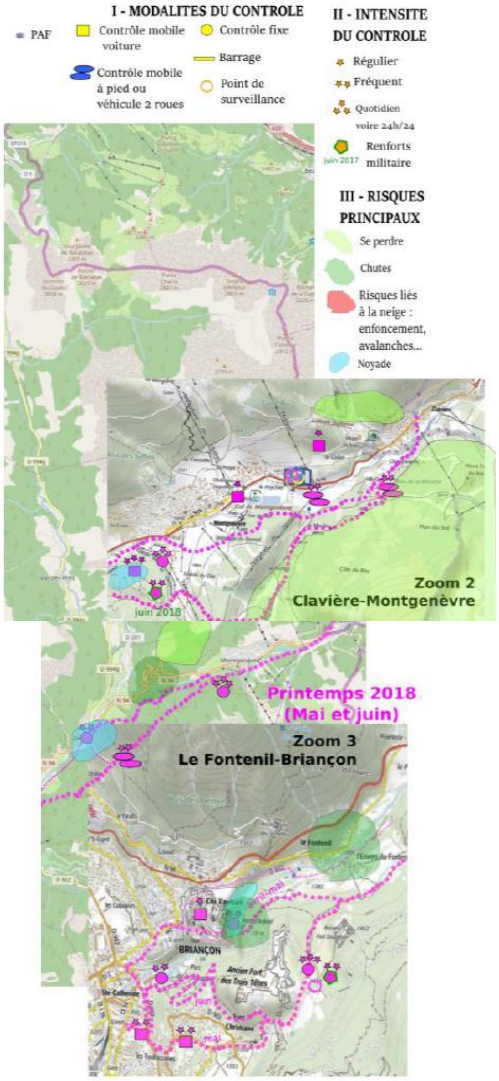


Printemps 2018

# Annexe 27 – La résurgence de la frontière au sein du dispositif de secours en montagne

Quand ce sont les secouristes de Montgenèvre qui secourent des personnes blessées, la procédure est la suivante[108] : les pisteurs les conduisent au cabinet médical de Montgenèvre où des premiers soins sont dispensés puis, selon la gravité de la situation, la personne sera descendue à l'hôpital de Briançon, ou bien la station de Montgenèvre appelle l'hélicoptère du PGHM pour qu'il conduise la personne à Gap. Mais si la personne est suspectée d'être en situation irrégulière, la situation doit d'abord être évaluée par les agents de la PAF qui peuvent décider d'interférer dans la prise de soin et de la garder au poste-frontière pour un contrôle approfondi, quand bien même ils n'ont pas en principe les compétences médicales pour s'opposer à la décision d'un·e secouriste professionnel·le.

Les secours effectués par les pompiers présentent les mêmes risques pour les personnes en situation irrégulière : « Un jour où Br[109]., a rencontré en montagne un groupe de jeunes en difficulté, il a appelé les pompiers, et ce sont les gendarmes qui sont arrivés. Les deux les plus blessés ont été descendus en ambulance à Briançon, les mineurs pris en charge, et les autres conduits à la PAF pour être renvoyés en Italie. Br., pompier volontaire, explique que les pompiers ont reçu des ordres du préfet au sujet des étrangers en situation irrégulière28, et considère que la relation entre les pompiers et les gendarmes, qui repose sur une certaine complicité autour de la gestion des personnes migrantes, est ambigüe. Cette imbrication du dispositif de secours au sein de la sécurisation de la frontière des Hautes-Alpes a été défendue en avril 2018 par le Ministre de l'Intérieur G. Collomb lors d'une intervention à l'Assemblée Nationale : "Les services de l'Etat ne font aucune différence entre ressortissants français et étrangers mais en même temps nous voulons contrôler nos frontières" » (Extrait du mémoire de M1, p. 82).

> On s'est séparés en groupe, avec mon ami on s'est arrêtés à la Vachette. Il n'en pouvait plus, il a cru qu'il allait mourir : on a appelé le 112 mais ils sont venus avec une voiture de police. On a voulu courir, mais on ne pouvait pas. J'ai demandé à l'infirmière ce qui allait m'arriver, elle m'a dit que c'était ok. Ils nous ont emmenés à

[108] Entretien avec P., pisteur-secouriste à Montgenèvre, avril 2019

[109] Entretien avec Br, pompier volontaire, mars 2018

l'hôpital et ils ont gardé mon petit frère, comme il est mineur, et moi ils m'ont laissé sortir.

Entretien avec A. le 16/01 au Refuge Solidaire

A. a eu de la chance : qu'on le laisse sortir librement après son passage à l'hôpital n'arrive pas à tout le monde. L'hôpital de Briançon se trouve dans la zone-frontière, mais néanmoins hors de l'espace où les arrestations sont les plus nombreuses : une fois qu'elle sort librement de l'hôpital, elle peut rejoindre le Refuge Solidaire, parvenant ainsi dans le seul espace dérogatoire où la police ne réalise pas de contrôles. Conduire quelqu'un à l'hôpital de Briançon revient ainsi la plupart du temps à lui permettre de franchir la frontière, comme dans le cas de A.

Les personnes conduites à l'hôpital ne sont pas pour autant tirées d'affaire : la décision du personnel hospitalier, comme celle des secouristes, est décisive en ce qui concerne le sort des personnes en situation irrégulière. S., infirmière de garde aux urgences à l'hôpital de Briançon, révèle[110] que la plupart du temps, quand les gendarmes, la PAF ou les militaires amènent quelqu'un, ils restent en attendant le premier diagnostic du médecin (si cela prend du temps, différentes équipes de police se relaient). La plupart du temps, si la personne n'est pas gardée pour la nuit à l'hôpital, elle repart avec la police et sera reconduite à la PAF ; en revanche, si le médecin déclare qu'elle a besoin de rester hospitalisée, les agents du contrôle ne reviennent pas chercher la personne et elle peut, de fait, rester en France. Ainsi, de manière très ambigüe, le rôle décisif du diagnostic médical dans le renvoi ou non à la frontière de la personne hospitalisée fait participer indirectement les médecins au dispositif de frontière. Ce dispositif fait peser sur les épaules des médecins de l'hôpital un poids qui ne relève pas de leurs fonctions, puisqu'ils sont malgré eux mis à contribution par la police pour décider si une personne doit demeurer en France ou être reconduite à la frontière.

L'ensemble de ces éléments montre que le secours officiel ainsi que le soin hospitalier, censés s'exercer pour tous les humains de la même manière, font l'objet de pratiques dérogatoires en ce qui concerne des personnes suspectées d'être en situation irrégulière : ainsi le secours et le soin dans la zone-frontière ont-ils été incorporés au sein du dispositif sécuritaire.

[110] Entretien avec S., infirmière à l'hôpital de Briançon, juin 2018

# Annexe 28 – L'intimidation des personnes solidaires

Entre le printemps 2017 et le printemps 2018, l'intimidation a d'abord pris la forme de menaces verbales lors des contrôles, de la surveillance de certaines personnes actives dans le mouvement de solidarité, de la répétition des contrôles d'identité sur certaines personnes, de convocations en audition libre, de quelques garde-à-vue, et d'une violence policière ciblée à l'encontre d'un militant.

A partir de mars 2018, des poursuites judiciaires ont été entamées contre quelques personnes identifiées comme militant-es solidaires : cela a conduit notamment au procès dit des « 3+4 de Briançon » suite à une manifestation entre Clavière et Briançon le 22 avril 2018, dont l'appel n'a pas encore eu lieu. Un autre procès a eu lieu en janvier 2019 pour le même motif d' « aide à l'entrée sur le territoire d'étranger-es en situation irrégulier-es ». Pour l'ensemble des deux procès, les peines vont de quatre mois de prison avec sursis à quatre mois de prison ferme.

Pendant ce temps, sur le terrain, les intimidations policières se poursuivent : contrôles d'identité et des véhicules répétés, organisation du renseignement avec filatures et photographies, convocations en audition libre dans le cadre des enquêtes en cours, arrestations et garde-à-vue suite à des manifestations (avril 2019), multiplication des amendes et retrait de points de permis contre des personnes identifiées, réquisition de véhicules (avril 2019), et toujours une forte pression psychologique exercée sur les personnes contrôles, voire des menaces verbales.

# Annexe 29 – Extrait du mémoire de M1 : « La frontière ressuscitée dans les pratiques solidaires »

Concrètement, la solidarité en montagne organisée s'appuie sur un lien fort entre les différents lieux d'accueil, matérialisant une relation quotidienne entre les différents individus et collectifs. Pourtant, sur le plan de la représentation, et donc de la communication extérieure, la politisation de la question des solidarités en montagne incite les différents collectifs à adopter des positions stratégiques différentes, voire à affirmer des lignes de division. Longtemps, le Conseil d'Administration du Refuge Solidaire s'est prononcé "contre" les "maraudes", alors même que les équipements apportés en maraudes étaient stockés au Refuge Solidaire et que les maraudeurs conduisaient au Refuge les nouveaux arrivant·es, où des bénévoles les accueillent jour et nuit. De même, au début de l'occupation illégale de l'église de Clavière, devenue par la suite le Refuge "Chez Jésus", les associations de Briançon ont rédigé des communiqués manifestant leur "désolidarisation", quand bien même dans les faits, le lien entre les deux lieux est quotidien. Suite au décès de B. Matthews, le CA du Refuge Solidaire en mai 2018, a fini par affirmer "son soutien" aux maraudes, mais uniquement "à partir du village de la Vachette" (excluant ainsi les solidarités en montagne à Clavière et à Montgenèvre). De même, lors des assemblées collectives, certain·es bénévoles ont exprimé des réticences à aider le lieu d'accueil de Clavière, arguant que "c'est du côté Italien" – alors qu'il s'agit des mêmes personnes que l'on accueille quelques heures plus tard à Briançon. On peut remarquer que la question de la frontière finit ainsi par ressurgir dans la manière dont les personnes appréhendent leur propre action comme légale ou illégale, isolant notamment du côté de "l'illégalité" les pratiques de maraudes à Clavière et Montgenèvre, ainsi que l'action du Refuge "Chez Jésus". Mais cette transposition des discours du gouvernement au terrain local est réalisée de manière floue et aléatoire : car, de fait, Briançon se trouve aussi dans la zone-frontière si tel est le critère ; Montgenèvre, en amont de la Vachette, se situe aussi en France, si tel est le critère... et où se situe, strictement, la limite entre Clavière et Montgenèvre, entre l'Italie et la France, quand on se situe sur des sentiers de montagne où aucune borne-frontière n'est visible ? La frontière ainsi ressuscitée au sein des discours et des pratiques solidaires montre l'incorporation locale des discours politiques extérieurs sur le Briançonnais à travers de continuelles tentatives de distinguer le légal de l'illégal, l'aide de l'instrumentalisation, le sauvetage du passage.

(Extrait du M1, p. 73-75)

# Annexe 30 – Les pratiques d'intimidation des personnes solidaires en Italie

Les stratégies d'intimidation sont déployées simultanément du côté français et du côté italien. En 2018 au moins deux officiers de la Ross ont été mis en poste afin de produire du renseignement sur les militant-es solidaires. Durant l'été 2018 leur activité consistait à surveiller les entrées et les sorties du Refuge Autogéré « Chez Jésus » de Clavière, et tenter de photographier le lieu. A partir de l'expulsion de cette occupation, leur activité s'est déplacée à la gare d'Oulx et à l'arrêt de bus de Clavière, où les militant-es tentent de donner des informations aux personnes qui s'apprêtent à traverser la frontière. Leur stratégie consiste à s'approcher des personnes solidaires avec des micros pour enregistrer ce qu'elles disent, ou bien à contrôler leur identité (allant jusqu'à contrôler la même personne plusieurs fois par jour) en interrompant la conversation entre les personnes solidaires et celles qui passent la frontière. L'intervention policière rompt instantanément le climat de confiance que les personnes solidaires essayent de créer avec les exilé-es pour que ces dernier-es écoutent les conseils qu'iels leur donnent concernant la traversée de la montagne. Cette stratégie policière vise moins à réprimer les militant-es eux-même qu'à les déstabiliser.

*"Le bus part. On va jeter un œil dans la gare. Deux jeunes gars noirs avec des sacs à dos sont dans un coin de la gare avec Moussa, le médiateur culturel, qui leur parle. Ils viennent sans doute d'arriver de Turin. Impossible de leur parler tant que Moussa est là, alors on attend devant la gare, sans savoir ce qu'ils vont décider de faire. Je retourne à l'intérieur et voit un des deux qui est assis seul sur un banc. Il y a quelques autres personnes dans la gare. Je m'assois à côté de lui, toujours gênée par l'impression de faire du racolage, les copines sont sur mes talons, ça m'embête un peu parce que ça fait un peu assaut. Mais bon, le voici entouré, il lève la tête vers moi, j'ouvre la bouche et là un type que j'avais jamais vu encore se plante devant moi, en plein milieu de la gare. Il est petit, brun et il a une écharpe à carreaux. Je m'interrompt immédiatement. Le jeune garçon me regarde d'un air interrogatif, les deux copines sont figées. Je regarde le gars qui s'est mis devant nous, je dis « oui ? »*

*et il commence à claironner en italien : « Vas-y, parle ! Vas-y, qu'est-ce que tu as à lui dire ? ». Les quelques personnes qui sont dans la gare nous regardent toutes, du coup. Je capte qu'il a une oreillette et je refuse de parler. Aucun son ne sort de ma bouche. Je suis super mal à l'aise, je ne vois vraiment pas ce que je peux dire, et le garçon me regarde d'un air super inquiet. J'ai l'impression que cette gêne dure super longtemps, comment se sortir de cette situation. Je prends une inspiration, je finis par me tourner vers lui et lui dire tout bas : « on a une maison à la fin du village, tu peux passer, manger dormir, quand tu veux, tu es le bienvenu. » Je n'ai même pas la possibilité de lui donner l'adresse. Le flic est toujours planté devant nous avec son air de provoc. Insupportée, je me lève et je sors. Je ne sais pas ce qui est le pire entre ma colère envers le fait d'avoir été mise en difficulté par un flic, ma culpabilité d'avoir mis le garçon mal à l'aise en lui donnant l'impression qu'il était instrumentalisé, et mon humiliation d'avoir été désignée publiquement comme une sorte de passeuse. Je suis tellement upset que je reste à piétiner devant la gare, attendant l'occasion de pouvoir m'excuser et m'expliquer auprès du gars. Mais le médiateur culturel continue de lui parler, épaulé du flic à oreillette. Je les vois conduire hors de la gare les deux garçons, et commencer à prendre la route du centre de la croix-rouge. Les deux garçons restent devant la gare, n'ont pas l'air de les suivre. Alors je viens vers eux, mais à peine ai-je commencé à leur parler, le médiateur culturel et le flic reviennent, et le premier commence à m'engueuler devant tout le monde en anglais : « Come on, won't you leave them alone ? Let them go to sleep ! ». A nouveau, la colère, la culpabilité et l'humiliation. « I'm saying nothing ! » « You talked to them already ! Go away ! », me chasse-t-il. « Finished, I'm finished ! », je réplique avec colère."*

*Extrait du carnet de terrain, 13/01/2019*

# Annexe 31 - Un dispositif humanitaire qui complète le dispositif répressif

La première étape de ce dispositif a été de financer des postes de médiateurs culturels (projet impulsé par la préfecture, payé par la communauté de communes). Toutes mes interactions avec les différents médiateurs culturels ont été agitées par le fait qu'ils reprenaient à leur compte l'accusation faite par le Ministère de l'Intérieur français et la préfète des Hautes-Alpes selon laquelle indiquer le chemin de la France à des personnes qui souhaitent s'y rendre malgré le contrôle policier, ou venir leur porter assistance dans la zone-frontière et les redescendre à Briançon, revient à les inciter à passer et donc à les mettre en danger.

La place importante prise par l'église occupée, rebaptisée «Refuge Autogéré chez Jésus », dans la configuration des passages par cette frontière au cours du printemps et de l'été 2018, a conduit la préfecture de Turin à chercher des moyens de mettre fin à son activité. Cependant, ce n'est qu'après avoir mis en place à la fin de l'été 2018 un autre lieu d'accueil à Oulx, géré par la Croix-Rouge (organisme public en Italie) et financé en partie par les collectivités locales, en partie par des fonds privés (fondation de l'Église) que le squat a pu être expulsé par la police italienne le 09/10/2018. La brève occupation de la place centrale de Clavière par les militant-es de « Chez Jésus » qui s'est immédiatement ensuivie a également été sanctionnée d'une expulsion *manu militari* pour occupation illégale de la voie publique. Le nouveau dispositif humanitaire prévu pour remplacer « chez Jésus » était prêt à être mis en œuvre dès le jour de l'expulsion pour prendre sa suite : à partir de ce moment-là, les personnes qui arrivent en gare d'Oulx pour passer la frontière ont la possibilité de se reposer dans le local géré par la Croix-Rouge pour une nuit. A Clavière, une voiture de la Croix-Rouge est présente la plupart du temps entre 07h du matin et minuit, et peut monter d'Oulx à la demande de la polizia qui est désormais postée en permanence à l'entrée de la ville : cette voiture a pour fonction de descendre au lieu d'accueil d'Oulx les personnes qui montent à Clavière et se découragent de passer la frontière, et enfin, les personnes reconduites à la frontière par la police française à condition qu'elles soient en situation régulière en Italie, puisque si tel n'est pas le cas elles sont conduites au commissariat de Bardonnecchia pour des contrôles plus approfondi. Tous les matins, à 07h, les personnes qui dormaient au lieu d'accueil de la Croix-Rougent doivent le quitter pour la journée : il s'agit d'un dispositif d'abri d'urgence pour la nuit.

S'opposant aux pratiques des solidarités informelles, les médiateurs culturels estiment faire un travail de prévention en donnant des informations « neutres », à savoir expliquer aux personnes que les conditions de traversée en montagne sont trop dangereuses pour passer (entretien avec R., 2018). Cependant, les informations qu'ils donnent ne sont pas dépourvues de biais : notamment, R. en 2018 était convaincu que les reconduies à la frontière de demandeurs d'asile par la PAF trouvaient un fondement légal dans le règlement de Dublin, ce qui est faux ; et qu'une fois en France personne ne pouvait échapper à la procédure Dublin. Enfin, ils n'indiquent pas aux personnes qui désirent se rendre en France coûte-que-coûte que des voies plus sécurisées qe d'autres existent : notamment, du temps du squat « chez Jésus » (mars-octobre 2018), il était très simple de prendre le bus pour monter à Clavière et recevoir des informations ainsi que de l'équipement pour aller jusqu'en France. Le fait de ne pas donner cette informations, durant le printemps 2018 où la neige était abondante, a fait que de nombreuses personnes ont tenté de passer coûte-que-coûte par le col de l'Echelle, extrêmement avalancheux.

De même, le dernier bus (20h) entre Oulx et Clavière est le plus emprunté par les gens qui cherchent à traverser la zone-frontière à pied. Après ce bus, il n'y a plus de possibilité de redescendre à Oulx depuis Clavière : l'alternative pour les personnes qui ont décidé de monter en bus se joue entre rester dehors dans le froid toute la nuit ou bien tenter de marcher jusqu'en France. Mais depuis octobre 2018, à l'arrêt de Clavière, presque tous les soirs, des bénévoles de la Croix-Rouge sont présents pour informer les personnes de la difficulté des conditions de marche, et de la possibilité de changer d'avis et de redescendre à Oulx avec eux. Contrairement aux bénévoles des mouvements de solidarité informelle, ils ne pourvoient pas les personnes en équipements adaptés à la marche ou en eau, ils ne donnent pas le numéro des urgences, ils n'indiquent pas la direction de la France ni l'existence du Refuge Solidaire à Briançon. Ainsi, l'information partielle qui est donnée par les bénévoles aux personnes traversant la frontière revient-elle à insister sur la voie de retour comme unique possibilité de continuer son chemin. Il est très rare que des personnes acceptent la proposition de redescendre à Oulx alors qu'elles ont déjà payé le bus pour monter jusqu'au col, et l'écrasante majorité d'entre elles, y compris les soirs de tempête de neige, prend quand même la route de la France. Dans cette configuration la rétention d'informations pourtant salutaire pour la vie des gens qui traversent la frontière participe de toute la logique que nous avons décrite plus haut, de déposséder les personnes qui prennent un risque d'éléments qui peuvent les aider à sauver leur propre vie.

Cet extrait d'un entretien que j'ai mené auprès du maire de Clavière, le 10/02/2019, montre que le lien entre la prise en charge humanitaire et l'espoir de décourager au franchissement de la frontière est assumé par les acteurs qui ont organisé ce dispositif :

> M- (…) La Croix-Rouge (...) est ici à partir de 7h30 le soir jusqu'à 00h30-1h. [Au] bus, ils vont expliquer à ceux qui essayent de passer que bon, qu'ils vont tomber.
>
> S- Et du coup ils leur donnent des vêtements ?
>
> M- Non. C'est pour ça qu'ils vont les convaincre à retourner d'où ils sont partis. Et en plus pour les convaincre que en France, en ce moment, on ne prend pas des réfugiés. Ils sont, comme on dit, des clandestins. C'est surtout ça qu'il va dire. (...)
>
> S- Et vous avez pensé que mettre une structure d'accueil à Oulx c'était mieux, ça ne posait pas le même problème finalement ?
>
> M- C'était où il y a la gare. Alors ils essayent de prendre à la gare, de convaincre avec les médiateurs culturels, de la nationalité nigérienne ou qui parlent la langue, qui essayent de convaincre à retourner de où ils sont partis. (...)
>
> S- (...) Et les médiateurs culturels ?
>
> M- Ca fait partie du projet.

Les bénévoles de la Croix-Rouge et les médiateurs culturels jouent ainsi leur rôle dans la stratégie de prévention par le découragement, mise en œuvre à la frontière franco-italienne. Le travail de prévention qu'ils réalisent s'apparente ainsi au versant « *soft* » de la frontière, qui agit par la médiation et la mise à la l'abri, et non la répression, mais qui vient de fait compléter le dispositif policier français.

Alors que les bénévoles de la Croix-Rouge et les médiateurs culturels ne le conscientisent pas eux-mêmes le lien entre leur travail de « prévention » et la stratégie de découragement comme élément de la logique de la frontière n'échappe pas aux personnes à qui ces conseils sont prodigués : « *Jeudi, au bus de 20h à Clavière, réaction de colère de F, un mineur, devant les bénévoles de la Croix-Rouge qui leur proposent de redescendre et les carabinieri et la Ross qui nous observent à distance : « Mais qu'est-ce qu'ils font ici ? Ils ne nous ont pas déjà fait assez souffrir dans leur pays, ils veulent en plus nous poursuivre jusqu'ici ? C'est quoi leur problème ? ». (Carnets de terrain, 11/04/2019)*

Sur le plan de ce qui est perçu par les personnes venues pour passer la frontière, la méfiance vis-à-vis du travail des bénévoles et médiateurs peut être renforcée par les interactions visibles et

cordiales qu'ils entrentiennent avec les carabinieri. A la gare d'Oulx, comme à Clavière, l'activité de « prévention » est régulièrement placée sous le regard des carabinieri, dont la mission est de contrôler et d'exercer une pression sur les acteurs de la solidarité informelle tout en surveillant les personnes identifiées comme « migrantes ». Les solidarités et à l'inverse, les hostilités entre les différents acteurs locaux qui cherchent à intervenir d'une manière ou d'une autre dans la trajectoire des personnes qui traversent la frontière se traduisent spatialement par la formation de « groupes » affinitaires, qui placent les acteurs du dispositif humanitaire officiel spatialement « du côté » des acteurs policiers.

Les médiateurs culturels sont eux-même des Africains ayant obtenu le statut de réfugié en Italie et dont la préfecture espère qu'ils arriveront à convaincre « les migrant-es» plus efficacement : cela a déclenché la colère d'un homme qui, observant que ces travailleurs discutaient avec les policiers, estimait qu'ils avaient trahi les Africains exilés pour se mettre au service de l'État italien qui les réprime.

# Annexe 32 – La propagande du CAF en faveur du ski dans les années 1910

*Source : Drouet et Luciani, 2006*

En 1907, Jules Payot, principal promoteur du ski dans la vallée de Chamonix et président de la section locale du CAF, écrit : « Le ski est un admirable instrument de sport, mais il est mieux que cela. (…) le ski a libéré le montagnard de la servitude de la neige. Hostile auparavant, la neige est devenue amie. Opprimée par elle, le montagnard l'a vaincue. (….) Le ski a fait ce qu'accomplissaient formules et sorciers (...). Il a apporté aux montagnards une énorme extension de leur liberté. Il a aussi apporté la santé et il renouvellera la race. C'est en fait des claustrations prolongées. Enfants, jeunes filles, adultes, vieillards même, s'y mettent avec ardeur. C'est la vie en plein air. C'est l'impossibilité, quand on a le sang en mouvement et les poumons gorgés d'air pur, de supporter la nauséabonde atmosphère des maisons à doubles fenêtres. C'est la fin de l'anémie par confinement. C'est la vie aérée et ensoleillée au physique et au moral. Oui, le ski est un libérateur et il a plus d'importance pour l'avenir de la vallée que trente changements du ministère » (*La Montagne*, 1907, 495-502).

# Annexe 33 – Le tourisme, moteur économique

*Source : RAM Gap, 06/04/2019*

## Annexe 33a – Le tourisme dans les Hautes-Alpes, bilan 2018

Selon Yves Chaix de l'agence de développement de Gap, le tourisme représente 30% du Chiffre d'Affaires global des Hautes-Alpes, ce qui en fait le moteur économique régional le plus important. Par ailleurs, parce qu'il a une très forte capacité d'entraînement sur les autres filières (par exemple, les travaux publics, l'agriculure), il est en quelque sorte la « locomotive économique » des Hautes-Alpes car les retombées économiques sont importantes sur l'ensemble du département. Au total, l'ensemble de la consommation touristique sur le seul département des Hautes-Alpes dépasse le milliard d'euros par an. En comptant les 24 millions de nuitées (pour 385 000 lits touristiques) ainsi que la consommation sur place (boutiques, restaurants), l'activité touristique a généré 1,2 milliards d'euros en 2018. Or, les stations réalisent l'essentiel du chiffre d'affaire et à elles seules portent les

deux tiers de l'activité. Les stations et les pouvoirs publics locaux ont considérablement investi au cours des dernières années (40M d'€ sur domaines skiables, près d'1/3 du chiffre d'affaire généré par exploitants de remontées mécaniques), ainsi que « l'ensemble de la chaîne touristique » (ouverture d'hôtels, de restaurants), ce qui semble avoir porté ses fruits : depuis 2015, souligne l'agence de développement, on enregistre des hausses en toute saison, et les deux dernières saisons d'hiver (2017-2018 et 2018-2019) en particulier ont été des « jackpots ». Localement, Montgenèvre a également connu une augmentation de la fréquentation lors des dernières saisons d'hiver, notamment dans la clientèle étrangère (18,5% en 2017).

## Annexe 33b – Les objectifs touristiques de Montgenèvre

Dans le cadre de l'économie touristique, les consommateurs sont ceux qui créent directement de la valeur sur place. Les populations que l'on cherche à attirer sur place sont perçues par les acteurs du tourisme comme des « marchés ». Attirer des clientèles étrangères (15% des touristes dans les Hautes-Alpes), qualifiées « d'exotiques » (Agence de Développement Gap RAM), revient à « explorer de nouveaux marchés » : par exemple, « le marché israélien » qui est de plus en plus intéressé par l'offre de la station pour la saison estivale, ou « le marché chinois » qui, dans le cadre de voyages organisés à travers l'Italie, viennent passer une journée à Clavière pour voir le « pont Thibétain », le plus haut pont suspendu du monde.

La stratégie marketing est essentielle pour cibler une clientèle en présentant le territoire de sorte à ce qu'il corresponde à ses besoins. Le travail sur l'image projetée est capital puisque c'est elle qui va conclure la vente du séjour, d'autant plus que les client-es ont de plus en plus recours à des tour-opérateurs qui leur vendent le séjour comme un « package » tout compris (forfait, hébergement, restaurant, autres activités de loisir sur place…) Montgenèvre se présente ainsi comme une « station village » pour une clientèle familiale, de sorte qu'elle ne souffre pas de la concurrence avec Serre-Chevalier « vallée » qui attire les skieurs de plus haut niveau. La localisation géographique, sur un col, permet également de mettre en valeur Montgenèvre et Clavière comme des stations de haute-altitude à l'enneigement favorable ; mais l'hébergement, l'accès aux infrastructures urbaines et sportives, ainsi que tout un ensemble de services vont également servir à la station pour se distinguer.

Depuis les années 2000, les stations ont tendance à cibler les groupes sociaux à la plus forte « valeur ajoutée », c'est-à-dire les touristes qui ont le plus d'argent, tout en prenant garde à ne pas viser une clientèle dont le niveau économique permet un niveau d'exigence auquel les services que

l'on offre ne peuvent pas répondre : « sinon, c'est la claque ! » (Central réservation, 10/04/19). Depuis quatre ans, Montgenèvre cherche à « monter en gamme » dans la clientèle (Entretien Balnéo Spa, 15/03/19) en créant des lieux d'hébergement et proposant des services plus luxueux (implantation de deux hôtels 4 étoiles « Balnéo Spa » depuis 2010, spa de Durancia…).

# Annexe 34 – Montgenèvre « marketée »

« La station de Montgenèvre entend poursuivre le développement d'une activité 4 saisons pour attirer la clientèle « outdoor » notamment durant l'été. Le panel va du farniente au soleil en front de nature, à la visite du patrimoine historique au coeur du village et jusqu'à la course pédestre en haute montagne »

*Source : Montgenèvre-Info, mai 2018.*

*Source : Skiinfo.fr*

*Source : CGH résidence hôtelière « complice de vos plus belles vacances »*

*Plan des pistes de la Voie Lactée, Source : Office de Tourisme Montgenèvre*

*Plan de la station, source : Montgenevre.com*

# Annexe 35 – Laisser des traces

*Vêtement abandonné sur les pistes de Montgenèvre, Photographie, S. Bachellerie, mai 2018*

*Sac abandonné au bord d'un ruisseau, Montgenèvre, mai 2018*

*Banderole posée par des manifestant-es lors rassemblement devant la PAF de Montgenèvre après la mort de B. Matthews, mai 2018*

# Annexe 36 – Le transport selon Linkbus

*Source : E-Briançon.com*

Le gérant de Résalp', qui est également administrateur de l'office du tourisme de Briançon, a fondé en 2016 une autre société de transport, Linkbus, pour relier les aéroports de Grenoble, Turin, Lyon et Milan aux stations du Briançonnais. Les billets Linkbus ne peuvent être achetés qu'en ligne et en avance, ils sont vendus directement avec le billet d'avion, et la ligne va directement de l'aéroport à la station sans passer par le centre des villes de la région. Cette nouvelle entreprise connaît un succès grandissant et son chiffre d'affaire est en pleine expansion : les innovations dans le secteur du transport ont un impact immédiat sur le secteur du tourisme parce que des compagnies comme Linkbus permettent de faire venir dans les stations des profils de touristes qui ne venaient pas auparavant. Linkbus est emblématique de la volonté des régions touristiques de chercher à attirer des clientèles étrangères dont le niveau économique permet de voyager par avion.

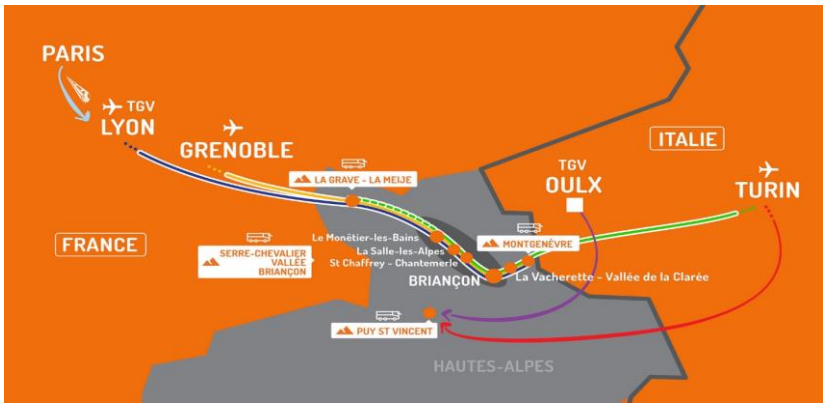


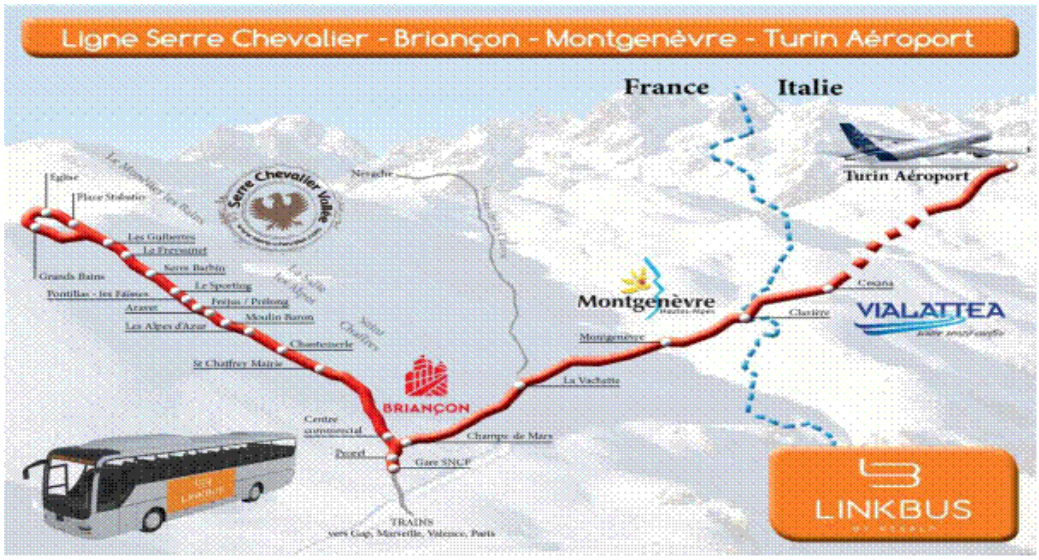

# Annexe 37 – Priorité aux touristes

Depuis que la compagnie Résalp' a mis en place un système de réservation des billets de la ligne transfrontalière via le site de la SNCF (2016), adopté par 70% des voyageur-euses, elle ne vend pratiquement plus de billets à bord – sauf aux personnes exilées. Ce qui sert particulièrement aux personnes qui viennent à la station en prenant le TGV depuis Paris ou Lyon et descendent à Oulx, les chauffeurs ont comme instruction de faire monter dans leur bus en gare d'Oulx de manière prioritaire les voyageur-euses qui ont réservé, c'est-à-dire celles et ceux qui viennent du train. Le bus de la ligne régulière attend systématiquement que le train arrive et que les voyageur-euses du train soient descendu-es pour faire monter les autres. Sur le terrain, l'effet produit est que les personnes qui se présentent au bus à Oulx pour monter à la frontière achètent leurs billets mais n'ont pas le droit de monter dans le bus tant que les passager-es du train n'ont pas trouvé chacun-e une place. Or, en période de forte affluence touristique, il arrive régulièrement que les bus soient pleins et qu'il n'y ait pas assez de place pour tout le monde ; dans ce cas, le chauffeur a comme consigne d'appeler la compagnie pour faire venir un autre véhicule vide pour transporter le reste des voyageur-euses. Celles et ceux qui vont devoir attendre qu'un autre véhicule soit affrété depuis Briançon jusqu'à Oulx (45 minutes de trajet) sont systématiquement les personnes qui n'ont pas réservé de billet, donc qui ne sont pas là pour des motifs touristiques : les exilé-es font toujours partie du groupe qui doit attendre que tou-te-s les touristes soient monté-es dans le bus pour avoir le droit de monter à leur tour, ce qui suscite beaucoup d'incompréhension, voire de ressentiment, de leur part.

# Annexe 38 – Une typologie du big data

*Source : Kitchin, 2013*

R. Ktichin (2013) distingue 3 types de collecte de données : le *data dirigé* concerne les formes traditionnelles de surveillance, où le regard de la technologie est dirigé sur une personne ou un lieu (par exemple : contrôle de passeports par les bureaux de l'immigration, empreintes, photographies, ou vidéo spatiale ou thermale, tous les scans éléctromagnétiques de l'environnement) ; en l'occurence, c'est avant tout l'usage de caméras de "vidéoprotection" qui est visible à Montgenèvre. Le *data automatique* se repose sur la collecte automatique par un dispositif (systèmes de capture, téléphones mobiles qui enregistrent l'histoire de leur propre usage, transactions et interactions de paiement, clickstream qui enregistre la navigation web des personnes sur un site ou une application, et tous les capteurs intégrés aux objets dans l'environnement qui communiquent régulièrement leurs mesures ; le *scan* d'objets comme les *pass* de voyage, les code-barre qui enregistrent les paiements …). A Montgenèvre, il s'agit des *pass* au séjour qui fonctionnent grâce à des badges pour entrer dans certains espaces ou les transports, les capteurs sur les parkings, mais aussi les forfaits de ski. Ces formes de « surveillance automatique » les capteurs et tout ce qui « trace » (*tracking*) les personnes et les objets suscitent un intérêt grandissant dans l'urbanisme ; la ville est envisagée comme « une constellation d'instruments à différentes échelles qui sont connectés à travers de multiples réseaux qui produisent du data en continu sur les mouvements des personnes et des objets », selon une tendance au renforcement du contrôle global de la population... ce qui n'est pas déconnecté des évolutions globales dans le contrôle migratoire, même si ce n'est pas mis en œuvre à la frontière franco-italienne haute-alpine.

Enfin, le *data volontaire* est collecté par les usager-es elle-eux-mêmes, (interactions sur les réseaux sociaux, poster des commentaires, ou le crowdsourcing sur des sites comme Open Street Map…), ce qui est encouragé par la mairie de Montgenèvre qui met à disposition des applications et plate-formes pour que les consommateur-ices s'expriment.

# Annexe 39– La « Montgenèvre Smart Station » : quelles implications concrètes ?

## EDITO…

**Montgenèvre évolue, s'adapte et se modernise**

## Smart Station

La ville intelligente, ou « smart city », est une nouvelle façon de penser la ville, le service urbain et l'interaction de ses différents acteurs (administration, habitants, entreprises). Pour répondre aux enjeux de la ville de demain, la ville intelligente développe le numérique dans les services urbains pour rendre la ville plus efficace, expérimente de nouvelles collaborations public-privé pour accroître les retombées économiques et fait participer les habitants à la « fabrication » de la ville. Il en est de même pour les stations de montagne dont le projet sera qualifié de « smart station ».

La smart station dépasse ainsi une gestion du service urbain historiquement organisée en « silos » pour privilégier une approche en réseau, dans laquelle l'utilisation des ressources numériques devient essentielle.

*Montgenèvre, Lettre-info, juin 2017 (Source : mairie de montgenèvre, site officiel)*

« *Pour nous, la smart station, c'est tout d'abord la mise en commun de l'ensemble des éléments d'informations, parmi les plus diversifiés, afin de mieux gérer le fonctionnement des services que constituent la Commune, les Services Techniques, les Remontées Mécaniques et l'Office du Tourisme. C'est ensuite leur recollement le plus judicieux en vue de les mettre à disposition des permanents, saisonniers et clients. Outre des référents communs, ils leurs seront restitués, en fonction de leurs besoins afin de permettre les meilleures conditions de vie et de loisirs de vacances.* » (Montgenèvre, Lettre-info juin 2018). Selon les acteurs politiques, ces données accumulées permettent de mettre en place de nouveaux modes de gouvernance urbains pour rendre les villes plus « *transparentes* », « *productives* », « *ouvertes* », et « *compétitives* ».

La ville de Montgenèvre et la régie des Remontées Mécaniques ont déjà largement recours aux technologies numériques pour collecter de l'information sur les usager-es de la station. La commune de Montgenèvre dispose déjà d'un réseau de fibre permettant de relier les extrémités de la commune à un centre de contrôle localisé au centre du village, dans les locaux de la police municipale, et qui transporte des données relatives aux parkings. Mais la capacité de celle-ci serait aujourd'hui devenue « insuffisante » pour les projets à venir de la commune (parking connecté, vidéoprotection, ...). Sur les pistes, en plus des portiques automatisés à l'entrée des télésiège, circulent sur les pistes deux « contrôleurs de forfaits » salariés de la Régie des Remontées mécaniques. Or, les forfaits désormais automatisés (avec un code-barre) possèdent des données sur la personne qui l'a achetée, notamment son âge, ce qui permet de contrôler la fraude sur les tarifs préférentiels.

Une application a également été mise en place sur le site de la mairie à destination des touristes pour que cell-eux-ci puissent partager leurs opinions, leurs remarques, et qu'elles soient transmises immédiatement aux pouvoirs publics : la sollicitation de « l'avis » des citoyen-nes/client-es par le biais des technologies de la communication est un élément caractéristique des villes néolibérales (où les habitant-es sont traité-es comme des consommateur-ices). Dans un contexte politique comme celui de la frontière, où le travail policier s'appuie beaucoup les signalements effectués par les habitant-es (voir Chapitre 4), on peut se questionner sur les usages policiers qui pourraient être faits d'un tel outil.

Montgenèvre s'est associée à Orange pour travailler sur son projet de « transformation digitale » dans un contrat de station signé par la région PACA. Les investissements réalisés par la

commune consistent en la numérisation des services municipaux, l'installation d'infrastructures de fibre optique ainsi que d'un réseau de vidéoprotection, équipement et mise en place d'un système d'information des parkings en temps réel, l'information d'un réseau de navettes en temps réel, pour un montant total estimé à 345 000€. Dès lors, pour assurer un bon fonctionnement de ces technologies, la commune doit s'équiper de matériels « performants » et d'une fibre ayant toute capacité pour transporter l'ensemble des informations générées par « l'écosystème » de Montgenèvre « et au-delà par celles des partenaires privés de la commune ». Par ailleurs, « *après la mise en place d'une application mobile, d'un système d'agrégation et d'analyse des données, la commune se dotera prochainement d'un système de vidéoprotection de 7 caméras visant à sécuriser la commune ainsi qu'un réseau de fibre optique* ». Le dernier projet est celui de la création d'une salle de contrôle afin de centraliser l'ensemble de ces flux, appelé : « *poste de pilotage connecté* ». L'installation devra être constituée d'un mur d'images, et le serveur pourra prendre place dans une « *baie réseau* » à côté du serveur central de la commune où sont centralisées l'ensemble des données. Cette salle de contrôle sera située dans les locaux de la mairie de Montgenèvre.

R. Kitchin (2011) explique que la plupart du temps, ce sont des systèmes isolés qui se concentrent sur un seul phénomène et sont contrôlés par une seule agence. Mais plus récemment il y a eu des tentatives de rassembler l'ensemble des réseaux de surveillance et d'analyse dans un seul *hub*, alimenté également par des données publiques et ouvertes. La ville de Rio de Janeiro a été pionnière dans la création d'un poste central, dans le but de briser les cloisons entre départements et mettre en commun les datas de tout le monde pour aider « toute l'entreprise » ; or, dans la ville conçue comme entreprise, c'est la fonction policière qui prend le pas sur les autres : à Rio, s'il y a une scène d'accident, la police peut utiliser cette plate-forme pour vérifier combien d'ambulances ont été envoyées. Ainsi, dans la « *real-time city* » (ville en temps réel) la police peut contrôler un ensemble de caméras et des informations sur les incidents en temps réel pour affréter des ressources appropriées à la bonne localisation de manière efficace et réactive.

Ainsi, même si elle n'est pas revendiquée, puisque le langage néolibéral tend à nier les implications politique du *smart urbanism* en les effaçant sous un discours purement technique, la fonction policière de la collecte des données devient évidente, surtout quand il s'agit de les centraliser et de localiser le poste central dans les locaux des pouvoirs publics. Il serait cependant hasardeux de faire l'hypothèse que ce poste central sera utilisé par la police aux frontières de Montgenèvre dans le cadre de ses activités de contrôle : il s'agit plutôt de signaler les avantages pratiques que présentent les transformations urbaines de la station pour l'activité policière, et de signaler que celles-ci rendent

possible une convergence future entre les intérêts du contrôle migratoire et les intérêts économiques de la station. « Les ressources offertes par les nouvelles technologies devront être employées au service du citoyen et du touriste » (Lettre-info juin 2018) : la mairie exprime encore une nouvelle fois la double figure de la population légitime dans la zone-frontière dont elle prétend que les évolutions urbaines défendent les intérêts.

*Source : site officiel de la mairie de Montgenèvre, montgenevre.fr*

# Annexe 40 - Le visionnage « en temps réel » des pistes via les caméras de la station

Caméras sur le front de neige de Montgenèvre, S. Bachellerie, avril 2019

Image retransmise « en live » sur le site internet de la station

*Source : Site www.montgenevre.com (Site officiel de la station de Montgenèvre, onglet "Webcam")*

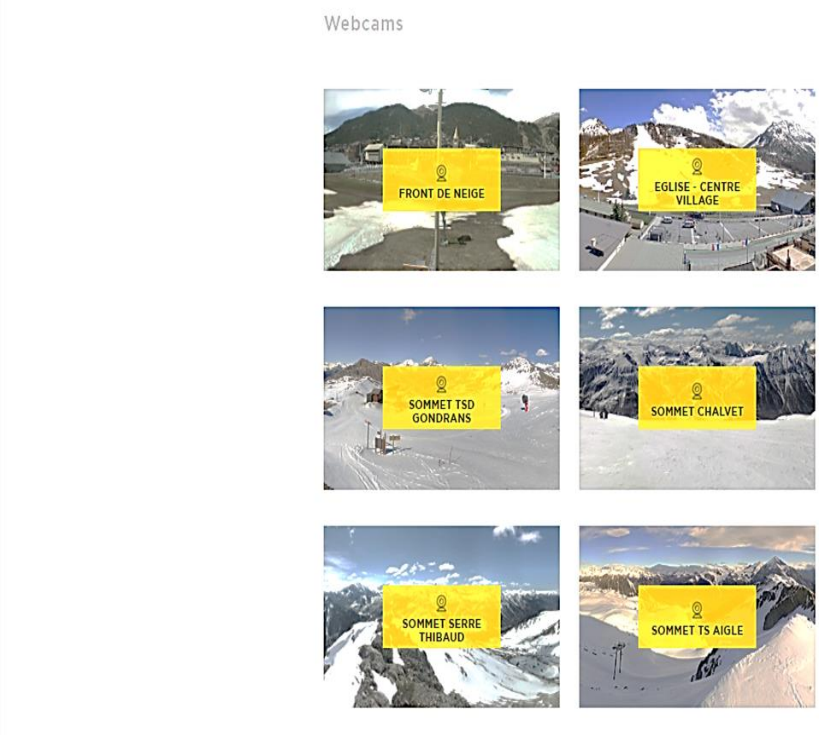


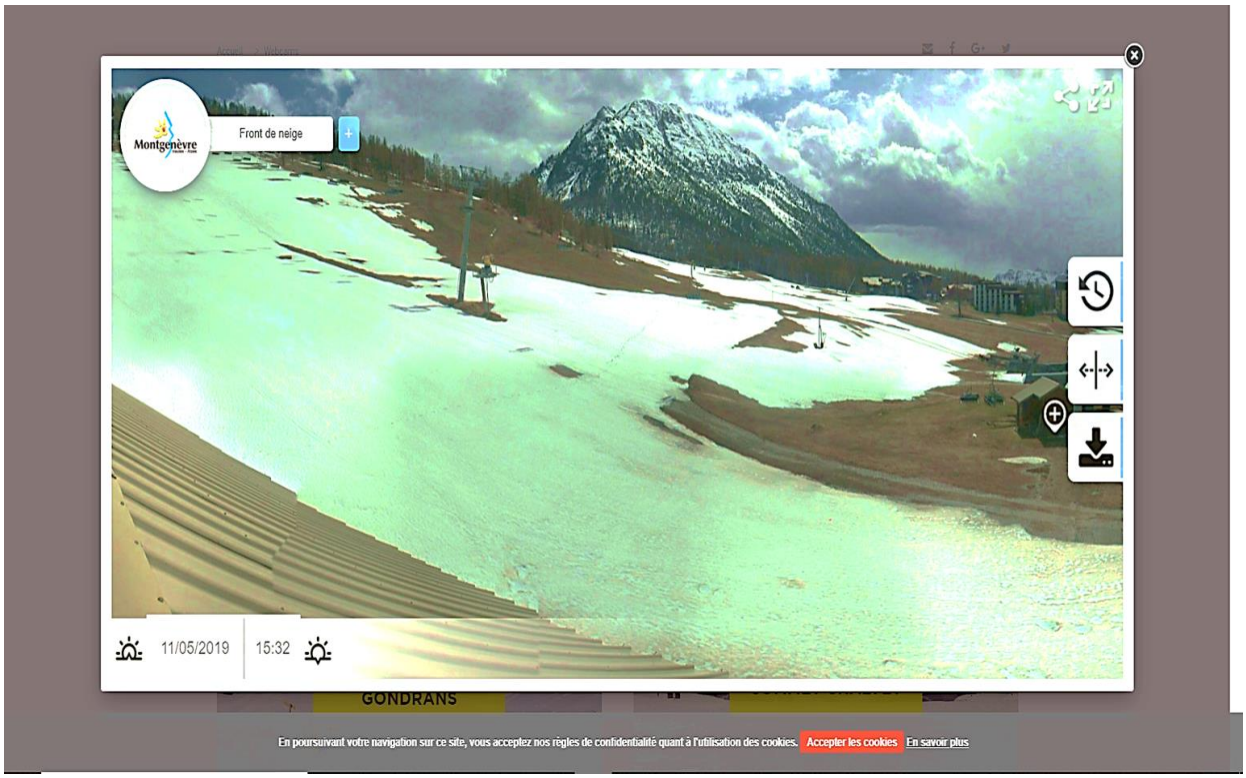

# Annexe 41 – Enquêter sur un tabou

## Annexe 41a – La mairie de Montgenèvre

En enquêtant à Montgenèvre j'ai été confrontée à la manière dont la politique et l'économie du village étaient imbriquées en une seule et même structure pyramidale à la tête de laquelle se trouve le maire : en tant que président de l'office du tourisme et vice-président de la Régie des Remontées Mécaniques, il concentre entre ses mains la majeure partie du pouvoir local ; par ailleurs, le directeur de la Régie se trouve être son adjoint au Conseil Municipal. L'impact sur mon enquête s'en est fait ressentir, puisque les trois instances locales les plus décisives (office du tourisme, mairie et Régie Autonome des Remontées Mécaniques) me renvoyaient à leur hiérarchie pour demander la permission d'effectuer des entretiens – mes demandes se heurtant à un silence radio dès qu'elles sont parvenues au niveau du directeur de cabinet du maire.

Cependant, sur le plan idéologique, le soutien au contrôle migratoire transparaît de manière discrète et détournée dans les communiqués de la mairie. En janvier 2019, lors de ses vœux aux sapeurs-pompiers, le maire Guy Lhermitte « *a rassemblé sous le sceau de sa gratitude la reconnaissance aux policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers pour l'engagement républicain qui est le leur à l'intention des montgenèvrois. (…) Il a (...) salué les forces de l'ordre de la gendarmerie nationale et de la Police aux Frontières, ainsi que les sapeurs-pompiers qui sont présents quotidiennement pour assurer notre sécurité. »*[111]

La culture patriotique de la mairie peut également transparaître à travers les événements culturels organisés, comme par exemple une conférence sur les relations franco-italiennes animée par un colonel d'aviation, ou une soirée festive organisée pour faire découvrir au public les dameuses en mettant en valeur leur fonction militaire. Ainsi, même si aucune déclaration officielle en faveur du contrôle de la frontière n'a été prononcée, on observer en toile de fond, chez certains élus de la commune, une idéologie conservatrice et patriotique.

## Annexe 41b – Les habitant-es et travailleur-euses

Les habitant-es et travailleur-euses ont tou-te-s été témoin, au cours des deux dernières

[111] Source : Newsletter de janvier 2019

années, de scènes de traques, ou d'arrestation ; iels voient régulièrement des groupes de personnes se cacher dans le village ou dans la forêt, en train de « traverser », ainsi que les rondes de police. Cette posture de témoins privilégié-es de la situation à la frontière produit chez la plupart des gens un malaise dont la principale manifestation dans l'espace public est le silence.

Les demandes d'entretiens que j'ai faites spontanément auprès d'institutions comme de travailleur-euses ou d'habitant-es locaux ont été régulièrement soldées par des échecs, qui n'étaient pas dûs à un manque de temps ou d'intérêt de la part de mes interlocuteur-ices, mais par un refus évident de s'exprimer sur la question de la frontière. Les prétextes mobilisés pour refuser l'entretien consistaient à dire que « je ne suis pas concerné-e », « je n'ai rien vu », ou « je n'ai pas le droit de parler, il faut passer par ma hiérarchie ». Mais parfois, ayant obtenu l'autorisation de la hiérarchie, je me rendais bien compte que les travailleur-euses locaux ne désiraient pas s'exprimer sur le sujet : derrière « je ne peux pas parler », il y avait en réalité « je ne veux pas parler ». Certaines personnes ont formulé explicitement la raison de leur malaise : « C'est un sujet brûlant », « c'est un sujet extrêmement sensible », voire me mettaient en garde pour la poursuite de mon enquête : « personne ne voudra te parler », « il faudra que tu fasses attention à qui lit ce que tu écris ». (voir Tableau Annexe) Quand mes interactions avec les personnes commençaient cordialement, il suffisait que je mentionne le mot de "frontière" pour que mon interlocuteur-ice coupe la conversation, se fige, exprime d'une manière ou d'un autre un malaise, voire bascule dans une attitude hostile ; la situation la plus extrême a été celle du télésiège du Col, le 09/04/2019, où la personne très en colère m'a dit qu'elle avait appelé sa hiérarchie pour se plaindre de ma présence à Montgenèvre et que si elle me revoyait à nouveau dans les parages, elle appellerait la police.

Pourtant, l'apparence du silence en public cache les nombreuses discussions qui ont lieu en sourdine, dans les espaces privés ou entre collègues, comme en témoigne une serveuse dans un bar de Montgenèvre : "Je n'ai jamais vu d'arrestation, mais les gens parlent beaucoup de cette question. Ici j'ai jamais rien vu, on dit qu'ils vont dans la montagne pour traverser, que la police les traque...Les touristes savent, certains groupes me posent des questions, mais je leur dis la même chose qu'à toi, qu'on dit des choses mais je ne sais pas grand chose." (Dicussion avec J, 07/04/2019). Quand je demande à J., habitante, si elle a des contacts qui accepteraient de discuter avec moi de cette question, elle réfléchit longuement et passe au chuchotement : « Ici ça va être difficile de faire parler les gens. (...) Ils te prennent à part, il y a des gens d'ici qui viennent te dire des choses, mais ils ne viennent pas te parler au café, ils te prennent à part dans l'intimité. » (Entretien avec J, 15/03/2019) Ce qui est intéressant, c'est que la plupart des personnes qui ont accepté de me parler

l'ont fait parce qu'elles pensaient partager avec moi un positionnement sur cette question, m'incluant donc d'emblée parmi les personnes « avec qui on peut parler ». F : « Un [de mes collègues], c'est un gros facho. On n'a jamais discuté parce que c'est pas la peine. Les collègues avec qui je m'entends bien c'est avec eux que je discute, les autres collègues, [je ne leur] ne parle pas . » (Entretien avec F, 09/04/2019).

Ces réactions très fortes, qui m'apparaissaient disproportionnées au regard de la manière dont mes interlocuteur-ices étaient personnellement impliqué-es dans la situation à la frontière, m'ont fait apparaître au cours de mon enquête que le silence des habitant-es de la zone-frontière n'était pas la marque d'un indifférence, mais plutôt, au contraire, d'un tabou.

ENQUÊTER SUR LA ZONE-FRONTIÈRE, JANVIER-MAI 2019

*Réactions à mes demandes spontanées d'entretien sur « le contrôle de la frontière et l'impact sur la vie locale / les activités locales »*

| Réaction | Entretien refusé | Entretien accepté |
|---|---|---|
| Aucune difficulté à parler | | Mairie de Clavière, Office du Tourisme *Torino e Provincia*, Accompagnateur en montagne (Village du Soleil), Serveuse au bar de Montgenèvre, Serveur restaurant Clavière, Magasin alimentation Montgenèvre |
| Hésitation : *« C'est un sujet sensible » « un sujet brûlant », « un sujet chaud »* | PGHM | Moniteur de l'ESF, Employée de la Poste de Montgenèvre, Gérant de Résalp' (*« je n'ai pas de problèmes avec la police, je n'ai rien à cacher »*), Habitante de Montgenèvre (J) |
| On ignore ma demande malgré de nombreuses relances, ou bien suite à une première prise de contact, la personne coupe toute relation | Mairie de Montgenèvre, Régie Autonome des Remontées Mécaniques, Habitante Montgenèvre (M), Habitante Montgenèvre (C) | |
| *« Je ne peux pas parler sans l'aval de la hiérarchie »* | Gendarmerie, PGHM, Office du Tourisme de Montgenèvre, Office du tourisme de Clavière | |
| *« Je n'ai rien vu », « On n'a jamais eu de problèmes, je ne vois pas pourquoi vous venez nous parler »* | Direction de la SNCF de Briançon, Café de la gare (Briançon), Pisteur Montgenèvre, Télésiège du Prarial | |
| Je présente ma recherche sous un autre angle (tourisme) | … et la personne interrompt la conversation dès qu'on aborde la question de la frontière : Caffe Torino Clavière, Slalom Ski Clavière, Serveuse bar Clavière, Balneo Spa | … et la personne me parle de la question des contrôles et des « migrant-es » sans difficulté : Gérant du Bar restaurant Clavière, Central Réservation Montgenèvre |
| *« Moi je ne parle pas de ça », « moi je ne veux rien dire »* | Télésiège du Prarial, Boulangerie de Clavière, Office du tourisme de Clavière | Chauffeur de bus |
| Méfiance, hostilité<br>Menace d'appeler la hiérarchie/la police | Télésiège du Prarial<br>Télésiège du Col | Médiateur culturel |

# Recommandée, contacts de fil en aiguille, par le milieu solidaire : Pisteurs (M, P, G), Télésièges (F, N, A, I), Habitantes (A, R), Chauffeurs de bus (B, L)

# Annexe 42 – Carte des enquêté-es de Montgenèvre

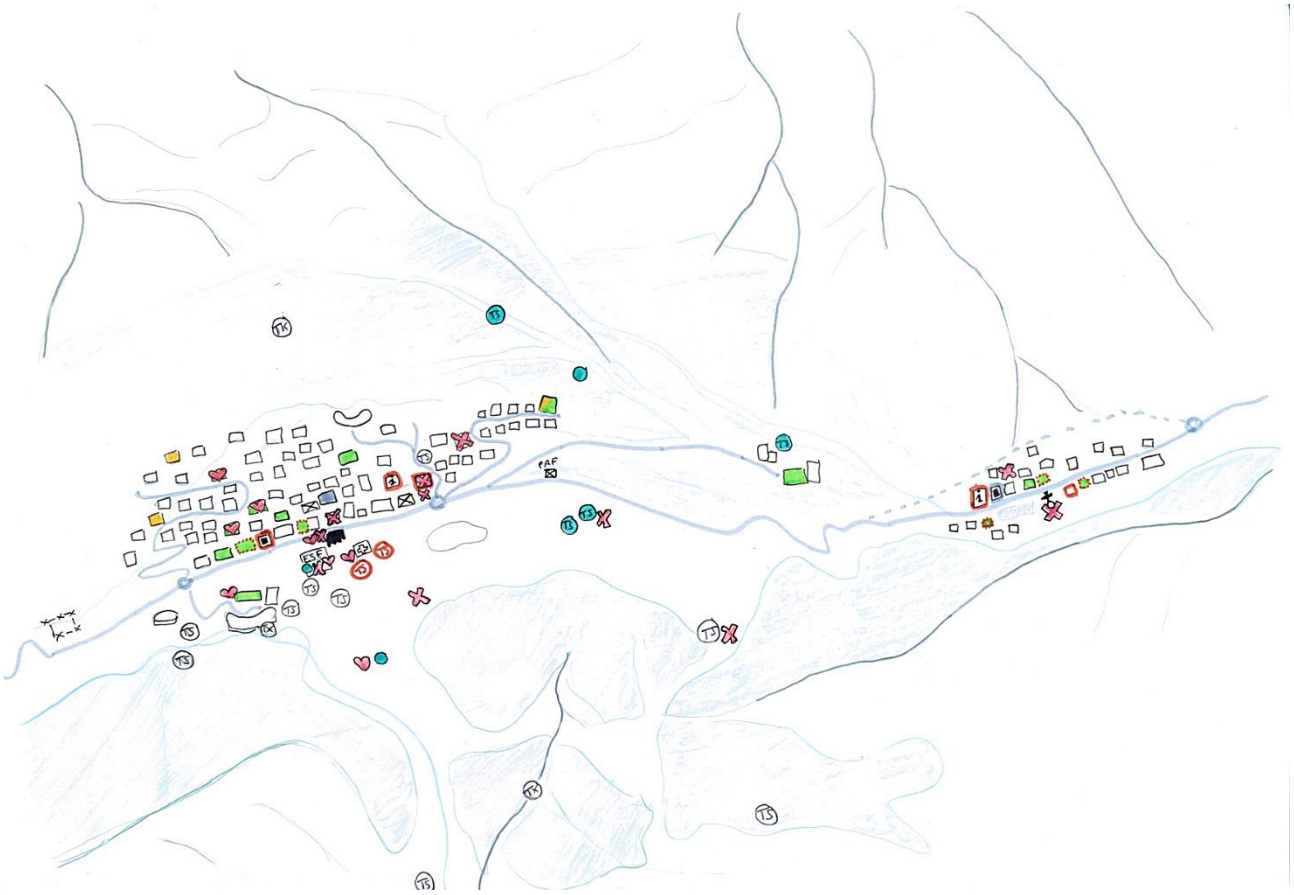

S. Bachellerie, juin 2019

Enquêter dans la station de Montgenèvre/Clavière : comprendre la réaction des personnes interrogées à partir de l'organisation spatiale du village

## I - Différentes relations au village, différentes relations aux événements à la frontière

*Personnes qui ont accepté de me parler*

Employé-e de la station (perchman, pisteurs)

Commerçant-e, hôtellier-e, restaurateur-ice, agences de location…

Habitant-e

Mairies : acteurs politiques

*Personnes qui ont refusé l'entretien, parfois violemment*

## II - Le poids de la rumeur

Personnes / lieux qui m'ont été désignés par des enquêté-es comme complices du travail policier (« collabos », « délation », « fachos », « extrême droite »)

Personnes / lieux qui m'ont été désignés comme acteurs de la solidarité avec les personnes qui traversent la frontière (« aide », « solidaire », etc)

# Annexe 43 – Témoignage d'une personne contrôlée dans les transports italiens

*Témoignage recueilli le 15/06/2018 vers 10h par S, à Claviere, concernant des événements qui se sont produits la veille au matin*

« On a pris le train de Turin pour arriver à Oulx. On est arrivés à 12h. On est allés au guichet pour demander un ticket pour Claviere, on nous a dit de prendre direct dans le bus. On a attendu 15h40, le chauffeur nous a fait signe, j'ai demandé si on pouvait monter, il a dit oui. Je suis monté et la police est arrivée. Ils étaient 6 ou 7 de la polizia.

Ils m'ont dit de descendre alors que j'étais en train de payer le ticket. Quand je suis descendu ils m'ont demandé le passeport, j'ai pas de passeport. Ils ont dit que je pouvais pas faire le voyage. Ils ont dit "Vous allez à Claviere ?", j'ai dit : "oui, c'est une ville italienne." Ils ont dit "non, tu ne peux pas prendre le bus sans passeport.", sans dire pourquoi. Ils ont dit que la France se plaint et demande de contrôler les villes frontalières.

Il y a un gars qui a brandi son passeport et son séjour italien, lui ils lui ont dit de monter. Ils ont dit que nous, non, on ne pouvait pas prendre le bus. Ils ont dit que si on forçait ils allaient nous expulser.

Le chauffeur a décollé. On a marché sur la route, et la police est venue nous prendre : polizia straddale (police de l'autoroute). Ils sont venus, ils m'ont dit d'aller à l'angle pour se garer. Ils ont demandé les papiers avec mon petit et ils ont fait les contrôles, bagages de fouillés, ils ont rien trouvé. Ils nous ont amenés au poste de Bardonecchia, ils m'ont donné une amende de 17€ pour marcher sur l'autoroute, puis nous ont libérés.

Je suis allé à la gare, j'ai pris le train pour Oulx. Arrivé à Oulx, j'ai repris la marche, dans le bon sens cette fois. Arrivés plus loin, quelqu'un m'a donné un petit coup de main, il m'a pris en voiture. Il m'a laissé à l'entrée de Claviere en disant qu'il ne pouvait pas aller plus loin. »

# Annexe 44 – Récit d'une intervention de pisteurs-secouristes auprès de personnes en situation de migration

*Source : Q., pisteur, Entretien le 20/04/2019*

« Dernièrement, il y a 4 semaines. Dans l'après-midi, vers 15h, le chef de secteur annonce que des migrants devraient circuler entre la bleue du vallon et la noire des Rhododendrons. Le chef demande aux pisteurs de venir. Les pisteurs discutent avec le chef qui dit qu'il faut appeler le 112. Le chef des pistes appelle la radio et dit de descendre au pied du télésiège du Tremplin, c'est-à-dire à côté de la PAF. Le chef des pistes a demandé à ce que la PAF arrive. Pendant ce temps, les pisteurs enlèvent les chaussures, constatent que les gars ont les pieds gelés. Quand les deux policiers de la PAF sont arrivés, les pisteurs ont signalé que ce sont des personnes en danger et qu'il faut les évacuer à l'hôpital. Un des policiers a dit à l'autre : « laisse-les faire leur métier de secouristes, on fera la fouille plus tard ». Une demi-heure plus tard, on a vu ambulance qui partait de la PAF et filer sur Briançon : les personnes ont été évacuées vers l'hôpital. »

# Annexe 45 – La mairie de Briançon face aux solidarités militantes informelles : une position paradoxale ?

L'attitude du maire de Briançon, G. Fromm, constitue en ce sens un cas intéressant : participant au réseau européen des « villes-refuges », la mairie a fait figure d'exemple dans l'engagement des collectivités locales en faveur de « l'accueil des exilé-es », et elle a soutenu les initiatives solidaires citoyennes en mettant à disposition de l'association Refuges Solidaires un local qui leur permet d'accueillir gratuitement la majorité des personnes migrantes qui transitent par Briançon, et qui, depuis l'été 2017, est un lieu essentiel pour les personnes en situation de traversée de frontière. Pourtant, le 09/04/2018, lorsque le Refuge Solidaire manque de place et que la grève des personnels de la SNCF bloque le départ des trains de Briançon, des personnes en situation de migration soutenues par des militant-es se sont installées dans la gare pour dormir ; dans une vidéo adressée à la population, G. Fromm revendique avoir expulsé manu militari les occupant-es de la gare : « Quand il y a eu 4 ou 5 migrants qui ont envahi, envahi entre guillemets, la gare de Briançon, on a fait venir un escadron de CRS, et le problème a été réglé très rapidement » (source : viméo, 04/11/2018). Trois jours après cet événement, une trentaine personnes traverse la frontière dans la nuit sans qu'un lieu d'accueil ne puisse les accueillir : les personnes qui les rencontrent lors de leur passage ce soir-là décident d'investir une ancienne école devenue lieu associatif (le Prorel). A nouveau, le maire de Clavière porte plainte et demande au préfet de faire intervenir la police nationale pour déloger les occupant-es. . Puis, suite à l'ouverture d'un squat/centre social dans la vieille ville de Briançon par une partie des militant-es « contre les frontières » à l'automne 2018, G. Fromm passe une annonce par vidéo pour demander aux forces de police d'en expulser les habitant-es. (voir Annexe ??) et de mettre en œuvre des « contrôles au faciès » dans toute la ville pour identifier et arrêter les squatteurs indésirables. Dans la vidéo, il a recours à des motifs de disqualifications tels que :'« ils ne sont pas de Briançon », ou « L'Etat, le procureur, le commissariat n'ont pas les moyens d'agir (…) on est dans une société qui défend des hors-la-loi. »... alors que la même mairie avait donné le titre de « citoyens d'honneurs » en 2015 à des Soudanais qui étaient arrivés clandestinement par la frontière.

Afin de préserver la tranquillité des citoyen-nes (une rhétorique stratégique pour attirer le soutien des électeurs « de droite »), le maire s'indigne des formes de mobilisation qui remettent en cause « la propriété et la sécurité » (Vidéo du 04/11/2018), et accuse les formes de solidarités

« dérangeantes » d'être responsables de la haine contre les migrant-es : « en agissant contre la ville comme ils le font, ils radicalisent certains qui demain... alors qu'ils étaient ouverts pour continuer l'accueil des migrants dans leur passage – je rappelle bien que c'est un passage, Briançon n'est pas une destination, c'est un lieu de passage. » (Dici TV, 10/04/2019).

Mais, plutôt que de parler des intérêts locaux, on justifie avant tout l'hostilité face aux solidarités « trop » revendicatives au nom de la protection des intérêts des exilé-es ell-eux-mêmes. Lors de l'expulsion de l'école du Prorel occupée par des militant-es, le maire de Briançon prend bien soin d'expliquer que : « Non, ce ne sont pas les migrants aujourd'hui qui occupent les lieux, ce sont des équipes de jeunes qui aujourd'hui contestent les politiques de la France et du gouvernement concernant l'accueil des migrants , les migrants qui sont là sont quelque part un peu instrumentalisés, je dirais même pris en otage, ils ne savent pas très bien quel rôle ils jouent dans cette opération » (Dici TV, 10/04/2018). D'une manière similaire, le discours du maire de Clavière, l'occupation de « chez Jésus » est rendue responsable de tous les maux qui accableraient les migrant-es : elle aurait stimulé le contrôle, attiré les trafiquants d'êtres humains ainsi que « le pire de tout ce que l'Europe » peut trouver de population marginale « anarcho-autonome ». La manière dont les élus locaux disqualifient les modes de solidarité qui remettent en cause les habitudes locales, le rôle des pouvoirs publics, la propriété privée, en affichant un discours de contestation des politiques migratoires, reprend les mêmes leitmotivs que ceux des États dans les dernières évolutions du contrôle migratoire et qui consistent à assimiler les associations solidaires à des « passeurs », et les « passeurs » à des « trafiquants d'êtres humains » qui instrumentaliseraient les « pauvres victimes » que sont les migrant-es, niant ainsi toute capacité d'action, de choix et d'auto-détermination de la part des personnes en exil dans la constitution de leur propre parcours migratoires. La conséquence de ce discours qui construit les personnes exilées comme « en creux », comme victimes ou simple reçevant-es et non comme sujets, est de justifier la militarisation des frontières au nom de leur protection et de leur secours – un argument qui a donc été recyclé localement pour justifier les expulsions des occupations qui dérangeaient les élu-es, le commerce et une partie de la population locale.

# Annexe 46 – Au XIXè siècle, la réaction publique aux morts en montagne différenciée selon la classe sociale

*Source : R. Siestrunck, 2013*

Dans les années 1860, la disparition d'un groupe d'hommes italiens venus travailler dans la région aux alentours de Noël est traité par la presse locale comme un simple fait divers, qui suscite l'attention de R. Siestrunck (2013). En effet, régulièrement, des gens qui migraient de village en village pour travailler étaient retrouvés ensevelis sous la neige, si bien que l'historien conclut : "L'inventaire macabre des accidents mortels permet d'établir la vraie géographie de l'occupation humaine de la montagne. On emprunte un col quelle que soit son altitude, quelle que soit la saison, parce qu'il est le plus court chemin entre deux villages ou parce qu'on l'a déjà franchi à la belle saison. Ainsi, cet ouvrier italien, parti durant l'hiver 1911 d'Abriès et se rendant dans son village de l'autre versant par le col de Valante (2815 mètres) et dont le corps est retrouvé au mois d'août suivant. »

Face à l'augmentation, dans la seconde moitié du XIXè siècle (liée à la dynamique d'essor industriel en France et à la systématisation progressive du travail salarié), des migrations de travail et donc des morts en montagne, la préfecture a fini par réagir en construisant des hospices à Briançon et sur différents cols, dont celui du Montgenèvre, pour offrir un abri d'urgence aux migrant-es en difficulté lors de leur traversée de la montagne. Un érudit lyonnais de l'époque, Albert Aristide, s'émeut en 1854 du spectacle de migrant-es hébergé-es dans les hospices de la région de Briançon. "Le petit groupe déliait dans l'étroit sentier tracé dans la neige. En tête, le père chargé de tout le petit butin : quelques hardes, un peu de grain et de pommes de terre dans un sac. (...) Puis venait la pauvre femme, la mère, exténuée et triste à mourir. Elle portait sur son dos l'avant-dernier de ses enfants, pauvre petit ange dont les mains, attachées au cou de sa mère, étaient toutes rouges et gonflées de froid." (Siestrunck, 2013). Mais aucune autre mesure n'est prise pour sécuriser de manière plus systématique le voyage des travailleur-euses migrant-es.

Or, la mort ou la souffrance en montagne se distribue de manière différenciée entre les habitant-es, les travailleur-euses migrant-es, et bientôt les alpinistes, premiers touristes qu'a connu la région. Le 14 juillet 1865, une autre mort en montagne connaît un impact social sans précédent. « Le 14 juillet 1865, sept alpinistes grimpent le Cervin. Mais, au cours de la descente, l'un d'entre eux glisse, en entraîne trois autres. (...) Avec le grand guide Michel Croz, les trois autres victimes sont anglaises, dont un jeune lord. L'émotion est vive en Angleterre. Dans l'entourage de la reine Victoria

et dans la presse, on parle d'interdire l'alpinisme, cette pratique qui menace la ine leur de l'empire. En Suisse, un juge enquête sur les circonstances du drame. L'accident de montagne change de statut. De simple fait divers (…) la porte est ouverte à la recherche d'une responsabilité, d'une faute, de la défaillance ou de l'absence d'un équipement. (...) »

Cette anecdote est extrêmement significative, et elle a tout à voir avec celle des morts des travailleur-euses migrant-es dans la mesure où elle est son exact miroir. Alors que des ouvrier-es traversent des zones montagneuses et dangereuses pour suivre le rythme des emplois saisonniers, leur mort est perçue localement sous la forme de l'habitude, de la normalisation. Il fallait le prestige social et les réseaux internationaux des alpinistes notables anglais pour que la question des morts en montagne soit considérée comme un enjeu social dont les pouvoirs publics comme les associations devaient se charger. Une différenciation est opérée parmi la population, certaines morts ayant plus de valeur que d'autres, et certaines vies que d'autres.

Ainsi, historiquement, l'écart social entre les classes les plus précaires, ouvrières et migrantes (celles qui, pour vivre, vendent leur force de travail), et les classes sociales plus aisées (qui profitent du capital), a toujours induit un rapport différencié à l'espace, et dans le cas du Briançonnais, à cet espace de montagne, à la traversée de ces cols.

# Annexe 47 – L'enquête sur la mort de Blessing Matthews

*Source : presse, Libération, 7/05/2019*

## Blessing, migrante noyée dans la Durance : des mois de silence et un dossier en souffrance

*Par François Carrel, envoyé spécial à Briançon, photos Eric Franceschi*

Il y a un an, le corps de Blessing Matthew était retrouvé contre un barrage des Hautes-Alpes. La Nigériane, qui venait de franchir la frontière, fuyait une patrouille de gendarmes. Le parquet a écarté lundi leur responsabilité, ce que contestent sa sœur et l'association Tous migrants.

C'était il y a un an. Le 7 mai 2018, Blessing Matthew s'est noyée dans la Durance à La Vachette (Hautes-Alpes), un lieu-dit de Val-des-Prés situé sur la route de Briançon. Cette Nigériane de 20 ans venait juste de passer la frontière franco-italienne, de nuit, en groupe et par les sentiers, dans le secteur du col de Montgenèvre. Selon ses compagnons de traversée, la dernière fois qu'elle a été vue, peu avant l'aube, elle était poursuivie par les forces de l'ordre, boitillante, épuisée et terrifiée, sur les berges du torrent en crue printanière. Le 9 mai, son corps est retrouvé à dix kilomètres en aval, flottant contre un barrage EDF du village de Prelles. La jeune femme ne porte plus que sa culotte, un anneau d'argent et un collier avec une pierre bleue. C'est le premier cadavre retrouvé depuis le début de l'afflux de migrants à la frontière des Hautes-Alpes, en 2016. Depuis, les corps de trois autres Africains ont été découverts dans la montagne. L'histoire de Blessing est pourtant une tragédie à part. Parce que c'était une femme, alors qu'elles sont ultra-minoritaires sur la frontière, parce que c'était la première victime, et parce que les conditions de sa mort restent troubles.

Le 25 septembre 2018, sa sœur aînée, Christina, qui vit en Italie, pays dont elle a la nationalité, porte plainte *«contre X, pouvant être les représentants de l'autorité publique»* pour *«homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui et non-assistance à personne en danger».* Depuis, le parquet de Gap, à l'exception d'une demande d'identité de témoins cités dans la plainte, ne s'était plus manifesté. Sept longs mois de silence donc. Jusqu'au classement sans suite, lundi soir, par le procureur de la République de Gap, Raphaël Balland, de l'enquête *«pour recherche des causes de la*

*mort»* ouverte à la découverte du corps.

Confiée aux gendarmes de Briançon et à ceux de Marseille pour la partie *«tentative d'interpellation»* de Blessing, l'enquête a conclu *«à l'absence d'infraction»* de la part des gendarmes mobiles. La plainte de Christina, reçue *«en phase de clôture de l'enquête»* n'a pas changé sa nature, ni donné lieu à la saisine de l'Inspection générale de la gendarmerie, détaille le procureur : *«Les gendarmes n'ont distingué que trois silhouettes dans la nuit, sans déceler qu'il y avait une femme»* et *«n'ont pas entamé de course-poursuite mais ont mis en œuvre un dispositif de recherche des trois migrants dans la zone de fuite.»*

Trop tard et trop peu pour Christina et l'association briançonnaise Tous migrants : elles se sont constituées partie civile auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de Gap, comme le permet la loi lorsque le parquet ne donne pas suite à une plainte dans un délai de trois mois. Maeva Binimelis, du barreau de Nice, signe la nouvelle plainte au nom des trois avocats de Christina et de Tous migrants.

L'ouverture d'une instruction, désormais incontournable, permettra aux parties civiles d'avoir accès à l'enquête : *«J'ai des doutes sur sa qualité. Le parquet a-t-il fait tout ce qui était en son pouvoir ?»* interroge l'avocate. Christina, *«terriblement choquée»,* veut *«éclaircir les zones d'ombre. Que s'est-il passé cette nuit-là ? Est-ce un accident ? Quel rôle ont joué les forces de l'ordre ?»*

### Lampes torches

La nouvelle plainte s'appuie sur une version différente de celle des enquêteurs, établie par le travail des militants de Tous migrants, mobilisés dès la découverte du corps. Ils retrouvent Roland, l'un des compagnons de Blessing, Nigérian lui aussi, au principal lieu d'accueil de Briançon, celui de l'association Refuges solidaires qui a accueilli 8 550 migrants depuis juillet 2017. Roland leur raconte que Blessing, épuisée, Hervé (un troisième Nigérian) et lui-même ont été surpris par cinq *«policiers»* vers 5 heures du matin après avoir marché toute la nuit. Lampes torches allumées près d'eux, ils crient *«police !»* Les trois Nigérians détalent vers La Vachette, en contrebas. Roland se cache à l'entrée du hameau, voit les autres s'enfuir et les forces de l'ordre patrouiller longuement avant de partir. Si Roland n'a pas été arrêté, Hervé a été interpellé ce matin-là puis reconduit à la frontière, selon le monde opératoire classique dans les Hautes-Alpes : 1 899 «non-admissions» en 2017, 3 409 en 2018,

et 736 déjà en 2019 selon la préfecture, en application de la règle européenne prévoyant que les demandes d'asile doivent être faites dans le premier pays d'arrivée.

Tous migrants localise Hervé dans un camp de Turin et son témoignage, recueilli par l'avocat italien de Christina, confirme et précise celui de Roland. Les *«policiers»* qui *«leur courent après»* ont leurs armes à la main et menacent de tirer, assure-t-il. Caché en contrebas de l'église, au-dessus de la Durance, il aperçoit Blessing sur l'autre rive, accroupie dans un pré, des lampes torches allumées non loin d'elle. Repéré, il s'enfonce dans des taillis et ne la voit plus, mais il l'entend crier et appeler à l'aide pendant plusieurs minutes. Puis plus rien. Les «policiers» continuent à chercher sur la rive.

Un troisième témoin rencontré par Tous migrants, J., séjournant dans un gîte à proximité, a été réveillé au petit matin par un *«déploiement impressionnant»* : des ordres sont criés, trois utilitaires de la gendarmerie sont stationnés dans la rue, une dizaine de gendarmes fouillent les jardins, les abords de la rivière. Michel Rousseau, pilier de Tous migrants, détaille ce recueil de témoignages, mission habituelle de l'association : *«Ces témoins, choqués mais clairs dans leurs propos, nous ont parlé en toute connaissance de cause. Nous avons vérifié leurs récits sur les lieux. Tout se tient.»* Dès le 14 mai 2018, l'association alerte le procureur, par signalement. Ses militants, puis Roland, sont ensuite entendus par les gendarmes. L'association, en parallèle, dénonce publiquement *«les pratiques policières révoltantes reposant sur des guets-apens et des courses poursuites».* Ce signalement auprès du procureur avait été le premier. Depuis, Tous migrants, sous l'égide de Me Binimelis, en a déposé huit autres, reprochant aux forces de l'ordre violences, délaissements de personnes vulnérables, faux en écriture publique, destructions de documents, vols, injures à caractère racial… Deux victimes ont même porté plainte pour *«violences aggravées»* et *«vol aggravé».*

L'avocate explique que le parquet ne lui a fait part d'aucune prise en compte de ces signalements et plaintes. *«Il y a pour moi deux poids et deux mesures : pour les militants solidaires, la machine pénale va jusqu'au bout, mais lorsqu'on suspecte des représentants de la force publique, aucune suite ne semble être donnée.»* Depuis un an, 10 militants solidaires ou maraudeurs ont été condamnés à Gap pour *«aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire»,* dont deux, à de la prison ferme.

### «Mise en danger»

Contacté par *Libé ,* le procureur de Gap assure que *«la totalité des signalements et plaintes a*

*été traitée»,* donnant lieu soit *«à des vérifications auprès des services potentiellement concernés»,* soit *«à l'ouverture d'enquêtes préliminaires»,* dont il ne précise pas la nature, soit à leur ajout*«à d'autres procédures en cours».* Il déplore la *«posture»* de Tous migrants qui consiste à lui fournir des *«éléments quasi inexploitables : des témoignages anonymes, ne permettant pas d'identifier les forces de l'ordre visées».*

Hervé, le témoin clé concernant Blessing, n'a ainsi pas été entendu, explique le procureur qui regrette que Tous migrants ne lui ait pas communiqué *«les éléments du témoignage»* de cet homme et son identité complète. Les enquêteurs l'avaient joint par téléphone au début de l'enquête mais il avait *«refusé de revenir en France pour témoigner»,* dit le procureur…

Sur la même période, les témoignages d'infractions commises par les forces de l'ordre, en particulier de par la police aux frontières, se sont multipliés. Les chasses à l'homme- ou *«chasses au Noir»,* comme le lâche Maeva Binimelis- n'ont par ailleurs jamais cessé. *«C'est tous les jours, à pied, en quad ou à motoneige, avec des jumelles infrarouges et même des chiens parfois»,* détaille un maraudeur briançonnais. La Commission nationale consultative des droits de l'homme, institution officielle venue en inspection à Briançon, a invité l'Etat, en juillet, à *«prendre immédiatement les mesures qui s'imposent à la frontière franco-italienne pour mettre fin aux violations des droits fondamentaux et aux pratiques inhumaines»,* à *«sortir du déni»* et à *«modifier radicalement sa politique responsable de la mise en danger d'êtres humains».* La préfecture des Hautes-Alpes indique que *«ce rapport à portée nationale n'appelait pas de réponse locale, même si certains faits, appréciations et interprétations pourraient être discutés».*

Treize ONG, menées par Amnesty et l'Anafé, ont lors d'une mission en octobre récolté *«de nombreux témoignages de violation des droits […] et de menaces proférées par les policiers»* et déposé 11 référés-liberté, dont 8 pour des mineurs isolés refoulés. La préfecture fustige ce rapport *«outrancier et erroné»,* assurant que les forces de l'ordre *«exercent leurs missions dans le strict respect de la loi»* et ont *«pour consigne constante de considérer en toutes circonstances l'état de vulnérabilité des personnes».* Elle ajoute que signalements et plaintes sont du ressort de la justice et qu'elle n'en a *«pas été destinataire».* Michel Rousseau gronde : *«Ce qui se passe ici révèle la violence directe, brutale et barbare de notre système.»*

Dans un recoin du cimetière de Prelles, à l'écart, Blessing repose sous un tumulus de terre. Il y a toujours des fleurs fraîches sur sa tombe

# Annexe 48 – Des violations de droit à la frontière italienne du Briançonnais

## Annexe 48a - Témoignages

*Source: Recueil de témoignages, S. Bachellerie, 2018*

*1) M., Recueilli le 02/06 vers 19h, à Claviere. 3 mineurs se présentent à la PAF, vers 17h.*

On a dit qu'on était mineurs. Ils ont dit qu'on n'est pas des mineurs, qu'on doit se retourner. On a dit on retourne pas, on a mis nos sacs à terre, on a dit qu'on a le droit de demander l'asile en F, qu'on ne retournerait pas en Italie. Ils ont appelé quelqu'un qui est venu, nous a mis par la force dans la voiture, ils ont tiré nos sacs, ils étaient 5 personnes. Ils ont signé aucun papier. On amontré nos documents et ils ont dit non. Ils ne nous ont posé aucune question. C'était pas bien, c'était de la violence, j'aurais voulu filmer. Ils nous ont mis dans la voiture et déposés à l'entrée du village. Ils ont dit "la nuit vous pouvez passer [en vous cachant], mais pas la journée."

*2) D, recueilli le 06/06 par S à Claviere, vers 21h. D a en sa possession un procès-verbal et une OQTF avec interdiction de retour dont il ne comprend pas la signification, ce qui est illégal.*

*Cet entretien a été rédigé avec l'aide d'un traducteur en sonéké, car D, d'origine malienne, ne parle pratiquement pas français.*

[On est arrivés à Briançon]. Ils nous ont arrêtés à la gare à 11h50. Ils ont demandé si on avait des papiers, je n'en n'avais pas. Je n'avais aucun papier sur moi. Ils nous ont fouillés, puis ils nous ont emmenés au poste. Ils nous ont demandé si on avait besoin d'un avocat, j'ai accepté. L'avocat est venu. J'ai dit à la police que je ne comprends pas le français, je ne sais ni lire, ni écrire. Ils ont ditplein de choses et je ne comprenais pas ce qu'ils disaient.

Ils m'ont demandé quand j'ai quitté le Mali, j'ai dit en 2014. Ils m'ont beaucoup questionné, j'ai eu peur, je n'ai pas su quoi dire. Ils ont demandé le nom de mes parents, j'ai fait savoir que mon père était décédé. Ils m'ont demandé si j'ai déjà demandé l'asile mais je

n'ai pas compris ce que c'était, l'asile. Après ces questions ils ont signé le papier. Je n'ai pas compris ce que c'était le papier. Je n'ai pas compris que je pouvais faire un recours.

Après ça ils m'ont emmené à la police, puis en Italie.

*Quand il est interrogé dans sa langue, Djime Bate exprime qu'il souhaite demander l'asile en France. Dans la nuit du 07/06 il fait plusieurs crises de panique à l'idée qu'il ne puisse pas demander l'asile en France et qu'il doive retourner dans son pays, où il risque la mort.*

3) Refus d'entrée pré-coché

4) Refoulement de mineurs

*A.Témoignage recueilli le 29/04vers 21h à Claviere*

J'ai essayé une première fois tout seul parce que j'ai mes papiers qui prouvent que je suis mineur, certificat de naissance guinéen et italien. J'ai pris le bus et j'ai été arrêté à Montgenèvre. J'ai dit que j'étais mineur, ils ont éclaté de rire, ils ont dit que je devais avoir des enfants. J'ai présenté mes papiers guinéens et un homme, grand mince avec une barbe, qui avait l'air d'être le chef, est arrivé, et il a dit que ces papiers étaient des faux, il les a déchirés. Ils m'ont ramené dans la voiture en Italie malgré mes protestations.

*F.08/06, témoignage recueilli par S à Clavière vers 23h*

Nous on est partis la 1ère fois à 7h pour marcher. On marchait sur le goudron, comme on est mineurs. Ils nous ont appelé, ils nous ont fait venir, ils ont dit de se déshabiller, ils ont fouillé nous affaires, tout. Ils ont retrouvé nos photocopies de extrait de naissance qui sont mineurs, ils ont dit qu'on n'a pas l'air de mineurs, que moi j'ai l'air 20, et lui 18. Je lui ai demandé : "Il n'y a pas d'explication ?", il a dit non.

*Mineurs allant demander une protection à la PAF, S.Bachellerie, Clavière, avril 2018*

## Annexe 48b – Analyse

*(Extrait du mémoire de M1)*

Voici quelques exemples de violations de droits qui ont leur à la frontière des Hautes-Alpes :

«Le droit au jour franc n'est jamais signifié aux personnes qui pourraient en bénéficier, jamais d'administrateur ad hoc n'est désigné pour les mineurs, les personnes non-francophones ne bénéficient jamais de traduction, les personnes malades n'ont pas accès à un médecin, le droit d'avoir accès à un téléphone n'est jamais octroyé.... Aucune des personnes refoulées interrogées n'a pu apprendre ou de comprendre quels étaient ses droits, qui n'ont tout simplement jamais été notifiés par la PAF, et toutes les personnes refoulées alors qu'elles ont des papiers italiens ne comprennent pas la raison de leur non-admission sur le territoire français.

Les refus d'entrée sont systématiquement écrits en français, donc illisible pour les personnes illettrées ou non-francophones ; ils sont souvent falsifiés, notamment pour les mineurs (fausse date de naissance inscrite), ils sont souvent pré-cochés, c'est-à-dire imprimés avec les mentions déjà cochées pour permettre le renvoi de la personne sans examiner sa

situation ; et régulièrement, ils ne sont tout simplement pas délivrés aux personnes refoulées. On ne présente jamais à la personne son droit de contester le refus d'entrée, de faire un recours, et le fait de ne pas délivrer de refus d'entrée retire à la victime de violations de droits toute possibilité d'avoir une preuve de ce qui lui est arrivé. Sans refus d'entrée, la seule possibilité d'entamer un recours ou d'attaquer l'Etat en justice est réduite à néant.

Cette absence systématique de respect du droit s'inscrit dans un ensemble concerté, manifesté par les refus d'entrée pré-cochés par ordinateur, *d'exclusion* du droit. E. Blanchard (2014) rappelle que les policiers parisiens déchiraient les papiers des "Français musulmans" pendant la guerre d'Algérie, et en conclut qu' "au-delà des conséquences pratiques générées par ces gestes (impossibilité de circuler, conduites au poste, voire internements administratifs…), il s'agissait avant tout de nier leur appartenance à une communauté française considérée comme simplement *« de papiers »".* Les mêmes pratiques ont été observées à la frontière italienne.

Ces violations systématiques de droit ont pour effet de signifier la négation de la personne comme citoyen·ne de droit et de matérialiser l'exclusion de la personne étrangère d'une communauté nationale légitime, et donc *de droit*. Ainsi que l'expliquent K. Nordentoft Mose et V. Wried (2015), l'exclusion passe d'abord par le fait que beaucoup de personnes exilées ne sont pas admises dans la communauté politique qu'elles tentent de rejoindre. Deuxièmement, elles deviennent l'exception à la loi de deux manières : en étant définies hors de champ des protections universelles légalement reconnues, et par le fait que les forces de l'état agissent en toute impunité pour violer les quelques lois qui protègent leurs droits.

On peut donc dire que la frontière "haute" franco-italienne se trouve dans une situation de flou juridictionnel, ce qui explique que l'impossibilité d'y déposer une demande d'asile. Cet absence de cadre juridique clair ouvre donc la voie à toutes les pratiques possibles de violations des droits par les agents de la PAF, et rend difficile la sanction de ces pratiques par des instances judiciaires tant qu'une jurisprudence n'aura pas été faite.

Ce constat d'une confusion sur le droit à appliquer évoque de manière saisissante la définition faite par G. Agamben (1998) de l'état d'exception comme "un moyen d'inclure l'exception elle-même dans l'ordre juridique en créant une zone d'indistinction dans laquelle le fait et la loi coïncident." Le fait que la loi soit ainsi liée au fait, et donc à la vie, constitue l'état d'exception comme un mécanisme fluctuant où la loi est suspendue et où la norme devient indiscernable de l'exception. L'application de la loi est suspendue dans les zones d'exception,

alors que la loi reste en force : ainsi, il ne s'agit pas d'un espace en-dehors de la loi ou d'un espace sans loi, mais en constante relation avec la loi (et, à travers elle, le pouvoir souverain). Dans le sens d'Agamben, l'état d'exception actuel est un espace de vide ou de flou juridico-politique, qui fonde cependant le pouvoir souverain.

Cela explique que dans ces espaces d'exception se créent des zones de violence politique, alors même que se maintient l'illusion que la loi est appliquée. La situation marginale du territoire diminuant la possibilité de présence de témoins, et l'impossibilité structurelle des victimes de témoigner contre les violations de droit et/ou les violences qu'elles subissent, prouvent l'asymétrie fondamentale de la relation forgée par cette violence, quand bien même la loi européenne fournit en théorie aux victimes des outils pour protester contre les traitements indignes qu'elles ont reçu. La reconduite immédiate hors du territoire place la victime d'un refoulement hors de la juridiction française et des recours qu'elle permet, faisant de la législation européenne le seul appui potentiel des victimes. Par ailleurs, la précarité matérielle, lalangue étrangère, l'isolement vis-à-vis des structures de soutien (matérielles et juridiques), sont autant de barrières empêchant concrètement la victime de se saisir de ses droits. La personne victime est placée dans une situation d'invisibilité juridique, et son statut d'étrangèr·e de toute part (en fuite de son pays, en fuite d'Italie, et hors de de la législation française) lui retire son existence politique dans un système fondé sur les Etats-nations. Le vide juridico-politique dans lequel elle se trouve offre toutes les opportunités à des agents extérieurs pour nier ses droits ou exercer contre elle de la violence physique.»

# Annexe 49 – Exemples de violences psychologiques et physiques infligées par des agents de la PAF de Montgenèvre au printemps 2018

*Extrait du mémoire de M1*

«Quand  il a dit "Vous les Noirs," il s'est mis à rire. Sous forme de moquerie. Que nous les Noirs, nous sommes des menteurs. Je lui ai dit "Non, mais ne prenez pas tous les noirs pour la même chose, ne dites pas "Vous les Noirs", quand tudis "vous les Noirs", c'est une discrimination. Ca c'est du racisme, ça veut dire vous êtes raciste.»

*B, témoignage recueilli à Clavière le 30/04*

Exemple de menaces les plus courantes adressées aux personnes arrêtées: “on va vous renvoyer dans votre pays“, “on va vous mettre en prison“, “on va vous renvoyer en Libye“.

*Source : Communiqué du Refuge Autogéré chez Jésus, juillet 2018*

Le 17 mai 2018, un groupe de mineurs va se présenter au poste-frontière pour faire valoir leur droit de demander une protection en France, et sont refoulés. L'un d'entre eux raconte :

«On est arrivés à la police (...) Il m'a demandé mon téléphone, (...) Il est en train de fouiller mon téléphone.  Il m'a dit (...) si je ne vais pas parler, il va me gifler. J'ai dit ah si tu veux, parce que tu es mon chef, moi je ne connais pas. Il m'a giflé, une fois. [Ils ont demandé si] je sais qui était l'auteur, il m'a dit encore, si je ne vais pas parler, il va me gifler.»

*T., recueilli par S. le 17/05 vers 23h à Clavière*

«Le 11 juin 2018, je rencontre M, un jeune homme qui a été arrêté dans la forêt alors qu'il tentait de se rendre en France, livre un autre témoignage de ce qui lui est arrivé : dans le poste-frontière, alors qu'il se mettait à genoux pour implorer les policiers de ne

pas le renvoyer côté italien, plusieurs agents de police se sont jetés sur lui pour le battre à terre, le rouer de coups de poings. Malgré ses hématomes au visage et les dommages à son tympan, la police aux frontières lui a imposé de retourner en Italie, leprivant également d'accès à des soins.»

*Source : Carnets de Terrain, juin 2018*

«Le 04 juillet, dans le local de la PAF, un policier ordonnait à quatre personnes arrêtées non loin de la frontière de vider leurs poches ; il a volé 50 euros à l'un d'entreeux, et les cartes SIM des téléphones des autres. Quand le premier a prétendu ne pas avoir de carte SIM, les policiers l'ont perquisitionné, et après lui avoir pris la SIM de l'une de ses poches, un des agents l'a giflé. Quelques jours auparavant, deux autres personnes avaient été battues et menacées, après quoi 300 euros leur avaient été volés.»

*Source : Communiqué du Refuge Autogéré chez Jésus, juillet 2018*

# Annexe 50 - Des bavures policières ?

Si le devoir de porter assistance à personne en danger est bel et bien inscrit dans la loi comme dans le Code de déontologie de la police (Article R. 434-19), aucun seuil défini par la loi ne permet de savoir à partir de quel point le principe d'assistance prévaut sur l'interdiction du franchissement de la frontière par des personnes en situation irrégulière. Cette ambiguïté structurelle donne aux agents du contrôle sur le terrain tout le pouvoir de décision quand ils sont face à une personne vulnérable : la conduire à l'hôpital de Briançon, ou la conduire au poste-frontière pour la refouler. En ce qui concerne les cas d'atteinte au corps, D. Fassin (2010) remarque que : « non seulement il n'y a pas de consigne et de doctrine précise orientant l'action a priori, mais il n'y a pas non plus d'analyse ou de sanction a posteriori. L'usage de la force est laissé à la seule appréciation des policiers, quasiment sans regard extérieur. » (p. 193) Or, pour effectuer la mission qui lui a été assignée, le policier doit savoir utiliser la force, mais ne doit pas exercer de violence. Dans la mesure où il n'existe cependant ni directive, ni critère, ni évaluation, ni jugement concernant la manière satisfaisante de recourir à la force, on devine que, "pour eux, l'usage de la force est simplement un moyen pour atteindre une fin telle que maîtriser un individu qu'ils interpellent. » : c'est ainsi que la distinction entre la force et la violence réside dans *l'intention*. Une femme policière avec laquelle il s'entretient reconnaît elle-même que la différence entre une intervention musclée et une bavure policière est très ténue.

# Annexe 51 – Le plaisir de la traque ?

Une des spécificités de la chasse à l'homme réside dans le plaisir qu'elle procure au chasseur, d'autant plus intense que la capture est difficile. De manière plus circonstanciée, D. Fassin explique que ce plaisir est dû en grande partie à la frustration d' « être inactif dans un métier d'action ». Il y a d'un côté, le décalage entre l'ordinaire de la police par rapport à sa représentation fantasmée (arrêter des criminels ou arrêter des clandestins) et à son exposition politique : « C'est l'ennui qui prévaut plutôt que l'aventure, c'est l'inefficacité qui se révèle plutôt que la performance » ; de l'autre, le fait qu'il faille se maintenir en éveil car événements peuvent se produire, appelant des réactions rapides et adaptées, ce qui explique que : « l'état de nervosité des forces de l'ordre [soit] inversement proportionnel à la fréquence des

interpellations ». Commentant les course-poursuites auxquelles il a assisté, D. Fassin explique qu'entendre un message à la radio suscite une excitation immédiate parmi les équipages, qui correspond à l'anticipation d'une action plutôt que d'une affaire. « Quant à la peur », écrit le sociologue, « je n'en n'ai jamais vu de trace (…) leur fébrilité procède à l'évidence plus du plaisir que de l'anxiété », ce qui le pousse à conclure que « les courses sont des divertissements légitimés par les appels ». (p. 124)

Dans les travaux de C. Guénebeaud (2017, p. 428), un lieutenant confie : « Au début, ça amuse de courir après des gens. On n'aime pas courir, mais on s'amuse à les faire courir. On avait fait une souricière : tout le long des rails, c'était la route pour aller manger et nous on arrivait là, et clac, on avançait. Donc ils se mettaient à courir et on les attendait à l'autre bout, ils étaient coincés (…) Dès qu'il y avait un passage, on les voyait sauter, alors ça faisait rire. »

Mais ce plaisir qui peut saisir la partie dominante de la traque peut également se retourner en remords, en culpabilité, puisque le lieutenant en question nuance : « J'aimais pas aller là-bas, je me disais ils vont courir et moi j'ai pas envie d'avoir des morts sur la conscience, des malheureux ». De manière semblable, un membre de la famille d'un policier de la PAF de Montgenèvre m'a parlé de l'impact psychologique du travail d'arrestations/reconduites à la frontière sur certain-es policier-es de sa connaissance et du profond malaise que les tâches à effectuer peuvent entraîner. Des personnes reconduites en Italie m'ont conté de très nombreuses histoires d'agents de police qui avaient tenté de les consoler quand elles étaient effondrées suite à leur arrestation, leur prodiguant des encouragements et même des conseils pour mieux réussir leur prochain passage. Quand les personnes du Briançonnais qui connaissent des agents de la police aux frontières me parlent de leurs perceptions, ce sont toujours les termes de « lassitude », « sentiment d'inutilité », « incompréhension » vis-à-vis des ordres qui sont donnés, qui reviennent.

## Annexe 52 – Des résistances policières ?

Au regard des histoires qu'on m'a racontées, un certain nombre de policier-es ont tellement intériorisé l'inutilité de la reconduite à la frontière qu'iels en arrivent même à

encourager ou conseiller à certain-es exilé-es de retenter d'une autre manière, une prochaine fois.

> T. « J'ai dit que je pouvais pas venir, que c'était trop dur, je pleurais, alors il m'a dit que c'était pas grave, que j'allais retenter et que la prochaine fois ça allait marcher ».
>
> (Témoignage recueilli à Clavière, 04/2018)

> A. « On a beaucoup causé avec eux au poste, ils ont dit que pour le moment c'était difficile de passer ici, si on attendait l'été c'est un peu mieux »
>
> (Témoignage recueilli à Oulx le 12/02/19)

> M. « Tu sais ce que c'est le col de Larche ?
> S – Oui (je lui montre sur Google Maps). C'est loin d'ici, regarde, c'est là. Pourquoi ?
> M – C'est le policier qui m'a attrapée, là, il m'a dit de passer par là, comme quoi y avait pas de contrôle là-bas. »
>
> (Extrait du carnet de terrain, Clavière, août 2018)

Le décalage entre la réalité et la mission telle qu'elle a pu être présentée provoque des hésitations chez certains agents des forces de l'ordre pour aller au bout de leur mission. Un exilé que j'ai rencontré à Oulx en janvier 2019 m'a raconté que « Moi-même le policier il ne voulait pas m'arrêter, c'est son collègue qui l'a forcé ». Le policier interrogé dans Politis confie : « J'ai des collègues qui ne répondent même plus aux ordres d'en haut. Ils ne jouent plus le jeu… ils en ont ras-le-bol de leur mission... (…) On doit donner un sens à notre travail, or il n'en n'a pas toujours. »

Les conditions de travail des agents de police affrétés pour "garder la frontière" sont également loin de correspondre aux discours politiques qui veulent valoriser leur travail. Dans un communiqué du 17 février 2019, le SIAP (un syndicat de la polizia) dénonce les conditions de travail des mêmes policiers qui ont été envoyés par M. Salvini pour "garder" la frontière à Clavière : « Le lieu où nous sommes en service se situe à 1780m d'altitude, sur le bord de la route nationale, à 10m d'un panneau de la frontière, sur une petite place place qui arrive à peine à contenir les [voitures de la police]. Autour il n'y a rien. Le seul local est un bar-restaurant à 500m de là, ouvert de 7h30 à 20h. Le poste de police le plus proche, le commissariat de Bardonnecchia, se trouve à 30km, et il n'y a aucune possibilité d'aller aux toilettes de 20h et 7h30 du matin ainsi qu'aucune possibilité de boire un café. Le néant absolu. »

Dans un article de *Politis*[112], le policier de la PAF explique que « *Nos locaux sont inadaptés à l'accueil du public. On se retrouve avec dix, voire quinze personnes qui dorment par terre toute la nuit. Parfois, ils arrivent à tous tenir sur le banc en métal. Ils ont à peine de quoi se nourrir ! Cette situation se produit tous les soirs. En théorie, nous ne sommes pas habilités à les garder dans nos locaux, donc c'est de la surveillance sans aucun cadre juridique. Notre hiérarchie directe est au courant, ils essaient de faire le nécessaire auprès de ceux qui sont au-dessus d'eux, mais, à ce niveau-là, c'est politique*. »

> "Ceux que j'ai croisé, ça les gonfle, ça les gonfle réellement ! Faire ça... Ca les écœure ! On va leur dire, voilà, faut respecter la loi. Ils aimeraient bien être sur d'autres choses, de plus embêtant, quoi, pour le citoyen moyen, ils ont pas signé là, pour faire ça. Du coup en étant comme ça au centre d'un débat qui les dépasse. Qui nous dépasse ! Non mais soyons clairs quoi, non ? (rire) Ca, comme ça... Puis quelle dépense d'argent quoi, des véhicules, du personnel, du carburant... de l'humain qui prend des risques, parce qu'eux aussi quelque part, ils prennent des risques... avec des motoneiges, sur des terrains qui sont quand même glissants... Parce qu'il y a des risques, on apprend à conduire une motoneige, ça s'apprend. (…) Donc il y a un risque humain aussi, soyons clairs. "
>
> Entretien avec ESF, février 2018

[112] Hugo Boursier, « On agit sans cadre juridique », *Politis*, 15/03/2019

# Annexe 53 – La fragmentation de l'espace en images

*Photographie 1. Place de l'église de Clavière, mars 2018, 20h15. Des enfants anglais en classe de neige font une bataille de boules de neige.*

*Photographie 2. 20h30, derrière l'église. Un groupe de jeunes hommes d'origine africaine, qui ont attendu toute la journée en se cachant dans le village, s'apprête à aller en France en marchant dans la montagne.*

# Annexe 54 – Résistance d'un mineur à la PAF

*A. B., Témoignage enregistré à Clavière le 10/05/2018*

« Directement on a déclaré au gars : "Nous sommes des mineurs, je sais pas combien on ne nous laisse pas passer, on est des mineurs, du coup on voulait tenter notre chance et puis rentrer » (…) Il dit "Débarrassez de tout ce que vous avez, videz vos poches". Je lui ai dit : "Qu'est-ce que vous faites ? Moi je pensais que vous alliez nous aider ! Vous faites comme les italiens ! (…) Il dit "Non tu vas sortir, sinon j'appelle les carabinieri". "J'ai des preuves sur moi, j'ai mon téléphone, j'ai des vidéos et tout ça [des violences que j'ai subies en Italie], du coup j'ai pris mon téléphone, j'ai montré les vidéos, j'ai dit : "Regarde ça, on nous maltraite, moi je ne peux pas vivre en Italie ! C'est pas une vie ça, on ne peut pas avoir, les soins, l'éducation, la santé, ils ne nous aident pas !". Il dit qu'il s'en moque des vidéos, que c'est pas son affaire, qu'il fait son travail. On lui dit : "Votre travail ? On a déclaré qu'on était mineurs !". Il nous a demandé notre date, j'ai dit que je suis né le 14/02/2001, ça fait 17 ans, et mon ami a déclaré la même chose,(...)

Maintenant il commence à dire qu'il va nous renvoyer, j'ai dit non, j'ai insisté, j'ai tout fait, j'ai dit "Je préfère rester ici, si vous voulez enfermez-moi ! Mais je ne retourne pas en Italie". (…) Il dit qu'il applique la loi, "Ah ouais, c'est ça la loi ? C'est laisser les mineurs repartir derrière ? (…) Je lui ai dit carrément : "Je suis en train d'immigrer, comme tout le monde ! Je vais immigrer !". Il dit "Non, allons-y, on vous ramène". Je lui ai dit : "Non, je ne sors pas d'ici." (...) Je n'ai rien signé, ils m'ont rien donné, je leur ai dit encore "Je vais revenir ! Je suis en train de réclamer mes droits, je connais mes droits, j'ai fait un peu d'étude ».

# Annexe 55 – Histoire de la traversée de M.

Août 2018. M. est une personne qui cumule différents « avantages » de ne pas correspondre à l'identification faciale stéréotypique à partir de laquelle les policier-es produisent la différence entre population légitime et population indésirable : elle est une femme, et sa peau est plus claire que celle de la majorité des autres Africain-es qui passent la frontière. Terrorisée à l'idée de se cacher dans la montagne, elle suit les conseils qui l'enjoignaient à « se faire passer » pour touriste : une scène assez émouvante s'ensuit où, pendant plusieurs heures, elle essaye des dizaines d'accoutrements différents, s'observant devant le miroir en pied, demandant les avis des uns et des autres pour savoir « si elle fait touriste » ou non. En réalité, rien ne peut objectivement la différencier d'une vacancière, mais elle tient à comprendre précisément comment s'effectue le profilage pour y coller jusque dans ses subtilités, de la marque des lunettes de soleil jusqu'au port des écouteurs (mettant en lumière l'impitoyable subtilité de la distinction des classes supérieures, car il faut porter des habits de marque tout en évitant absolument de « faire trop kitsch »)… Descendue en plein après-midi par les chemins de randonnées fréquentés pendant la période estivale, accompagnée de personnes Blanches, elle parvenient à Briançon sans croiser de police sur son chemin.

# Annexe 56 - Un témoignage de l' « après »

*Témoignage recueilli par Alice R., iuin 2019*

J'ai déposé ma demande d'asile en novembre 2018. J'ai passé plusieurs mois à Briançon, puis à Gap.

En avril 2019, j'ai reçu l'arrêté de transfert pour l'Italie. Mon avocat a voulu faire un recours contre le transfert devant le tribunal administratif. Je ne suis pas allé au tribunal lorsqu'il a défendu mon dossier car j'étais trop loin de Marseille. L'avocat a fait son boulot, mais je n'ai pas gagné le recours. A aucun moment il ne m'a conseillé de ne plus aller à la préfecture une fois que j'avais reçu mon arrêté de transfert. J'avais l'impression d'être bien accompagné.

Le 22 mai 2019, lorsque je me suis présenté, comme d'habitude, pour signer à la préfecture, on a appelé mon nom, et on m'a demandé d'attendre. J'ai attendu environ une demi heure. On m'a finalement conduit vers un bureau au fond d'un couloir : on m'a dit que je devais retourner en Italie. J'ai été accompagné en centre de rétention et on est venu me réveiller à 1h du matin en me donnant le billet d'avion pour partir le jour-même. La police m'a accompagné depuis le centre de rétention jusqu'à l'aéroport, et j'ai dû prendre l'avion de Marseille à Paris, puis de Paris à Milan.

En arrivant à l'aéroport de Milan, les policiers nous ont pris nos empreintes et nous ont donné l'adresse d'un centre d'accueil de la croix rouge, où on nous a dit qu'on avait le droit de rester 3 jours.  Ensuite je suis allé jusqu'à Oulx, je ne me sentais pas bien. J'avais un ulcère à l'estomac, dû au stress. Un médiateur culturel camerounais m'a conseillé d'aller dans un centre d'accueil proche, où je suis resté quelques jours pour me reposer, puis j'ai décidé de repartir.

Aujourd'hui je suis de retour en France, c'est dur mais il faut toujours garder patience et beaucoup de courage. On vient dans un pays et on ne sait pas comment ça fonctionne. Il faut continuer à prendre la vie du bon côté.

En ce qui concerne la procédure administrative, je suis perdu, je ne veux plus demander l'asile. C'est compliqué : les lois de l'Europe et de la France changent tous les 6 mois. On est tout le temps perdu. On sait que c'est pas facile pour nous, mais on espère que ça va bouger, on s'adapte et on se dit que ça va aller.